Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16423 – 7,50 F — SAMEDI 15 NOVEMBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Westinghouse, géant des médias

Westinghouse vendrait sa branche centrales électriques classiques à Siemens pour se consacrer plus largement à la communication. p. 19
et notre éditorial p. 18

L'accident du vol TWA 800

Le FBI a annoncé qu'il abandonnait la piste criminelle dans l'enquête sur l'explosion du Boeing de la TWA pour ne retenir que la thèse d'un accident mécanique. p. 5

La gestion de Paris critiquée

Un rapport de la Chambre régionale des comptes critique sévèrement la gestion, par Jacques Chirac et Alain Juppé, des finances de la Ville. p. 13

L'affaire Montand

Science et morale sont-elles compatibles ? Faudra-t-il interdire l'incinération ? Les points de vue de Robert Redeker, Axel Kahn, Pierre Verdier. p. 16, 17

Luxe conquérant

Chanel s'installe place Vendôme, le Printemps et Dior changent de look. p. 26

Emploi : le soutien d'Oskar Lafontaine

Dans un entretien au *Monde*, le chef de l'opposition allemande apporte son soutien aux propositions françaises pour le sommet sur l'emploi de Luxembourg. p. 4

PCF et « modernité »

Séduit par la « *fierté* » exprimée par Lionel Jospin d'avoir des ministres communistes, Robert Hue veut plonger le communisme dans la « *modernité* ». p. 6

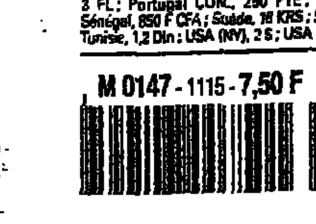
Procès Papon

L'accusé a assuré avoir épargné des juifs à chaque convoi, et s'est engagé à en fournir la liste. p. 10

Communication, le cas français

Particularité hexagonale, les médias, fragilisés, s'appuient sur des industriels dont les activités sont liées aux marchés publics. p. 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 1115 - 7,50 F

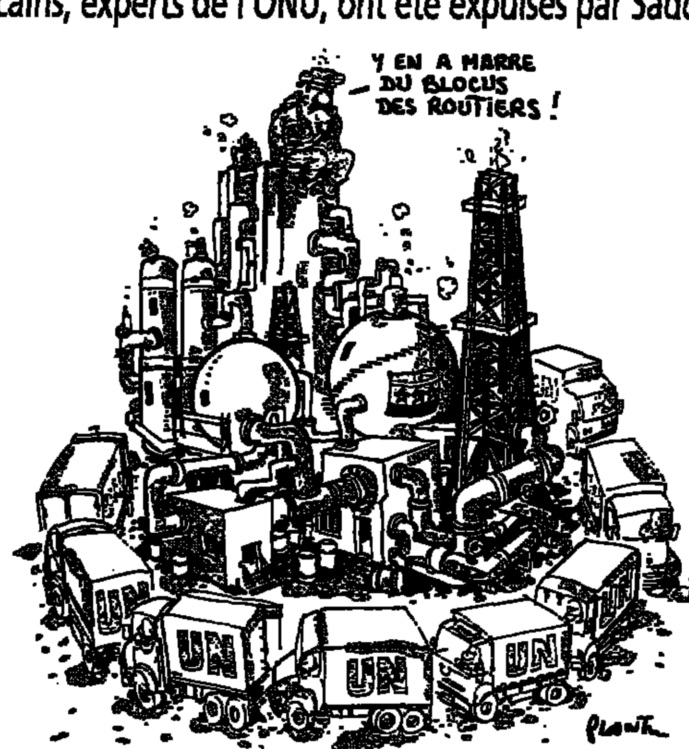
Bill Clinton prépare l'opinion internationale à une action militaire américaine contre l'Irak

Six Américains, experts de l'ONU, ont été expulsés par Saddam Hussein

LA CRISE irakienne s'est encore exacerbée, vendredi 14 novembre, et paraissait évoluer vers un inéluctable conflit armé entre Bagdad et les Etats-Unis. Jeudi, le président Saddam Hussein avait expulsé six membres américains de la commission chargée du désarmement de l'Irak (l'Unscom). Vendredi, le président de l'Unscom, l'Australien Richard Butler, a répliqué en retirant du pays l'essentiel des personnels de la commission. La mesure empêchera que les quatre-vingt-quatre membres de la commission ne soient pris en otage en cas d'intervention militaire américaine. Une telle intervention était toujours à l'étude à Washington.

Les Etats-Unis peuvent difficilement laisser sans réponse le camouflet qui leur est adressé avec l'expulsion des Américains de l'Unscom. Le président Bill Clinton a jugé que l'expulsion des Américains d'Irak était « *inacceptable et un défi à la communauté internationale* ». Ayant reçu le soutien unanime de la majorité républicaine au Congrès, tout comme de ses amis démocrates, M. Clinton a annoncé que les Etats-Unis répondraient d'une manière « *très déterminée* » aux provocations irakiennes.

L'administration Clinton paraissait, cependant, toujours soucieuse de maintenir l'unanimité du Conseil de sécurité, dont plusieurs membres ne veulent pas d'une escalade militaire. Vendredi matin, à l'aube, le Conseil a adopté une inoffensive « *déclaration* » de sa présidence « *condamnant* » le comportement irakien « *dans les termes les plus vigoureux* ». Le débat qui a précédé l'adoption de ce texte a mis au jour un certain isolement des Etats-Unis et l'amertume de leurs diplomates à l'égard de pays qui, comme la France et la Russie, veulent que la crise actuelle soit enfin l'occasion d'une vraie réflexion sur la manière de s'y prendre pour désarmer l'Irak.



Lire page 2

Deux juges parisiens enquêtent sur l'entourage de Roland Dumas

***LES JUGES** d'instruction parisiens* Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont ordonné, mercredi 12 novembre, une perquisition discrète au siège d'Elf-Aquitaine, pour les besoins de leur enquête sur le train de vie d'une ancienne salariée du groupe. Considérée comme une proche de l'ancien ministre des affaires étrangères, Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour est incarcérée depuis le 7 novembre, et tout démontre qu'à travers elle, c'est l'actuel président du Conseil constitutionnel qui intéresse les enquêteurs. Découverte au domicile de cette femme, une lettre de l'ancien ministre du budget, Michel Charasse, adressée à M. Dumas, évoque une « *intervention* » en faveur de Mme Deviers-Joncour auprès des services fiscaux, qui a abouti au retrait d'un redressement de plusieurs millions de francs.

Lire page 11

De l'influence du piano à bretelles sur le panier de la ménagère

LA MUSIQUE – qui adoucit les mœurs, c'est bien connu – peut-elle influencer les achats du consommateur dans les supermarchés ? Oui, si l'on en croit les conclusions d'une étude publiée dans l'hebdomadaire scientifique britannique *Nature* du 13 novembre. Trois chercheurs du département de psychologie de l'université de Leicester ont étudié pendant deux semaines le comportement des clients d'un supermarché en fonction des mélodies diffusées sur la surface de vente.

Un air d'accordéon « *typically french* » était diffusé en alternance avec une musique aux variations plus germaniques, l'objectif étant de savoir si les achats de vins originaires de chacun des deux pays variaient en fonction de la mélodie proposée. Pour les chercheurs, pas de doute, la diffusion d'Yvette Horner et son « piano à bretelles » favorise l'achat de vins français.

Au rythme de l'accordéon, quarante bouteilles de l'Hexagone ont ainsi été vendues, contre douze de vins allemands. En revanche, lors de la diffusion d'une musique de « taverne » bavaroise, les ventes de vins originaires d'outre-Rhin ont fait un bond : vingt-deux bouteilles contre huit seulement pour les vins français.

Les quarante-quatre clients qui ont accepté de répondre aux questions des chercheurs ont reconnu que la musique leur avait fait penser au pays concerné. Mais six d'entre eux seulement ont avoué avoir été directement influencés. « *Les consommateurs ne semblent pas conscients des effets que la musique peut avoir sur leurs choix* », avancent les chercheurs pour expliquer ce faible score.

Ces résultats laissent dubitatifs les distributeurs français et les gourous du marketing. « *Nos clients sont souvent dérangés par les musiques d'ambiance* », constate Béatrice Weber, chargée de la communication chez Carrefour, où une « *préconisation nationale* » a été adressée aux directeurs de magasins pour les inviter à ne pas s'encombrer de fond sonore dans leurs locaux.

Chez Promodès, la musique est utilisée mais elle « *n'est qu'un élément parmi d'autres lors d'animations thématiques* », explique un responsable. « *Si une musique spécifique faisait vendre un produit spécifique*, ajoute-t-il, *cela se saurait.* » Robert Ebguy, sociologue au Centre de communication avancée (CCA), se fait plus critique encore. « *C'est une démarche typique des anglo-saxons, très influencés par les théories comportementalistes et qui ont fait des supermarchés un nouveau champ d'observation*, estime-t-il. *C'est de la micro-psychologie et il faut prendre ces résultats avec des pincettes.* » A en croire M. Ebguy, « *le conditionnement et les messages subliminaux peuvent éventuellement fonctionner, mais seulement pour un petit nombre de personnes très influençables.* »

Les chercheurs de Leicester admettent, compte tenu des controverses sur la « perception subliminale », que des investigations supplémentaires devront être menées pour confirmer ou infirmer leurs observations. Comment réagirait, en effet, un consommateur soumis à l'écoute d'une musique typique d'un pays non producteur de vins ? Et quels *résultats donnerait une telle enquête dans* une France réputée pour son goût presque immodéré pour le jus de la treille ?

Acacio Pereira

Respirer c'est possible

LE GOUVERNEMENT s'apprête à publier le décret instituant une « pastille verte » pour les automobiles. En cas de pic de pollution, seuls les véhicules munis de ce certificat de propreté seront autorisés à circuler. Ce dispositif remplacera celui de la circulation alternée, jugé peu efficace. Mais la pollution urbaine ne se limite pas à des pics. Pour s'opposer à son « bruit de fond », les moyens de lutte existent : nouveaux véhicules, moteurs et carburants plus propres, réseau de transports publics en site propre, plans de circulation urbaine... Les techniques sont disponibles, les projets sont prêts. *Ils n'attendent qu'un financement* et une bonne dose de volonté politique pour être mis en œuvre.

Lire notre enquête pages 14 et 15

Frapper Bagdad, et après ?

SADDAM HUSSEIN joue, une fois de plus, un jeu dangereux. Il expulse les Américains membres de la mission d'inspection du désarmement de l'ONU. C'est sa manière de réagir à la dernière résolution du Conseil de sécurité, qui avait décidé un renforcement modéré des sanctions contre Bagdad, mais sans menace explicite d'action militaire au cas où Saddam Hussein refuserait toujours de laisser travailler sur place les « inspecteurs » américains.

Cette résolution avait pour les Etats-Unis le seul mérite de recréer un consensus parmi les Etats que Washington avait coalisés contre Bagdad après l'invasion du Koweït. Mais ce « plus petit dénominateur commun » est vraiment très petit et risque de ne pas satisfaire bien longtemps une Amérique défiée dans sa puissance par l'expulsion de « ses » inspecteurs, et où le désir d'écraser une fois pour toutes le dictateur de Bagdad reste très largement partagé.

Cela fait maintenant des semaines que certains éditorialistes d'outre-Atlantique appellent à saisir l'occasion qui se présente d'en finir définitivement avec Saddam Hussein. Le *Washington Times* reproche à Bill Clinton de « *se cacher derrière les résolutions des Nations unies* », au lieu de passer à l'acte, et, au Congrès, la rhétorique guerrière bat son plein : des républicains, mais aussi des démocrates, réclament une réponse militaire.

Et il s'agit cette fois de frapper fort, très fort. « *Si nous nous lançons dans un nouveau conflit militaire, nous devrions faire en sorte qu'il soit très sévère, très sérieux. J'aimerais bien sûr que Saddam soit tué* », déclarait encore mercredi le leader républicain du Sénat, Trent Lott, tandis que le démocrate Bob Kerrey appelait, plus sobrement, à une action militaire, unilatérale au besoin, « *si l'Irak ne recule pas* ».

L'Irak n'ayant pas donné le moindre signe de recul, la Maison Blanche résistera-t-elle longtemps à la pression du Congrès et de la presse, ce qui n'a jamais été la caractéristique majeure de Bill Clinton ?

Jan Krauze

Lire la suite page 18

Enfant de la glace



TARA LIPINSKI

A QUINZE ANS, la patineuse américaine Tara Lipinski, qui participe au trophée Lalique sur la patinoire de Bercy, à Paris, peut déjà se flatter d'un titre de championne du monde acquis en mars à Lausanne. « *Programmée pour gagner* », elle a tenu toutes ses promesses et raconte sa vie de bébé-champion dans le premier tome de ses mémoires, paru aux Etats-Unis.

Lire page 25



PROCHE-ORIENT Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, vendredi 14 novembre à l'aube, une *« déclaration présidentielle »* qui *« condamne dans les termes les plus vigoureux »* une décision prise quelques heures plus tôt par l'Irak d'expulser *« immédiatement »* les experts américains de la Commission des Nations unies chargée du désarmement du pays (Unscom). ● L'UNSCOM a aussitôt décidé d'évacuer la plupart de ses inspecteurs. Les six Américains membres de l'équipe sont partis dès jeudi soir pour Amman. ● BILL CLINTON a déclaré que la décision irakienne est *« un défi à la communauté internationale »*, ajoutant que les Etats-Unis répliqueraient d'une manière *« très déterminée »*. Mais Washington va *« continuer dans les jours à venir à travailler sur ce problème aux Nations unies »*, a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche.

L'Irak adresse un nouveau camouflet aux Nations unies

Le président irakien a expulsé, jeudi 13 novembre, six Américains membres de la commission de l'ONU chargée du désarmement du pays. L'Unscom a répliqué en retirant vendredi l'essentiel de ses inspecteurs

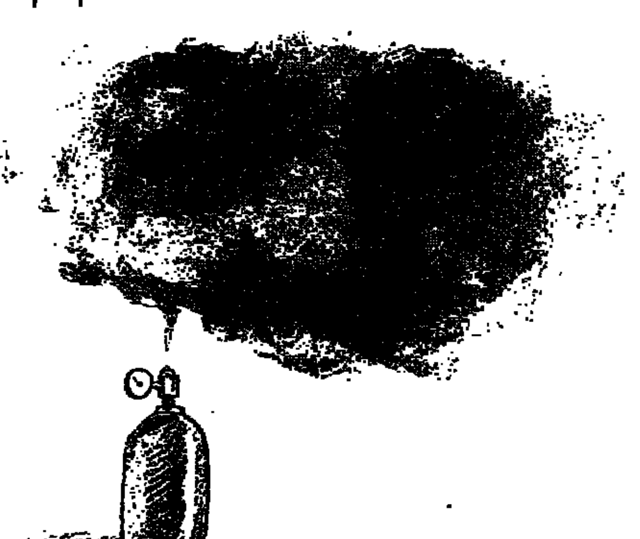
LA CRISE entre l'Irak et les Nations unies a connu une brusque dramatisation, jeudi 13 novembre, avec la décision de Bagdad d'expulser *« immédiatement »* les experts américains de la commission chargée de son désarmement (Unscom). Cette décision a entraîné des réactions en chaine.

Le chef de l'Unscom, Richard Butler, a décidé de retirer *l'ensemble des membres de ladite* commission qui sont basés à Bagdad – 84 dont 6 Américains – dès vendredi et de ne laisser sur place que 19 personnes, dont 7 garde*ront le centre de surveillance de la* capitale. Les 12 autres sont des militaires chiliens en charge des hélicoptères de l'Unscom.

Empêchés par les autorités ira*kiennes de rester jusqu'à vendredi*, les six inspecteurs américains de l'équipe ont dû quitter Bagdad dès jeudi soir par la route pour la Jordanie, où ils sont arrivés aux premières heures de la matinée de vendredi. Les soixante-huit autres sont partis vendredi matin par avion pour l'émirat de Bahreïn.

Quelques heures plus tôt, le Conseil de sécurité de l'ONU réuni à New York a averti à l'unanimité l'Irak des *« conséquences graves » de sa décision, dans une « déclaration présidentielle »* qui *« condamne dans les termes les plus vigoureux la décision inacceptable »* de l'Irak d'expulser les six experts américains. La déclaration exige *« l'annulation immédiate et sans équivoque de cette mesure »*.

« La nation irakienne a été mise en prison », a estimé le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, en évoquant les sanctions qui frappent son pays. *« Nous n'avons pas d'autre option »*, *a-t-il souligné* pour justifier la décision de son gouvernement d'expulser les experts américains, lors d'une émission en direct sur CNN. M. Aziz a renouvelé la menace irakienne d'abattre l'avion espion américain U 2, qui survole l'Irak à la demande de l'ONU et dont les missions doivent reprendre dimanche selon le Pentagone.



LE « BON SENS » DE LONDRES

A Bagdad, les médias ont diffusé jeudi des chansons patriotiques anti-américaines entretenant une ambiance de mobilisation. Selon un diplomate occidental, la tension est grande à Bagdad depuis quelques jours et des files d'attente pouvant atteindre parfois 1 kilomètre se forment devant les stations d'essence.

Par *« mesure de bon sens »*, Londres a décidé de dépêcher en Méditerranée son porte-avions *HMS-Invicible*, qui se trouve actuellement dans les Caraïbes, a annoncé jeudi le ministère britannique de la défense. *« Pour l'instant aucune décision »* d'envoyer le porte-avions dans le Golfe n'a été prise, a toutefois précisé le ministre, George Robertson, dans un communiqué. La Grande-Bretagne, a-t-il ajouté, *« continue d'espérer que Saddam Hussein se pliera à la résolution 1137 du Conseil de sécurité »*. Londres continuera de *« prendre toutes les mesures diplomatiques à cette fin, mais en attendant nous ne souhaitons exclure aucune possibilité »*, a ajouté M. Robertson. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis se sentent isolés au Conseil de sécurité

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

C'est avec la Chine que les Etats-Unis ont eu le plus de fil à retordre, jeudi soir 13 novembre, lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU : furieux contre les Américains pour une déclaration faite le même jour, devant l'Assemblée générale de l'ONU, contre les violations chinoises des droits de l'homme au Tibet, Pékin, qui préside, pour le mois de novembre, le Conseil de sécurité, a décidé de les « punir » en retardant de quelques heures l'adoption de la déclaration présidentielle condamnant Bagdad pour sa décision d'expulser immédiatement les inspecteurs américains de l'ONU.

Le texte, considéré comme *« inoffensif »* par la quasi-totalité des membres du Conseil, a fait l'objet de tractations *« abruptes »* entre l'ambassadeur chinois, Qin Huasun, et son collègue américain. Le premier ne s'est pas privé non plus de donner des leçons au président de la Commission des Nations unies chargée du désarmement de l'Irak (Unscom), Richard Butler, pour sa décision de retirer tout le personnel de cet organisme *« sans même avertir le Conseil »*. *« La Chine s'est réveillée*, notait un diplomate occidental, *non parce que Pékin s'intéresse subitement aux affaires irakiennes, mais juste pour montrer aux Américains à qui ils ont affaire. »*

PAS DE « VIOLATION FLAGRANTE »

La déclaration finalement adoptée par consensus peu après minuit, vendredi, n'evoque pas de *« violation flagrante »* des termes du cessez-le-feu de la guerre du Golfe, expression qui aurait signalé la nécessité d'une action militaire. L'ambassadeur russe s'est efforcé de souligner ce point : *« le Conseil de sécurité n'est pas encore prêt à endosser l'action militaire »*, a dit Sergueï Lavrov.

« Le problème est double, d'un côté, le Conseil ne peut pas accepter les diktats de Bagdad, de l'autre, avec le départ des inspecteurs, la communauté internationale a perdu sa capacité de continuer le désarmement de l'Irak, ce qui pourrait remettre en danger la sécurité de la région », a ajouté M. Lavrov, pour qui le dossier du désarmement de l'Irak ne peut pas être géré par *« un seul homme »*, à savoir le président de l'Unscom.

Soutenu fermement par la France, Moscou propose *« une réunion urgente »* d'un organe moribond, composé de vingt et un commissaires, créé en même temps que ladite Commission, en avril 1991, et dont la raison d'être était théoriquement d'avoir *« un regard sur les travaux et les objectifs »* de celle-ci. Une réunion de ce comité pourrait mettre à l'ordre du jour la question de la recomposition de l'Unscom, ce que demandent les Irakiens. Toujours à la demande de la Russie, le Conseil de sécurité a invité M. Butler à se présenter devant lui afin *« d'évaluer la capacité de la Commission, dans la situation actuelle, à remplir son mandat »*.

« C'est tout de même hallucinant, a commenté un diplomate américain. *A les écouter, on dirait que ce sont Richard Butler et Washington qui sont coupables, et non pas Saddam Hussein. »* Et d'ajouter : *« Voyez ce qui s'est passé depuis vingt-quatre heures. Le Conseil adopte une résolution condamnant l'Irak qui expulse le personnel de l'ONU et, à New York, on trouve le moyen d'accuser l'Unscom. »*

« Le Conseil est à court d'options », admettent volontiers les diplomates : *« Que voulez-vous que l'on fasse contre un pays qui incite à une réaction militaire en estimant qu'il n'a plus rien à perdre ? »* Selon l'un d'eux, *« de toutes les façons, les Américains utiliseront la force quand ils y seront prêts, quand ils sauront comment et sur quels objectifs. Pour l'instant, leur priorité reste l'unanimité de la communauté internationale »*.

Afsané Bassir Pour

Washington s'efforce d'obtenir un soutien diplomatique pour une action militaire

WASHINGTON
de notre correspondant

Une réunion dite « stratégique » à la Maison Blanche, réunissant autour de Bill Clinton les responsables de la diplomatie et de la défense ; la rhétorique menaçante de représentants de l'administration qui monte de plusieurs crans ; le départ de Bagdad des experts de l'ONU ; les émissions spéciales volontiers dramatiques de CNN, montrant des avions de chasse décollant du porte-avions Nimitz... tout y est : les Etats-Unis sont prêts, de nouveau, à infliger une « punition » militaire à Saddam Hussein.

Officiellement, bien sûr, la diplomatie n'est pas abandonnée, mais elle paraît désormais avoir pour fonction première de justifier à l'avance une action militaire : Washington cherche à renforcer l'impression que, si le choix d'une « frappe » américaine en Irak est effectué, il résultera d'un semblant de consensus de la communauté internationale. Tel est le sens de la déclaration du Conseil de sécurité adoptée, jeudi 13 novembre, à la demande de Washington. Son objectif est de montrer au président irakien que sa tentative de diviser la communauté internationale a échoué, a précisé le porte-parole du département d'Etat.

C'est dans ce registre que s'est également placé Bill Clinton à l'annonce de l'expulsion des six Américains membres de la commission des Nations unies chargée du désarmement de l'Irak (Unscom), ordonnée par Bagdad. Il s'agit d'*« une décision clairement inacceptable »* et d'un *« défi à la communauté internationale »*, a souligné le chef de la Maison Blanche. M. Clinton, que ses conseillers ont décrit comme ulcéré par la vexation consistant à obliger les experts américains à quitter l'Irak par la route, jusqu'à Amman, la capitale de la Jordanie, et non par avion, vendredi matin, avec les autres membres de l'Unscom, a insisté sur son intention d'agir à l'avenir de manière *« très déterminée »*.

PRÊTS À AGIR SEULS

Il est important *« pour la sécurité du monde »* que l'Unscom puisse continuer son travail, a-t-il ajouté. Cette explication, avancée par plusieurs responsables de l'administration, participe de la même volonté de préparer l'opinion internationale – en particulier arabe – et américaine à une inévitable escalade militaire, au cas où Bagdad ne céderait pas : depuis 1991, a rappelé M. Clinton, l'Unscom a découvert et annihilé plus d'armements de destructions massives que les alliés n'en avaient détruit en Irak pendant toute la guerre du Golfe. Chaque jour qui passe, a insisté Richard Butler, le chef de l'Unscom, permet à l'Irak de renforcer son arsenal.

Ce message semble avoir été bien compris au Congrès. La commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants a adopté une résolution appelant à une solution diplomatique pour faire plier Saddam Hussein, puis, en cas de refus de celui-ci, à des sanctions militaires sous l'égide de l'ONU. En dernier ressort, les Etats-Unis ne doivent pas hésiter à agir seuls, ajoute le texte. Le républicain Newt Gingrich, *speaker* (président) de la Chambre, a fait part de son soutien personnel à toute initiative présidentielle destinée à obliger Saddam Hussein à cesser de *« défier le monde civilisé »*.

Un sentiment identique prévaut au Sénat, et, *semble-t-il*, dans l'opinion : selon un sondage de la chaîne de télévision ABC, 84 % des Américains sont favorables à des frappes militaires si Bagdad s'avise de prendre pour cible les avions espions U 2 et 54 % d'entre eux sont d'un avis identique au cas où les experts américains continuent d'être exclus des missions d'inspection de l'Unscom. Cette question étant désormais dépassée par les événements, l'administration Clinton est placée devant des choix difficiles.

Il paraît avéré que les condamnations répétées des Nations unies ne changeront rien à la détermination de Bagdad, d'autant que plusieurs pays – en particulier la Russie, la France, la Chine et l'Egypte – ne s'associeront pas à une initiative du Conseil de sécurité préconisant une action militaire contre l'Irak. Washington estime cependant que les résolutions adoptées précédemment autorisent *de facto* l'utilisation de la force. Une telle option est aujourd'hui facilitée par le départ des experts de l'Unscom, qui pouvaient à tout instant être retenus en otage par les Irakiens.

Quels objectifs des frappes militaires seraient-elles supposées atteindre ? La destruction d'installations militaires irakiennes convaincra-t-elle le régime de Bagdad d'appliquer les résolutions de l'ONU, lesquelles prévoient implicitement la présence d'experts américains dans les rangs de l'Unscom ? Parce qu'elle n'est pas sûre de pouvoir répondre par l'affirmative à cette question, l'administration Clinton tente un ultime effort pour convaincre les membres du Conseil de sécurité d'adopter de nouvelles sanctions contre l'Irak. Après quoi, Washington n'aura probablement d'autre alternative que la fuite en avant sur le plan militaire, avec des conséquences diplomatiques fâcheuses, que l'on peut déjà percevoir.

Les Etats-Unis sont en effet de plus en plus isolés au Proche-Orient, ainsi que le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright va le constater la semaine prochaine, lors du sommet économique de Doha, au Qatar. Ni *l'Egypte ni l'Arabie saoudite, soit les* deux alliés les plus importants de Washington dans la région, ne seront présents. Cette absence constitue certes une manière de protester contre l'enlisement du processus de paix israélo-palestinien – et contre l'attitude américaine, jugée systématiquement favorable à Jérusalem –, mais elle pourrait annoncer un phénomène plus préoccupant, celui d'une solidarité arabe bénéficiant à l'Irak. A plus forte raison si la télévision de Bagdad est en mesure de montrer des images de civils irakiens massacrés par les missiles américains.

Laurent Zecchini

COMMENTAIRE

LE RAÏS DE BAGDAD JOUE NON PERDANT

Quels que soient les cas de figure, le président irakien, Saddam Hussein, joue non perdant... sauf s'il est lui-même, ou des installations stratégiques irakiennes, la cible d'une action militaire réussie.

Déjà, les nouvelles sanctions décidées mercredi par le Conseil de sécurité – d'interdire aux responsables irakiens qui entravent le travail des inspecteurs de l'ONU de quitter le territoire de leur pays – sont un peu comme un coup d'épée dans l'eau. Ce ne sont généralement pas ces responsables qui se déplacent depuis que l'Irak est sous embargo, mais plutôt des hauts fonctionnaires auxquels l'interdiction ne s'applique pas. Le chef de l'Unscom a décidé de retirer tous les experts de Bagdad aussi longtemps que l'Irak maintiendrait son veto sur les experts américains. Pour M. Hussein, cette décision est « tout bénéfice » parce que, en l'absence des inspecteurs, il échappera au contrôle des Nations unies, avec lesquelles il tente de biaiser depuis sept ans. L'Irak se retrouve ainsi sans témoins, au grand dam du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

Autre hypothèse : les Etats-Unis, unilatéralement ou avec le Conseil de sécurité, optent pour une ou des frappes militaires. Si une ou des casernes sont détruites, si les zones d'exclusion aériennes imposées dans le nord et le sud de l'Irak sont étendues, M. Hussein n'en continuera pas moins de gouverner... et d'une poigne de fer, comme l'ont montré sept années de mise en quarantaine, ponctuées par des frappes militaires américaines.

Autre cas de figure encore, bien que très improbable : le Conseil de sécurité décide de ne pas renouveler en décembre la formule dite *« pétrole contre nourriture »*, qui autorise Bagdad à vendre du pétrole pour une valeur de 2 milliards de dollars tous les six mois pour subvenir aux besoins élémentaires de la population en vivres et en médicaments. Les conditions de vie des Irakiens ne feraient que s'aggraver. Mais cela n'empêchera pas M. Hussein de continuer de gouverner à sa manière.

Enfin, si les méthodes de travail de l'Unscom sont réorganisées comme l'Irak le demande, ce sera un succès pour le président irakien. Et dans l'hypothèse où le Conseil de sécurité cède à l'Irak et lève les sanctions qu'il lui a imposées en 1991, M. Hussein pourra se prévaloir non seulement d'avoir survécu à l'humiliation de la guerre du Golfe, mais d'une victoire.

Mouna Naïm

Les Etats-Unis accusent Israël de pénaliser les « intérêts américains dans la région »

Madeleine Albright s'entretient avec Benyamin Nétanyahou et Yasser Arafat

Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, devait rencontrer, vendredi 14 novembre à Londres, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou. Elle devait lui signifier pour la première fois que la politique israélienne porte atteinte aux intérêts américains au Proche-Orient, affectés par l'arrêt du processus de paix. Mme Albright s'entretiendra samedi à Genève avec le président palestinien, Yasser Arafat.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Accusée par les opinions arabes d'appliquer une politique de « deux poids-deux mesures » à l'encontre d'Etats irrespectueux de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, l'administration américaine, qui enregistre avec d'autant plus d'inquiétude, compte tenu de la crise irakienne, l'écornement de son influence au Proche-Orient, a, semble-t-il, décidé de se montrer un peu moins tolérante à l'endroit du gouvernement national-religieux de Benyamin Nétanyahou.

Directement, quoique discrètement, rendu responsable par la diplomatie américaine de l'arrêt du processus de paix israélo-arabe, le chef du gouvernement israélien, qui devait rencontrer le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, vendredi 14 novembre à Londres, devait, pour la première fois, s'entendre dire clairement que sa politique porte désormais « *atteinte aux intérêts américains dans la région* ». Utilisée plusieurs fois déjà auprès du président palestinien, Yasser Arafat, pour l'obliger notamment à participer à de vains pourparlers avec Israël, cette formule diplomatique pourrait, selon certaines sources occidentales en Israël, « *marquer le tournant attendu de la politique américaine vis-à-vis de M. Nétanyahou* ».

Rien n'est encore acquis mais, invité jeudi, à Washington, à expliquer ce que Mme Albright – qui devait également rencontrer Yasser Arafat samedi en Suisse – entendait dire à ses deux interlocuteurs, Martin Indyk, le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires du Proche-Orient, a indiqué que son supérieur « *soulignerait que* [sa] *préoccupation ne concerne pas seulement l'ensemble du processus de paix* (...), *mais aussi* [les] *intérêts* [américains] *dans la région, lesquels sont affectés par le blocage de ce processus* ».

Opposé, dès avant sa victoire électorale de juin 1996, aux accords dits d'Oslo, signés par ses prédécesseurs travaillistes, M. Nétanyahou a complètement stoppé le processus il y a huit mois en lançant la construction d'une onzième colonie juive dans la partie arabe annexée de Jérusalem. Il refuse, en outre, de mettre en œuvre les deux retraits territoriaux supplémentaires prévus par ces accords et rejette les appels de la communauté internationale, Amérique comprise, à suspendre la colonisation des territoires occupés.

Reçu jeudi à Londres par le chef du gouvernement britannique et son ministre des affaires étrangères, M. Nétanyahou a tenté, apparemment sans succès, de plaider pour son plan, qui consiste à « oublier » les accords intérimaires signés pour passer directement, avec les Palestiniens, aux négociations sur le statut définitif des territoires occupés, Jérusalem-Est incluse.

« POUR LA GALERIE »

Yasser Arafat, à qui, selon *Haaretz*, « *l'administration américaine accorde aujourd'hui plus de confiance qu'au numéro un d'Israël* », a rejeté l'offre de M. Nétanyahou et l'a accusé jeudi, dans un entretien accordé au premier quotidien israélien, *Yedioth Aharonot*, de « *multiplier les pourparlers et les contacts, juste pour la galerie* ». Le chef de l'OLP a précisé que les derniers entretiens israélo-palestiniens organisés la semaine dernière à Washington par Mme Albright n'avaient « *rien donné du tout, le gouvernement Nétanyahou stoppant systématiquement toute avancée du processus de paix* ».

Plusieurs centaines de militants palestiniens appartenant à tous les partis, islamistes compris, ont manifesté ces derniers jours en faveur de l'Irak et contre les Etats-Unis, brûlant des drapeaux américains. Rappelant qu'Israël viole « *depuis des années* » plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU – sur l'occupation des territoires palestiniens, mais aussi du Liban sud et du Golan syrien –, les manifestants ont reproché à Washington de « *couvrir systématiquement* » l'Etat juif.

Yasser Arafat ne dit rien sur la crise irakienne. Mais il a répété son intention de déclarer l'indépendance – « *même s'il est occupé et colonisé* » – de « *l'Etat de Palestine après septembre 1999* », échéance normale des accords intérimaires d'Oslo, et a invité les Etats-Unis « *à avaler des vitamines, à reprendre raison et à pousser le processus de paix en avant* ». « *Car s'il est enterré*, a conclu le chef de l'Autorité autonome palestinienne, *ils savent ce qui arrivera...* »

Le fiasco annoncé de la conférence économique prévue la semaine prochaine au Qatar et boycottée par les principales puissances arabes, y compris les Etats clients des Etats-Unis, qui ont organisé ce forum pour aider à l'intégration d'Israël dans la région, en donne un avant-goût.

Patrice Claude

M. Chirac a ouvert le VIIe sommet de la francophonie

Controverse sur la désignation du secrétaire général

HANOÏ
de nos envoyés spéciaux

Dans le discours d'ouverture du septième sommet de la francophonie qu'il a prononcé, vendredi 14 novembre, à Hanoï, devant les représentants des pays « *ayant le français en partage* », le président Jacques Chirac a rappelé les raison d'être de l'ensemble francophone et celles qui justifient qu'on le dote de nouvelles institutions. Il a exprimé sa conviction qu'au XXIe siècle « *les grands espaces linguistiques seront des structures à part entière du jeu politique* ». Insistant particulièrement sur l'aggravation du risque d'uniformisation qui résulte actuellement de « *la prépondérance d'une seule langue sur les vecteurs modernes de communication* », il a annoncé que la France allait accorder 20 millions de francs supplémentaires au fonds créé au printemps dernier pour contribuer au développement des « inforoutes » francophones.

Il a indiqué, d'autre part, son souhait de voir s'accroître le nombre des étudiants étrangers venant se former en France (actuellement de 125 000). Il a été interrompu par les applaudissements de la salle lorsqu'il a rappelé sa décision de faciliter pour les étudiants et les chercheurs les procédures d'obtention de visas pour la France.

A propos de la réforme des institutions de la francophonie, on a pu sentir, dans les propos de Jacques Chirac, l'écho des polémiques qui ont surgi depuis le début de la semaine dans les réunions ministérielles préparatoires au sommet. « *La conférence ministérielle nous a adressé des messages importants*, a dit le président de la République. *La France y est attentive, nous apporterons ensemble les précisions nécessaires pour répondre à ces préoccupations.* »

Une partie des ministres réunis à Hanoï depuis le début de la semaine, notamment ceux du Canada et des pays africains, contestent l'étendue des pouvoirs attribués par le projet de charte de la francophonie au futur secrétaire général par rapport aux autres instances, notamment l'Agence de la francophonie. Le fait que Jacques Chirac ait supprimé, vendredi, de son discours, toute référence à cette agence ainsi qu'au comité permanent des ministres, semblait indiquer que l'affaire n'était pas encore totalement réglée.

En ce qui concerne la durée du mandat du futur secrétaire général, dont les contestataires demandaient la réduction, il semble qu'un discret marchandage soit intervenu. Un membre de la délégation française indiquait, jeudi soir, que l'on s'en tiendrait aux quatre ans prévus par le projet de charte, en ajoutant toutefois : « *De toute façon, le sommet se réunit tous les deux ans et le secrétaire général devra donc faire, au terme de cette période, un bilan de son action.* » C'était presque sous-entendre que Boutros Boutros-Ghali, à qui ce poste a été promis par la France, pourrait avoir « *spontanément* » envie de mettre un terme à sa mission lors du prochain sommet.

La vive contestation émise par des Africains du choix de M. Boutros-Ghali ne devrait pas apparaître dans les discours prononcés publiquement par les chefs d'Etat. Elle donnait lieu cependant, toujours vendredi, à des tractations en coulisse, les uns exigeant des garanties de modération pour le budget du secrétariat général, d'autres réclamant des postes dans le cabinet du futur titulaire. Jacques Chirac doit avoir, en marge du sommet, de nombreux entretiens bilatéraux dont les premiers, vendredi, avec les deux co-premiers ministres du Cambodge.

Claire Tréan et Jean-Claude Pomonti

Les plus graves inondations depuis trente-cinq ans frappent la Somalie

VALLÉE DU JUBA (Somalie)
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

Les ressources alimentaires étant submergées, un risque réel de famine existe

Les flots boueux du Juba, conjugués à des pluies diluviennes, ont inondé toute la vallée. Aux environs du village de Gelib, le fleuve atteint 3 ou 4 kilomètres de large. Par endroits, on ne distingue plus ses méandres. Vers le sud, la brousse gorgée d'eau brille sous le soleil comme un gigantesque marécage. Vue d'avion, la Somalie n'a jamais été aussi verte. Depuis la mi-octobre, il est tombé dans certaines localités dix fois plus de pluies que la normale. Selon les spécialistes, il s'agit de l'effet « Niño ».

Sur le terrain, la réalité est dramatique. Gelib est noyé ainsi que les villages avoisinants. On aperçoit les huttes de Marere, avec leurs toits de chaume qui surnagent. Quand ils n'ont pas été emportés par le courant encore très fort, bien qu'il ne pleuve plus depuis trois jours. Le Juba a submergé des palmeraies entières, dont il ne subsiste que le faîte des arbres, comme des étoiles vertes flottant sur les eaux marron. Puis, on distingue les villageois, comme pris au piège au milieu de cet immense lac.

Les sinistrés s'entassent sur un petit terrain surélevé et sur l'étroite digue qui borde la plantation d'une sucrerie désaffectée. Ils font de grands gestes au monomoteur affrété par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui tournoie au-dessus d'eux. Les eaux lèchent le pied de la digue. Et il suffirait de quelques pluies supplémentaires pour que ces camps de déplacés improvisés soient balayés.

Six cents familles du village de Merere se sont enfuies vers la bourgade de Gudude, située sur une hauteur. Mais leur situation n'est guère plus enviable. Le CICR a reçu leur appel radio lui demandant une évacuation d'urgence. Les délégués suisses reconnaissent que ce genre d'opération est au-dessus de leurs moyens. Aujourd'hui, ils survolent, impuissants, les sinistrés de Gudude auxquels ils ne peuvent accéder. « *Il faut que les gouvernements se mobilisent*, déclare Patrick Berner, chef de la délégation du CICR pour la Somalie, *pour financer l'envoi d'hélicoptères et d'embarcations.* »

PONT AÉRIEN

En remontant la vallée vers le nord, les berges du fleuve, qui souvent n'existent plus, égrènent ainsi un chapelet de villages inondés et déserts. Il est difficile de se faire une idée du nombre de victimes ; trop de localités sont encore totalement isolées. Mais nombreux sont ceux qui ont été surpris par la brusque montée des eaux.

A Buale, l'appareil du CICR s'est arrêté pour une escale d'évaluation. La piste est détrempée. Mercredi 12 novembre, elle était impraticable. « *Un avion-cargo avec seulement 5 tonnes de secours ne peut s'y poser* », estime Georges, le pilote.

Le village est à une demi-heure de marche, mais une partie du chemin se fait dans la boue jusqu'à mi-cuisse. « *Vous avez de la chance*, dit Hamed, le vétérinaire employé local du CICR, *le niveau a baissé. Il n'a pas plu depuis trois jours, sauf un petit orage hier...* »

Un certain soulagement, mêlé d'inquiétude, est perceptible à la suite de cette légère décrue. Il n'y a plus que le quart du village qui soit inondé. Devant la montée des eaux, Abdi Hamed, un fermier bantou, a dû évacuer, en pleine nuit, sa maison avec sa famille. Comme pour la majorité des sinistrés, tout ce qu'il possédait a été emporté. Surtout sa réserve de grains, stockée, selon la coutume, dans un grenier creusé dans le sol. Le champ qu'il venait de planter, situé trop près de la berge, a été dévasté. Plus à l'intérieur des terres, les dégâts sont identiques : les jeunes pousses de maïs, noyées par les pluies, vont pourrir avant la récolte.

Abdi et sa famille sont hébergés chez des voisins avec qui ils partagent ce qu'il reste de nourriture dans le village, isolé depuis deux mois et inondé depuis trois semaines. Le docteur Hamed connaît des gens qui ont refusé d'évacuer leurs demeures. Mais l'eau est montée si vite autour d'eux qu'ils ont dû se réfugier dans des arbres pendant plusieurs jours. Les résidents de Buale ignorent ce qu'il est advenu des villages voisins : toutes les pistes et tous les chemins ont été coupés.

Le CICR a laissé 300 kilos de médicaments à Buale, surtout des comprimés antimalaria, et, le 11 novembre, il a commencé à former un pont aérien sur les localités de Burdubo et de Lugh, plus au nord. Il y a apporté bâches, couvertures, médicaments et biscuits protéinés. Tous les riverains s'inquiètent car la « *radio dit qu'il continue de pleuvoir en Ethiopie ; et dans quelques jours, l'eau peut nous envahir de nouveau* ». Les Nations unies estiment que, sur les 200 000 habitants de la vallée du Juba, près de la moitié sont sinistrés.

Les Somaliens n'ont pas vu un tel désastre depuis trente-cinq ans. Le Shebelle, l'autre fleuve du pays qui naît aussi en Ethiopie, est sorti de son lit dans la région de Belet-Huen. Et, dans les deux vallées, quelque 800 000 personnes sont déplacées. Les riverains ont perdu leurs réserves et leur prochaine récolte. Ils risquent de se retrouver sous assistance alimentaire (et médicale) pendant de longs mois. Plusieurs ponts ont également été emportés. Il faudra reconstruire. Pour intervenir, les agences caritatives vont devoir prendre quelques risques : dans ce pays privé de gouvernement central depuis six ans, des conflits politico-claniques et une anarchie latente, entretenue par la présence de miliciens en armes, persistent, même si un calme apparent règne dans la plupart des régions.

Jean Hélène

Plus de mille victimes dans le sud du pays

Au moins un millier de personnes sont mortes dans les inondations qui touchent le sud de la Somalie, selon un bilan établi, jeudi 13 novembre, par des organisations humanitaires. Ces inondations, qui ont commencé le 18 octobre lorsque la rivière Juba a débordé, ont obligé plusieurs centaines de milliers de personnes à fuir et en ont touché indirectement un million d'autres, a précisé Lynn Geldof, porte-parole de *Somalia Flood Response*.

Le manque de nourriture et une épidémie de malaria rendent la situation encore plus délicate, ont indiqué les agences humanitaires, qui craignent l'apparition du choléra et de la dysenterie, les installations sanitaires étant détruites et l'eau potable manquante. Les inondations ont également tué 11 000 têtes de bétail, a précisé l'organisation Care. *Les ressources alimentaires étant submergées, il existe « un réel risque de famine au cours des six mois à venir »*, selon cette même source.

La grande misère des « mangeuses d'âme » du Burkina Faso

OUAGADOUGOU
de notre envoyé spécial

C'est une grande cour de village africain. Des dizaines de femmes filent le coton, pilent le mil, font la cuisine. Mais un étrange silence y règne. Manquent les cris des enfants, les palabres des hommes. Au centre Del Wendé, à la périphérie de Ouagadougou, plus de 300 femmes seules se sont réfugiées. On les a forcées à abandonner leurs enfants, leurs maris, leurs biens quand elles en avaient. Venues de tout le plateau mossi, au centre du Burkina Faso, ce sont des « mangeuses d'âmes », chassées de leur village.

Leur tragédie commence toujours par une mort dans le village. L'une des réfugiées de Del Wendé (« *Adosse-toi à Dieu* » en langue mossi) une femme de 72 ans, l'a raconté ainsi, à un chercheur burkinais : « *Après le décès de l'enfant de ma coépouse, les gens du village m'ont accusée d'être à l'origine de sa mort. Ils m'ont chassée du village. Je ne suis pas repartie dans mon village d'origine. Quand on est accusée de sorcellerie, tout le monde vous craint, même vos propres parents. J'ai erré trois jours sur la route, un voleur m'a dérobé mes pagnes neufs que j'emportais.* »

Dans la majorité des cas, les femmes sont convaincues de magie noire par le « chef de terre » – l'autorité coutumière suprême dans un village mossi – au terme d'un rituel terrifiant. Après des sacrifices d'animaux, le cadavre du défunt est promené dans le village. Ses deux porteurs sont animés par le *seingo*, un esprit qui leur indique la case de la coupable. En théorie, celle-ci a le droit de répondre au *seingo*. En pratique, la femme (les hommes sont très rarement mis en cause, et arrivent parfois à faire justice des accusations) est si terrifiée qu'elle reste muette.

Elle est alors chassée du village, et sa case parfois brûlée. Certaines gagnent Ouagadougou, d'autres se suicident en brousse. La sœur Marie-Louise, membre des missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, est responsable du centre Del Wendé. Pour elle, la plupart des « mangeuses d'âme » ont été victimes de jalousies, qu'elles aient réussi à accumuler un peu de richesse en commerçant, ou qu'une coépouse ambitieuse ait voulu se débarrasser d'une aînée encombrante. Les religieuses s'occupent de Del Wendé depuis près de trente ans, et pendant longtemps ce centre est resté unique. Depuis, d'autres lieux ont ouvert à Ouagadougou et sur le plateau mossi, mais les autorités burkinaises estiment que la solution des refuges a atteint ses limites : les villageois invoquent désormais l'existence des centres pour minimiser les conséquences des exclusions.

En février, le gouvernement a organisé un forum autour de la question. Pour Alexandre Tapsoba, du ministère des affaires sociales, il s'agissait avant tout de s'attaquer aux conséquences des exclusions villageoises : « *Nous ne voulions surtout pas nous attaquer à la croyance. Les mangeuses d'âme existent ou n'existent pas, l'important est de limiter les souffrances qu'entraîne cette coutume.* » Pour cela, le gouvernement tente de convaincre les chefs traditionnels, qui ont assisté en grand nombre au colloque. Pour l'instant, dans deux villages, on a assisté à la réintégration des femmes, après de longues et difficiles palabres. Mais il reste encore plus de cinq cents femmes dans les centres d'accueil qui « *attendent d'épuiser le reste de* [leurs] *jours* ».

Thomas Sotinel

هكذا من الأصل

L'opposition allemande soutiendra Paris au sommet sur l'emploi

Le président du SPD se montre circonspect sur les 35 heures

« L'euro va venir », souligne le président du SPD, Oskar Lafontaine, dans un entretien accordé au Monde. Il estime que les difficultés budgétaires allemandes ne remettent pas en question le lancement de la monnaie unique et qu'une meilleure coordination des politiques sociales s'impose en Europe.

LES DIFFICULTÉS du gouvernement fédéral allemand à équilibrer ses finances publiques ne remettent pas en cause la volonté de l'Allemagne de voir l'Union économique et monétaire mise en œuvre comme prévu en 1999, a estimé le chef de l'opposition sociale-démocrate, Oskar Lafontaine, dans un entretien accordé, mercredi 12 novembre, au *Monde*. Le président du SPD se trouvait à Paris, où il a été reçu par le premier ministre, Lionel Jospin, et le premier secrétaire délégué du Parti socialiste, François Hollande, pour s'entretenir des prochaines échéances européennes.

M. Lafontaine, qui est l'un des deux candidats potentiels de l'opposition à la chancellerie lors des élections de 1998, a confirmé l'intention des deux partis de poursuivre le travail de coordination entamé entre eux ces derniers mois, notamment sur la manière d'envisager le fonctionnement de la future zone euro dans les domaines économique et social, sujet sur lequel les sociaux-démocrates allemands sont plus proches de Paris que ne l'est le gouvernement du chancelier Kohl.

Sur la monnaie européenne, le président du SPD s'est voulu rassurant. « *L'euro va venir. Les grands partis allemands sont unanimes à penser que la décision d'introduire la monnaie unique est juste, que le déficit public soit de 3, de 3,2 ou de 2,8 %* », souligne-t-il, en écartant l'idée que ce choix puisse devenir un enjeu de la campagne pour les élections législatives de septembre prochain. S'il admet qu'il y ait aussi, à l'intérieur de son parti, des adversaires de l'euro, il s'agit pour lui d'une toute petite minorité.

Cette certitude n'empêche pas le chef de l'opposition de critiquer sévèrement la politique budgétaire et fiscale du gouvernement du chancelier Kohl, qu'il accuse de boucher les trous du budget en dilapidant les biens publics et en rayant les dettes. Interrogé sur l'incapacité du gouvernement et de l'opposition de s'entendre sur une réforme fiscale qui aiderait l'Allemagne à surmonter ces difficultés, M. Lafontaine se défend de vouloir mener avec le SPD, qui détient un pouvoir de blocage en raison de sa majorité à la Chambre des Länder (Bundesrat), une politique d'obstruction. Tout le monde est d'accord pour estimer que la fiscalité doit être revue en profondeur, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers.

OBJECTIFS QUANTIFIÉS

Le manque de transparence de *l'impôt sur le revenu, qui permet à* nombre de contribuables d'échapper au fisc, a contribué lourdement, en même temps que le chômage, à la sous-estimation des rentrées fiscales escomptées par le gouvernement cette année. Mais les sociaux-démocrates affirment que le projet de la coalition de profiter de la réforme pour baisser la pression fiscale de 40 milliards de deutschemarks conduirait, dans les conditions actuelles, à une crise « *non maîtrisable* » des finances publiques.

Justice sociale et lutte contre le chômage seront, pour le président du SPD, les deux grands thèmes de la campagne électorale à venir. A quelques jours du sommet sur l'emploi de Luxembourg, où l'Allemagne et la France défendront des positions différentes, le ministre-président de Sarre s'est déclaré favorable à l'approche du gouvernement français. D'une manière générale, estime-t-il, la victoire de la gauche dans plusieurs pays européens (Italie, Grande-Bretagne, France) a changé la politique européenne, en mettant la lutte contre le chômage au centre des préoccupations. Contrairement au chancelier Kohl, qui a rappelé, jeudi 13 novembre, devant le Bundestag que « *la politique de l'emploi est avant tout une mission nationale, non européenne* », M. Lafontaine est favorable aux propositions de la Commission de fixer des objectifs quantifiés pour mieux coordonner les politiques sociales. Il souhaite également plus d'harmonisation dans le domaine fiscal et développer, ainsi qu'il était prévu, les réseaux de transport et de télécommunications.

Soutenant l'idée d'une coordination plus étroite des politiques économique et financière dans la *zone euro, M. Lafontaine estime lui* aussi que la politique économique ne doit pas être seulement orientée vers la stabilité monétaire mais vers la croissance et l'emploi. L'idée d'un gouvernement économique européen ne nous fait pas peur, dit-il, en reconnaissant que la Banque centrale européenne aura besoin d'un interlocuteur au niveau des gouvernements. L'euro, ajoute-t-il, offre une chance de lutter contre le chômage seulement si cette coordination des politiques fonctionne.

Le chef du SPD reste en revanche circonspect sur la semaine de 35 heures. S'il estime que la diminution du temps de travail est un impératif pour créer des emplois, – « *qu'elle soit comptée sur la vie de travail, sur l'année, le mois ou la semaine* » –, il insiste sur le fait qu'elle doit être réalisée en tenant compte de la productivité et des conditions propres à chaque entreprise.

Henri de Bresson et Daniel Vernet

Le parti islamiste turc du Refah est menacé de dissolution

Qualifiée par le procureur général de « foyer anti-laïque », l'organisation politique la plus importante du Parlement turc depuis les élections de 1995 envisage une nouvelle structure

ISTANBUL
de notre correspondante

La procédure légale visant à obtenir la dissolution du Parti islamiste de la prospérité (RP ou Refah), premier parti au Parlement turc depuis sa victoire aux élections générales de décembre 1995, est entrée dans sa phase finale. La décision de la Cour constitutionnelle ne devrait être connue que dans plusieurs semaines, mais les récentes condamnations de plusieurs maires, membres du RP, pour des déclarations ou des actions jugées incompatibles avec le principe de la laïcité, n'augurent rien de bon pour le parti de l'ancien premier ministre Necmettin Erbakan.

Pendant plus de trois heures, mardi 11 novembre, le procureur général Vural Savas a détaillé devant la Cour les raisons qui l'ont poussé, en mai dernier, à demander l'interdiction de ce parti qu'il accuse d'être devenu « *un foyer d'activités anti-laïques* ». Figurent au dossier une série de discours enflammés prononcés par M. Erbakan – certains d'entre eux datant de plusieurs années, alors qu'il était dans l'opposition – et par plusieurs de ses collègues faisant référence à la « *sharia* » (loi islamique) et à la « *jihad* » (guerre sainte). Il a également rappelé que le RP avait passé un décret, annulé ensuite par les tribunaux, qui prévoyait l'ajustement des heures de travail pendant le mois du ramadan afin de permettre aux travailleurs de rentrer chez eux à temps pour mettre fin à leur jeûne à la tombée du jour.

Selon M. Savas, un ardent défenseur des principes laïques du kémalisme, « *aucun parti, en Turquie ou à l'étranger, n'a autant mérité d'être fermé par les tribunaux* ». Mais le procureur, dont les accusations font état de contraventions à « *l'esprit de la Constitution* » – qui interdit l'usage de la religion en politique – plutôt que de violations de lois précises, a admis que « *ce type de procédure légale n'est pas punitif, mais préventif* ». De nouveaux éléments à charge ayant été récemment ajoutés au dossier, notamment un film dans lequel le dirigeant du RP appelait ses partisans à participer au financement de la chaîne de télévision islamiste Kanal 7, M. Erbakan a obtenu une semaine supplémentaire pour peaufiner sa défense. Il comparaîtra à nouveau devant le tribunal mardi 18 novembre.

« SOUPAPE DE SÉCURITÉ »

L'ancien premier ministre aura fort à faire pour convaincre non seulement la Cour mais également l'armée, les institutions publiques, une partie importante de la presse et de l'élite turque, dont les pressions combinées avaient abouti, en juin dernier, à la démission de la coalition conduite par M. Erbakan. Citant l'Iran et l'Afghanistan, le procureur a affirmé que « *les démocraties ont le droit de se protéger* ». Les chances de survie du parti apparaissent donc plutôt minces.

Pourtant, le succès politique du RP est dû autant au mécontentement d'électeurs désenchantés par la corruption et l'apathie de la classe politique qu'à la réelle popularité de l'islam politique, relativement modéré dans ce pays où le système laïque est profondément enraciné depuis plus de soixante-dix ans. Mais le Refah est considéré comme une « *soupape de sécurité* » permettant à la population d'exprimer ses frustrations, et sa disparition inquiète. D'une part, cela pourrait avoir des conséquences négatives sur les relations entre la Turquie et l'Europe, au moment où Ankara frappe une nouvelle fois à la porte de l'Union européenne. « *Ça ne fait pas bonne impression si vous fermez le plus grand parti du pays alors même qu'il n'a jamais fait usage de la violence* », explique un diplomate occidental. « *Punir un parti tout entier pour les déclarations de quelques-uns de ses membres est également discutable* », ajoute-t-il.

Paradoxalement, la procédure judiciaire à l'encontre du RP – fondé en 1983 pour succéder à deux autres partis formés précédemment par M. Erbakan et interdits en 1971 et en 1980 – intervient alors que cette formation semblait en *perte de vitesse*. Le gouvernement de Necmettin Erbakan s'était montré incapable de tenir les promesses de justice sociale faites à ses électeurs, souvent issus des classes déshéritées. Soucieux de conserver le pouvoir, il avait bafoué certains de ses principes, notamment en acceptant de signer des accords de coopération avec Israël.

Les membres du RP n'ont pas attendu la décision du tribunal pour s'organiser. La mise en place d'une nouvelle structure politique est déjà en cours. Le maire d'Istanbul, Recep Tayyip Erdogan, est fréquemment cité comme un successeur possible à Necmettin Erbakan. Si le parti est interdit, le dirigeant actuel du RP et plusieurs de ses collègues ne pourraient en effet participer à la vie politique pendant cinq ans.

Si le Refah est interdit, le mouvement islamiste risque de se radicaliser avec l'arrivée de dirigeants plus jeunes et souvent plus combatifs que Necmettin Erbakan. La question islamiste se reposerait aux prochaines élections.

Nicole Pope

Russes et Américains s'opposent sur le tracé du grand oléoduc de la Caspienne

MOSCOU
de notre correspondante

L'inauguration en Azerbaïdjan des premières installations menant au « boom pétrolier » de la Caspienne a mis en évidence les efforts que les voisins de la Russie doivent encore mener pour s'émanciper de son contrôle. De hauts responsables américains, russes et turcs étaient présents, mercredi 12 novembre à Bakou, et ont imité le geste du président azerbaïdjanais, Gueidar Aliev, pour symboliser leur coopération : devant les écrans de télévision, ils ont trempé leurs mains dans du pétrole pour s'en maculer le visage.

Mais les divergences d'intérêt sont apparues dès les premiers discours. Le secrétaire américain à l'énergie, Frederico Pena, a ouvertement soutenu le « tracé turc » pour *l'oléoduc qui devra être construit* afin d'exporter la production des puits à plein rendement, à partir de l'an 2002 ou 2003. Le numéro deux du gouvernement russe, Boris Nemtsov, a répondu en maintenant que le « tracé russe », celui qui fut inauguré mercredi, gardait « *100 % de chances d'être choisi* ».

Son adjoint au ministère de l'énergie, Serguei Kirienko, a renchéri, jeudi, en accusant les Etats-Unis d'adopter une position « *trop politisée* ». Il s'est pour sa part déclaré convaincu que « *le pétrole sera exporté par différentes voies* ». Ce qui n'est pas la position du consortium AIOC mené par des sociétés anglo-américaines qui ont commencé à exploiter le pétrole off-shore de la Caspienne : pour des raisons *d'économies*, elles veulent construire un seul oléoduc principal dans quelques années, le MEP (Main Export Pipeline).

Un terminal d'une capacité de 5 millions de tonnes de brut par an – qui devrait être porté à 40 millions de tonnes d'ici 10 ans – a été inauguré à 50 kilomètres au sud de Bakou, à Sangatchal. De là part l'oléoduc menant au terminal russe de Novorossiisk sur la Mer Noire, qui vient d'être remis en service. Mais il traverse la Tchétchénie, dont Moscou refuse toujours l'indépendance, ainsi que le Daghestan, république musulmane faisant partie de la Fédération de Russie située entre l'Azerbaïdjan et la Tchétchénie. Une forte tension s'y développe depuis plusieurs mois, à la suite d'efforts déployés par Moscou pour mobiliser les Daghestanais dans *son entreprise d'isolement de la* Tchétchénie.

Les Tchétchènes dénoncent depuis des mois le blocus de fait que leur impose Moscou. Jeudi, il s'est encore accentué avec un couvre-feu instauré à la frontière tchétchéno-daghestanaise et une zone de sécurité de trois kilomètres de large, occupée par des forces du ministère de l'intérieur russe, le long de la frontière nord de la Tchétchénie.

Ce renforcement du traitement « militaire » de la question tchétchène accompagne un autre projet russe, défendu notamment par Boris Nemtsov : celui de construire, au nord de la Tchétchénie, un oléoduc de dérivation de 220 kilomètres qui relierait le Daghestan à Novorossiisk sans passer par la République rebelle. Dans l'esprit de ses promoteurs, un tel oléoduc, d'un coût *présumé de 220 millions de dollars*, augmenterait les chances de voir le « tracé du nord » choisi par les exportateurs du brut de la Caspienne. D'autres responsables russes remarquent cependant qu'il s'agit d'un « chiffon rouge » agité devant les combattants tchétchènes que toutes les forces de l'armée russe n'avaient pas empêchées de se déplacer quasi-librement dans le sud de la Russie durant les deux années de guerre.

Le président Aliev, saluant, mercredi, devant son hôte russe, la coopération entre Moscou et Grozny qui a permis de réparer le tronçon tchétchène de l'oléoduc remis en service, a déclaré, légèrement perfide : « *On vient de me dire que le brut a atteint aujourd'hui Grozny* »... Autrement dit, une approche purement économique des questions ré*gionales peut faire des miracles. Si* la Russie oublie ses nostalgies impérialistes.

Sophie Shihab



Une mer qui pourrait exporter d'ici dix ans l'équivalent de la production en mer du Nord

APRÈS la mer du Nord, voici plus de vingt ans, les pétroliers découvrent la Caspienne, une « nouvelle province » dont le potentiel serait considérable. Toutefois, jusqu'au début de la décennie, personne n'avait pu déceler l'importance réelle des gisements en raison des difficultés techniques rencontrées par les Soviétiques lors des forages, dues aux fortes profondeurs et aux pressions élevées. L'exploitation était donc faible.

« *Après l'effondrement de l'URSS et l'ouverture au marché international, toutes les compagnies se sont ruées sur cette zone qui n'avait pas encore été mise en production* » raconte Aziz Aït-Saïd, directeur exploration-production de la zone CEI chez Total. La compagnie française a signé, en septembre, un deuxième accord en Azerbaïdjan en prenant une participation de 20 % dans le contrat de partage de production du permis d'Absheron, situé en eau profonde, l'opérateur étant l'américain Chevron. Les réserves de ce champ pourraient dépasser le milliard de barils.

La plus grande mer fermée du monde, d'une superficie de 400 000 kilomètres carrés, connue surtout pour ses eaux poissonneuses et son caviar, est entourée par cinq pays : la Russie, l'Iran et trois nouveaux Etats : l'Azerbaïdjan, le Turkménistan et le Kazakhstan. Les réserves de brut sont estimées par les Américains entre 90 et 200 milliards de barils, ce qui explique l'engouement des compagnies d'outre-Atlantique, alors que, prudemment, les Européens avancent des chiffres compris entre 50 et 100 milliards de barils, ce qui équivaudrait déjà aux réserves de pays du Golfe comme le Koweït ou l'Iran. Mais l'huile n'est pas répartie équitablement, les eaux azéries et kazakhs étant les plus prometteuses.

A ce jour, deux gisements géants au potentiel supérieur à 700 000 barils par jour d'ici dix ans confirment cette répartition. Le premier, appelé Azeri-Chirag et situé en Azerbaïdjan, est exploité par le consortium AIOC, formé d'une douzaine de compagnies américaines (Amoco, Exxon, Pennzoil, Unocal), européennes (BP-Statoil, Ramco, TPAO) japonaise (Itochu), russe (Lukoil), saoudienne (Delta). Le deuxième, situé sur le champ de Tenguiz, au Kazakhstan, est exploité par Chevron auquel se sont associés Mobil et Lukoil. « *Ces deux gisements sont les seules certitudes. Tout le reste n'est, pour l'instant, que spéculation* », souligne un expert pétrolier.

L'EMPRISE RUSSE

Le souci est de trouver un équilibre entre les différents pétroliers et de se dégager de l'emprise russe (*Le Monde* du 12 novembre). Au mois d'août, reçu par le président américain Bill Clinton, le chef de l'Etat azerbaïdjanais, Gueïdar Aliev, a signé des contrats d'exploration et de développement avec Exxon, Mobil, Chevron et Amoco. Quelques mois auparavant, en visite officielle à Paris, il ratifiait un contrat dans lequel Elf est devenu l'opérateur pour explorer et produire sur le permis de Lenkoran-Talish. Il s'agit du deuxième contrat dans ce pays pour la compagnie française. Mais la compétition entre pétroliers s'intensifie, car les compagnies estiment qu'il ne reste plus que quelques permis intéressants à céder. Les enchères ne cessent donc de monter pour obtenir des permis.

Au Kazakhstan, un consortium composé de six compagnies (Shell, BP-Statoil, British Gaz, Agip, Total et Mobil) a obtenu en 1993 l'autorisation de prospecter les eaux territoriales et se trouve donc prioritaire pour obtenir des permis d'exploitation.

Globalement, les experts estiment que, si les espoirs sont confirmés, la Caspienne pourrait exporter 5 à 6 millions de barils par jour d'ici dix ans, soit l'équivalent de la production en mer du Nord. L'investissement sur dix ans pour la prospection et la mise en exploitation oscillerait entre 50 et 75 milliards de dollars (300 à 450 milliards de francs).

Face à l'avantage qu'offre cette région pétrolière de ne pas faire partie de l'OPEP (*Organisation des* pays exportateurs de pétrole) et donc de ne pas être tentée d'influer sur les prix, les producteurs décèlent deux ombres. La première est le statut juridique de la Caspienne. Les deux pays principaux producteurs (Azerbaïdjan et Kazakhstan) veulent qu'elle ait un statut de mer, réservant à chaque pays la totalité de sa production, alors que les trois autres riverains (Iran, Russie et Turkménistan) préféreraient un statut de lac, obligeant à partager toute la production. Le deuxième souci réside dans l'enclavement de cette région et donc dans l'évacuation du pétrole. Un problème qui ne peut qu'être résolu selon les experts, tant la manne est considérable. Toutefois, *par mesure de sécurité*, les Américains souhaiteraient avoir deux tracés de pipe-line différents pour exporter l'huile, même si l'investissement est d'importance dépassant pour chaque tracé les 2 milliards de dollars (12 milliards de francs). Pour eux, Ce montant n'est rien comparé aux revenus attendus.

Dominique Gallois

...iste turc du Refah
... de dissolution

...ur général de « foyer anti-laïque »
... plus importante du Parlement turc
...95 envisage une nouvelle structure

... de la Caspienne



...production en mer du Nord

L'Union européenne et l'Iran normalisent leurs relations

BRUXELLES. Après sept mois de crise entre Téhéran et l'Union européenne (UE), les ambassadeurs de l'UE vont retourner en deux groupes dans la capitale iranienne, a annoncé jeudi 13 novembre la présidence luxembourgeoise de l'UE. Les treize premiers diplomates de haut rang étaient attendus, dans la matinée du vendredi 14 novembre à Téhéran, selon des sources diplomatiques. Leurs collègues français et allemand, Jean-Pierre Masset et Horst Baechmann, suivront en prenant l'avion ensemble vendredi 21 novembre. Le rappel collectif des ambassadeurs des Quinze pour consultations avait été décidé le 10 avril, après un verdict de la justice allemande mettant en cause les autorités iraniennes dans la mort de quatre opposants kurdes iraniens en 1992 à Berlin. Depuis, Téhéran conditionnait le retour des diplomates au fait que le représentant de Bonn devait revenir en dernier et seul. – *(AFP.)*

La police empêche l'opposition de manifester dans les rues d'Alger

ALGER. Un impressionnant déploiement des forces de sécurité a empêché militants et sympathisants des partis d'opposition de manifester, jeudi 13 novembre à Alger, contre la fraude aux élections locales du 23 octobre. Dès le début de l'après-midi, des policiers ont interdit aux voitures et aux piétons tous les accès menant à la place du 1er Mai, point de départ de la manifestation, ainsi qu'à la rue Hassiba Ben Bouali qu'elle devait suivre jusqu'au siège de l'Assemblée nationale.

Pendant qu'un hélicoptère survolait les lieux, des policiers casqués munis de gilets pare-balles et de boucliers, certains armés de grenades lacrymogènes, barraient les rues. Six partis de l'opposition qui contestent les résultats des élections locales du 23 octobre ont appelé à cette manifestation, bravant l'interdiction des autorités. La grève à laquelle ils avaient appelé la veille n'a pas été suivie. – *(AFP, Reuter.)*

La Malaisie en bonne santé malgré la crise boursière

KUALA LUMPUR. L'économie de la Malaisie est encore solide et n'a pas besoin d'aide extérieure a indiqué, jeudi 13 novembre, Michel Camdessus, en visite dans la capitale du pays. Le directeur-général du Fonds monétaire international (FMI) a néanmoins ajouté que les autorités malaises devraient adopter une approche prudente face à la croissance rapide de l'utilisation du crédit et du déficit du pays. *« La Malaisie est dans une situation solide même si le pays a été affecté par les problèmes rencontrés par ses voisins »*, a t-il déclaré. *« Je pense que la Malaisie peut faire face à la crise actuelle. Je ne vois pas pour l'instant la nécessité d'une aide du FMI pour la Malaisie.*

Le directeur-général du FMI, en tournée dans les pays du Sud-Est asiatique plongés dans une tourmente financière depuis le mois de juillet, a indiqué plus tôt dans la journée à Singapour que la crise financière en Asie était une *« bénédiction cachée »* pour la région, qui déboucherait sur des taux de croissance élevés après une rapide période d'ajustement. Le président français Jacques Chirac, a estimé, jeudi 13 novembre, en marge du sommet de la Francophonie à Hanoï, que les turbulences des Bourses asiatiques n'étaient qu'*« un accident de parcours »* dont il n'y avait *« pas lieu de s'inquiéter »*. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

■ **ONU : le secrétaire général des Nations unies**, Kofi Annan, devait annoncer, vendredi 14 novembre, la nomination du Brésilien Sergio de Mello comme secrétaire général adjoint chargé des affaires humanitaires. Il remplace le Japonais Yasushi Akashi. M. de Mello est actuellement l'adjoint du Haut commissaire pour les réfugiés, la Japonaise Sadako Ogata. – *(Corresp.)*

ASIE

■ **PHILIPPINES : un mouvement séparatiste musulman** a signé un accord de cessez-le-feu, vendredi 14 novembre, avec le gouvernement de Manille. Le Front moro islamique de libération (MILF) ne s'était pas associé avec les accords de paix conclu en 1996 entre le gouvernement philippin et le Front moro de libération nationale (MNLF), la principale organisation séparatiste musulmane du pays. Le MILF, qui revendique un Etat séparé dans la région de Mindanao, au sud du pays, compte environ 100 000 hommes sur le terrain. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **BOSNIE : la nouvelle assemblée municipale de Brcko** (nord-est de la Bosnie-Herzégovine) a élu, jeudi 13 novembre, un maire serbe, Borko Reljic, un président musulman, Mirsad Djapo, pour l'assemblée de la ville et un Croate, Teodor Gavric, chef de la police multiethnique, a annoncé la radio bosniaque. Les partis politiques de l'entité serbe de Bosnie, avaient obtenu 30 des 56 sièges que compte le conseil municipal de Brcko, lors des municipales des 13 et 14 septembre, contre 23 sièges aux partis musulmans et trois aux Croates. Mais les élus serbes ont accepté l'élection d'un représentant de chaque communauté, suivant les consignes du superviseur international pour Brcko, Robert Farrand. – *(AFP.)*

■ **VATICAN.** Jean Paul II a reçu, mercredi 12 novembre au cours d'une brève audience, Adnane Agça, frère du terroriste turc Mehmed Ali Agça qui avait tenté de l'assassiner en 1981 sur la place Saint-Pierre. Aucun détail n'a été communiqué sur cet entretien mais, selon *La Repubblica*, Adnane Agça serait venu à Rome pour demander au pape d'intercéder plus activement auprès du président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro, afin qu'Ali Agça, condamné à la prison à vie, soit gracié. Selon le quotidien, il aurait été répondu à Adnane Agça que le pape avait, de son côté, *« fait tout ce qui est possible. Il a déjà pardonné, mais, pour sa part, Ali Agça n'a pas dit toute la vérité »*. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE : plus de 650 000 personnes** souffrent de la tuberculose en Ukraine, sur 50,6 millions d'habitants, a indiqué jeudi 13 novembre le chef du Comité d'Etat pour l'industrie médicale et biologique. *« Chaque année 24 000 nouveaux cas sont détectés et 7 000 personnes meurent de cette maladie »*, a-t-il précisé. Entre 1990 et 1996, le nombre de tuberculeux a augmenté de 43 %. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain**, se rendra en Afrique au mois de décembre, a indiqué, jeudi 13 novembre à Montréal, le secrétaire américain aux transports, Rodney Slater. Il a ajouté que le président Bill Clinton envisageait aussi de se rendre en Afrique *« plus tard dans son mandat »*. Ces visites sont *« en relation avec l'initiative africaine »* de la Maison Blanche, a précisé M. Slater, en référence à l'annonce faite en juin par Bill Clinton de la mise en place d'un nouveau partenariat avec les pays africains. – *(AFP.)*

■ **CONGO-KINSHASA : la mission d'enquête des Nations unies** sur les massacres de réfugiés hutus rwandais dans l'ex-Zaïre a attendu en vain, jeudi 13 novembre, à Kinshasa une réponse du gouvernement à sa demande d'audience, préalable au début de ses investigations sur le terrain. – *(AFP.)*

Le FBI abandonne la piste criminelle dans l'enquête sur l'explosion du Boeing de la TWA

Les autorités retiennent la thèse d'un accident mécanique

Seize mois après l'explosion du vol 800 de la TWA, entre New York et Paris, qui provoqua la mort des deux cent trente passagers et membres d'équipage, au large de Long Island, les services chargés des investigations aux Etats-Unis sont désormais d'accord pour écarter les hypothèses d'un attentat terroriste et d'un missile de l'armée américaine. Le FBI l'a annoncé officiellement aux familles des victimes.

DANS UN COURRIER reçu, jeudi 13 novembre, par l'association Victimes du vol 800, le FBI a officiellement mis fin à la controverse qui opposait, depuis juillet 1996, les tenants des trois hypothèses : accident mécanique, bombe terroriste, ou missile « perdu » de l'US Navy, entre lesquelles les autorités américaines avaient jusqu'à présent refusé de trancher.

Au terme d'une *« enquête approfondie et totale »* visant à *« déterminer, avec de grands degrés de certitude, si la tragédie était la conséquence d'un acte criminel ou terroriste »*, le responsable des investigations au FBI, James Kallstrom, indique, par sa lettre rédigée dans un français un peu approximatif, qu'*« il n'y a pas d'autres raisons de nous faire croire que la tragédie est due à un acte criminel »*.

« Je suis totalement persuadé que les théories d'un complot n'ont pas des faits de base », ajoute M. Kallstrom, en annonçant que l'enquête du FBI est désormais terminée. *« L'enquête de cette tragédie a été la plus totale, approfondie, et la plus coûteuse qui fut jamais menée »* par l'agence criminelle américaine, souligne encore M. Kallstrom. Plus de sept mille interrogatoires ont été conduits, tandis que la maquette de l'appareil a été presqu'entièrement reconstituée avec ses innombrables fragments récupérés au fond de l'océan.

« Le FBI nous a annoncé qu'il abandonne la piste criminelle, y compris celle d'un complot », a aussitôt pris acte Michel Breistroff, vice-président de l'association française *« Victimes du vol 800 »*. *« C'est une information très formelle*, a toutefois nuancé le responsable de cette association représentant cent soixante familles des passagers et membres d'équipage qui ont trouvé la mort au large de New York, quelques minutes après le décollage, *car nous le savions déjà de manière officieuse depuis plusieurs mois »*.

La position officielle du FBI vient en particulier démentir la thèse du *« complot »* qui, développée depuis des mois dans la presse internationale par des enquêteurs privés et tendant à dédouaner la responsabilité de Boeing et de TWA, affirmait qu'un *« missile ami »* (*friend missile*) de l'US Navy aurait abattu l'avion par erreur. Début novembre, le principal propagateur de cette thèse diffusée sur Internet, l'Américain Ian Goddard, s'est tardivement rétracté. Mais le journaliste Pierre Salinger, ancien chef du service de presse du président Kennedy, qui avait relayé cette version en co-signant notamment un article de *Paris Match* avec Ian Goddard, a maintenu ses accusations, sans apporter davantage de preuves.

L'AVIATION CIVILE SUR LA SELLETTE

L'association *« Victimes du vol 800 »* a, pour sa part, début septembre, décidé de mettre sur la sellette les sociétés Boeing et TWA, ainsi que l'Agence américaine de l'aviation (FAA), en réclamant leur mise en examen au juge d'instruction parisien chargé du volet français de l'affaire, Chantal Perdrix (*Le Monde* du 6 septembre). L'association s'est ainsi engagée dans la brèche ouverte en décembre 1996 par le Bureau américain pour la sécurité des transports (NTSB), dont les experts aéronautiques ont mené l'enquête technique sur l'accident aux Etats-Unis, parallèlement aux investigations criminelles du FBI.

Le 13 décembre, le NTSB avait adressé des *« recommandations urgentes »* aux autorités de l'aviation civile dans le monde entier et aux compagnies aériennes possédant des Boeing 747, afin qu'elles prennent des mesures pour modifier les réservoirs de carburant de ce type d'avions. Le 22 mai, Boeing avait recommandé aux compagnies de vérifier leurs réservoirs centraux.

L'association des victimes reste dans l'attente *« des informations précises sur les raisons de la défaillance mécanique ayant causé le drame »*, nous a déclaré M. Breistroff, en précisant qu'un CD-Rom compilant les résultats de l'enquête du NTSB sera prochainement transmis à l'association qui assistera, à partir du 8 décembre, à la procédure d'auditions publiques organisée par la NTSB à Baltimore.

Erich Inciyan

PCF Robert Hue a explique, jeudi 13 novembre, devant le conseil national du PCF, que les communistes souhaitent que le gouvernement ne marque pas de « *pause* ». Prenant ses distances avec un « *messianisme d'un autre âge* », le secrétaire national a expliqué qu'« *il ne suffit pas que le passé s'éloigne pour qu'il passe* ». Il a posé les premiers jalons d'une rénovation en profondeur des analyses et des objectifs communistes. ● LES NATIONALISATIONS ne sont plus considérées par M. Hue comme la conditions essentielle du changement social, la maîtrise de leur travail par les travailleurs ne dépendant pas seulement, selon lui, du régime de propriété des entreprises. ● LES ARCHIVES du parti, officiellement accessibles depuis 1993, seront l'objet d'un travail intensif de classification et de regroupement, afin d'en faciliter l'exploration.

Robert Hue est prêt à faire table rase des dogmes du communisme

Répondant à Lionel Jospin qui, la veille, s'était déclaré fier de compter des ministres du PCF dans son gouvernement, le secrétaire national a exprimé sa fierté de participer à la gauche « plurielle » et esquissé les réformes intellectuelles auxquelles son parti doit s'atteler

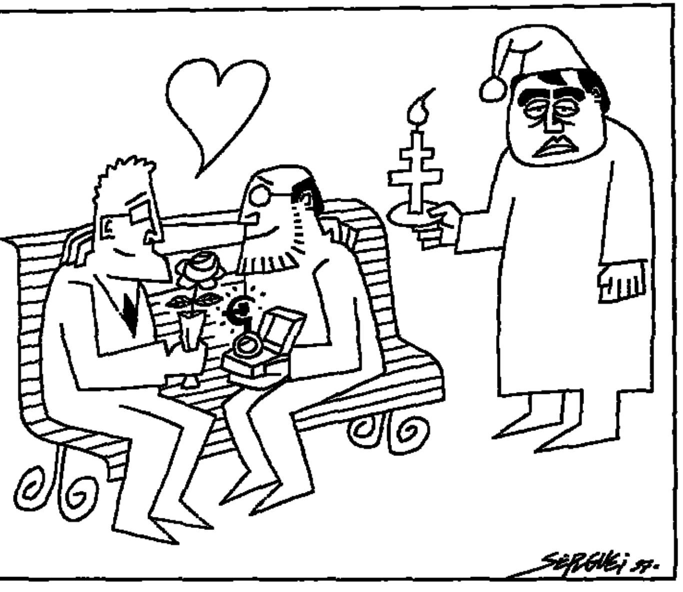
HAUTS LES CŒURS ! Réunis les 13 et 14 novembre en conseil national – un comité national élargi à l'ensemble des dirigeants, parlementaires et dirigeants de fédérations –, les communistes restaient charmés, ravis, presque abasourdis, jeudi, devant la « *fierté* » exprimée, la veille, par Lionel Jospin, après avoir été interpellé par la droite sur *Le livre noir du communisme*, de les compter dans son gouvernement (*Le Monde* du 14 novembre). Evoquant le « *souffle d'honnêteté et de dignité* » des propos tenus, Robert Hue a solennellement remercié : « *Je tiens à dire, pour ma part, qu'hier, dans l'Hémicycle de notre République, j'étais fier que les communistes participent au gouvernement de la France, au gouvernement pluriel de Lionel Jospin.* »

Le PCF n'attendait pas forcément autant de clémence. Et n'espérait pas forcément que M. Jospin déclinerait l'historiographie glorieuse du Parti communiste jusqu'au cartel des gauches. Certains, comme Bernard Vasseur, chargé des intellectuels, s'étonnaient même en souriant d'entendre reprendre à son compte la thèse officielle du « retard historique » pris, en 1956, dans la reconnaissance des crimes du stalinisme. « *Ni Michel Rocard, ni même François Mitterrand n'auraient parlé de la sorte* », se réjouissait par exemple le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Alain Bocquet, autour de la « bulle » de la place du Colonel-Fabien, pour la première fois ouverte aux journalistes pendant une réunion.

M. Hue a donné quelques indices d'une démarche qui pourrait être celle du PCF dans les années à venir. Certes, il a condamné de nouveau le *Livre noir*, dans lequel il voit « *un minutieux travail d'historiens* », mais aussi « *une opération politique visant à identifier communisme et crime, communisme et nazisme, jusqu'à y inclure des communistes français* ». « *On est là bien près*, estime le secrétaire national, *des élucubrations d'un Le Pen et d'un projet de " procès de Nuremberg du communisme "*. » Néanmoins, dans le même temps, il a ouvert la voie à une nouvelle manière que le PCF pourrait avoir d'aborder son passé.

CRITIQUE DE M. MARCHAIS

« *Je pense pour ma part*, a-t-il dit, *qu'il ne suffit pas que le temps s'écoule et que le passé s'éloigne pour qu'il se tasse, comme le café après le passage de l'eau. Au contraire. Nous n'avons pas seulement à condamner des conceptions et des pratiques qui nous révoltent. Il nous faut en connaître les ressorts pour que les hommes puissent s'en garder à jamais.* »



M. Hue condamnait ainsi, implicitement, la démarche de Georges Marchais. Ce dernier, hospitalisé, était absent de la réunion. M. Hue condamnait aussi... sa propre démarche : dans *Communisme, la mutation* (Stock, 1995), le secrétaire national avait soigneusement évité tout jugement sur son prédécesseur.

Comme l'observait un membre de la direction, invoquer un « retard », c'est éviter de parler des choses. Ainsi, les communistes français ont-ils condamné le stalinisme, mais sans jamais en parler dans leurs congrès. Parfois, dans un conseil national, on en dit plus que dans un congrès : dressant, dans un discours de deux heures, le bilan de cinq mois de participation au gouvernement de la gauche « plurielle » et son originalité, M. Hue a ainsi, allusivement, critiqué François Mitterrand et M. Marchais, indiquant : « *Personne – nous l'avions souligné lors de la campagne électorale – ne pouvait prétendre s'identifier seul à toute la gauche, avec en conséquence ou la requête de la soumisssion, ou l'accusation de " grand écart "*. »

Evoquant la situation « *inédite* » qui a conduit le PCF à « *aller au gouvernement* » en laissant des « *problèmes non résolus* », M. Hue a aussi livré la nouvelle analyse du parti sur la propriété et justifié ainsi, pour la première fois de façon « théorique », les privatisations *(lire ci-dessous)*. Il y a quelques semaines, déjà, le numéro deux du PCF, Pierre Blotin, avait provoqué un vif émoi, au bureau national, en expliquant à ses camarades que les nationalisations « *appartiennent à la mythologie de la gauche* ».

« VISÉE TRANSFORMATRICE »

Rompant enfin avec l'idée d'une progression par « *étapes* » (de la « *démocratie avancée* » de Waldeck Rochet et Georges Marchais au socialisme et au communisme), M. Hue a brossé à grands traits les « *visées* » d'un communisme favorable à la « *modernité* », qui prendrait ses distances avec un « *messianisme d'un autre âge ou un prophétisme chimérique de faible portée* », comme avec la prétention à un « *savoir supérieur* ». Le PCF, a-t-il ajouté, ne considère plus le fait d'être en position dominante comme « *la condition préalable à son engagement absolu* ». Sans renoncer à parler de « *luttes de classes* », ce que Maxime Gremetz saluait dans les couloirs, M. Hue a fixé les objectifs à atteindre. Les députés, a-t-il prévenu avec fermeté, doivent « *trouver un juste équilibre entre liberté et responsabilité, entre choix individuel et appartenance à un groupe, de façon à ce que des attitudes pouvant conduire à brouiller la perception de la politique du parti et à susciter craintes et inquiétudes chez les communistes et dans l'opinion ne puissent se produire* ». Quant au parti, il ne « *borne pas* [son] *horizon et* [son] *ambition à la réussite de l'actuel gouvernement* ». « *Nous avons une visée transformatrice plus ample* », a dit le secrétaire national.

Reste, a prévenu M. Hue, que « *l'heure n'est pas à la " pause " et qu'il faut aller de l'avant et continuer aux avancées plus fort et plus vite* ». Alors que le gouvernement vient d'engager une nouvelle phase de l'action gouvernementale, en s'attaquant aux réformes politiques et de société, M. Hue veut « *consolider* » le changement en une « *étape nouvelle* » : relance de la consommation, création d'emplois effectifs liés à la réduction du temps de travail, réforme de la fiscalité et du crédit. « *Sans surenchère* », a-t-il précisé.

Ar. Ch.

La nationalisation dépassée ?

Evoquant la situation « *inédite* » qui a conduit le Parti communiste à « *aller au gouvernement* » en laissant des « *problèmes non résolus* », comme les privatisations ou la construction européenne, le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a déclaré, jeudi 13 novembre, au conseil national de son parti : « *L'histoire nous apprend que dépasser le capitalisme et les comportements qu'il implique, comme nous le voulons, ce n'est pas seulement changer la propriété de ce que nous avons appelé longtemps " les grands moyens de production et d'échange ". Ce n'est pas, non plus, veiller à l'établissement d'un rapport de forces favorable entre les différents secteurs de l'activité économique selon la nature publique ou privée de leur propriété.* »

« *La question-clé, la question cruciale*, estime M. Hue, *c'est celle de l'appropriation véritable par la société – c'est-à-dire les salariés et les citoyens – de leurs activités, avec ce qu'il faut, certes, de propriété juridique, mais aussi de savoir, de pouvoir, de maîtrise effective. Avec, autrement dit, des droits et des capacités de les faire vivre.* »

« Portes ouvertes » sur les archives du communisme français

UNE CHOSE est d'ouvrir les archives, une autre est que cela se sache. Profitant de la polémique lancée par le *Livre noir du communisme*, Robert Hue a proposé d'organiser, le 24 janvier 1998, place du Colonel-Fabien, « *une journée " portes ouvertes " sur les archives du PCF* », cela « *pour que journalistes et historiens puissent constater ce qui existe* » au premier étage du bâtiment de verre où ces archives sont consultables depuis quatre ans. Le secrétaire national entend ainsi manifester « *l'importance politique* » que la direction du PCF « *accorde aux recherches historiques sur le communisme* ». Il y reviendra, à cette occasion, en présence des historiens communistes Roger Martelli et Serge Wolikow et de vétérans qui, au sein de la commission nationale des archives et de la mémoire, enrichissent le catalogue de leurs témoignages écrits ou oraux.

C'est le 5 mars 1993, quarante ans après la mort de Staline, qu'avec l'aval de Georges Marchais Francette Lazard, membre du bureau politique, engageait le PCF dans cet « *acte politique majeur* ». La dirigeante communiste expliquait qu'en dépit de tous les risques de « *manipulations du passé* », qui « *trouvent trop souvent la caisse de résonance de grands médias* », il fallait « *encourager vigoureusement les travaux sur l'histoire du parti* ». Le PCF imitait ainsi le PC italien, qui, en 1987, avait amorcé le même processus. En 1992 avaient été ouvertes les archives du PC soviétique : parmi elles, des documents dérobés par les Allemands, récupérés par les Soviétiques, récemment rendus à la France et... redevenus inaccessibles depuis qu'ils ont été déposés à Fontainebleau.

Les archives du CC (comité central) sont accessibles pour la période 1944-1967 : selon la règle qui prévaut pour les archives publiques, la libre consultation est possible après un délai de trente ans pour tout chercheur accrédité qui en fait la demande, ce délai étant porté jusqu'à cent ans pour les faits et comportements d'ordre personnel. Tous les jours, de nombreux étudiants viennent travailler place du Colonel-Fabien.

DOCUMENTS TRÈS DISPERSÉS

Cependant, ces archives ne sont pas inventoriées, ce qui limite évidemment leur accès et leur intérêt. « *L'Internationale communiste avait une vraie politique d'inventaire : chez nous règne un désordre bien français* », explique Mathilde Angeloni, responsable des archives. Certains se souviennent que les archives du bureau politique étaient consultables par les membres du CC dans le bureau de Gaston Plissonnier, sans prendre de notes et sans oublier de signer le registre.

Les archives communistes du PCF sont, aussi, très dispersées. La bibliothèque marxiste de Paris dispose des archives de la section française de l'Internationale communiste d'avant-guerre et de microfilms transmis à partir de 1972 par l'ex-Institut du marxisme-léninisme de Moscou, qui conserve l'ensemble des archives de l'Internationale communiste. D'autres reposent dans le Musée de la Résistance, à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) ou le Musée de l'histoire vivante à Montreuil (Seine-Saint-Denis) ; c'est le cas des archives Jacques Duclos. Les archives filmées, elles, sont conservées, depuis les années 70, par le cinéaste Claude Thiébaut, qui possède quelques trésors comme la bande-annonce de *Fils du peuple*, l'autobiographie de Maurice Thorez.

Les archives privées de l'ancien secrétaire général font en revanche cruellement défaut. « *Un fonds beaucoup moins important qu'on ne le dit* », tempère M. Hue. Le PCF a tenté sans succès quelques « *approches* », comme dit Mme Lazard, qui s'est rendue chez Jeannette Vermeersch, compagne de Thorez, en 1996 (*Le Monde* du 4 novembre). Cependant, dans une lettre datée du 4 novembre, Jean Thorez, son fils, enseignant à Marseille, met *Le Monde* « *au défi de fournir la moindre preuve que* [sa] *mère, Jeannette Thorez-Vermeersch, continu*[e] *de refuser les archives de* [son] *père à un Parti communiste qui ne s'y est jamais intéressé* »...

Ar. Ch.

Les promesses encore inexplorées de la gauche « plurielle »

LA POLÉMIQUE autour du *Livre noir du communisme* et la véhémente réplique de Lionel Jospin à l'UDF, le 12 novembre, n'en finissent pas de faire des vagues et de secouer les vieilles fondations des partis de gauche. Le Parti communiste, en pleine réunion de son conseil national, n'en est visiblement pas revenu, nombres de ses responsables étant intimement convaincus qu'ils ne sont pas allés aussi loin que le suggérait le premier ministre dans la critique de « *la tragédie du stalinisme* » ou encore étonnés de voir que M. Jospin faisait remonter les heures glorieuses de l'union de la gauche aux élections de 1924, année où « *le cartel des gauches* », quatre ans après le congrès de Tours, n'avait pas rassemblé le jeune Parti communiste.

ANALYSE

Un « congrès de Tours à l'envers » ? On n'en est pas là

Robert Hue a vu, jeudi 13 novembre, dans la déclaration de M. Jospin « *un acte majeur pour l'avenir de la gauche française* ». En même temps, les propos du premier secrétaire du PS, au moment où ce parti prépare un congrès où la question du rassemblement de la gauche ne fait pas partie des sujets en débat, relancent les interrogations sur l'avenir même du Parti communiste. Plus que sur son passé, c'est finalement sur son avenir que M. Jospin invite le PCF à réfléchir.

En préférant parler de « *visée communiste* » plutôt que « *d'identité communiste* », six ans après l'effondrement de l'URSS, M. Hue tente de donner les raisons d'être d'un Parti communiste « *moderne* ». Il est plus qu'une simple attitude, assure-t-il, davantage qu'un parti plus proche des gens, plus combatif, plus ouvert que le PS, comme l'incarne si bien, au gouvernement, le « *camarade ministre* » Jean-Claude Gayssot. Il ne fait pourtant pas du communisme autre chose qu'un « *humanisme* » qui « *fait primer la personne sur la chose et qui conçoit l'être humain comme priorité effective du développement social* ».

Certains commençent à s'inquiéter, au sein du PCF de la disparition de cette spécificité. « *Le plus dangereux pour nous et pour la gauche dans son ensemble*, a affirmé, jeudi, le député Patrice Carvalho, *ce serait de donner le sentiment de ne plus jouer de rôle spécifique. Petit à petit, la gauche plurielle ne se constituerait plus de partis différents. Les Français auraient le sentiment que s'est opérée une fusion* ».

Alors que le PCF et le PS devraient se rencontrer au sommet le 19 novembre et que M. Hue a redit, jeudi, dans la perspective des futures élections régionales, sa volonté de « *consolider au plan politique la majorité de gauche plurielle* », la réflexion sur l'avenir des formes de rassemblement de la gauche risque de rebondir, après le congrès de Brest, chez les socialistes. En 1996, dans son livre *Pour une nouvelle gauche* (Stock), Jean-Christophe Cambadélis, chargé au secrétariat national des relations extérieures et des fédérations, esquissait déjà « *une nouvelle alliance* » en imaginant que le PS pourrait se refonder en se dépassant. « *Nous proposons simplement*, écrivait-il, *le débouché le plus économique pour la gauche, la fondation ensemble du mouvement de toute la gauche* ».

Il y a un an, en décembre 1996, juste avant le congrès du PCF, M. Cambadélis avait repris le terme de « *nouvelle alliance* ». « *Il faudra lui trouver sa formule algébrique et populaire* », notait-il en observant la difficulté pour le PCF, capable de définir « *ce qu'il ne veut plus* » – « *le stalinisme* » – mais hésitant à préciser « *ce qu'est le communisme moderne, son identité ou sa pertinence historique* ». Chargé de la formation au secrétariat national du PS, Alain Bergounioux pense aussi qu'« *à terme* », la question d'une grande force social-démocrate se posera. Un congrès de Tours à l'envers ? On n'en est pas là. Mais l'expérience de gauche « plurielle » aujourd'hui pourrait servir de laboratoire, demain, à une recomposition. L'idée chemine...

Ariane Chemin et Michel Noblecourt

هكذا من الاصل

Les fabiusiens devraient maintenir leurs positions dans la majorité du PS

Les militants socialistes achevaient de voter vendredi 14 novembre

Les adhérents du PS achevaient de voter, vendredi 14 novembre, sur les motions pour le congrès du PS, du 21 au 23 novembre à Brest : la motion A, de François Hollande, premier secrétaire délégué ; la motion B d'anciens poperenistes menés par Marie-Thérèse Mutin et la motion C de la Gauche socialiste. Selon des résultats partiels, la participation serait entre 65 % et 70 %. La motion A aurait près de 85 %, la B près de 5 % et la C autour de 10 %.

SELON des résultats partiels, dans l'attente des grosses fédérations comme le Pas-de-Calais et le Nord, sur le vote des motions pour le congrès de Brest, la Gauche socialiste, créditée entre 9 % et 11 %, n'a plus guère de chances de retrouver les 16,19 % qu'elle avait obtenus en décembre 1996 à la *convention* sur l'économie. La motion A, de François Hollande, devrait réaliser 85 %, tandis que la motion B, celle d'anciens poperenistes, a du mal à franchir la barre des 5 %. La Gauche socialiste a des difficultés dans ses fiefs. Dans l'Essonne, la motion C a obtenu 40,77 % des voix contre 56,99 % pour la motion A et 2,24 % pour la B. En Vendée, la Gauche socialiste obtiendrait 35 % et elle friserait la majorité dans le Cher.

Selon les résultats définitifs en Dordogne, la motion A arrive largement en tête avec 89,38 % devant la motion B 5,9 % et la motion C 4,72 %. Dans les Landes, sur les terres d'Henri Emmanuelli, rallié à la motion A, celle-ci est arrivée largement en tête avec 74,89 % des voix, devant la motion B, défendue dans le département par le député Alain Vidalies, qui a recueilli 22,79 % des suffrages. La motion C n'a obtenu que 2,32 %. Selon des résultats partiels, la Gauche socialiste obtiendrait 30,6 % en Mayenne, 18 % en Haute-Garonne, 20 % dans le Calvados, dans l'Aveyron et dans le Finistère, 12 % à Paris, 12 % dans le Lot-et-Garonne. Selon des résultats partiels dans les Bouches-du-Rhône, la motion A serait à 89,53 %, la B à 1,47 % et la C à 9 %.

Sans attendre les résultats définitifs des votes, communiqués lors des congrès fédéraux samedi 15 novembre, les différentes composantes de la motion A, lors d'une *réunion jeudi* 13 novembre, ont esquissé la répartition des places au conseil national pour les 204 membres élus à la proportionnelle des courants. Sur la base de 85 % pour la motion A, et sous réserve d'ultimes ajustements en fonction des résultats définitifs, la motion A aurait 172 élus sur 204 (84,31 %), la Gauche socialiste et les « mutinistes », s'ils franchissent la barre de 5 %, se partageant 32 élus. Sur ces 172 élus, le bloc majoritaire jospino-rocardien en aurait 111 (54,4 %), soit 54 jospinistes, 27 rocardiens, 2 Agir en socialistes, 7 Partages, 11 mauroyistes et 10 amis de Martine Aubry.

« MULTICARTES » OU « BICARTES »

Dans le deuxième cercle – ceux qui ont rallié la motion A après avoir présenté leurs contributions –, les fabiusiens auraient 44 élus, les emmanuellistes 10, les amis de Louis Mermaz 4, les anciens poperenistes menés par Michel Debout 2 et Jean-Marie Bockel un.

Avec 54 élus, les proches de Lionel Jospin constituent la majorité du bloc majoritaire jospino-rocardien. Avec 26,5 %, ils quadruplent presque le nombre d'élus qu'ils avaient en novembre 1994, à l'issue du congrès de Liévin (15 élus et 7,35 %). A Liévin, les amis de M. Jospin s'étaient répartis entre emmanuellistes, rénovateurs et motion 2 (Agir en socialistes). Cette dernière avait obtenu 16 élus (7,84 %). Trois ans plus tard, *elle a éclaté et* ne retrouve que deux élus pour Agir en socialistes et un, Christophe Clergeau, pour Changer, abrité par les rocardiens. En 1994, les rocardiens avaient fait cause commune avec les amis de Pierre Mauroy et de Martine Aubry dans un pôle rénovateur qui avait eu 42 élus (20,6 %). A l'issue de Brest, les rocardiens (13,2 %) seront le troisième groupe du PS, devant les mauroyistes (5,4 %) et les aubryistes (4,9 %) qui viennent, pour l'essentiel, des rangs de l'association Agir comme l'ancien maire de Valence, Rodolphe Pesce.

Dans cette majorité « plurielle » du PS, les amis de Laurent Fabius tirent bien leur épingle du jeu, en maintenant leurs positions. Le président de l'Assemblée nationale se référait à son score du congrès de Rennes, en 1990, (28,84 %), mais il n'avait, en fait, que 22,06 % dans le conseil national sortant ce qui faisait des fabiusiens le premier groupe.

En passant de 45 à 44 élus, soit 21,6 %, les amis de M. Fabius deviennent la seconde composante numérique de la majorité. Depuis 1994, plusieurs fabiusiens ont rejoint le groupe Partages qui, autour de François Rebsamen et Régis Passerieux, devrait avoir 7 élus, dont un transfuge récent en la personne d'André Billardon. C'est le bloc « Emmanuelli-Mermaz-Poperen » qui souffre le plus puisqu'il passe de 76 à 16 élus, en ne comptant que les poperenistes ralliés à la motion A. Chacun peut se consoler au PS aujourd'hui dans la mesure où nombre de responsables sont « multicartes » ou « bicartes », pouvant être jospino-rocardien, rocardo-aubryste, jospino-aubryste ou jospino-emmanuelliste. La seule catégorie qui reste introuvable, c'est celle des jospino-fabiusiens.

Michel Noblecourt

M. Chevènement s'enquiert d'éventuelles « infractions » du service d'ordre du FN

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL du Front national, Bruno Gollnisch, ainsi que le responsable du Département protection-sécurité (DPS) de ce mouvement, Bernard Courcelle, ont opposé *« le démenti le plus formel »* aux informations apportées par « Dominique » sur les agissement du service d'ordre du FN publiées dans *Libération* du 13 novembre (*Le Monde* du 14 novembre). Selon eux, « Dominique » n'existerait pas et les propos rapportés seraient *« truffés d'affabulations mensongères »*. France 2 a cependant diffusé, lors de son journal de 20 heures, jeudi 14, un bref entretien avec ce dernier, qui a confirmé l'existence *« d'une unité à part »*, d'une *« équipe de choc »*, au DPS ainsi que la présence de *« flingues »* dans les *« sacs perso »* de certains. France 2 a aussi affirmé que la direction du FN avait ouvert une enquête interne pour identifier « Dominique ».
Interrogé à l'issue d'une réunion du gouvernement à Matignon, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a déclaré qu'il allait *« regarder »* si le DPS a commis des *« infractions avec la loi »*. De son côté, Reporters sans frontières demande au ministre de la justice, Elisabeth Guigou, d'ouvrir une enquête *« de manière à faire la lumière sur cette affaire »*.

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE : Le premier ministre enregistre une hausse de sa cote de popularité** de 6 points en un mois, selon le dernier sondage d'Ipsos, réalisé les 7 et 8 novembre, donc à la fin du conflit des routiers, auprès d'un échantillon national de 960 personnes et publié par *Le Point* (daté 17 novembre). Lionel Jospin recueille 60 % d'opinions favorables, son meilleur score depuis son arrivée à l'hôtel Matignon, contre 34 % d'opinions défavorables. De son côté, le président de la République enregistre son meilleur score depuis janvier 1996 : Jacques Chirac recueille, en effet, 49 % d'opinions favorables (+ 1 point en un mois) et 42 % d'opinions défavorables (+ 3 points).

■ **SYNDICAT : Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT,** a, jeudi 14 novembre, qualifié de *« grossiers »* et *« vulgaires »* les propos tenus par Marc Blondel, secrétaire général de FO, dans *L'Evénement du Jeudi* (*Le Monde* du 14 novembre). *« Ce n'est pas mon registre, ce n'est pas ma manière de dialoguer, encore moins de polémiquer, avec un leader syndical »*, a poursuivi la secrétaire générale de la CFDT. M. Blondel avait notamment déclaré à l'hebdomadaire que « [son] *boulot, ce n'est pas de faire l'amour avec les premiers ministres, que ce soit Juppé ou Jospin* » et il avait accusé Mme Notat de *« trahison »* dans le conflit des routiers.

L'accès à la nationalité sera simplifié pour les enfants de ressortissants des anciennes colonies

LA COMMISSION des lois de l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 13 novembre, le projet de loi sur la nationalité. Les commissaires de la majorité ont voté l'amendement du groupe socialiste, qui fixe à treize ans au lieu de seize l'âge à partir duquel un enfant d'immigré pourra demander la nationalité française (*Le Monde* du 14 novembre). Le groupe communiste, qui avait déposé un amendement permettant l'acquisition de la nationalité par déclaration des parents dès la naissance – solution prônée par le rapporteur PS, Louis Mermaz –, n'était pas représenté lors de cette réunion.

Dans le but de *« promouvoir l'égalité plénière dès la naissance »*, Guy Hascoët (Verts) a défendu en vain un amendement correspondant à un droit du sol « intégral », dont Véronique Neiertz (PS) s'était faite l'avocate au sein du groupe socialiste. La commission, qui a porté à vingt et un ans l'âge limite pour le calcul des cinq années de résidence nécessaires pour l'acquisition de la nationalité, a supprimé cette condition lorsque l'enfant a été adopté par une personne de nationalité française n'ayant pas sa résidence habituelle en France.

Sans autoriser l'acquisition de la nationalité dès la naissance, la commission a adopté un amendement de Bernard Roman (PS), Bruno Le Roux (PS) et Jean-Pierre Michel (MDC) qui permet, sur présentation du livret de famille, la délivrance d'une *« carte d'identité républicaine »* à tout enfant né en France de parents étrangers titulaires d'une carte de résident. Cette formulation a été préférée à celle de *« passeport pour la citoyenneté française »* initialement proposée par les députés du Mouvement des citoyens. Pierre Mazeaud (RPR) s'est déclaré favorable à la création de ce titre, qui doit notamment permettre aux enfants mineurs de circuler librement dans les pays de la zone Schengen.

Contre l'avis de l'opposition, la commission a réduit de deux ans à un an (contre six mois avant la loi Méhaignerie) le délai au terme duquel l'étranger marié à un Français peut acquérir la nationalité française. Cette décision risque de poser un problème de cohérence avec le projet sur l'immigration de M. Chevènement, qui exige un délai de deux ans après le mariage pour l'attribution d'une carte de résident. Soucieux de *« sortir de la culture de suspicion qui prévalait dans les dispositions récentes »*, M. Hascoët souhaitait permettre l'acquisition de la nationalité dès le mariage.

La commission, qui a également décidé de supprimer l'exigence des cinq années de résidence pour la naturalisation des réfugiés, a cherché à accélérer la délivrance des certificats de nationalité. Elle a adopté un amendement prévoyant que, six mois après la remise d'un récépissé, l'absence de réponse vaudra acceptation implicite de l'administration. Les députés ont également adopté des amendements rétablissant le « double droit du sol », qui rend français dès la naissance les enfants nés en France de parents nés avant l'indépendance d'anciennes colonies. Ce droit avait été limité, en 1993, aux enfants nés avant le 1er janvier 1994. En outre, les conditions restrictives mises en 1993 à l'application du double droit du sol aux Algériens seront levées.

La commission a aussi rétabli la possibilité d'une réintégration dans la nationalité par simple déclaration des personnes nées dans l'ancien empire français. Les députés veulent aussi inciter les jeunes devenant français à substituer un prénom français à leur prénom étranger : ils devraient pouvoir le faire par simple déclaration.

Jeudi matin, le groupe socialiste a débattu des mesures contenues dans le projet de loi sur l'immigration. Les députés PS, qui devraient notamment proposer la suppression des certificats d'hébergement et le rétablissement de la commission du séjour, ont longuement discuté de l'augmentation de dix à douze jours du délai de rétention administrative, disposition approuvée par le rapporteur de la commission des lois, Gérard Gouzes (PS).

Les députés du Mouvement des citoyens, présidé par M. Chevènement, ont salué le *« courage »* qu'a eu le gouvernement de ne pas abroger les lois Pasqua-Debré.

Philippe Bernard et Jean-Baptiste de Montvalon

Le nombre de salariés n'a que peu progressé dans le secteur privé au troisième trimestre

Les emplois familiaux se sont fortement développés depuis 1992

L'économie française a créé 32 100 emplois salariés au troisième trimestre (+ 0,2 %), selon les *données publiées par l'Insee vendredi 14 novembre.* En un an, l'emploi n'a progressé que de 0,7 %, traduisant l'attentisme des patrons. Une *étude du ministère du travail indique que le nombre des emplois familiaux et des organismes de services aux personnes a augmenté en 1996, grâce aux aides fiscales.*

L'ECONOMIE française a créé 32 100 emplois salariés (+ 0,2 %) dans le secteur concurrentiel (privé et semi-public, hors agriculture) au troisième trimestre, selon les données provisoires publiées, vendredi 14 novembre, par l'Insee et le ministère de l'emploi. Après une progression de 0,1 % au premier trimestre et de 0,2 % au deuxième, le résultat de la période juillet-septembre confirme à la fois la fin des pertes d'emplois qui avaient dominé les derniers mois de 1995 et les premiers de 1996. Mais le rythme de créations d'emplois reste peu soutenu et traduit bien l'attentisme des chefs d'entreprise, pourtant plus confiants en une reprise de la croissance économique.

Ces douze derniers mois (septembre 1996-septembre 1997), le nombre d'emplois salariés n'a progressé que de 0,7 % pour atteindre 13 396 200. Les créations proviennent, comme les trimestres précédents, du secteur tertiaire (+ 0,6 %), alors que l'industrie et la construction perdent respectivement 0,2 % (– 1 % sur un an) et 0,6 % (– 2,4 % sur un an). Au cours des derniers mois, les services aux particuliers ont connu un développement relativement important, et les emplois dits « familiaux » expliquent en partie ce phénomène.

Selon une étude publiée, jeudi 13 novembre, par le ministère de l'emploi (*Premières synthèses*, n°46-1, novembre 1997), « *depuis 1992, le nombre d'employeurs à domicile, et donc d'emplois familiaux nouvellement déclarés, a considérablement augmenté* ». Le nombre de ces employeurs atteignait 771 700 à la fin de l'année dernière. Si l'on y ajoute les utilisateurs du chèque emploi-service, créé fin 1993, – ils étaient 289 808 utilisateurs effectifs, mais 589 794 personnes adhérant au dispositif fin 1996 – ce type d'emplois a dépassé la barre du million, soit un doublement en cinq ans.

C'est en 1992 que Martine Aubry, déjà ministre du travail, avait instauré une réduction d'impôt de 13 000 francs par an pour ce type d'emplois. En 1994, elle avait été portée à 45 000 francs par Edouard Balladur, qui avait également doublé le montant de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), pour la porter à 12 800 francs par trimestre. Le gouvernement a décidé de réduire de moitié ces deux avantages, et les adversaires de cette mesure ont mis en garde le gouvernement sur les retombées de ses décisions en matière d'emplois.

MARCHÉS PAS SATURÉS

Il faut, toutefois, relativiser l'impact des emplois familiaux sur le dynamisme du marché du travail : il s'agit, dans la majorité des cas, d'emplois à temps très partiel. Ainsi, la durée moyenne hebdomadaire s'élève à 8 heures par semaine pour les emplois classiques (12 % ayant une durée supérieure à 20 heures) ; elle est d'un peu plus de 4 heures pour les personnes payées avec le chèque emploi-service, même si cette formule destinée à simplifier les formalités administratives des employeurs peut être utilisée pour une personne à plein temps. « *L'accroissement du nombre d'équivalents temps plein entre 1992 et 1996 est ainsi de 52 000 pour les emplois classiques et d'environ 32 000 pour le chèque emploi-service* », résument l'étude.

Il n'en reste pas moins que la demande pour ce type d'emploi va croissant, qu'il s'agisse de faire garder de jeunes enfants ou de s'occuper des persones agées. L'étude relève ainsi l'augmentation des employeurs de plus de 70 ans.

Par ailleurs, les organismes agréés de services aux personnes ont continué à bénéficier d'une forte croissance de leur activité, qu'ils soient prestataires de services avec leurs personnels, intermédiaire entre employeur et salarié, ou les deux à la fois : 118 000 salariés ont été mis à disposition de 203 000 employeurs. La France reste en retard dans ce domaine par rapport à d'autres pays et le « marché » du maintien des personnes âgées à domicile, par exemple, est loin d'être saturé.

Jean-Michel Bezat

La loi de financement de la « Sécu » ressort bouleversée du Palais du Luxembourg

LES SÉNATEURS ont achevé, dans la nuit du jeudi au vendredi 14 novembre, de « *rebâtir* » de fond en comble le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Le texte voté par les députés prévoyait une réduction du déficit du régime général de 33 milliards à 12 milliards pour 1998, un basculement de 4,7 points, soit la quasi-totalité des cotisations maladie, sur la CSG, une mise sous condition de ressources des allocations familiales et une réduction de moitié de l'allocation pour garde d'enfant à domicile (AGED). Excepté l'objectif de réduction du déficit, la version sénatoriale supprime ces dispositions essentielles du projet. Le contre-projet du Sénat sera adopté « *solennellement* » mardi 18 novembre, avant d'être transformé à nouveau par les députés le 25 novembre, après l'échec certain de la commission mixte paritaire.

Jean-Pierre Fourcade (UDF), président de la commission des affaires sociales, a déclaré qu'il n'était pas hostile au « *principe* » du transfert des cotisations sur la CSG, mais « *qu'en matière de fiscalité, les grands basculements représentent des opérations dangereuses, des aventures, sur lesquelles les gouvernements sont souvent obligés de revenir* ».

« *L'aventure* », c'est de laisser le déficit de la Sécurité sociale à 37 milliards de francs, a répliqué Martine Aubry, en précisant que le « basculement », portant sur 300 milliards de francs, rapporterait 18,6 milliards de francs aux revenus d'activité, 4,5 milliards de francs à la Sécurité sociale. Les sénateurs communistes, opposés à la CSG, n'ont cependant pas voté l'amendement de suppression de ce transfert.

De même les élus du PC au Palais du Luxembourg ont préféré ne pas prendre part au vote sur l'amendement supprimant la mise sous condition de ressources des allocations familiales, alors que leurs amis du Palais-Bourbon avaient voté contre.

Charles Descours (RPR, Isère), rapporteur du projet, a rappelé « *solennellement* » la position de la majorité sénatoriale : « *La mesure du gouvernement est inacceptable, n'a fait l'objet d'aucune concertation et remet en cause les principes fondateurs de notre politique familiale. La redistribution est du domaine de la fiscalité, non de la politique sociale.* »

Le Sénat a enfin relevé la nouvelle taxe sur les tabacs portant son taux de 2,5 % à 5 % sur les cigarettes et les cigares et de 7 % à 10 % pour le tabac à rouler. A Roland du Luart (RI, Sarthe), qui stigmatisait, en faisant allusion à des propos de Dominique Voynet, « *un membre éminent du gouvernement qui préconise l'usage des drogues douces* », François Autain (PS, Loire-Atlantique) a répliqué : « *Sans me prononcer sur le principe, s'agissant de la libéralisation du cannabis, nous pourrions au moins lever une taxe sur ce produit.* » Tout le monde, dans l'Hémicycle, a compris que c'était une boutade.

Fabien Roland-Lévy

La majorité sénatoriale veut réduire les dépenses budgétaires

LA MAJORITÉ sénatoriale RPR et UDF est consciencieuse. Ses élus ont beau ne plus jouer un rôle majeur dans le processus législatif, la commission des finances du Sénat s'est livrée à un patient travail de réécriture du projet de loi de finances 1998, sous la houlette du rapporteur général du budget, Alain Lambert (Union centriste, Orne).

En présentant, mercredi 12 novembre, la synthèse de ses travaux, celui-ci a émis une réserve et de multiples critiques. La réserve porte sur les prévisions de croissance – + 3 % en 1998 – qui ont servi à bâtir le document budgétaire. Il juge, en effet, « *le pari risqué* » et considère que ces estimations n'intègrent ni « *les conséquences des événements boursiers* », ni « *l'impact des mesures proposées par le gouvernement lui-même* ». Les critiques se concentrent sur l'évolution de la dépense publique, vieux cheval de bataille de la majorité sénatoriale. Pour M. Lambert, le message de la commission des finances du Sénat est clair : « *Pas de dépenses nouvelles.* »

COUPES POSSIBLES

La majorité de la commission des finances préconise donc le gel des 21,3 milliards de francs de dépenses supplémentaires par rapport au budget 1997, en adoptant des mesures « *rustiques mais efficaces* ». Outre « *une réduction forfaitaire sur l'ensemble des crédits des ministères sauf pour la justice et la police* », le rapporteur général estime à 16 milliards de francs les coupes possibles sur les postes suivants : l'éducation nationale, la fonction publique et les dépenses pour l'emploi. Sur ce point, M. Lambert a évoqué les emplois-jeunes, sans pour autant indiquer s'il proposait d'en annuler les crédits. Toutes ces économies ne seront pas présentées sous forme d'amendements s'appliquant à des lignes budgétaires précises, mais comme des déclarations d'intention sur des grands chapitres.

Le Sénat, a expliqué M. Lambert, entend « *rendre ces économies aux Français en rétablissant la réduction des impôts sur le revenu pour cinq ans décidée l'an dernier par Alain Juppé* ». Il a aussi indiqué que la majorité sénatoriale proposerait le maintien du système des quirats ainsi que de la loi Pons. Le rapporteur général a par ailleurs estimé que le projet de loi de finances et celui sur le financement de la Sécurité sociale donnaient l'impression d'avoir été élaborés de manière non coordonnée. Il a, enfin, souhaité que le gouvernement « *ne garde qu'un tiers du capital de France Télécom* » pour consacrer les recettes récupérées « *au désendettement* ».

Caroline Monnot

M. Chabert (RPR) veut faire la lumière sur les fonds de còncours

LES « FONDS DE CONCOURS » provoquent un petit psychodrame à la commission des finances de l'Assemblée nationale après le rejet, en deuxième délibération, mercredi 12 novembre, d'un amendement du rapporteur spécial des services financiers, Henry Chabert (RPR, Rhône). Celui-ci prévoyait la réintégration d'une dizaine de milliards de francs dans le budget général de l'Etat. Cet amendement avait été adopté la semaine dernière par les commissaires aux finances. A la demande du rapporteur général du budget Didier Migaud (PS, Isère), il a été resoumis au vote mercredi et repoussé, selon une procédure prévue mais peu fréquemment utilisée.

De quoi s'agit-il ? Les fonds de concours regroupent en théorie des recettes qui n'ont pas d'origine fiscale et ne sont pas intégrés au budget de l'Etat. Selon M. Chabert, qui ne conteste pas ce principe, la « *transparence* » commanderait de réintégrer dans le budget des services financiers 10 milliards de francs sur les 11,4 milliards inscrits en fonds de concours. « *Dix milliards de francs, c'est plus de 20 % du budget des services financiers qui s'élève à 46 milliards* », souligne-t-il. Ces sommes servent généralement à différents usages, finançant pour l'essentiel les dépenses de personnel et de fonctionnement courant des services du ministère de l'économie.

M. Chabert se défend de vouloir « *mettre en cause les sommes distribuées* ». Il fait valoir que les 10 milliards de fonds dont il demande la réintégration ont bel et bien une origine fiscale puisqu'ils proviennent d'une part du prélèvement sur le produit attendu des redressements (pour 4,5 milliards de francs) et, d'autre part, d'une fraction des « *taxes sur les impôts locaux* » que l'Etat perçoit quand il effectue des prélèvements pour le compte des collectivités locales (5,5 milliards de francs).

Tous les gouvernements usent des facultés offertes par les fonds de concours qui sont rattachés au budget en cours d'exercice. Pour M. Chabert, il s'agit simplement de se mettre en conformité avec l'article 110 de la loi de finances 1996. Cet article 110, jamais vraiment appliqué, prévoit la réintégration dans le budget de l'Etat de tous les fonds extra-budgétaires.

Dans un souci de conciliation, et après compromis avec le ministère de l'économie et des finances, M. Migaud a fait voter un amendement proposant de réintégrer 246 millions de francs perçus au titre des cadastres et hypothèques dans le budget de l'Etat. M. Chabert, lui, ne cède pas : il entend représenter son amendement dès l'examen du budget des services financiers, en séance publique, lundi 17 novembre, en comptant sur la « *sagesse* » de l'Assemblée. Il affirme que son initiative ne constitue « *pas une démarche politicienne* » mais est dictée « *par une véritable préoccupation de transparence* ». Il assure par ailleurs qu'une telle réintégration serait pratiquement sans incidence sur le solde budgétaire.

C. M.

Claude Allègre envisage de revoir les obligations des enseignants du supérieur

La droite refuse le budget de l'éducation

DEVANT UN HÉMICYCLE déserté à droite, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, s'est employé, jeudi 13 novembre, à défendre un « *budget de remise en ordre* ». Ses crédits ont été adoptés par la majorité (PS, PC et RCV), le RPR et l'UDF votant contre. « *Il s'agit de restaurer l'école républicaine, de faire en sorte que les maîtres puissent enseigner sans être menacés, de replacer l'enfant au centre du dispositif, de rétablir l'égalité entre les départements* », a martelé Claude Allègre.

Les crédits de l'enseigement scolaire s'élèvent à 285,9 milliards de francs (+ 3,15 %), mais ce sont les problèmes d'emploi et de personnels qui ont, en fait, occupé l'essentiel des débats. Ceux des emplois-jeunes tout d'abord, dont Claude Goasguen (UDF-FD, Paris) s'est étonné de ne pas trouver le financement complet dans le projet de loi de finances : « *Ce budget ne porte aucune trace des 20 % promis* [pour compléter le SMIC, NDLR]. *Il vous faudra donc supprimer l'équivalent de cent vingt-cinq mille heures supplémentaires, qui représenteraient sept mille emplois qualifiés. Comment sera compensée cette perte sèche pour la qualité de l'enseignement ?* »

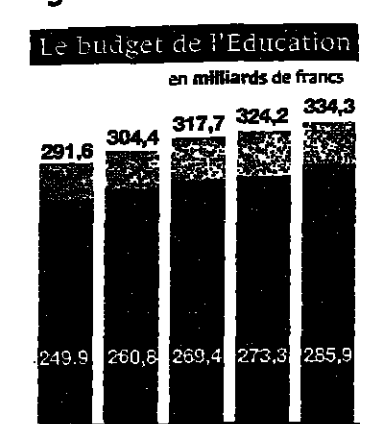
La réponse du ministre de l'éducation nationale est apparue peu claire : « *Pour 1998, le financement proviendra d'un retour à la vérité pour le calcul des heures supplémentaires. Celles-ci en effet étaient calculées sur quarante-deux semaines alors qu'elles n'étaient effectuées que sur trente-six. Cela ne gênera donc nullement les classes.* »

FORMATION COMBINÉE

André Schneider (RPR, Bas-Rhin) s'est inquiété de la situation des chefs d'établissement, qui subissent « *des charges de plus en plus écrasantes* » sans être reconnus. Ségolène Royal a noté que sept cents emplois restaient vacants dans cette profession, faute de candidats. « *Une mesure de revalorisation de 134 millions de francs est prévue dans le projet de loi de finances* », a précisé la ministre déléguée aux enseignements scolaires.

Une question d'Odette Trupin (*PS, Gironde*) sur la formation continue a permis à M. Allègre d'annoncer une réforme des grétas (groupements d'établissements) et des mafpens (mission académique de formation des personnels de l'éducation nationale), qui « *vont disparaître pour rejoindre les instituts universitaires de formation des maîtres, de sorte que la formation continue et initiale des enseignants soit combinée* ».

La politique de recrutement devait aussi constituer l'essentiel de la discussion consacrée aux budgets de l'enseignement supérieur, en hausse



La progression du budget de l'éducation nationale (+3,1%) reste supérieure à celle du budget de l'Etat (+1,58%)

de 3 % avec 48,45 milliards de francs et de la recherche (53,05 milliards, soit + 1,4 %). Avec la création de quatre mille deux cents postes dans le supérieur et de quatre cents emplois dans les organismes scientifiques, il s'agit bien d'une « *rupture avec la politique antérieure* », a affirmé Geneviève Perrin-Gaillard (PS, Deux-Sèvres). Attentif au sort des « *milliers de jeunes chercheurs qui subissent une crise de débouchés sans précédent* », André Lajoinie (PC, Allier) a réclamé un « *engagement d'embauches pluriannuel* ».

M. Allègre en a profité pour annoncer son souhait de modifier le statut des agrégés enseignants dans les universités, et, plus généralement, de s'attaquer aux obligations de service des enseignants du supérieur. « *Il y a ceux qui font de la recherche et ceux qui n'en font pas. Pour ces derniers, quatre heures d'enseignement, cela ne me paraît pas beaucoup* », a-t-il précisé.

Répondant à la demande de plusieurs députés de tout bord, le ministre a retenu la suggestion d'organiser un « *grand débat annuel ou semestriel sur les orientations de la recherche et de l'enseignement supérieur* ». A propos de la réduction des crédits du Centre national d'études spatiales (CNES), M. Allègre a justifié ce revirement en se prononçant en faveur d'une politique où « *l'Europe doit jouer un rôle dominant qu'il s'agisse de l'observation de la terre, des télécommunications ou de l'exploration planétaire* ». Pour autant, « *la France participera à la station spatiale* [un projet conçu avec les Américains]. *Mais sous limitation de ressources* », a-t-il concédé en préconisant une réforme de l'Agence spatiale européenne.

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

Le RPR vient chercher à Colombey « une piqûre de rappel »

COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES (Haute-Marne)
de notre envoyé spécial

Rentabilité oblige : la ligne a été jugée secondaire, elle a donc été subitement « allégée ». La SNCF a, ainsi, supprimé, cette année, le train qui, depuis près de trois décennies, permettait aux parlementaires du RPR de revenir, dès la mi-journée, via Bar-sur-Aube, de leur pèlerinage annuel sur la tombe du général de Gaulle. Il a donc fallu trois heures de car à la petite centaine de députés et de sénateurs, qui avaient fait le déplacement à Colombey, jeudi 13 novembre, pour regagner Paris.

Ce n'était pas un jour de chance. Evidemment, après le désastre des élections législatives du printemps, chacun pensait surtout aux absents, à l'espérance de vie d'un pareil pèlerinage, voire à la capacité de survie du RPR lui-même. « *On vient chercher une piqûre de rappel* », se justifiait, mi-désabusé, mi-goguenard, l'ancien député (séguiniste) de Saône-et-Loire, Jean-Paul Anciaux.

Pour grossir un tant soit peu le cortège, la direction du mouvement avait, en effet, fait signe à quelques députés battus en juin, ainsi qu'à un groupe d'une trentaine de jeunes militants. « *C'est quoi La Boisserie ?* », demanda une militante, un peu maladroitement, en pénétrant dans l'ancienne propriété du général. Comme pour s'excuser, à l'heure où le RPR s'interroge, précisément, sur sa référence au gaullisme, cette jeune femme expliqua qu'elle n'avait adhéré qu'assez récemment, « *pour soutenir Alain Juppé* ».

Mais l'ancien premier ministre n'était pas là, pas plus que son prédécesseur, Edouard Balladur, pas plus que l'actuel président de l'association des Amis de Jacques Chirac, Bernard Pons, et pas plus que Charles Pasqua, qui préfère effectuer, chaque année, ce retour sur ces terres vénérées avec les Compagnons de la Libération. Aussi, parmi les dignitaires habituels, l'ancien ministre de la justice, Jacques Toubon, reconverti en attaché parlementaire du président de la République, s'employait surtout à convaincre les députés néogaullistes d'être présents, à la fin de novembre, pour l'examen du projet de loi sur la nationalité.

« TOUT RECOMMENCE TOUJOURS »

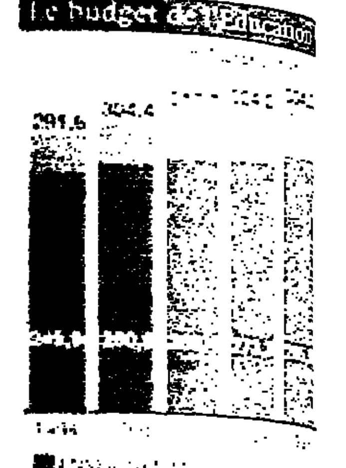
Et, parmi les dix membres de la nouvelle « *équipe de transition* » du RPR, seuls Philippe Séguin et Nicolas Sarkozy étaient là, en compagnie du président du groupe de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré. Agacé par le manège des micros et des caméras, le nouveau président du RPR finit par concéder cette forme d'optimisme, d'inspiration gaullienne, à l'adresse de tous ceux qui peuvent s'impatienter dans une traversée du désert : « *Tout recommence toujours.* » Pour M. Séguin, le « *devoir de mémoire* » se conjugue avec le « *devoir d'avenir* ». « *Le RPR est en réflexion pour actualiser, non les valeurs du gaullisme, mais la traduction de ces valeurs dans la vie quotidienne* », expliqua-t-il.

Plus prosaïquement, sur le pas de l'église de Colombey, M. Sarkozy comprit le caractère d'urgence du message à faire passer. « *Heureusement*, dit-il, *ceux qui nous prédisent une catastrophe pour les élections régionales sont les mêmes qui nous prédisaient un succès aux législatives.* » Mais, déjà ancien dans la famille néogaulliste, lui-même ne put gommer ce propos, empreint tout à la fois d'ambition et d'incertitude : « *La politique, c'est l'art de savoir gérer le temps.* »

Jean-Louis Saux

Claude Allègre envisage de revoir les obligations des enseignants du supérieur

La droite refuse le budget de l'éducation



Colombey : une piqûre de

هكذا من الاصل

TRIBUNAUX Plusieurs juges spécialisés dans les affaires financières demandent de nouveaux moyens pour mener à bien leurs investigations. La complexité et le nombre croissant de ces dossiers mettent en difficulté les juridictions. ● LA CRÉATION de quelques juridictions spécialisées, à partir de 1994, n'a pas permis d'absorber un contentieux croissant en matière de délinquance financière. Les magistrats reconnaissent manquer d'une formation pointue en matière économique et financière. ● À PARIS, les douze magistrats de la galerie financière gèrent de front une quarantaine de dossiers, en moyenne. Plusieurs d'entre-eux notent l'insuffisance de la coopération internationale : *« Comment peut-on imaginer encore une justice franco-française au regard du fonctionnement des circuits financiers internationaux »*, demande l'un d'eux.

La justice est démunie face à la progression des affaires financières

Des juges, comme Eva Joly ou Laurence Vichnievsky, demandent de nouveaux moyens face à la complexité des dossiers et à leur nombre croissant. La législation sur la spécialisation des juridictions n'est quasiment jamais appliquée et les magistrats manquent d'une formation adéquate

ELLES AVAIENT PRIS pour habitude de se taire, mais en deux jours elles ont toutes deux parlé. Eva Joly, juge d'instruction à la galerie financière de Paris, a demandé, mercredi 12 novembre, dans *La Tribune*, des *« conditions décentes de travail et un local digne »*, afin de pouvoir achever l'enquête sur les errements du Crédit lyonnais. Laurence Vichnievsky, qui travaille avec le juge Joly sur le dossier Elf, a estimé le lendemain, dans *Le Parisien*, que les magistrats financiers étaient actuellement *« dans l'impossibilité matérielle »* de traiter leurs dossiers.

Un mois auparavant, le président du tribunal de Paris, Jean-Marie Coulon, et le procureur de Paris, Gabriel Bestard, avaient écrit à Elisabeth Guigou afin d'évoquer les difficultés suscitées par la multiplication des affaires financières (*Le Monde* du 31 octobre). *« Le contentieux pénal s'est considérablement alourdi*, écrivaient MM. Bestard et Coulon. [...] *Une réunion pourrait être utilement organisée. »* A Paris, la seule affaire du Crédit lyonnais mobilise cinq juges d'instruction qui s'appuient sur deux services de police. En France, cette affaire a donné lieu à l'ouverture de soixante-dix informations judiciaires.

Ces magistrats expriment à leur manière les à-coups d'une révolution culturelle qui remonte tout au plus à une dizaine d'années : le traitement, par un monde judiciaire habitué à réprimer les vols et les homicides, de la délinquance en col blanc. *« Depuis quelques années, l'entreprise n'est plus une* terra incognita *pour le juge, et la justice n'est plus une terre de barbarie pour l'entreprise*, résumait récemment le procureur adjoint de Paris, Jean-Claude Marin. *Cette découverte mutuelle ne se fait pas sans douleur, mais elle a suscité une réelle amélioration de notre démocratie. »*



Les textes sur la délinquance économique et financière sont anciens – la corruption est incriminée depuis 1791, et l'abus de biens sociaux est entré dans la législation française en 1935 –, mais jusque dans les années 80, ils étaient très peu appliqués. *« Si le nombre de chefs d'entreprise mis en examen a augmenté – il pouvait difficilement baisser dans un domaine ou la non-application de la loi pénale atteignait des records –, c'est que les infractions sont dénoncées et poursuivies plus souvent qu'auparavant »*, analyse le professeur de droit Mireille Delmas-Marty dans *Pour un droit commun de l'humanité* (éditions Textuel).

MANQUE DE FORMATION

Cette *« évolution de l'opinion publique et des pratiques judiciaires »*, selon le mot de Mme Delmas-Marty, a conduit à une multiplication des procédures. En dix ans, de 1984 à 1994, le nombre de condamnations pour corruption et trafic d'influence est passé de 44 à 104. En matière d'abus de biens sociaux, le chiffre a progressé de plus de 50 %, passant de 198 en 1990 à 310 en 1994. Aujourd'hui, la plus grosse section financière de France est celle du parquet de Paris : ses 11 magistrats suivent 426 instructions en cours. Tous les ans, cette section ouvre 140 informations judiciaires et procède à 450 citations directes.

Confronté à la progression de ce contentieux, mais surtout à son extrême complexité, le législateur avait décidé, en 1994, de créer des juridictions spécialisées en matière économique et financière. Dans chaque cour d'appel, un ou plusieurs tribunaux avaient été désignés pour suivre les affaires qui *« sont ou apparaîtraient d'une grande complexité »*. Si le parquet de Sens, situé dans le ressort de la cour d'appel de Paris, découvrait une affaire financière difficile, il pouvait ainsi renoncer à la confier au seul juge d'instruction de la ville pour la diriger vers la galerie financière de Paris.

Le mécanisme fonctionne pourtant très mal. Les juridictions retenues sont souvent surchargées et, faute de moyens, la plupart n'ont de « spécialisée » que le nom : les magistrats qui s'y trouvent n'ont reçu aucune formation particulière. *« On a mis de belles pancartes sur des maisons vides »*, résume un magistrat. Dès novembre 1994, la commission anticorruption de Simone Rozès, d'André Bergeron et de François Ceyrac avait dénoncé ces carences. *« La commission constate qu'aucun moyen budgétaire n'a accompagné les lois du 6 août 1975 et du 1er février 1994 »*, notait-elle.

Un an plus tard, un rapport de la sous-direction des affaires économiques et financières de la chancellerie regrettait à son tour l'absence de formation des magistrats. *« Les juges de l'an 2000 ressemblent, à s'y méprendre, en ce qui concerne la formation économique et financière, à ceux de la réforme Debré*, notaient Michel Dobkine, Marie-José Lotte et Bruno Jactel. [...] *Confronté aux litiges économiques et financiers, civils ou pénaux, le juge doit pourtant sortir de son isolement juridique. La résolution des conflits passe, en effet, autant par l'application des règles de droit que par la compréhension de mécanismes économiques de plus en plus complexes. »*

VAINES RECOMMANDATIONS

Plaidant en faveur d'une démarche pragmatique favorisant la *« professionnalisation »* de la magistrature, le rapport proposait que le concours de l'Ecole nationale de la magistrature comprenne une épreuve obligatoire de droit économique et financier, qu'un complément de formation soit dispensé par HEC ou l'Essec et que les magistrats fassent des stages dans les tribunaux de commerce.

Surtout, il suggérait de donner un cadre juridique clair aux sections économiques et financières qui existent de facto dans les grosses juridictions et d'y affecter des magistrats vraiment spécialisés. Pour le moment, ces recommandations n'ont pas été suivies. Si l'on met de côté les grands tribunaux comme Paris, Lyon ou Marseille, la délinquance économique et financière est donc souvent traitée par des juges d'instruction qui n'ont pas reçu de formation particulière. Même quand elles existent, les sections spécialisées ne sont d'ailleurs pas forcément la panacée : bien des magistrats estiment que certains dossiers sont si complexes qu'ils gagneraient à être traités par des équipes pluridisciplinaires. *« Ces équipes pourraient se composer, par exemple, de magistrats de la Cour des comptes, d'experts de la Banque de France, de policiers spécialisés ou d'agents du fisc »*, note Laurence Vichnievsky.

Anne Chemin

Le rôle grandissant de la Cour des comptes

La Cour des comptes et les chambres régionales des comptes participent de plus en plus directement à la lutte contre la délinquance économique et financière. De 1992 à 1995, le nombre de dénonciations transmises à la justice est passé de 17 à 64. *« En raison des suites judiciaires données* [à ces transmissions], *leur utilité est devenue de plus en plus évidente »*, constatait en 1995 une étude de la sous-direction des affaires économiques et financières de la chancellerie.

Dans la moitié des cas, la justice ordonne des investigations : 26 % des transmissions donnent lieu à une information judiciaire et près de 30 % à une enquête préliminaire. Les procédures restent cependant extrêmement lentes : entre la date des faits et celle de leur dénonciation, il s'écoule, en moyenne, un délai de cinq ans. La prescription des délits étant de trois ans, certaines découvertes faites par la Cour ou les chambres régionales sont trop tardives pour être prises en compte par la justice.

Les syndicats réclament la création de « pools » d'enquêteurs

RÉAGISSANT aux propos du juge Eva Joly, Elisabeth Guigou a affirmé, mercredi 12 novembre, qu'elle ne *« répartirait pas son budget en regardant les médias »*. *« Il y a beaucoup de besoins anonymes, non exprimés, dans des affaires non médiatiques, qui doivent mobiliser les moyens de mon ministère »*, a ajouté la ministre de la justice. Le budget 1998 prévoit la création de 762 emplois, dont 70 magistrats, 100 greffiers et 130 fonctionnaires. Elisabeth Guigou a en outre annoncé un recrutement exceptionnel de magistrats, de greffiers et de fonctionnaires en 1998.

Les syndicats de magistrats demandent certes des moyens, mais beaucoup estiment que le traitement de la délinquance économique et financière exige surtout de nouvelles méthodes de travail. *« La loi de 1994 sur la spécialisation des juridictions n'a quasiment jamais été appliquée*, souligne le secrétaire général de l'Union Syndicale des magistrats (USM, modéré), Valéry Turcey. *Le problème, aujourd'hui, c'est la transparence des relations avec les officiers de police judiciaire (OPJ), qui dépendent du ministère de l'intérieur. Il faudrait créer des cellules d'enquêteurs directement rattachés à la juridiction. »*

Le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), Jean-Claude Bouvier, estime pour sa part que le dossier *« exceptionnel »* du Crédit lyonnais nécessite des *« moyens exceptionnels »*. *« Il faut affecter à ces juges d'instructions des OPJ en nombre suffisant, détacher auprès d'eux des experts et créer de véritables équipes de travail*, note-t-il. *Au delà de cette affaire, il faudrait professionnaliser la magistrature dans le domaine économique et financier mais surtout, que la justice puisse disposer d'équipes d'OPJ placées sous son autorité. »*

Enfin, le président de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), Georges Fenech, estime que le cri d'alarme des juges financiers est *« fondé »*. *« Quand on instruit une affaire aussi énorme que le Crédit lyonnais, on devrait être déchargé de tous ses autres dossiers*, affirme-t-il. *La loi de 1994 a été un échec : les juges d'instruction gardent quasiment tous les dossiers économiques et financiers de leur ressort, même s'ils ne sont pas spécialisés. Mieux vaudrait créer des véritables* pools *financiers dans chaque cour d'appel et leur affecter les moyens budgétaires disponibles. »*

A. C.

A Paris, une quarantaine de dossiers pour chaque juge

Le bon déroulement des enquêtes se heurte à l'internationalisation des circuits financiers

« DANS UNE AFFAIRE financière, lorsque dans un cabinet de juge d'instruction vous avez un fauteuil et une chaise, l'avocat offre d'emblée le choix à son client qui choisit toujours l'option la plus confortable. Pour le banditisme, c'est le contraire. » A fréquenter les hommes d'affaires et les grands patrons, les juges d'instruction parisiens de la galerie financière du tribunal de grande instance ont fini par bien connaître leurs habitudes face à l'institution judiciaire.

La lutte contre la délinquance en col blanc devenant la vitrine de l'action de la justice en France, certains juges bénéficient, aujourd'hui, d'une renommée égale à celle des vedettes qui défilent dans leur cabinet. Mais les douze magistrats de la galerie financière, installés tout au long d'un couloir au troisième étage du tribunal de Paris, se plaignent tous de l'engorgement de leur cabinet.

Chargés de traiter des affaires de faux bilans, d'abus de biens sociaux, de fraude fiscale, de blanchiment d'argent, de trafic d'influence et de corruption, ces juges ont, en moyenne, d'une quarantaine de dossiers à gérer de front, dont une dizaine sont considérés comme sensibles.

Au sein même de la galerie, chacun s'est peu à peu constitué sa spécialité. Tout en ayant instruit des affaires purement financières, telles que Pechiney ou le litige entre MM. Tapie et Tranchant, Edith Boizette est ainsi régulièrement désignée dans les affaires de santé publique (« vache folle », amiante).

Les procédures sont complexes, les magistrats sous-traitent de nombreuses parties de leurs enquêtes aux policiers et aux experts-comptables assermentés. Les commissions rogatoires internationales – indispensables dans bon nombre de procédures – sont souvent exécutées dans des délais incompatibles avec l'exigence d'efficacité judiciaire requise pour les besoins de l'enquête.

« Pour obtenir de simples relevés de comptes de la Société générale à Monaco, il faut une matinée pour rédiger les actes et entre six mois et un an pour les recevoir », détaille un magistrat qui, à l'instar de ses collègues, ne distingue aucun horizon avant la création d'un véritable espace judiciaire européen. *« Comment peut-on imaginer encore une justice franco-française au regard du fonctionnement des circuits financier internationaux ! C'est anachronique »*, lance-t-il.

La mise en avant de cette justice économique a fait tomber des tabous. *« Aujourd'hui, c'est bien ancré dans les esprits, un patron ou un homme politique peut faire de la prison. Néanmoins, cette évolution ne s'est pas faite sans autocensure »*, estime un magistrat. Selon lui, *« lorsque les puissants sont en cause, les procédures sont particulièrement soignées et le parquet est aux aguets »*. Au parquet, le caractère *« signalé »* de certaines affaires est très clairement identifié dans les dossiers.

Décrite comme plus frondeuse que ces collègues, le juge Eva Joly, qui suit les dossiers phares du Crédit lyonnais et d'Elf Aquitaine, occupe le devant de la scène médiatique. *« L'avantage du juge Joly réside dans le fait qu'elle n'appartient pas au sérail parisien. D'origine norvégienne, elle n'est pas issue de la culture de corps à la française. Son caractère anglo-saxon l'a rendu redoutable »*, insiste un de ses collègues, qui ajoute : *« Elle tape tous azimuts et joue avec malice des pudeurs de l'élite politico-judiciaire de notre pays. »*

> « Dans ce type d'affaires, les personnes mises en cause n'avouent jamais »

Au regard de la dimension tentaculaire des dossiers financiers, en particulier celui du Crédit lyonnais, qui, à lui seul, menace de bloquer le travail de la section financière, les juges optent pour diverses stratégies. *« Eva Joly le dit elle-même, elle explore le plus grand nombre de pistes au risque de se perdre procéduralement et de faire perdurer au-delà du raisonnable les informations dont elle a la charge. Jean-Pierre Zanoto n'hésite pas à trancher dans ces dossiers et fonctionne de manière plus méticuleuse, mais les affaires sortent »*, témoigne un avocat en relation avec les deux magistrats.

Spécialités des cabinets de cette galerie, les auditions marathons – cinq, voire dix heures – ne sont pas rares. *« Dans ce type d'affaires, les personnes mises en cause n'avouent jamais. Il existe toujours une bonne explication à tel abus de biens sociaux ou telle manipulation comptable. L'absence d'aveux nous rend la tâche fastidieuse »*, note un membre de la section financière.

De plus, les anciens chefs d'entreprises ou banquiers qui fréquentent les cabinets des juges sont souvent prolixes et peuvent surprendre. Lors de l'interrogatoire de Jean-Maxime Lévêque, ancien dirigeant du Crédit lyonnais proche du RPR, par Eva Joly, dans l'affaire IBSA, M. Lévêque a opposé une fin de non-recevoir à certaines de ses questions au motif que leurs formulations n'obéissaient pas, selon lui, aux règles de la syntaxe française.

Jacques Follorou

M. Cupillard est condamné à deux ans de prison ferme pour corruption

GRENOBLE
de notre correspondante

Vice-président (RPR) du conseil général de l'Isère, maire de l'Alpe-d'Huez, Jean-Guy Cupillard a été condamné, jeudi 13 novembre, par le tribunal correctionnel de Grenoble, à trois ans de prison dont un an avec sursis, 1,5 million de francs d'amende et cinq ans d'interdiction de droit de vote et d'éligibilité pour *« recel et complicité d'abus de biens sociaux, corruption passive, entente frauduleuse, recel et complicité d'abus de confiance, concussion »*. Les attendus motivant ce jugement ne seront rendus publics que lundi.

Il était reproché au vice-président de l'assemblée départementale, en charge de l'équipement et des routes, d'avoir monnayé l'octroi de marchés publics contre des dons en liquide, des parrainages de la station de sports d'hiver de l'Alpe d'Huez ou des avantages en nature, notamment des voyages d'agrément. Le ministère public avait requis trois ans de prison ferme et souligné l'importance de cette affaire qui, selon lui, *« met au jour des pratiques ayant eu cours pendant une dizaine d'années dans l'Isère »* (*Le Monde* du 11 octobre).

Jacques Allègre, directeur de l'agence locale de l'entreprise Jean Lefebvre, qualifié par l'accusation de *« corrupteur en chef »*, a été condamné à deux ans de prison avec sursis, 1,2 million de francs d'amende et cinq ans de privation de droit de vote et d'éligibilité. Parmi les huit autres chefs d'entreprises poursuivis, sept se sont vu infliger des peines comprises entre un an avec sursis et 200 000 francs d'amende et six mois avec sursis et 100 000 francs d'amende. Le huitième a été relaxé.

Xavier Péneau, ancien directeur général des services du département et ancien directeur de cabinet d'Alain Carignon, a été condamné à huit mois de prison avec sursis et 120 000 francs d'amende tandis que le conseiller général (RPR) Jean-Yves Poirier, dont le voyage de noces avait été financé par une entreprise, a été sanctionné par quatre mois de prison avec sursis et 60 000 francs d'amende.

Ressorti libre de l'audience, Jean-Guy Cupillard a aussitôt annoncé son intention de faire appel du jugement. Il a également précisé qu'il continuerait *« à exercer* [ses] *fonctions »*. Cette déclaration n'avait pas, jeudi en fin de journée, suscité de commentaires chez les élus départementaux. L'actuel président (RPR) délégué, Michel Hannoun, lui-même mis en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* dans l'affaire Maillard et Duclos, a fait savoir qu'il n'avait pas pour habitude de *« commenter les décisions de justice »*.

Nicole Cabret

هكذا من الاصل

Maurice Papon s'engage à fournir la liste des juifs qu'il affirme avoir sauvés

Au cours d'une audience consacrée à l'examen de la vie quotidienne et aux relations au sein de la hiérarchie de la préfecture de la Gironde durant l'Occupation, l'accusé a assuré avoir épargné des personnes à chaque convoi

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Quelqu'un s'intéresse-t-il au procès en ce début d'audience, jeudi 13 novembre ? Tandis que Me Bertrand Favreau, conseil de la Ligue des Droits de l'homme, glorifie le passé résistant de son confrère Joë Nordmann, doyen des parties civiles, Maurice Papon feuillette un livre, ses avocats bavardent, Me Arno Klarsfeld procède à du rangement sur son bureau passablement désordonné.

Et puis Me Michel Zaoui prend la parole. Les interventions rares et posées de cet avocat des anciens déportés internés juifs et leurs familles attirent naturellement l'attention. Loin de la rhétorique administrative, il part en quête d'éléments concrets : l'accusé peut-il faire le récit d'une journée ordinaire à la préfecture de la Gironde, entre 1942 et 1944 ?

Maurice Papon, dans son box, remercie l'avocat de son ton courtois et demande à rester assis. Il est maintenant ici un peu chez lui. Il raconte : *« On m'apporte le courrier vers neuf heures. C'est une séance un peu rituelle. Je fais un premier tri, c'est mon métier. »* L'ancien haut-fonctionnaire, amoureux de l'ordre et du travail bien fait, précise : *« Il y avait deux tas : un relatif aux affaires difficiles, délicates, graves. Et un tas pour la bureaucratie courante, à renvoyer dans les services (…). Ensuite je reçois des* [visiteurs] : *président de chambre de commerce, du syndicat des transporteurs. Et l'on arrive ainsi en fin de matinée. Vers 11 h-11 h 30, je me pointais chez Maurice Sabatier* (NDLR : le préfet régional) *après avoir téléphoné à M. Chapel* (NDLR : directeur de cabinet). *Ensuite, on entrait dans le vif des affaires pour avoir une décision de lui. »*



Un policier de garde près d'une porte.

Me Zaoui affine ses questions : *« Lorsque Maurice Sabatier prenait une décision, étiez-vous d'accord ?*

– En accord ou pas, le chef c'était Maurice Sabatier.

– Un ancien préfet est venu dire à la barre que le secrétaire général colle tellement à son patron que la décision est finalement la sienne…

– En l'occurrence, sa phrase est ambiguë (…). Quand on est délégué, on ne se substitue pas (…). La responsabilité ne se divise pas. L'autorité ne s'émiette pas. Elle ne se partage pas. »

Pour illustrer son propos, Me Zaoui lit une lettre de Maurice Papon adressée, en 1942, à Jean Leguay, délégué pour la zone occupée du secrétaire général de la police René Bousquet : « "J'ai l'honneur, *dites-vous à Jean Leguay*, vous confirmant ma communication téléphonique de ce jour, de vous rendre compte que le service de sûreté allemand m'a demandé d'assurer la préparation, pour la semaine prochaine – vraisemblablement le mercredi 26 août – d'un convoi à destination de Drancy, dans lequel seraient compris tous les juifs des deux sexes, de tout âge et de toute nationalité, actuellement internés à Mérignac et à l'annexe de Bacalan". *Là, ce n'est pas le préfet, c'est bien vous qui parlez ? »*

« TANDEM » PRÉFET-SECRÉTAIRE

Maurice Papon ne se démonte pas : *« Je trouve que le choix* [de cette lettre] *est exemplaire des relations avec Maurice Sabatier. Garat* (chef du bureau des questions juives de la préfecture) *me rend compte des demandes dont il a été saisi par Doberschutz* (un des responsables allemands des questions juives au sein de la police de sûreté allemande, KDS, de Bordeaux), *qui d'ailleurs doit vivre aujourd'hui tranquillement dans le Wurtemberg, car il n'a jamais été poursuivi… Je classe donc parmi les affaires graves et dramatiques. M. Sabatier m'avait dit, devant les demandes de cet ordre, il faut commencer par gagner beaucoup de temps. On saisissait donc le gouvernement. Les Allemands, quand on leur disait qu'on saisissait les autorités supérieures, ils se mettaient au garde-à-vous. D'ailleurs, lisez jusqu'au bout. Il est écrit aussi dans cette lettre :* "J'ai fait toutes réserves sur la participation des autorités françaises à cette opération." »

Mais Me Zaoui veut délaisser le fond, réservé à d'autres audiences, pour s'en tenir à la forme. L'avocat entend démontrer qu'au-delà du droit administratif et du problème de la délégation de signature octroyée à l'accusé en ces temps-là, dans les faits, le secrétaire général et le préfet composaient un *« tandem »* prenant des décisions *« en osmose »*. *« Pouvez-vous nous donner des exemples de votre opposition aux décisions de Maurice Sabatier ? Y-a-t-il eu des désaccords sur les convois ? » « Il faudrait voir les dossiers les uns après les autres »*, répond l'accusé.

Alors la cour en vient à l'organisation de l'appareil d'occupation allemand et à ses relations avec l'administration française. A l'arrivée de Maurice Papon à la préfecture de la Gironde, en mai 1942, la Feldkommandantur 529, apprend-on, avait été dessaisie des affaires juives au profit du KDS dirigé par Hans Luther, jusqu'en octobre 1943, puis Walter Machule.

Sur la mezzanine, des journalistes, cramponnés à leurs stylos, jumelles à la main.

S'il oublie certains faits, Maurice Papon a la mémoire des hommes. Le gestapiste Dhose : *« J'avais un ami très proche qui le tenait par les avantages dont il pouvait profiter dans certains comportements plaisants de la vie… »* (rires dans la salle). Le responsable de la Feldkommandantur : *« Un rhénan, magistrat de profession, anti-nazi. Ce n'était pas un sauvage (…) J'ai saisi deux ou trois affaires pour* [lui] *montrer qu'on ne les trompait pas et ils ont été épatés.* [D'où] *l'opinion* [qu'ils ont eu] *que j'étais, disons, un bon professionnel. »* La conclusion à en tirer : *« C'est que défendre les intérêts de la France et ses compatriotes requiert plusieurs méthodes devant être adaptées à la psychologie des vis-à-vis. »*

« DONNEZ-NOUS DES NOMS ! »

Puis sur ses rapports avec le KDS, chargé des questions juives : *« Je ne voulais pas de contacts avec ces gens-là, pour me ménager une marge de manœuvre. J'avais laissé en voltigeurs avancés Garat et ensuite Dubarry* (NDLR : chefs successifs du bureau des questions juives, placé sous l'autorité de Maurice Papon). *C'était une* [situation] *qui offrait de nombreux avantages, un délai de réflexion pour bâtir une contre-offensive, pour essayer de savoir comment on allait sauver les gens (…) Mais c'était moi qui tirais les ficelles».*

« Donnez-nous des noms de juifs que vous avez sauvés ! » s'exclame Me Alain Lévy, qui remarque que, jamais, dans ses curriculum vitae, il n'avait fait mention de sauvetage de juifs. *« Je répondrai par des voix étrangères à moi-même*, répond Maurice Papon. *Une lecture attentive du rapport d'experts* (commis lors de la première instruction, annulée en 1987) *donne la liste des gens que j'ai pu sauver. Les radiations directes concernent 130 personnes. » « Il n'y a eu aucun sauvetage de juifs ! »* s'insurge Me Lévy. *« Je sais bien que tout ce que je dis gêne beaucoup Me Lévy. Eh bien, je donnerai, quitte à travailler jour et nuit, la liste de ceux qui ont été sauvés à chaque convoi. »*

Mes Alain Jakubowicz, puis Gérard Boulanger renchérissent : *« Pourquoi n'en avoir jamais fait état ? » « C'est une question singulière. Cela va nous obliger à rentrer dans les circonvolutions du cerveau. C'est un problème psychologique (…). J'ai déjà fait allusion à la pudeur et à mon éducation. »*

« SABOTER AU MAXIMUM »

Et d'expliquer, plus généralement : *« La question juive procède de la génération d'aujourd'hui, alors qu'à l'époque les juifs eux-mêmes étaient restés discrets sur leurs malheurs. » « Les juifs ne sont pas rentrés tranquillement dans leur vie !* rétorque Me Arno Klarsfeld. *Il sont rentrés la mort au ventre. Et la plupart ne sont pas rentrés. »*

Puis Me Michel Toubiana souhaite en savoir davantage sur les relations qui se sont établies entre Maurice Papon, à sa nomination en mai 1942, et son subordonné, Pierre Garat, à la tête du bureau des questions juives : *« Un homme fidèle, un peu fragile (…). Nous nous sommes entretenus des malheureux textes sur lesquels on devait travailler. J'ai dit à Garat :* "Pas de zèle !" *Ça voulait dire saboter les lois, négocier quand le sabotage était impossible et tromper l'ennemi autant que possible.*

– Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? insiste Me Toubiana.

– Il ne fallait pas aider les autorités allemandes, mais saboter au maximum (…).

– De quelle manière ?

– Il y avait mille manières ! C'était pas un problème de géométrie. C'était un problème de circonstances. Il y avait telle ou telle piste… – Vous avez des souvenirs précis ?

–Vous me demandez des exemples concrets cinquante-cinq ans après ! Je ne suis pas génial. Je n'ai pas conservé dans ma matière grise des souvenirs.

– Votre mémoire a pourtant une grande pertinence parfois…

– Je vais vous dire. J'ai eu un faible pour la caractérologie. J'ai une mémoire abstraite assez fidèle. Je constate, par malheur, que je n'ai pas la mémoire des faits concrets. »

Jean-Michel Dumay
Dessins : Noëlle Herrenschmidt

Le serment manquant au Maréchal

« *Je n'ai pas prêté serment au maréchal Pétain* », a affirmé, jeudi 13 novembre, Maurice Papon. « *Ainsi vous auriez été le seul de l'administration à ne pas avoir prêté serment ?* », s'est étonné Me Bertrand Favreau, qui rappelait que seuls un magistrat et un conseiller d'Etat, à sa connaissance, avaient refusé cet acte. « *Oui, je le crois* », a réitéré Maurice Papon. Devant la rumeur de la salle, Me Jean-Marc Varaut, son avocat, a précisé : « *Il n'a pas dit* "refusé"! »

Maurice Papon a expliqué : « *En Juin 1942* [NDLR : date de sa nomination comme secrétaire général de la préfecture de la Gironde], *je n'étais pas là.* » Se rendant au chevet de son père malade, il effectua, selon lui, plusieurs voyages entre Paris et Bordeaux. « *A mon retour, Maurice Sabatier m'a dit :* " Il faudrait que vous prêtiez serment. " *Je ne l'ai pas fait et Maurice Sabatier a eu le bon esprit de ne jamais insister. S'il avait insisté, j'aurais refusé. Vous ne trouverez jamais de procès-verbal à mon nom, à moins de le composer.* » Me Arno Klarsfeld a contesté cette version, en se reposant sur des informations de l'époque, parues dans le quotidien maréchaliste *La Petite Gironde*.

Jean-Marie Matisson et Marie Mouyal-Etcheberry, petits-enfants de la douleur

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Lui, parle du *« deuil impossible des survivants »*, elle, de *« l'holocauste, qu'elle porte en elle, tous les jours »* : Jean-Marie Matisson, quarante-quatre ans, et Marie Mouyal-Etcheberry, quarante et un ans, sont les plus jeunes des parties civiles du procès Papon. Petits-enfants de la douleur, ils tiennent à être là, tous les jours. Elle, en souvenir de son grand-père, Adolphe Mouyal, mort à Auschwitz en 1944, lui pour dix membres de sa famille – arrière-grand-mère, grand-mères, tantes – assassinées en déportation. Si Marie, *« bien entendu »* se sent juive, Jean-Marie, qui n'est pas religieux, estime : *« On ne serait pas juif s'il n'y avait pas eu la guerre ! »*

PORTRAITS

> « Chaque fois qu'on sonne chez ma tante, elle croit que ce sont ses parents qui reviennent »

Brocanteur à Mériadeck, le quartier populaire de Bordeaux, Adolphe Mouyal, le grand-père de Marie, a été pris dans la rafle du 10 janvier 1944 avec sa compagne, Myriam Kadouch. Sa femme est morte en 1934. Ce soir-là, ses quatre enfants, Charles, Albert, Jacques – le père de Marie – et Guy ont la chance d'être au cinéma. *« Mon père,* raconte Marie, *me disait qu'à cette époque il était très élégant et qu'il mettait son étoile jaune sous le rebord de sa veste. »*

Quand ils reviennent, les voisins les avertissent : *« Attention, ne rentrez pas chez vous ! Ils ont pris votre père, les scellés sont mis sur votre maison ! »* Les quatre frères brisent une fenêtre, emportent quelques affaires. L'aîné, Charles, qui a dix-neuf ans, finit la guerre dans les maquis, les trois autres, plus jeunes, seront cachés par des amis.

Aujourd'hui, les quatre frères sont morts. *« S'ils étaient là, ce n'est pas moi qui témoignerais »* explique Marie Mouyal. Même si son père a été très discret sur son passé et sur le destin d'Adophe Mouyal et de Myriam Kadouch, très tôt, elle sacralise ce grand-père mythique. *« Petite, j'allais tous les ans à la synagogue pour commémorer la rafle du 10 janvier mais je ne me rendais pas bien compte et n'osais pas poser de questions. Sauf de cette sorte d'injustice faite à Myriam Kadouch, qui ne figure pas sous son nom mais sous celui de Mouyal sur le mémorial de la synagogue de Bordeaux. »*

UN GRAND-PÈRE MYTHIQUE

« Puis, vers treize ans, poursuit-elle, *j'ai commencé à lire tout ce que je pouvais sur la déportation, les camps de concentration. Pour être franche, je ne lisais que cela ! Quand je voyais des photos de déportés, je me demandais si mon grand-père n'était pas parmi eux. »* A cette époque, Marie va en voyage scolaire en Allemagne. Le séjour doit durer une semaine. Elle revient au bout de trois jours, trop malade pour rester plus longtemps.

Si elle ne peut douter de la mort d'Adolphe Mouyal, longtemps, elle se posa des questions : *« Avait-il travaillé dans les camps ? Avait-il été fusillé ? Était-il mort de faim ? »* Par les quelques confidences de son père et de ses oncles, elle apprend que son grand-père était un homme extrêmement rigide, très pratiquant et très instruit. Ne remplaçait-il pas le grand rabbin Joseph Cohen à la synagogue lorsque celui-ci était malade ? Lorsqu'il a été raflé en janvier 1944 par les policiers français, il semblait sûr que ce n'était qu'un malentendu : n'était-il pas français ?

Longtemps, Marie imagine une « vie » dans les camps pour ce grand-père mythique. En 1984, un de ses amis va à Auschwitz et elle le charge de faire des recherches sur Adolphe Mouyal. Il revient avec un document terrible dans sa sécheresse. Parti le 10 janvier de Bordeaux, Adolphe Mouyal était arrivé, via Drancy, le 23 janvier à Auschwitz et avait péri dans les chambre à gaz le jour-même. Marie confiera le secret à ses oncles mais n'en parlera jamais à son père. *« Cela aurait été trop dur pour lui »*, estime-t-elle. Un moment de silence, et puis : *« Peut-être, après tout, est-ce mieux qu'il soit mort dès son arrivée ! »*

« J'ai toujours cru que c'était uniquement la faute des Allemands, jamais je n'aurais imaginé que certains Français étaient aussi responsables, dit Marie. *Il faut dire que je préférerais voir Barbie que Papon dans le box des accusés ! »* Pourquoi a-t-elle décidé de se constituer partie civile ? *« C'est tout, sauf de la vengeance. Mais il faut savoir. Je fais cela pour mes grands-parents, mais aussi pour mes enfants, et les enfants de mes enfants».*

« Comment pardonner s'il n'y a pas demande de pardon ? » s'interroge, comme en écho, Jean-Marie Matisson. *« Or,* dit-il, *Papon ne s'est jamais excusé et n'a jamais manifesté de remords. »* Il précise : *« Même s'il avait demandé pardon, je n'aurais pas retiré ma plainte car les actes qu'il a commis sont contraires à l'honneur et, en plus, il a fait du zèle. »* Quant à savoir si Maurice Papon a été résistant ou non, il estime que cela ne le concerne pas. *« Je comprend que cela concerne mon père qui, lui, a été résistant. mais, moi, ce n'est pas mon problème. »*

SENTIMENT DE FRUSTRATION

Avec discrétion, Jean-Marie Matisson évoque la souffrance, toujours présente dans sa famille. *« Chaque fois que quelqu'un sonne chez elle, ma tante croit que ce sont ses parents qui reviennent ! »*

« Je connais l'affaire depuis le début » ajoute-t-il en précisant que son père, Maurice-David Matisson, a été une des chevilles ouvrières de ce procès avec Michel Slitinsky et Gérard Boulanger. *« Avant le procès Papon,* explique t-il, *il y avait un sentiment de frustration de la deuxième génération, sur le voile mis sur cette période, sur cette histoire où l'on évoquait à l'école la seule responsabilité des nazis. » « La République,* conclut Jean-Marie Matisson, *ne peut pas se permettre d'oublier cette partie de l'histoire. »*

José-Alain Fralon

Une intervention de M. Dumas auprès de M. Charasse aurait évité un redressement fiscal à une société

L'agence Kairos était dirigée par Mme Deviers-Joncour, incarcérée depuis le 7 novembre

Les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky disposent d'un document désignant Roland Dumas, actuel président du Conseil constitutionnel. Il s'agit d'un courrier adressé par Michel Charasse, alors ministre du budget, à son collègue des affaires étrangères, évoquant la possibilité de renoncer à un redressement fiscal signifié à la société Kairos, dirigé par Mme Deviers-Joncour, incarcérée pour recel d'abus de biens sociaux.

DERRIÈRE le cas de Christine Deviers-Joncour, mise en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* et emprisonnée depuis le 7 novembre (*Le Monde* daté 9-10 novembre), c'est à l'évidence la piste de Roland Dumas que les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky s'efforcent de remonter. Femme élégante et cultivée, dont le nom n'était connu, jusqu'à la semaine dernière, que de certains cercles politiques et artistiques, où elle était réputée compter parmi les proches de l'actuel président du Conseil constitutionnel, Mme Deviers-Joncour est soupçonnée d'avoir bénéficié, de 1990 à 1993, d'un emploi de complaisance au sein du groupe Elf-Aquitaine. Les enquêteurs s'interrogent en outre sur les conditions d'acquisition de l'appartement parisien dont elle a la jouissance, rue de Lille, acheté en 1992 au prix de 17 millions de francs et géré par une société civile immobilière dont elle détient le tiers des parts, associée à un homme d'affaires italien résident en Suisse (*Le Monde* du 6 novembre).

Issue d'une vieille famille de militants socialistes en Dordogne, terre d'élection de M. Dumas, Christine Deviers-Joncour avait fondé deux agences de communication, avant de se voir confiée par Elf une tâche de *« relations publiques »* entre le groupe et le quai d'Orsay, au temps du ministère du même M. Dumas. Ses fonctions consistaient à *« préparer des dossiers pour le ministre, lors de déplacements dans des pays intéressant Elf »*, avait-elle indiqué au *Monde*, peu avant son incarcération.

« Je gagnais 11 000 ou 12 000 francs par mois, pour un vrai travail, dont je suis fière », avait-elle ajouté, précisant que ses salaires étaient versés par la filiale Elf-Impex, et que ses *« frais de voyages étaient pris en charge »*. Ces éléments ont été saisis par la brigade financière, lors d'une perquisition au siège du groupe pétrolier, le 12 novembre, de même que les dossiers d'une vingtaine de salariés d'Elf-Impex, engagés durant la présidence de M. Le Floch-Prigent.

Démissionnaire à l'automne 1993, soit quelques semaines après le remplacement de ce dernier par Philippe Jaffré, Mme Deviers-Joncour avait ensuite été salariée, durant une année, sur les fonds du cabinet d'avocat de Roland Dumas. *« Elle n'avait plus d'emploi, et elle avait des difficultés personnelles*, avait déclaré l'ancien ministre au *Monde*, le 31 octobre. *Je lui ai confié des missions de relations publiques, et elle s'est occupée des questions relatives à ma circonscription, en Dordogne. »*

« RENONCER À LA POURSUITE »

Jusqu'au 6 novembre, le nom du président du Conseil constitutionnel n'apparaissait que deux fois dans la procédure : sur une lettre anonyme, adressée il y a plusieurs mois à Mme Joly, et qui évoquait l'achat de l'appartement de la rue de Lille ; dans le témoignage de l'ancien directeur administratif d'Elf-Aquitaine, Jeanne-Marie Cardaire. A en croire cette dernière, Mme Deviers-Joncour avait été recrutée sur l'ordre de l'éminence grise de M. Le Floch-Prigent, Alfred Sirven – aujourd'hui sous le coup d'un mandat d'arrêt international –, et *« à la demande de Roland Dumas »*.

Depuis la perquisition conduite par la brigade financière dans l'appartement de la rue de Lille, et la découverte d'un document confidentiel, le nom de M. Dumas apparaît une troisième fois. Les enquêteurs y ont saisi un courrier adressé par Michel Charasse, alors ministre du budget, à son collègue des affaires étrangères. Le texte fait référence à une *« intervention »* de M. Dumas et précise qu'au terme de *« vérifications »* entreprises par les services fiscaux, *« l'administration* [pouvait] *renoncer à la poursuite »* des redressements envisagés à l'encontre d'une des sociétés de Mme Deviers-Joncour, dénommée Kairos.

Société de *« conseil en publicité »* placée en liquidation au mois de mai 1996, la SARL Kairos encourait, selon les termes de la lettre de M. Charasse, un redressement fiscal de plusieurs millions de francs. *« Cette affaire ne me dit rien »*, a déclaré au *Monde* M. Charasse, jeudi 13 novembre, confiant qu'il avait eu à traiter, en tant que ministre du budget, *« beaucoup d'interventions de ministres »*. *« Dans ce cas-là, j'ai dû faire ce que je faisais toujours : suivre l'avis des services »*, a conclu M. Charasse. En voyage au Vietnam, où il accompagne le président de la République, M. Dumas n'a pas pu être interrogé sur l'épisode évoqué par cette lettre, dont la découverte n'est peut-être pas sans rapport avec la sévérité du sort infligé à Mme Deviers-Joncour.

Tout se passe en effet comme si cette dernière se trouvait désormais au centre d'une affaire dont les enjeux la dépassent. Sollicitant un réquisitoire supplétif, les deux juges avaient tenu pour *« établi »*, dès le 14 octobre et sur la seule base des déclarations de Mlle Cardaire, *« le lien entre M. Sirven et M. Dumas »*. Les enquêteurs ont, depuis, acquis la conviction qu'avant de s'installer rue de Lille, Christine Deviers-Joncour avait occupé un autre appartement de *standing*, rue Robert Estienne, dans un immeuble où résidait aussi Alfred Sirven, et dont le loyer était payé par une filiale d'Elf.

Cet élément a, lui aussi, été retenu parmi les motifs justifiant la mise en détention de Mme Deviers-Joncour – alors même que les juges n'en étaient pas régulièrement saisis. Signe de la confusion suscitée par ce dossier : la présidente de la chambre d'accusation de Paris a renoncé, mercredi, à statuer seule sur la demande de mise en liberté présentée en référé par l'avocat de Christine Deviers-Joncour, Me François Gibault. Le sort de la prisonnière, qualifié, de source judiciaire, de *« sujet très délicat »*, sera examiné le 19 novembre, en formation collégiale.

Hervé Gattegno

Philip Morris condamné pour infraction à la loi Evin

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL de Quimper a condamné, jeudi 13 novembre, trois dirigeants des filiales hollandaise et allemande du groupe américain Philip Morris à 150 000 francs d'amende chacun, pour violation des dispositions de la loi Evin du 10 janvier 1991 relatives aux avertissements sanitaires figurant sur les paquets de cigarettes. Les juges ont estimé que la mention *« selon la loi nº 91-32 »*, réduisant la portée du message, constituait une infraction, de même que l'absence de contraste entre le fond des paquets et les caractères de l'avertissement. Philip Morris est également condamnée à verser 400 000 francs au titre de dommages et intérêts au Comité national contre le tabagisme (CNCT), partie civile. Le tribunal a ordonné l'exécution provisoire des dispositions civiles du jugement.

Le 9 juin, la Seita et Rothmans avaient été condamnées pour les mêmes motifs par le tribunal de Paris à 150 000 francs d'amende et à 150 000 francs de dommages et intérêts au bénéfice du CNCT (*Le Monde* du 12 juin). Les deux sociétés ont fait appel de cette décision.

DÉPÊCHES

■ **SANTÉ : le secrétariat d'Etat à la santé a indiqué**, jeudi 13 novembre, que les taux d'intoxication au plomb enregistrés dans la population générale entre 1982 et 1995 étaient en *« diminution sensible »*. Ce communiqué fait suite à la publication, dans le *Pèlerin magazine* du 14 novembre des extraits d'un rapport officiel faisant état, à partir de 12 000 analyses sanguines, de disparités régionales et de taux de plombémie supérieurs à 100 microgrammes par litre de sang chez 1,4 % des enfants et chez 5,5 % des adultes, la plupart habitant des immeubles anciens ou vétustes ou consommant davantage d'eau du robinet que d'autres.

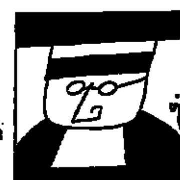
■ **ÉDUCATION : la circulaire organisant pour 1998 les mutations des enseignants** du second degré sera publiée dans le *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 20 novembre. Les syndicats d'enseignants s'étaient inquiétés du retard pris dans la sortie de cette circulaire, craignant que ce blocage soit le prélude à une réforme immédiate du mouvement national (*Le Monde* du 12 novembre). Finalement, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a annoncé, mercredi 12 novembre, que la déconcentration des mutations n'interviendra qu'en 1999.

■ **VIOLENCE : environ 200 des 1 500 élèves en grève du lycée Joliot-Curie de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne)** ont manifesté, jeudi 13 novembre, pour protester contre l'insécurité dans leur établissement, cible, depuis un mois, d'une série d'incendies.

La pyromanie atypique de Pascal Raffin a désarmé les experts

LONS-LE-SAULNIER
de notre envoyé spécial

C'était trop simple. Si simple que personne n'avait envisagé que les incendies allumés à Moirans-en-Montagne (Jura) entre 1994 et 1996 étaient le fait d'un homme fruste armé d'un vulgaire briquet. Devant la cour d'assises du Jura, le capitaine Hoguedez explique qu'après l'incendie du 20 janvier 1996, qui a entraîné la mort d'une femme et d'un sapeur-pompier, l'enquête s'était dirigée dans deux directions. La première a fait largement son chemin car elle envisageait des incendies nés à partir d'une circonstance accidentelle explicable de façon scientifique. L'EDF avait installé des appareils de mesure afin de vérifier si un câble de 20 000 volts enterré sous les maisons n'était pas à l'origine de phénomènes pouvant provoquer des combustions. De son côté, le Service national de radiocommunication procédait à des mesures et à des enregistrements qui s'avéraient tout aussi négatifs que ceux réalisés par le Centre d'énergie atomique et par l'Institut de physique du globe de Strasbourg.


PROCÈS

« Parallèlement, avec vingt officiers de police judiciaire, nous nous sommes penchés sur l'hypothèse criminelle », rappelle l'officier de gendarmerie. Certes, l'idée d'un pyromane paraissait la plus évidente, mais, là aussi, on oublia la simplicité. Les pyromanes utilisent généralement un liquide inflammable, ce que les experts appellent un « accélérateur ». Or, dans la vingtaine d'incendies ou débuts d'incendie répertoriés, aucun liquide inflammable n'avait été utilisé. Pourtant, l'enquête avançait : *« A la fin de la première semaine, il nous restait trois noms »*, note le capitaine. Puis les enquêteurs décidaient de surveiller particulièrement Pascal Raffin et, le 4 février 1996, il était arrêté alors qu'il venait d'enflammer une poussette d'enfant dans le hall d'un immeuble. *« Ses aveux ne nous ont pas surpris*, observe le capitaine. *La seule chose, c'est qu'il avait toujours mis le feu avec un briquet sans l'usage d'aucun produit chimique. »*

Les experts en incendie ont, eux aussi, éprouvé le même trouble. *« Je sais que l'on a fait une montagne de cette affaire »*, murmure Bernard Meyer, tout en accusant EDF d'avoir mis tout le monde sur une fausse piste. Et l'expert énumère toutes les recherches effectuées au cours des nombreux débuts d'incendie, pour constater doctement : *« Certains feux ne pouvaient recevoir aucune explication scientifique. On s'est alors orienté vers un geste volontaire. »* *« Mais enfin, comment a-t-on pu envisager autre chose ?*, s'agace la présidente, Marie-Agnès Crédoz. *Pour mettre le feu à une literie, il n'y a pas trente-six solutions, ça ne vient pas du ciel ! »* Penaud, l'expert en convient, d'autant plus que Pascal Raffin est à l'origine de plusieurs feux de literie ou de vêtements dans des penderies. Mais il persiste : *« Un briquet, il faut insister pour que ça prenne. On s'est dit : il faut un accélérateur. »* Et comme il n'y en avait pas, les recherches ont tourné en rond.

Les débats s'achèvent. On demande une fois de plus à Pascal Raffin quels étaient ses mobiles. Il n'en a toujours pas. Et il saisit à peine la perche tendue par son défenseur, qui lui demande s'il aimait voir les pompiers en action. *« Oui, les voir arroser, l'eau, tout ça... »*, répond-il sans conviction. Mais quand on lui demande s'il aurait voulu être pompier, il réfléchit et lâche : *« Non, pas spécialement. »*

Maurice Peyrot

هكذا من الاصل

DISPARITION

André Boucourechliev

Un penseur, musicien et essayiste libre et prospectif

LE COMPOSITEUR français d'origine bulgare André Boucourechliev est mort dans la nuit du 12 au 13 novembre, à l'hôpital Ambroise-Paré à Paris. Il était âgé de soixante-douze ans.

Né à Sofia le 28 juillet 1925 (la même année que Pierre Boulez et Luciano Berio, dont il allait partager et susciter les idées), André Boucourechliev se dirige d'abord vers une carrière d'instrumentiste, et c'est en qualité de pianiste qu'il arrive en France, en 1949, nanti d'une bourse. Il travaille jusqu'en 1951 à l'Ecole normale de musique avec Reine Gianoli (piano), Georges Dandelot (harmonie), Andrée Vaurabourg (contrepoint), avant d'y enseigner lui-même jusqu'en 1960. André Boucourechliev prend des cours de piano avec le pianiste Walter Gieseking en 1955 et 1956, à Sarrebruck.

Très tôt, il fréquente le Darmstadt de ces années d'effervescence, celles où Stockhausen, Boulez, Nono mettaient en place les bases du mouvement musical qui va absorber presque toutes les énergies créatives dans les années 1950-1966. La composition prend le pas sur son activité de pianiste, et Boucourechliev part travailler dans le Studio de phonologie de la RAI de Milan, aux côtés de Bruno Maderna et de Luciano Berio. De cette époque date sa première œuvre électroacoustique, *Texte I*, bientôt suivie de *Texte II*, réalisée à Paris, dans les studios du Groupe de recherches musicales.

C'est aussi à ce moment qu'il se met à écrire sur la musique : critique musical à la *NRF* (en 1956), puis à la revue de critiques de disques *Harmonie*, il est l'auteur d'une importante enquête internationale, pour la revue *Preuves*, sur le statut de la musique sérielle (il considérera toute sa vie la série avec intérêt *« en tant que conception du monde »*). Un peu plus tard, il deviendra assistant d'Olivier Messiaen, au Conservatoire de Paris, conférencier aux Etats-Unis (en 1963-1964), professeur à l'université d'Aix-en-Provence, producteur à Radio-France, auteur de livres essentiels sur l'art musical de tous les temps.

ŒUVRE MOBILE

André Boucourechliev compose d'abord *notamment de la musique* de chambre, dans laquelle il voit le chemin qui permet de toucher à l'essence du langage musical. On note, parmi les œuvres de cette période, une *Sonate pour piano* (1959-1960), *Signes*, pour deux groupes de percussion, flûte et piano (1961), *Grodek*, pour soprano et trois percussions, sur des vers de Georg Trakl (1963). Il s'engage ensuite (1967-1971) dans la composition de la série des *Archipels* (d'*Archipel I* à *Archipel IV*, et un *Anarchipel*, pour six instruments concertants, dont on peut tirer plusieurs *Archipel V*, pour différents instruments solistes). Il s'agit d'une prospection hautement performante dans le domaine de « l'œuvre ouverte », comme le genre a été nommé, à la suite du livre d'Umberto Eco éponyme (le compositeur a participé à la publication française de ce livre en 1965, au Seuil), mais on peut parler plutôt, en fait, d'œuvre mobile, tant la substance musicale est identifiable, personnelle, malgré la possibilité qu'ont les interprètes de modeler l'apparence musicale ultime.

Boucourechliev s'intéresse ici non pas tellement à la liberté, pour l'instrumentiste, de façonner un texte musical qui lui serait donné à l'état embryonnaire qu'aux relations qui s'installent nécessairement entre les musiciens, car *« la décision d'un interprète engage les décisions ultérieures de tous »*. Ces « formes mobiles », aux *« résultats totalement imprévisibles »*, sont réalisées à travers *« des matériaux très définis et composés »*, à tel point que le compositeur peut affirmer : *« Je connais toutes les possibilités, mais je n'ai pas prévu la formulation concrète de toutes ces possibilités. J'ai fait le réseau des possibles, et je sais que ce réseau peut se tisser de toutes ces façons-là ; ce sont ces possibilités-là que j'envisage et dont je ne sais pas et ne veux pas savoir comment elles vont se concrétiser. »*

Boucourechliev approfondit ainsi une pensée de la forme musicale qui a intéressé aussi Stockhausen, Boulez, Pousseur, entre autres. Il fait intervenir, dans la musique, la catégorie du virtuel, et cela de la façon la plus saisissante. L'œuvre n'y est point menacée par son contraire, par l'anti-œuvre, comme on a pu éventuellement le croire à l'époque ; elle peut tourner librement sur elle-même, tout en restant fidèle au noyau de ses postulats irréductibles.

Cette tentative de libérer l'œuvre des implications d'une logique linéaire mène naturellement à une remise en question de la pureté stylistique et de la linéarité d'un développement historique du matériau. Déjà dans *Ombres* (en hommage à Beethoven), pour orchestre à cordes (1970), Boucourechliev, qui refuse le collage, s'exerce à faire coexister des éléments beethovéniens avec son style personnel et à obtenir ainsi une unité d'un ordre supérieur. C'est comme si l'on vivait, en quelque sorte, *« le rêve de Beethoven, par-delà toute culture de musée »*.

A l'exception du *Concerto pour piano et orchestre* (1976), qui est encore très proche de la philosophie des *Archipels*, la musique de Boucourechliev – de *Faces*, pour deux orchestres, et *Amers*, pour dix-neuf instruments (1972-1973), œuvre inspirée par la lyrique de Saint-John Perse, à l'opéra *Le Nom d'Œdipe* (1978), sur un livret d'Hélène Cixous, à la série des trois *Orion* (1979-1983) et à *Lit de neige* (1984), sur des vers de Paul Celan – va s'édifier comme une interrogation sur la validité de la notion de style et de la relation qu'entretient le compositeur avec l'héritage que lui lègue l'Histoire. Cette méditation lucide se développe notamment dans *Thrène* (1974), dans ce jeu sur la distance qui se crée entre un texte (écrit par Mallarmé à la mort de son fils), très intelligible, et le traitement électronique qui prend pour objet le discours des deux récitants et du chœur pour en faire une musique presque abstraite. *« Certaines œuvres m'offrent le modèle de ma propre mort »*, avouait le compositeur.

L'écriture d'André Boucourechliev évolue vers une nouvelle modalité, toujours plus raffinée et, en même temps, plus directe. La technique de la variation est, dans *Miroir* (1988), cycle de sept poèmes (Jean-Pierre Burgart) pour mezzo-soprano et orchestre, pleinement affirmée et limpide, l'intervalle musical, notamment les consonances essentielles, jouant un rôle de plus en plus affirmé. Le compositeur réalise une véritable synthèse de ses préoccupations avec *Miroirs II*, cinq pièces pour quatuor à cordes, où se manifeste à nouveau ce besoin de faire référence à des modèles musicaux stratifiés (Beethoven, Webern).

HUMOUR JOYEUX

La musicologie d'André Boucourechliev constitue un chapitre important de son activité créatrice. Son activité de critique, d'écrivain, lui tenait beaucoup à cœur, et ses livres sur la musique, écrits d'une façon limpide, éloignée de tout dogmatisme, sont d'une hauteur de vue qui n'intimide jamais le lecteur. Leur absence de cuistrerie, leur liberté de ton, leur humour joyeux induisent une complicité amicale avec les milliers d'inconnus dont « Boucou » se sera fait des fidèles. Dans ses deux livres sur Beethoven (Seuil, 1963 et Fayard, 1991), celui sur Schumann (Seuil, 1956) ou celui sur Stravinsky (Fayard, 1982), dans la synthèse ambitieuse du *Langage musical* (Fayard, 1993) et dans *Regard sur Chopin* (Fayard, 1997), le point de vue du praticien s'impose toujours comme une expérience, une perpétuelle découverte.

Costin Cazaban et Alain Lompech

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Gérard Cros a été nommé ambassadeur en Indonésie, en remplacement de Thierry de Beaucé, devenu en août directeur chargé des affaires internationales à la Compagnie générale des eaux, par décret publié au *Journal officiel* du 14 novembre.

[*Né le 12 janvier 1943 à Paris, Gérard Cros* est diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA (1970-1972). Il a été notamment en poste auprès des Nations unies à New York (1975-1977), à Pretoria (1977-1981), à Pékin (1981-1984) et à l'administration centrale, avant d'être ambassadeur au Mozambique, au Lesotho et au Swaziland (1987-1990), puis directeur adjoint du personnel et de l'administration générale au Quai d'Orsay (1990-1993). De février 1995 à mai 1997, Gérard Cros a été ambassadeur au Chili.]

EPISCOPAT

Mgr François Saint-Macary a été nommé évêque coadjuteur de Rennes, vendredi 14 novembre, par le pape. Evêque de Nice depuis 1984, il succédera à Mgr Jacques Jullien, qui était en fonctions à Rennes depuis 1984 et qui avait souhaité la nomination d'un coadjuteur.

[Né le 7 janvier 1936 à Orthez (Pyrénées-Atlantiques), François Saint-Macary a fait ses études à Pau, au grand séminaire de Bayonne et à l'université grégorienne, à Rome. Il est titulaire d'une licence de théologie et d'une maîtrise de sciences économiques. Il a été ordonné prêtre en 1960 pour le diocèse de Bayonne et a exercé diverses fonctions à Pau, avant de devenir professeur puis, à partir de 1976, supérieur au grand séminaire de Bayonne. François Saint-Macary est devenu évêque de Nice en 1984 et il fut membre du conseil permanent de l'épiscopat de 1991 à 1997.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté mercredi 12-jeudi 13 novembre est publié :

● **Mer** : un décret relatif au statut particulier des inspecteurs des affaires maritimes.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jonathan et Chiara SCHOR,
Bianca et Johann
sont heureux d'annoncer la naissance de

Céleste,

le 8 novembre 1997.

15, rue Guy-de-la-Brosse.
75005 Paris.

Chantal PROST-RODARY
est très heureuse d'annoncer la naissance de ses premiers petits-enfants,
le 14 juillet 1997,

Tanguy,

chez
Agnès et Yves BIGEON,

et le 10 octobre 1997,

Noélie,

chez
Carole et François PROST.

Décès

– Nahid et Pirouz Adamiat,
Les familles Ghasvini et Adamiat,
ont la douleur de faire part du décès de leur fils,

Ajdar ADAMIAT.

Les obsèques ont lieu le vendredi 14 novembre 1997, à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise (entrée principale).

Tous ceux qui l'aiment se réuniront le samedi 15 novembre, à partir de 14 h 30, à l'Ageca, 177, rue de Charonne, Paris-11e (métro Alexandre-Dumas).

173, rue de Charenton.
75012 Paris.

– Michèle Bézagu,
Et son fils, Samuel,
ont le regret de faire part du décès de

Jacques BÉZAGU,

survenu le 31 octobre 1997.

– Odile Capiod, née Pasquier,
son épouse,
J.A. Capiod et Pierre Capiod,
ses fils, et leurs épouses,
Benoit, Guillaume, Jérôme et Anne-Charlotte,
ses petits-enfants,
ont la profonde tristesse de faire part de la disparition de

Jean CAPIOD,
contrôleur général
de la Police nationale en retraite,
ex-directeur du SCTIP,
chevalier dans l'ordre
de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre
national du Mérite,

le 4 novembre 1997, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Selon sa volonté, ses obsèques religieuses se sont déroulées dans la plus stricte intimité familiale, à Gallardon.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Hjalmar Egnell,
M. et Mme Erik Egnell,
Christine, Thomas et Edgar,
M. et Mme Patrice Egnell,
Stéphane et Aymeric,
M. et Mme Dominique Egnell,
Astrid et Eve,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de leur époux, père et grand-père,

M. Hjalmar EGNELL,
chevalier de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 12 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 17 novembre, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Robert Forest
a la douleur de faire part du décès de son père,

Charles FOREST,
instituteur honoraire,
ancien administrateur de la MAIF,

survenu le 9 novembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Laurence Ariane Metrich,
sa fille,
Ses nièces et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Lucette METRICH,
architecte,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 novembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Lucette Metrich ayant fait don de son corps à la science, il n'y aura pas d'obsèques.

29, boulevard de Port-Royal.
75013 Pairs.

– Riorges, Roanne, Lyon.

Mme Léon Veron,
M. et Mme René Cognard,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Veron
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Veron
et leurs filles,
Les familles Thevenin, Giraud, Prullière, Caillon, Quenot,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon VERON,
avocat honoraire,
ancien prisonnier
de guerre 1939-1945,

survenu subitement le 11 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Ses funérailles auront lieu le samedi 15 novembre, à 10 h 30, en l'église de Riorges bourg.

Selon sa volonté, ni fleurs ni couronnes, ni plaques, mais des dons pour l'AFLM (Association de lutte contre la mucoviscidose).

Corps déposé au funérarium de l'hôpital.

Cet avis tient lieu de faire-part.

767, rue du Maréchal-Foch.
42153 Riorges.

Remerciements

– Vous avez eu la délicatesse, lors du décès de

Mme Pierre BIZET,
née Annie LECOCQ,

de nous témoigner votre amitié par un geste personnel.

Nous en avons été profondément touchés et tenons à vous en remercier.

De la part de
M. Pierre Bizet,
Anne Bizet et Xavier Bart,
Xavier Bizet,
Pauline Bizet,
Hélène Bizet,
Et toute la famille.

– Sa compagne,
Sa famille,
Ses amis,
La Fondation 93,
vous remercient des marques de sympathie et de tendresse témoignées lors du décès de

Richard GODINEAU.

Anniversaires de décès

– Ses anciens élèves
se rappellent avec émotion que

Georges FRIEDMANN

les a quittés il y a vingt ans, le 15 novembre 1977.

– Il y a vingt ans aujourd'hui, le 15 novembre 1977, disparaissait

Georges FRIEDMANN.

Précurseur et pionnier en France des enquêtes sur le monde du travail, il fut le premier à s'interroger sur la déqualification du travail. Coauteur avec Pierre Naville du *Traité de sociologie du travail*, il institua la discipline et reste la référence fondamentale en la matière.

Fondateur du Centre d'études sociologiques, il fut à l'origine du découpage disciplinaire qui structure encore la sociologie d'aujourd'hui. Mentor d'une génération de grands sociologues, il a constamment assuré la liaison entre préoccupations humanistes et professionnelles du monde du travail.

Son souvenir est rappelé à ceux qui l'ont connu, estimé, aimé.

– Il y a dix ans,

Laurent GARSON,
vingt et un ans, étudiant à Paris-I,

Jérôme GARSON,
dix-neuf ans, étudiant à Dauphine

étaient arrachés, à l'âge de toutes les espérances, à l'affection de leurs parents, de leur famille, de leurs amis, qui, par la pensée et la prière, veillent sur eux.

Nous n'oublierons jamais.

« Nous sommes dans l'inconcevable Mais avec des repères éblouissants. »
René Char.

– Sceaux, Luxembourg.

A la mémoire du

docteur Henri KUNTZIGER
(1937-1989).

– Il y a un an, nous quittait

Jacqueline PROD'HOMME.

Aujourd'hui des actions portent son nom ou restent discrètement marquées par elle. Sa force intérieure et son immense attention sont un soutien dans les jours difficiles.

« Le temps fut trop court,
« Le temps est très long,
« Pour notre amour. »
Jean-Pierre.

Colloques

– **« La régionalisation de l'économie mondiale : Quels enjeux pour les agents privés et les décideurs publics ? »**, organisé par le Commissariat général du Plan au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, Paris-5e.

Lundi 17 novembre 1997, 9 h 30-18 heures.

Au programme : la régionalisation des pays émergents, les systèmes financiers régionaux, les conséquences sur les échanges internationaux, les organisations internationales face à la régionalisation.

Tél. : 01-45-56-50-84.

Communications diverses

ESPACE ANALYTIQUE
JOURNÉES D'ÉTUDES
22-23 novembre 1997

LA FAMILLE AUJOURD'HUI

Maison de la Chimie,
28 *bis*, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.
Rens. : D. Platier-Zeitoun.
Tél. : 01-47-05-23-09, le matin.

Soutenances de thèse

– **Jean-Marie Fessler** a soutenu, le 9 octobre 1997, à l'université René-Descartes-Paris-V, faculté de médecine de Necker, sa thèse de doctorat : **« Problématique éthique de l'usage des informations de santé publique. »** Le jury, présidé par le professeur Christian Hervé et composé des professeurs Liliane Dusserre, François Grémy, Philippe Poitout, Dominique Bertrand, Marius Fieschi et Patrice Degoulet, directeur de recherche, lui a décerné la mention « très honorable » avec les félicitations.

– **Anne Rubinlicht-Proux** a soutenu à l'Ecole des hautes études en sciences sociales sa thèse de doctorat en sciences du langage (Centre de recherches sur les arts et littératures), sous le titre : **« Le droit saisi par la littérature »**. Le jury, composé de MM. Philippe Hamon, professeur à l'université Paris-III, Jacques Leenhardt, directeur d'études à l'EHESS (directeur de thèse), Yan Thomas, directeur d'études à l'EHESS, Michel Troper, professeur à l'université Paris-X (président du jury), lui a décerné la mention « très honorable ».

CARNET DU MONDE

Fax : **01-42-17-21-36**

هكذا من الأصل

Un rapport épingle les finances de Paris

La chambre régionale des comptes critique la gestion de la ville entre 1990 et 1993, à l'époque du tandem Jacques Chirac-Alain Juppé. Les élus de gauche renchérissent

LA GAUCHE en fait déjà ses choux gras. Jean-François Legaret, adjoint (RPR) aux finances de Jean Tiberi, maire de Paris, dénonce, de la part du PS, une *« lecture déformée »*. Pourtant, à lire le rapport que la chambre régionale des comptes (CRC) vient de consacrer à la gestion de la ville entre 1990 et 1993, 1997 sera bien à marquer d'une pierre noire dans l'histoire des finances parisiennes. Jacques Bravo, spécialiste financier du groupe socialiste du conseil de Paris, voit dans ce rapport – soumis lundi 17 novembre au conseil de Paris –, la validation des critiques qu'il formulait lors du vote du budget primitif, en mars, sur la stratégie financière adoptée sous la conduite d'Alain Juppé, adjoint de Jacques Chirac chargé des finances de 1983 à 1995.

« En raison des différés de remboursement du capital des emprunts contractés sur la période 1992-1994, la Ville devra faire face, à partir de 1997, à des charges très importantes de remboursement de sa dette. Pour éviter une dégradation de son ratio de solvabilité, elle devra soit infléchir les tendances de progression de ses dépenses, soit mobiliser plus fortement son potentiel fiscal », prévient la CRC. Les gros emprunts qui arrivent à échéance cette année vont doubler l'annuité de remboursement en capital de la dette : 520 millions de francs en 1995, 900 en 1997, 1 milliard en 1998 puis 1,2 milliard en 2000. *« M. Juppé avait en quelque sorte chloroformé les déséquilibres naissants et croissants des finances parisiennes »*, commente M. Bravo, qui parle de *« véritable bombe à retardement financière »*. *« Le comble est que le plein régime du remboursement en capital va intervernir en 2000, à la veille des élections municipales »*, ironise-t-il. Autrement dit, M. Tiberi (RPR) va devoir gérer politiquement le passif de l'héritage laissé par MM. Chirac et Juppé (RPR), dont l'ambition déclarée était d'appliquer à la France un « modèle » de gestion marqué par de fortes baisses d'impôt. En attendant le débat de lundi, M. Legaret met en cause les prélèvements supplémentaires subis par la Ville et *« la baisse des concours de l'Etat* [de] *7 % entre 1990 et 1995 »*.

Les emprunts ont financé essentiellement les grosses opérations foncières de la ville, dont l'équilibre financier a subi de plein fouet la crise de l'immobilier. Si, de 1990 à 1995, l'emprunt n'a financé que 24 % des investissements, le taux est monté à 41 % sur la période 1993-1995. Résultat : l'encours de la dette a triplé en trois ans, atteignant 11,5 milliards de francs fin 1995, contre 3,7 milliards fin 1992. En mars, Jacques Dominati (UDF-DL), premier adjoint de M. Tiberi, avait réclamé un audit sur la dette (*Le Monde* du 26 mars). L'heure n'étant pas – alors que se préparent les élections régionales –, à l'affichage des divergences de la majorité parisienne, M. Dominati estime aujourd'hui que ce n'est pas le niveau de l'endettement qui est préoccupant, mais son rythme de progression.

La moitié des ZAC déficitaires

Quatorze zones d'aménagement concertées (ZAC) parisiennes, sur vingt-six en cours, étaient déficitaires au 31 décembre 1995. Mais l'ensemble est globalement bénéficiaire, selon Anne-Marie Couderc (RPR), adjointe au maire de Paris chargée de l'ubanisme. Le bilan financier détaillé sera présenté lundi 17 novembre. La ZAC Châteaudes-Rentiers perd 419 millions de francs. Les excédents peuvent aller jusqu'à 1 milliard, comme pour la ZAC Citroën-Cévennes et celle de Bercy. L'ensemble des ZAC parisiennes ont permis la construction de 24 000 logements, de 50 hectares de jardins, d'une trentaine d'écoles, de plus de 20 crèches et de 4 collèges. La réduction des programmes et l'infléchissement de l'urbanisme parisien expliquent la baisse des recettes.

Volontairement placée en dehors de ce bilan par la ville, la ZAC Paris-Rive gauche ne sera achevée que dans une vingtaine d'années. Ses 136 hectares représentent un enjeu financier considérable : les dépenses d'aménagement sont aujourd'hui estimées à près de 18 milliards de francs par les services de l'urbanisme de la Mairie de Paris.

MANQUE À GAGNER

Aux critiques de fond de la CRC s'ajoutent de sévères remarques sur la tenue des comptes, qui ne sont pas sans conséquences pour le contribuable. La clarification de certains postes budgétaires, que l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable municipal M14 devrait favoriser, pourrait faire apparaître un trou de 245 millions de francs dans les recettes affichées par la Ville.

Ce manque à gagner provient d'avances et de prêts budgétaires dont le remboursement, inscrit chaque année à l'actif du budget municipal, a peu de chances d'avoir lieu : créances trop anciennes, débiteurs non solvables, « cadeaux » à des associations amies... *« Les erreurs ou les lacunes des services financiers (...) affectent l'exactitude des informations publiées par la Ville »*, souligne le document, qui prend note de *« l'engagement de la Ville de régulariser ces discordances au plus tard sur les annexes budgétaires de 1998 »*.

La CRC relève ainsi des avances en garanties d'emprunts au profit d'un fantomatique Centre des emballages vides du marché de Paris (7 millions de francs accordés depuis 1964), du Comité des amitiés sociales de la région parisienne (1,5 million depuis 1970), du Touring-club de France (2 millions depuis 1981), ou encore de la Société d'exploitation de la Gaîté lyrique (182 millions depuis 1991), en liquidation judiciaire depuis 1991.

La critique porte aussi sur l'absence de tout état des biens meubles et immeubles de la Ville, déjà dénoncée par les magistrats financiers à trois reprises depuis 1993... sans résultat. *« Ces déficiences (...) ont des conséquences négatives sur l'efficacité de la gestion des biens de la collectivité et sur la sincérité et la fidélité de ses comptes »*, estime l'auteur du rapport.

Christophe de Chenay et Pascale Sauvage

Les associations et les petits cadeaux

LA COMPLEXITÉ de la machine financière parisienne permet de petites entorses à l'orthodoxie comptable, dont la chambre régionale des comptes, sans les dénoncer comme des irrégularités flagrantes, demande la rectification dans les documents budgétaires à venir. Ainsi, certains prêts, comme celui de 25,5 millions de francs consenti au Paris-Saint-Germain en 1986, ou celui de 15 millions au Yacht Club de France en 1991, s'apparentent à de véritables cadeaux, du fait de *« l'absence totale et prolongée de recouvrement »* et de *« leur montant élevé »*, qui *« mettent en doute leur caractère réellement recouvrable »*. Le rapport évoque aussi le traitement de faveur accordé à l'association Maison de l'Europe, bénéficiaire d'une subvention compensatrice de loyer (celui d'un hôtel particulier dans le Marais) dans des conditions *« contraires au code civil »*.

« CENTRE DE LOISIRS INTÉGRISTE »

Une remise à plat des subventions est réclamée de toutes parts, y compris par l'UDF, épisodiquement excédée de devoir, au nom de la solidarité municipale, accorder des subsides à des réseaux d'influence du RPR. Un sondage effectué par les magistrats financiers se solde par quelques coups de griffe, dont la ville s'est engagée à tenir compte. Ainsi, *« les placements et disponibilités financières de l'Association des maires francophones se sont élevés à un total de 13,6 millions de francs au 31 décembre 1994, soit près de 96 % du montant de la subvention versée en 1994 »*... L'Association pour l'information municipale, qui édite le mensuel *Paris-Le Journal*, avait de son côté placé en banque 17 millions de francs en 1994, soit 117 % de la subvention de la ville. L'opposition dénonce, quant à elle, le clientélisme pratiqué par Jean Tiberi au détriment du contribuable. Martine Billard (Verts) soutient qu'une subvention de 59 800 francs accordée à un centre de loisirs Loubavitch (celui de l'école privée Sinaï, dans le 18e arrondissement) aboutit à diminuer le prix de journée dans *« un centre de loisirs intégriste »*, alors que les tarifs des centres de loisirs publics ont augmenté de 4 % pour l'année scolaire écoulée.

« Les collectivités locales n'ont pas à financer les pratiques religieuses d'une fraction de la population », rappelle-t-elle régulièrement au maire, en se plaignant que les délibérations soumises aux élus soient rédigées de façon à occulter les liens entre certains bénéficiaires de subventions (Association Sainte-Clotilde, Association des trésors de Paris, La Colline aux enfants...) et l'Association diocésaine de Paris, qui touche elle-même plus de 2 millions de francs de la ville.

P. S.

La gauche conteste la gestion de l'eau dans la capitale

DEPUIS MARS, le tribunal administratif de Paris est saisi d'une requête, déposée par Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, contestant la concession à la Société autonome de gestion des eaux de Paris (Sagep) de l'extension des réseaux dans les nouveaux quartiers, autrement dit dans les zones d'aménagement concerté (ZAC). Pour que cette requête soit examinée, encore faudrait-il que la ville produise un mémoire en défense écrit, ce qu'elle n'a toujours pas fait, en dépit des délais accordés par le juge administratif.

Dans les années 80, l'un des axes de la gestion d'Alain Juppé, adjoint au maire chargé des finances, était de privatiser les services municipaux, afin d'économiser l'argent des contribuables. Ce qui fut fait le 30 janvier 1987 pour l'alimentation en eau potable, confiée à la Sagep, une société d'économie mixte dont la ville détient 70 % du capital, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux 14 % chacune. Ces deux mêmes compagnies assurent la distribution aux usagers, *via* leur filiale respective, la Compagnie des eaux de Paris pour la rive droite, Eau et Force pour la rive gauche.

MINISTRE ALERTÉ

Ce qui est contesté aujourd'hui, c'est un avenant au contrat de 1987 signé par le maire de Paris, Jean Tiberi, le 20 janvier. Cet avenant, d'un même coup, confie à la Sagep la réalisation de nouveaux réseaux (elle était auparavant chargée de l'entretien et du renforcement des tuyaux), prévoit une augmentation des tarifs de l'eau fournie aux deux compagnies distributrices – qui, bien sûr la répercutent sur les usagers (*Le Monde* daté 2-3 février) – et autorise un programme de travaux de 1,8 milliard de francs sur cinq ans. *« De telles dispositions auraient exigé un nouveau contrat, soumis à plusieurs offres concurrentes »*, estime Gérard Rey (PS).

Persuadé que le silence opposé par la Ville à la requête en annulation procède de manœuvres dilatoires, cet élu a décidé d'alerter le ministre de l'intérieur, vendredi 14 novembre, au nom de *« la défense des intérêts des usagers »*. Selon l'analyse du PS, l'avenant revient notamment à faire financer par le consommateur d'eau une partie des aménagements de la ZAC Paris-Rive gauche, aménagements qui incombent normalement à la Semapa, présidée par Jacques Toubon (RPR), maire du 13e arrondissement. Or cette ZAC connaît de sérieuses difficultés financières (un déficit de trésorerie de 3,4 milliards en 1997), que la ville s'efforce de soulager. *« Mais pas sur le dos des usagers »*, proteste M. Rey.

A plus long terme, la démarche des socialistes parisiens vise à mettre au jour le traitement très favorable, selon eux, appliqué à la Lyonnaise et à la Générale, qui bénéficient de garanties de ressources destinées, selon le PS, à compenser la baisse de la consommation d'eau à Paris. *« Le réseau s'améliore, les pertes d'eau diminuent, mais cette amélioration des rendements, qui se traduit par une diminution de la facture présentée par la Sagep aux deux compagnies distributrices, n'est jamais répercutée sur l'usager »*, proteste M. Rey. Le député socialiste Daniel Marcovitch, élu du 19e arrondissement, estime pour sa part que l'absence d'un budget annexe de l'eau permet à la Ville de financer *« des choix politiques »* sans les afficher clairement.

P. S.

M. Jospin confirme le désenvasement de la baie du Mont-Saint-Michel

LE GOUVERNEMENT de Lionel Jospin a entériné, lundi 10 novembre, le projet de désenvasement de la baie du Mont-Saint-Michel lancé en 1995 par Edouard Balladur et qui doit s'étaler sur sept ans (*Le Monde* des 14 et 23 mars 1995). Le chef de projet, Jean-Pierre Morelon, *« est confirmé dans ses fonctions »* par le communiqué, selon lequel l'Etat *« apportera en 1998 les financements qui permettront de mener à bien les études détaillées et les actions d'information engagées de concert avec le syndicat mixte (constitué en février 1997) et l'Etat »*.

■ **ÎLE-DE-FRANCE : le bilan d'un an de fonctionnement** de l'A 14 Paris-la Défense-Orgeval, mise en service le 6 novembre 1996, était attendu comme un test pour la première autoroute à péage d'Ile-de-France. Avec une moyenne journalière de 20 000 véhicules ces deux derniers mois, les responsables de la Société des autoroutes Paris-Normandie, qui ont investi 4,5 milliards de francs dans cet ouvrage de 15 kilomètres, s'estiment satisfaits. La moyenne attendue de 17 000 passages quotidiens sur un an est atteinte, et le nombre d'usagers qui acceptent de payer (30 francs pour une voiture) afin d'éviter les embouteillages de l'autoroute de l'Ouest est en constante augmentation. Le chiffre reste cependant éloigné des 30 000 passages nécessaires en l'an 2000 pour assurer la rentabilité de la concession. Le covoiturage, qui assure la gratuité à une voiture comportant trois occupants, est un échec, avec seulement 600 inscriptions et 130 passages quotidiens.

HORIZONS

ENQUÊTE

Comment réduire la pollution de l'air en ville

L'air des grandes villes françaises devient de plus en plus irrespirable et menaçant pour la santé de chacun. Principale responsable : l'automobile. Mais l'augmentation du trafic n'est pas une fatalité. Avec un peu de volonté politique, la tendance peut s'inverser en faveur des transports collectifs. Les projets existent, leur réalisation n'attend qu'un financement. De la même façon, du côté des véhicules et des carburants, d'importants progrès techniques sont possibles et n'attendent qu'à être commercialisés

Ce dossier a été réalisé par les services Régions et Sciences.

Les nouveaux véhicules

LA VOITURE ÉLECTRIQUE MALADE DE SES BATTERIES

La plus propre et la plus silencieuse des voitures est, malheureusement, la moins performante. Les modèles électriques commercialisés par Renault et Peugeot ne dépassent pas les 80 km entre deux rechargements et les 95 km/h. Pour faire le « plein », pas moins de 7 heures sont nécessaires. Aussi, les subventions de l'Etat et les primes des contructeurs, qui mettent ces modèles à un prix comparable à celui des voitures à essence, ne parviennent pas à faire décoller le marché.

Pourtant, le remplacement du plomb par le couple nickel-cadmium dans les accumulateurs avait convaincu les constructeurs français de franchir le pas de la commercialisation. Ce progrès ne semble pas suffisant pour séduire le grand public. La prochaine génération, utilisant le métal-hydrure, devrait pousser l'autonomie jusqu'à 125 km, mais il faudra attendre le lithium-carbone pour atteindre les 200 km. De plus, ces batteries devraient être moins encombrantes, moins coûteuses et plus rapides à recharger. D'ici leur commercialisation, après l'an 2000, l'infrastructure nécessaire devra être mise en place. Pour l'instant, les bornes de rechargement restent très rares.

L'AUTOMOBILE À PILE À COMBUSTIBLE

La pile à combustible pourrait rendre possible l'essor de la voiture électrique en lui offrant l'autonomie qui lui manque. Le principe de la pile à combustible consiste à produire de l'électricité à partir de l'hydrogène. L'hydrogène liquide est utilisé comme combustible et l'air comme oxydant pour provoquer une « réaction froide », laquelle produit de l'électricité et rejette de la vapeur d'eau. Difficile de faire plus propre.

En pratique, le principal inconvénient concerne le stockage de l'hydrogène. Sur le Nebus de Daimler-Benz, un prototype de bus, sept bonbonnes contenant 45 000 litres d'hydrogène sous pression offrant 250 kilomètres d'autonomie tiennent à peine sur le toit. Aussi, l'avenir est à la production d'hydrogène à partir d'un carburant embarqué à bord du véhicule. Celui-ci pourrait être le méthanol liquide.

Le nombre de prototypes réalisés par les constructeurs témoigne de l'intérêt que suscite cette solution. Mercedes a présenté son Necar 3, ravitaillé en méthanol. Avec Volvo, Renault vient de dévoiler Fever, véhicule de recherche dérivé du break Nevada. Son autonomie atteint 500 kilomètres pour huit kilos d'hydrogène liquide embarqué. Unanimes, les industriels ne prévoient pas la commercialisation de leurs prototypes avant 2005.

LES VÉHICULES HYBRIDES

Puisque la voiture entièrement électrique n'est pas suffisamment autonome, pourquoi ne pas imaginer des véhicules hybrides, électriques pour la ville, thermiques pour la route ? Renault, PSA ou Audi ont déjà réalisé des prototypes dotés d'un moteur électrique et d'une turbine qui, lorsqu'elle fonctionne, alimente les batteries. Volvo a eu une autre idée en réalisant une voiture pouvant passer de l'essence au gaz naturel, alors que Ford penche pour un couple diesel-éthanol. Mi-octobre, Toyota a dévoilé la Prius, qui sera le premier hybride commercialisé. Fin 1999, la petite Smart (une collaboration Swatch-Mercedes) sera disponible en version diesel et électrique.

RAJEUNIR LE PARC AUTOMOBILE

Une vieille voiture qui rejette une épaisse fumée noire produit environ 100 grammes de polluants par kilomètre. Avec une automobile d'âge moyen, ce chiffre tombe à 30 grammes. Et les émissions des modèles les plus récents se situent autour d'un gramme. Le rajeunissement du parc automobile apparaît ainsi comme la solution la plus efficace pour réduire très fortement le degré de pollution.

Or l'âge moyen du parc automobile français, au lieu de diminuer, augmente sensiblement depuis 1990. De 5,9 ans à cette dernière date, il est passé à 6,8 ans en 1996. Les effets combinés de la durée de vie plus élevée des voitures fonctionnant au gazole et de la crise de la consommation des ménages expliquent sans doute ce vieillissement.

Les transports : principale source de pollution de l'air

HYDROCARBURES (composés organiques volatils) : INDUSTRIE PÉTROLIÈRE, TRANSPORTS, ÉVAPORATION DES SOLVANTS

MONOXYDE DE CARBONE : TRANSPORTS, INDUSTRIE, AUTRES

OXYDE D'AZOTE : TRANSPORTS, ENERGIE, RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE, INDUSTRIE

DIOXYDE DE SOUFRE : INDUSTRIE, ENERGIE, RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE, TRANSPORTS

POUSSIÈRES : RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE, INDUSTRIE, ENERGIE, TRANSPORTS

PART DE LA VILLE DANS LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS DES TRANSPORTS
- MONOXYDE DE CARBONE 66 %
- HYDROCARBURES 75 %
- OXYDE D'AZOTE 24 %

Source : FEN

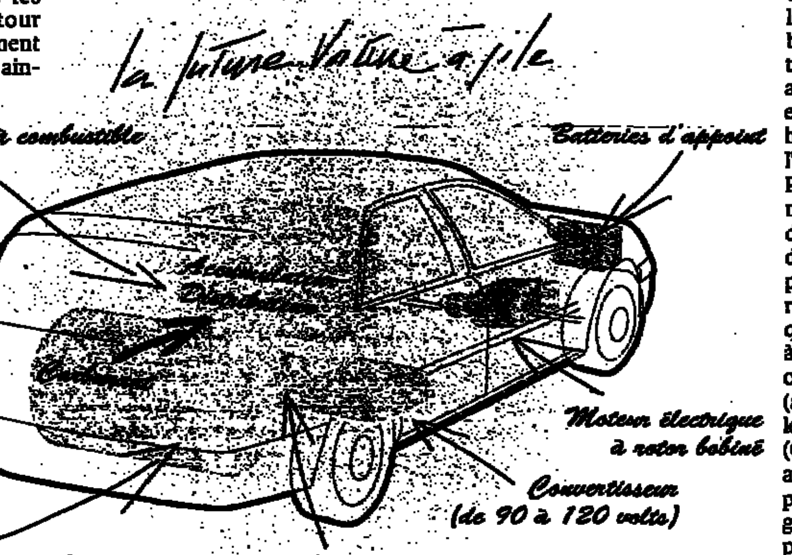
Le diesel représente 1/3 du parc automobile

PARC AUTOMOBILE FRANÇAIS en millions de véhicules, au 1er janvier 1997

	Total
VOITURES PARTICULIÈRES	25.50
VÉHICULES UTILITAIRES (tous tonnages)	6.25
TOTAL VÉHICULES	30.75

DONT DIESEL, ÉQUIPÉS D'UN POT CATALYTIQUE

PART DES IMMATRICULATIONS DIESEL en % des immatriculations totales : 9,9 (1980) … 1996



Source : RENAULT

Les atteintes à l'atmosphère

L'atmosphère terrestre est agressée par plusieurs gaz provenant de l'activité humaine (industrielle, agricole et transports). Il faut distinguer :

- **Les atteintes à la couche d'ozone.** Dans la stratosphère, c'est elle qui nous protège des rayonnements ultraviolets du Soleil. Elle est attaquée par les chlorofluorocarbones (CFC) que contiennent les aérosols, les appareils de la chaîne du froid (type réfrigérateur) et de climatisation.
- **Les gaz à effet de serre.** Ils renforcent la couverture gazeuse de la planète, piégeant la chaleur de la Terre. Ils sont suspectés de provoquer un réchauffement climatique global qui pourrait entraîner une multiplication des désastres naturels (sécheresse et inondation). Le gaz carbonique (CO_2) est, avec le méthane (CH_4) et les CFC le principal gaz à effet de serre. Ses émissions augmentent à mesure que croît la consommation d'énergie fossile (pétrole, charbon et, dans une moindre mesure, gaz), donc, en particulier, le trafic des automobiles et des poids lourds, responsable pour environ un tiers des émissions totales de CO_2.
- **La pollution atmosphérique.** C'est la qualité de l'air que l'on respire. Il s'agit là d'une pollution de proximité qui met en cause directement la santé de l'individu (affections respiratoires et pulmonaires, cancers…). En ville, les sources de cette pollution sont multiples : l'industrie et le chauffage d'une part – dont les effets polluants, particulièrement le dioxyde de soufre (SO_2), sont en baisse grâce aux progrès technologiques –, la circulation automobile d'autre part, dont les effets polluants sont, eux, en hausse constante en raison de l'augmentation du trafic. Principaux gaz en cause : le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde d'azote (NO_2), responsable de l'alerte de niveau 3 qui a provoqué la circulation alternée en région parisienne en octobre, et qui, combiné aux hydrocarbures et à un fort ensoleillement, cause en outre la formation d'ozone (O_3) (appelé « smog »), les poussières, les composés organiques volatils (COV, hydrocarbures volatils) et autres particules (principalement pour le gazole). Grâce à la généralisation de l'essence sans plomb, la pollution par le plomb a largement reculé.

Des moteurs moins polluants

L'INJECTION DIRECTE POUR L'ESSENCE

La technique de l'injection directe va profiter au moteur à essence et devrait se généraliser dans les prochaines années. La Mitsubishi Carisma (modèle 1998) est d'ores et déjà disponible en version GDI (injection directe d'essence) avec une motorisation de 1,8 litre. Ce moteur, assure son concepteur, consomme 20 % de carburant en moins, réduit également de 20 % les rejets de CO_2 et délivre une puissance et un couple supérieurs de 10 % aux performances d'un moteur de cylindrée égale. En outre, il réduit considérablement les hydrocarbures non brûlés.

Comme son nom l'indique, l'injection directe consiste à réaliser le mélange air-essence à l'intérieur du cylindre – et non pas à l'extérieur, dans le conduit d'admission –, ce qui permet de contrôler avec une plus grande précision la quantité de carburant injectée et le moment le plus opportun pour le faire. Selon le constructeur, le GDI représente pour le consommateur un supplément de prix d'environ 7 %.

De son côté, Honda a annoncé avoir mis au point un moteur à essence dont les rejets sont inférieurs de 90 % aux maxima envisagés par l'Etat de Californie pour fin 1998. Honda semble avoir amélioré le contrôle électronique de l'injection et le fonctionnement des convertisseurs catalytiques.

L'INJECTION « COMMON RAIL » POUR LE DIESEL

Le succès commercial du diesel condamne cette motorisation à réduire son degré de pollution. Or, s'il consomme moins et s'il rejette moins d'hydrocarbures imbrûlés, le diesel souffre de trois défauts : il est bruyant et il rejette des oxydes d'azote (NOx) et, surtout, des particules, responsables de l'émission de fumée noirâtre et nauséabonde. Réçemment, l'injection directe a déjà réduit fortement la consommation. Mais ce résultat a été obtenu au détriment du niveau sonore, augmenté par de fortes vibrations, et l'émission d'un taux important de NOx et de particules.

La technique dite d'injection *common rail* devrait résoudre ces problèmes. Elle fait appel à une pompe d'alimentation et à un réservoir intermédiaire sous pression de quelques dizaines de cm^3 qui distribue le carburant aux injecteurs. Le système pourrait augmenter la puissance et le couple moteur d'environ 40 %, tout en réduisant la consommation et l'émission de CO_2 de 30 %. Les vibrations et les rejets de NOx et de particules devraient également chuter, au point de mettre le diesel à un niveau de pollution comparable à celui de l'essence. Les premiers véhicules équipés d'un *common rail* devraient être commercialisés par Fiat d'ici la fin de l'année et par Mercedes début 1998.

DES POTS CATALYTIQUES EFFICACES DÈS LE DÉMARRAGE

Obligatoire en France depuis 1993 sur toutes les voitures neuves, le pot d'échappement catalytique est l'objet de polémiques. Cette solution, si elle réduit les émissions polluantes, accroît sensiblement la consommation des moteurs (entre 7 % et 10 %).

Le pot catalytique présente aussi l'inconvénient de ne fonctionner qu'après une montée en température atteinte après un parcours de quelques kilomètres, selon l'âge des véhicules. Il ne s'applique donc qu'imparfaitement aux trajets courts – trois à cinq kilomètres –, qui constituent pourtant le plus grand nombre de déplacements en ville.

Le remplacement de la céramique du pot par un support métallique permettrait d'accélérer la montée en température. De plus, les pots catalytiques métalliques étant plus robustes, il est possible de les rapprocher du moteur, ce qui favorise leur échauffement.

D'autres travaux prometteurs portent sur la création d'une sorte de tampon qui absorbe les hydrocarbures imbrûlés pendant que le pot catalytique est encore trop froid. Une telle solution ne résoudra pas la question de la surconsommation.

Des carburants plus propres

L'ESSENCE OXYGÉNÉE

L'essence est un mélange subtil de quelque cent cinquante espèces dont il n'est pas bon de modifier sans cesse la formule. Lors de l'abandon du plomb, les pétroliers ont ainsi éprouvé quelques difficultés à le remplacer. Sans plomb, l'indice d'octane de l'essence baisse dangereusement. Pour pallier cet effet, les raffineurs ont donc *« forcé sur les aromatiques »* dont l'indice d'octane est naturellement élevé. Mais, l'un d'entre eux, le benzène, est cancérigène.

Les chimistes ont reformulé leur mélange, ramené le taux de benzène à 2,6 % et introduit une petite proportion (5 % à 7 %, mais on peut monter à 15 %) d'un « oxygéné », le méthyl-tertio-butyl-ether (MTBE), dérivé du méthanol, lui-même extrait du gaz naturel. Cependant, ce cocktail ne supprime pas les émissions de dioxyde d'azote, de monoxyde de carbone et de gaz carbonique.

LES BIOCARBURANTS

Les biocarburants sont de deux types : les alcools et les esters. Les premiers sont essentiellement de l'éthanol (alcool éthylique), du méthanol (alcool méthylique) et des dérivés comme l'ETBE et le MTBE. L'éthanol est tiré de la distillation du blé, du maïs, de la pomme de terre, de la betterave ou de la canne à sucre et peut être mélangé à l'essence sans que cela modifie radicalement la quantité de pollution. Les seconds sont obtenus par la transformation d'huiles d'oléagineux (colza, tournesol, maïs ou soja). Ces esters peuvent être mélangés à hauteur de 5 % dans du gazole. Des essais ont montré que l'on pouvait aller jusqu'à 30 % et qu'on observait une réduction des particules émises, une absence de soufre, mais une augmentation des oxydes d'azote. Un produit existe sur le marché : le diester.

DIESEL : LE SALUT PAR LE MOTEUR

Mélange de produits plus lourds que l'essence, le gazole est difficile à brûler et ses particules restent redoutables à inhaler. Les moteurs qui l'utilisent doivent donc faire l'objet d'une dépollution et d'une réduction de la consommation que seules des techniques récentes (injection directe) ou à venir (utilisation de terres rares comme le cérium et injection *common rail*) peuvent aujourd'hui permettre *(lire ci-contre)*. Quant à l'injection d'eau dans le diesel, chère à Elf, elle permettrait de gommer sérieusement les défauts des vieux moteurs, mais le ferait de façon moins convaincante pour les moteurs de nouvelle génération.

Le gazole bénéficie en France d'une taxation inférieure (2,35 F de TIPP contre 3,79 F pour le super non plombé) et d'une moindre TVA qui le rend environ 2 F moins cher que l'essence. Certains pensent que l'abrogation de cet avantage fiscal permettrait de réduire le nombre de véhicules diesel et, par conséquent, la part de pollution dont ils sont actuellement responsables.

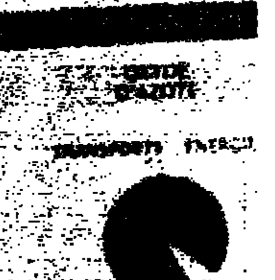
L'ALTERNATIVE GPL OU GNV

Le GPL, ou gaz de pétrole liquéfié, mélange de butane et de propane, est le carburant le moins polluant (moins d'oxydes de carbone ou d'azote, et pas de particules). Il constitue une bonne solution alternative bien qu'il provoque une légère perte de puissance, en particulier pour les véhicules les plus anciens du parc et pour les autobus. Encore peu distribué (pas plus de 800 points de vente et pas un seul dans Paris intra-muros), il bénéficie d'un prix attractif par rapport aux autres carburants.

Du fait des hydrocarbures qui le composent, il peut être stocké dans les automobiles à une pression de seulement 2,5 bars. Là où son possible concurrent, le GNV, le gaz naturel véhicule, composé essentiellement de méthane, réclame environ 200 bars. Pour promouvoir ce dernier, il faudrait donc investir massivement dans des stations de compression et dans le développement d'un parc de stations-service. L'Italie a déjà commencé. Elle dispose d'une flotte de plus de 200 000 véhicules fonctionnant au GNV. La France, de quelques centaines seulement.

le l'air en ville

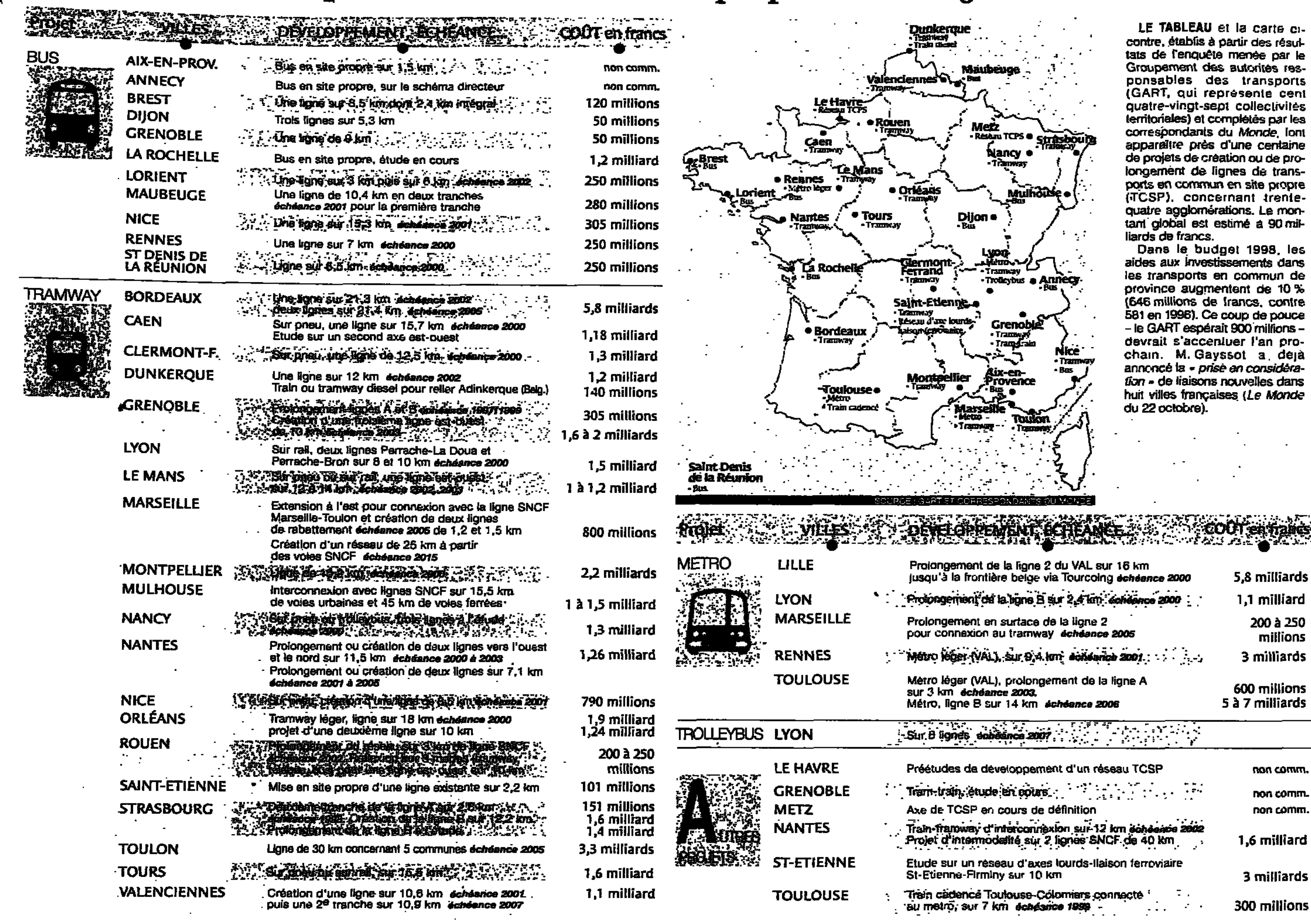
Les atteintes à l'atmosphere



urants plus propres

هكذا من الأصل

Les projets de transports en commun en site propre dans les grandes villes



Projet	VILLES	DÉVELOPPEMENT, ÉCHÉANCE	COÛT en francs
BUS	AIX-EN-PROV.	Bus en site propre sur 1,5 km	non comm.
	ANNECY	Bus en site propre, sur le schéma directeur	non comm.
	BREST	Une ligne sur 8,5 km dont 2,4 km intégral	120 millions
	DIJON	Trois lignes sur 5,3 km	50 millions
	GRENOBLE	Une ligne de 9 km	50 millions
	LA ROCHELLE	Bus en site propre, étude en cours	1,2 milliard
	LORIENT	Une ligne sur 3 km puis sur 6 km *échéance 2002*	250 millions
	MAUBEUGE	Une ligne de 10,4 km en deux tranches *échéance 2001* pour la première tranche	280 millions
	NICE	Une ligne sur 15,3 km *échéance 2001*	305 millions
	RENNES	Une ligne sur 7 km *échéance 2000*	250 millions
	ST DENIS DE LA RÉUNION	Ligne sur 6,5 km *échéance 2000*	250 millions
TRAMWAY	BORDEAUX	Une ligne sur 21,3 km *échéance 2002* deux lignes sur 21,4 km *échéance 2005*	5,8 milliards
	CAEN	Sur pneu, une ligne sur 15,7 km *échéance 2000* Etude sur un second axe est-ouest	1,18 milliard
	CLERMONT-F.	Sur pneu, une ligne de 12,5 km *échéance 2000*	1,3 milliard
	DUNKERQUE	Une ligne sur 12 km *échéance 2002* Train ou tramway diesel pour relier Adinkerque (Belg.)	1,2 milliard 140 millions
	GRENOBLE	Prolongement lignes A et B *échéance [illegible]* Création d'une troisième ligne est-ouest de 10 km *échéance [illegible]*	305 millions 1,6 à 2 milliards
	LYON	Sur rail, deux lignes Perrache-La Doua et Perrache-Bron sur 8 et 10 km *échéance 2000*	1,5 milliard
	LE MANS	Sur pneu ou sur rail, une ligne est-ouest sur 12 à 14 km *échéance [illegible]*	1 à 1,2 milliard
	MARSEILLE	Extension à l'est pour connexion avec la ligne SNCF Marseille-Toulon et création de deux lignes de rabattement *échéance 2005* de 1,2 et 1,5 km Création d'un réseau de 25 km à partir des voies SNCF *échéance 2015*	800 millions
	MONTPELLIER	Ligne de [illegible] km *échéance [illegible]*	2,2 milliards
	MULHOUSE	Interconnexion avec lignes SNCF sur 15,5 km de voies urbaines et 45 km de voies ferrées	1 à 1,5 milliard
	NANCY	Sur pneu en trolleybus, trois lignes à l'étude *échéance [illegible]*	1,3 milliard
	NANTES	Prolongement ou création de deux lignes vers l'ouest et le nord sur 11,5 km *échéance 2000 à 2003* Prolongement ou création de deux lignes sur 7,1 km *échéance 2001 à 2005*	1,26 milliard
	NICE	Sur pneu, création d'une ligne de 8,5 km *échéance 2001*	790 millions
	ORLÉANS	Tramway léger, ligne sur 18 km *échéance 2000* projet d'une deuxième ligne sur 10 km	1,9 milliard 1,24 milliard
	ROUEN	[illegible]	200 à 250 millions
	SAINT-ETIENNE	Mise en site propre d'une ligne existante sur 2,2 km	101 millions
	STRASBOURG	Deuxième tranche de la ligne A sur 2,6 km *échéance [illegible]* Création de la ligne B sur 12,2 km Prolongement de la ligne B à l'étude	151 millions 1,6 milliard 1,4 milliard
	TOULON	Ligne de 30 km concernant 5 communes *échéance 2005*	3,3 milliards
	TOURS	Sur pneu ou sur rail, sur 15,6 km	1,6 milliard
	VALENCIENNES	Création d'une ligne sur 10,6 km *échéance 2001* puis une 2e tranche sur 10,9 km *échéance 2007*	1,1 milliard

Projet	VILLES	DÉVELOPPEMENT, ÉCHÉANCE	COÛT en francs
METRO	LILLE	Prolongement de la ligne 2 du VAL sur 16 km jusqu'à la frontière belge via Tourcoing *échéance 2000*	5,8 milliards
	LYON	Prolongement de la ligne B sur 2,4 km *échéance 2000*	1,1 milliard
	MARSEILLE	Prolongement en surface de la ligne 2 pour connexion au tramway *échéance 2005*	200 à 250 millions
	RENNES	Métro léger (VAL), sur 9,4 km *échéance 2001*	3 milliards
	TOULOUSE	Métro léger (VAL), prolongement de la ligne A sur 3 km *échéance 2003*. Métro, ligne B sur 14 km *échéance 2006*	600 millions 5 à 7 milliards
TROLLEYBUS	LYON	Sur 8 lignes *échéance 2007*	
AUTRES PROJETS	LE HAVRE	Préétudes de développement d'un réseau TCSP	non comm.
	GRENOBLE	Tram-train, étude en cours	non comm.
	METZ	Axe de TCSP en cours de définition	non comm.
	NANTES	Train-tramway d'interconnexion sur 12 km *échéance 2002* Projet d'intermodalité sur 2 lignes SNCF de 40 km	1,6 milliard
	ST-ETIENNE	Etude sur un réseau d'axes lourds-liaison ferroviaire St-Etienne-Firminy sur 10 km	3 milliards
	TOULOUSE	Train cadencé Toulouse-Colomiers connecté au métro, sur 7 km *échéance 1999*	300 millions

LE TABLEAU et la carte ci-contre, établis à partir des résultats de l'enquête menée par le Groupement des autorités responsables des transports (GART, qui représente cent quatre-vingt-sept collectivités territoriales) et complétés par les correspondants du *Monde*, font apparaître près d'une centaine de projets de création ou de prolongement de lignes de transports en commun en site propre (TCSP), concernant trente-quatre agglomérations. Le montant global est estimé à 90 milliards de francs.

Dans le budget 1998, les aides aux investissements dans les transports en commun de province augmentent de 10 % (646 millions de francs, contre 581 en 1996). Ce coup de pouce – le GART espérait 900 millions – devrait s'accentuer l'an prochain. M. Gayssot a déjà annoncé la *« prise en considération »* de liaisons nouvelles dans huit villes françaises (*Le Monde* du 22 octobre).

Des plans de déplacements urbains obligatoires pour diminuer le trafic

DE LA LOTI (1982) À LA LOI SUR L'AIR (DÉCEMBRE 1996)

● **Les principes.** Les plans de déplacements urbains (PDU), lancés par la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) en 1982, visent à définir *« les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement »* ainsi qu'à permettre *« une utilisation plus rationnelle de la voiture et assurer la bonne insertion des piétons, des véhicules à deux roues et des transports en commun »*. Une cinquantaine d'agglomérations ont, depuis, lancé une démarche de PDU, selon le ministère des transports.

● **Des objectifs et des obligations.** La loi du 31 décembre 1996 « sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie » de Corinne Lepage, alors ministre de l'environnement, renforce le dispositif. Elle rend obligatoire l'élaboration de plans de déplacements urbains avant le 1er janvier 1999 dans les agglomérations de plus de cent mille habitants. Elle affirme également clairement l'objectif de *« diminution du trafic automobile »*. Enfin, en soumettant le PDU à enquête publique, elle permet de lancer le débat sur la qualité de l'air et la place de l'automobile dans la ville.

● **Un dispositif de suivi.** Un « dispositif de suivi et d'animation des PDU », commun aux ministères de l'environnement et des transports, vient d'être mis en place.

DIMINUER LE TRAFIC AUTOMOBILE EN VILLE

Selon le guide sur les plans de déplacements urbains édité par le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, Lyon, 1996), un déplacement en voiture produit environ treize fois plus de monoxyde de carbone et cinq fois plus d'hydrocarbure qu'en bus. Parmi les mesures prises dans le cadre des PDU pour limiter le trafic automobile, citons les constructions de parkings-relais aux terminus des stations de bus ou de tramway, le système de « boucles » de circulation qui empêche de traverser le centre-ville (expériences menées notamment à Strasbourg).

LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON DE MARCHANDISES

● **Ne pas compromettre l'approvisionnement des villes.** Le PDU doit prendre en compte l'impact du transport et de la livraison de marchandises. Le Certu estime que le coût global du transport de marchandises est dû pour moitié environ à sa partie urbaine. Mais le centre de recherche lance un avertissement : les mesures de limitation ne doivent pas compromettre l'approvisionnement de la ville, et certaines mesures – comme l'interdiction de circulation des poids lourds en centre-ville – peuvent s'avérer contre-productives.

● **Des centres de distribution urbaine.** Situés à la périphérie du centre-ville, les marchandises seraient livrées à partir de leurs entrepôts par une flotte de véhicules « propres ». Ils constituent l'une des possibilités de prise en compte de l'approvisionnement des villes. De telles expériences existent en Europe (Berlin, Fribourg, Utrecht).

RÔLE-CLÉ DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

● **Sur le lieu de travail.** Selon une enquête nationale du Certu menée en 1994, l'offre d'une place de stationnement privée sur le lieu de travail entraîne l'usage de la voiture à hauteur de 66 % et celui des transports collectifs à 15 % contre, respectivement, 36 % et 44 % si aucune possibilité de parking n'existe.

● **La modulation de l'offre.** La ville peut moduler l'offre de stationnement liée aux constructions de bureaux en modifiant son POS (plan d'occupation des sols). Ainsi la ville de Nantes a réduit de 15 % la norme de stationnement exigée pour les constructions de bureaux dans un rayon de quatre cents mètres autour des stations de tramway.

DÉVELOPPER LES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS

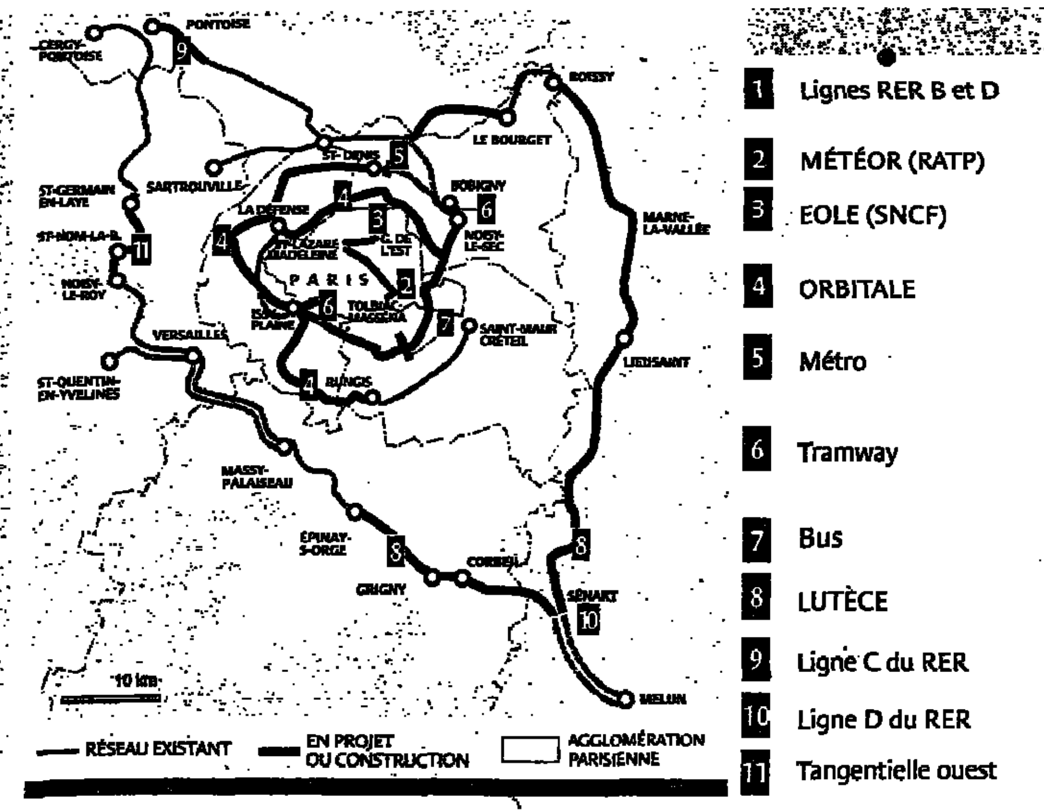
● **Les transports collectifs.** La réduction du trafic automobile sera d'autant plus facile que les transports en commun, en particulier en site propre *(voir ci-dessus)*, prendront le relais. La mise en œuvre du PDU de Strasbourg a permis d'accroître de 30 % son offre de transport collectif. La ville de Lyon, qui a récemment approuvé son PDU (*Le Monde* du 18 octobre) et créé onze lignes de transports en commun en surface, s'est fixé comme objectif d'augmenter la part des transports en commun de 20 % aujourd'hui à 28 % en 2008.

● **La politique « vélo ».** La loi sur l'air prévoit, à compter du 1er janvier 1998, la création de pistes ou couloirs cyclables à l'occasion de toute construction ou rénovation des voies urbaines (sauf autoroutes et voies rapides). Certaines villes se sont engagées à faire du vélo un véritable mode de transport urbain en augmentant le nombre de kilomètres de pistes cyclables, en misant sur la complémentarité avec les transports en commun (*Le Monde* du 11 octobre).

● **Rendre sa place au piéton.** Développement de rues piétonnes, élargissement de trottoirs, voies mixtes bus-piétons.

LA RÉALITÉ du développement multi-polaire de l'Ile-de-France a échappé aux décideurs. Ceux-ci ont continué à privilégier les liaisons entre Paris et la banlieue (dites radiales) et l'équipement de la capitale. La construction simultanée d'Eole et de Météor a absorbé l'essentiel des crédits pour les transports en commun depuis plusieurs années.

En revanche, les deux rocades nécessaires pour permettre d'absorber l'accroissement des déplacements entre banlieues sont quasiment au point mort. Le réseau Orbitale est simplement ébauché en petite couronne avec deux lignes de tramway, dont le Tram Val-de-Seine, sur une ancienne ligne de trains. Quant à la rocade Lutèce, en grande banlieue, elle reste à construire sur les voies de la grande ceinture, abandonnées aux herbes sauvages.



		DÉVELOPPEMENT, ÉCHÉANCE	COÛT en francs
1	Lignes RER B et D	Nouvelles gares pour la desserte du Stade de France. *échéance janvier 1998*	610 millions
2	MÉTÉOR (RATP)	Madeleine/Tolbiac-Masséna sur 7,2 km *échéance 1998* Madeleine/St Lazare sur 1 km *échéance 2003*	6,7 milliards 951 millions
3	EOLE (SNCF)	1re étape entre les gares du Nord et de l'Est, et la gare Saint-Lazare. *échéance 1999*	8,6 milliards
4	ORBITALE	Réseau maillé de la proche couronne. Déjà réalisés : Tramway Saint-Denis-Bobigny, Tram Val de Seine, Trans Val-de-Marne.	60 à 70 milliards
5	Métro	Prolongement de la ligne 13 jusqu'à Saint-Denis-Université, 1,3 km *échéance 1998*	511 millions
6	Tramway	Prolongement de la ligne Saint-Denis-Bobigny (3 km). *Début des travaux 2001* Prolongement du Tram Val de Seine (2,7 km). *Début des travaux 2000*	555 millions 565 millions
7	Bus	Prolongement de la ligne en site propre entre Ivry et Choisy-le-Roi. *échéance 1999*	200 millions
8	LUTÈCE	Rocades ferrées pour la desserte des pôles d'emploi en grande couronne.	
9	Ligne C du RER	Prolongement vers Pontoise, 9 km (amorce de la Tangentielle nord Pontoise-Roissy du réseau Lutèce) *échéance 2001*	450 millions
10	Ligne D du RER	Desserte est de Sénart.	330 millions
11	Tangentielle ouest	Remise en état de la ligne de grande ceinture. *Début des travaux 1998*	650 millions

هكذا من الاصل

Exhumer Montand, c'est assassiner Antigone

par Robert Redeker

NOUS n'irons plus écouter de requiem en pensant entendre une *« berceuse de mort »* accompagnant l'endormissement dans un éternel repos. La décision juridique d'arracher les restes d'Yves Montand à leur tranquillité mortuaire sème en nous l'épouvante. Le cadavre décomposé est *« une chose qui n'a de nom dans aucune langue »*, a écrit Bossuet. L'idée du cadavre condense l'horreur pour l'esprit (il est absurde, scandaleux) avec l'horreur pour le corps (sans aucun nom, il est indicible).

Depuis la nuit des temps, le respect des morts, de la paix des sépultures, est fondateur de civilisation. Outre la frayeur affective, spontanée, l'annonce d'une pareille exhumation suscite en nous une répugnance morale. La science rend possible la détection d'une vérité en interrogeant l'innommable corps décomposé du défunt dans la tombe quand, en même temps, les sentiments de l'humain et de la morale sont horrifiés par cette pratique. Ainsi, va-t-on chercher la vérité non *outre*-tombe (ce qui serait de la métaphysique), mais *dans* la tombe (parce que la science s'est rendue capable de l'y trouver) ! Comment penser cette situation inédite ?

Notre époque est vouée à supporter cette douloureuse leçon : il est impossible de maintenir la science dans les limites de la simple morale

Longtemps (jusqu'à la naissance de la conception moderne de la science), la morale, inhibant la recherche, a servi de rempart contre le désir exacerbé de vérité. L'affaire du cadavre d'Yves Montand exprime, sur un registre sinistre, le conflit aussi déchirant qu'interminable, propre aux temps modernes, entre l'exigence de vérité (livrée à une insatiable frénésie grâce aux possibilités de la science) et les exigences (toujours identiques à elles-mêmes, stables, closes) de la morale humaniste.

Alors que toutes les autres formes de la civilisation parvenaient à faire coïncider la vérité et la morale, dans la modernité occidentale, au contraire, la vérité a *pris, au fil des siècles, un tour* scientifique de plus en plus autonome par rapport à la morale, se détachant d'elle. Du temps de Léonard de Vinci, l'exigence de vérité qui suintait dans la pratique de la dissection des cadavres illustrait une science clandestine des catacombes, la morale officielle de la société interdisant, à travers les impératifs théologico-éthiques, cette procédure. La vérité ne pouvait être recherchée si cela *impliquait* d'aller à l'encontre de l'édifice moral. L'exigence de vérité forgeait héroïquement son éclaircie à la lumière noire des activités secrètes.

On appelle obscurantisme cette limitation de la recherche scientifique de la vérité par la morale. Les hauts cris des moralistes contemporains qui clament, à juste titre pourtant, que le respect dû à l'homme s'étend aussi à sa dépouille mortelle, sont condamnés à l'inefficacité dans la mesure où ils relèvent de cet obscurantisme.

Mais voici qu'avec ce funèbre *événement la recherche de la vérité* permise par les progrès scientifico-techniques s'oppose à ce respect devant les cadavres, dont on *connaît la fonction* humanisante.

Qu'eût dit de cette exhumation Antigone – triple figure emblématique de la justice, de l'exigence de vérité et du respect des cadavres –, dont le mythe est si essentiel pour l'intelligence de notre culture ?

Cette décision d'exhumation est la manifestation la plus spectaculaire et la plus inquiétante de l'esprit du temps : de plus en plus, l'exigence de vérité entre en conflit frontal avec la morale humaniste. De plus en plus, cette exigence entre en guerre avec des données anthropogènes que l'on tenait pour fondamentales. La *morale humaniste s'en trouve piégée* : la vérité scientifiquement prouvée s'étant hissée au rang de valeur centrale de la civilisation occidentale, il paraîtrait immoral d'en prohiber la recherche au nom même de la morale.

Cette décision de justice, exemplaire par ce qu'elle rend visible de la contradiction entre la vérité et la morale (voudrait-on qu'au nom d'une certaine morale la justice n'aille pas chercher la vérité, dès lors que les moyens techniques existent pour qu'elle soit recherchée ?), jette une lumière singulière sur les velléités du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, de réintroduire la morale à l'école.

Dans la philosophie, après *Marx, Nietzsche et Freud, la mo*rale est devenue, à tout le moins, problématique. M. Allègre voudrait qu'elle soit dogmatique, marquant par là qu'il désire (le plus immoralement du monde, si on en juge par l'éthique moderne de la vérité) jouer la morale contre la pensée. L'épisode de l'exhumation du cadavre d'Yves Montand nous fait nous ressouvenir de manière macabre que, dans notre civilisation, la recherche de la vérité prime désormais absolument sur les préceptes moraux traditionnels.

Comment, dès lors, sans contradiction, vouloir développer l'enseignement scientifique, donner un coup de fouet à l'enseignement des nouvelles technologies *tout en prétendant réintroduire* un enseignement dogmatique de la morale ? Il ne fait aucun doute qu'un pareil enseignement sera *discrédité d'avance* auprès des élèves par le prestige des sciences et des technologies. Par ailleurs, la morale ne peut plus prendre son aspect canonique, celui d'une pensée normative *a priori* : elle est destinée à s'adapter, à courir après les activités scientifico-techniques, à arriver en retard, à s'essouffler dans cette course pour tenter, en dépit des évidences, de laisser croire qu'elle est encore de quelque utilité dans le monde.

La tension, rendue possible par la technologie, entre la vérité, versée dans l'élément de la science, et la morale humaniste constitue *la tragédie intime qui dévaste* la conscience de l'homme contemporain. Notre époque est vouée à supporter cette douloureuse leçon : il est impossible de maintenir la science dans les limites de la simple morale.

L'épouvante d'une telle exhumation nous parle de l'affolante violence de la vérité. Oui, nous y trouvons la marque de la violence extrême de la vérité : voilà sa recherche devenue déshumanisante, défaisant la trame qui, laborieusement, avait construit l'homme ! Oui, nous y lisons la signature de la violence affolante de la vérité : voilà sa recherche se muant en un contre-principe d'Antigone !

Une boucle de civilisation se referme : l'exhumation du cadavre d'Yves Montand, sous les auspices réunis de la justice et de la vérité, avec le concours de la science, exprime l'extinction d'un mythe. C'est Antigone assassinée par les valeurs pour lesquelles elle avait immolé sa vie.

Robert Redeker *est agrégé de philosophie et membre du comité de rédaction de la revue « Les Temps modernes ».*

Le respect des volontés permanentes

par Axel Kahn

CETTE décision de la cour d'appel de Paris d'ordonner une recherche génétique de paternité pratiquée sur la dépouille exhumée d'Yves Montand pose une réelle question de dimension anthropologique. La considération qu'a l'homme pour ses morts lui est spécifique dans le monde animal et s'est probablement développée dès les premiers temps de l'humanité. Que l'on me comprenne bien : je ne soutiens d'aucune manière le comportement d'hommes qui, en ayant eu la jouissance, refusent d'assumer leurs responsabilités de géniteurs. De ce fait, je n'ai rien à redire aux revendications des enfants naturels et de leurs mères, qui me semblent parfaitement légitimes. Ce n'est par conséquent pas du tout sur ce plan que je veux faire porter ma réflexion.

La loi du 29 juillet 1994, dite de bioéthique, indique dans son article 5 (livre I, titre I, chapitre III, article 16-11 du code civil) : *« En matière civile* [l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques], *ne peut être recherchée qu'en exécution d'une mesure d'instruction ordonnée par le juge saisi d'une action tendant soit à l'établissement ou à la contestation d'un lien de filiation, soit à l'obtention ou à la suppression de subsides. Le consentement de l'intéressé doit être préalablement et expressément recueilli. »*

Texte sans aucune ambiguïté : le consentement d'un homme poursuivi en reconnaissance de paternité est expressément requis pour que l'on relève ses empreintes génétiques. J'imagine que le législateur a introduit cette nécessité du consentement, qui ne figure pas en matière criminelle, pour éviter, dans certains cas, la remise en question légère des liens familiaux à l'occasion de conflit de personnes.

Il resterait toujours aux hommes la possibilité de se faire incinérer plutôt qu'enterrer... Faudrait-il alors l'interdire ?

Cependant, on pourrait considérer que cet article de loi offre une échappatoire anormale à des hommes indélicats qui veulent fuir leurs responsabilités, et désirer que sa rédaction soit reprise. Toutefois, aujourd'hui, telle est la loi.

Dans le cas qui nous intéresse, il semble bien qu'Yves Montand ait expressément refusé, de son vivant, de se soumettre à ces tests génétiques. Je ne porte aucun jugement moral sur ce refus, et, si j'avais à le faire, il me semblerait plutôt suspect. Cependant, Yves Montand avait légalement le droit de refuser. Ce qui est en *cause dans la décision judiciaire* qui nous intéresse, c'est la notion que la volonté clairement exprimée d'un vivant, aboutissant à un non-consentement légal de se prêter à un test, cesserait d'avoir quelque valeur que ce soit dès lors que la personne serait morte. Or, cette notion de la permanence des volontés d'une personne après sa mort fonde aujourd'hui la plupart des pratiques concernant *« les droits des personnes décédées »*.

Certes, un mort cesse d'être une personne légale, mais ses dispositions testamentaires sont *exécutées, de même que ses vo*lontés éventuellement exprimées d'autoriser ou d'interdire un prélèvement destiné à des transplantations d'organes, d'autoriser l'utilisation scientifique de son corps. Si Yves Montand n'avait pas manifesté son refus de prélèvement, les choses seraient certainement bien différentes, et il reviendrait, en effet, au juge d'estimer ce qu'il est légitime de faire pour aider à la manifestation de la vérité. Il me semble que la justice s'égarerait si, par une série de décisions *comme celle*-ci, elle semblait s'engager dans une voie indiquant que le consentement ou le non-consentement *d'une personne* perd toute valeur après sa mort, et que l'on peut faire alors tout ce à quoi elle s'est refusée de son vivant. Ce serait en effet porter gravement atteinte à ce sentiment universel qui aide aussi les hommes et les femmes, qu'ils croient au ciel ou qu'ils n'y croient pas, à vivre et à mourir : celui que, après notre mort, quelque chose au moins persistera de nous, le souvenir que nous laisserons dans les esprits des vivants et, éventuellement, par nos œuvres, et le respect de nos volontés en ce qui nous concerne.

On imagine fort bien que si les décisions d'exhumations contraires aux volontés manifestées du vivant des personnes faisaient *jurisprudence*, il resterait toujours aux hommes la possibilité de se faire incinérer plutôt qu'enterrer... Faudrait-il alors l'interdire, dans l'intérêt de la manifestaion post-mortem de paternités alléguées ?

Axel Kahn *est directeur de l'Unité 129 de l'Inserm (recherches en physiologie et pathologie génétiques et moléculaires).*

هكذا من الأصل

Oui, la quête d'Aurore Drossard est légitime *par Pierre Verdier*

LA tragique situation du petit Lionel, cet enfant venu de Tahiti réclamé par deux pères, la recherche d'Aurore Drossard demandant à la justice d'établir clairement (et définitivement) qu'Yves Montand, qui ne le voulait pas, était son père, comme la quête de nombreux adoptés qui ont une famille légale et affective et veulent quand même savoir *« d'où ils viennent »* et quels sont leurs père et mère de naissance : tout cela nous pose les mêmes questions : qu'est-ce finalement qu'être père, qu'est-ce qui crée le lien de filiation ?

On sait maintenant – les multiples comparaisons avec d'autres cultures et civilisations rapportées par les anthropologues nous l'ont amplement démontré – que la filiation n'est pas une donnée de la nature, mais qu'elle est toujours construite. C'est une institution qui crée des liens de droit entre les personnes. Son but n'est pas d'établir la vérité biologique, c'est d'organiser un système de transmission : d'un nom, d'un « patrimoine » (terme bien significatif), de valeurs... Et c'est toujours la loi, le texte et non les tests, qui désigne le père et la mère.

Dans nos sociétés latines, c'est une parole socialement reconnue qui établit la filiation : déclaration de naissance d'un enfant dont les parents sont mariés ensemble, reconnaissance volontaire ou jugement. Mais cette parole vient légitimer un fait biologique : en cas de conflit, de contestation, la justice vérifiera si le prétendu père est aussi le géniteur.

Hier, c'était l'adulte seul qui décidait de reconnaître l'enfant ou de ne pas établir de lien de filiation. Pouvoir régalien. Le vieux code civil de 1804, écrit par des hommes pour les hommes, prévoyait calmement en son article 340 que *« la recherche en paternité est interdite »*. Ce n'est qu'en cas d'enlèvement, lorsque l'époque de cet enlèvement se rapportait à celle de la conception, que le ravisseur pouvait être, sur la demande des parties intéressées, déclaré père de l'enfant. En 1912, ces possibilités de recherche seront étendues aux cas de viol, séduction, aveu, vie commune..., mais le prétendu père pouvait écarter cette recherche en invoquant *« l'inconduite notoire »* ou le fait que la mère *« avait eu commerce avec un autre individu »*.

Aujourd'hui, la filiation est toujours un acte volontaire. Mais à la volonté exclusive du père s'ajoute celle de l'enfant : la paternité hors mariage peut être judiciairement déclarée ; l'action n'appartient qu'à l'enfant. S'il est mineur, sa mère, même mineure, a seule qualité pour l'exercer en son nom ; elle est exercée contre le père prétendu ou contre ses héritiers. Tous les éléments de preuve seront recherchés, et notamment celui des empreintes génétiques.

La paternité se réduirait-elle, en fin de compte, à l'organique ? Bien sûr que non. Chacun sait aujourd'hui qu'il y a trois axes qui fondent la filiation : un axe biologique qui définit l'origine, un axe juridique qui désigne la parenté, et un axe affectif qui renvoie à la famille, à la vie commune. Lorsque ces trois axes sont disjoints, que le père biologique est différent du père légal, voire de celui qui élève l'enfant, quel sera le père ? Pour se développer et grandir harmonieusement, l'enfant devra être au clair avec toutes ces filiations. Savoir d'où il vient, ne fût-ce que pour s'en détacher. On ne se sépare bien que de ce qu'on connaît. Ce n'est pas d'affection qu'il est question, mais de quête d'identité.

La filiation n'appartient pas seulement aux parents, mais aussi aux enfants. C'est bien de leur identité qu'il s'agit

Revenons à Aurore Drossard, à la légitimité de sa requête et aux problèmes juridiques et éthiques que soulève l'expertise ordonnée sur le cadavre d'Yves Montand six ans après son inhumation. Oui, sa quête est légitime. La filiation n'appartient pas seulement aux parents, mais aussi aux enfants (au sens de fils, car ils sont souvent adultes). C'est bien de leur identité qu'il s'agit et c'est bien un droit que la France leur a reconnu en ratifiant la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (article 7) : *« L'enfant a, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents. »* Si sa filiation est établie, Aurore participera-t-elle à l'héritage de son père ? En partie (pour moitié des enfants légitimes), mais ce n'est, nous semble-t-il, que l'ordre normal des choses.

Peut-on continuer les recherches et procéder aux tests génétiques après la mort, alors que de son vivant Yves Montand s'y était opposé ? La cour d'appel de Paris y a répondu, le 6 novembre 1997 : le consentement d'un mort *« ne peut bien évidemment plus être recherché »*. La cour d'appel d'Aix-en-Provence avait statué de la même manière, dans une affaire semblable, le 8 février 1996. Dans ce cas, il y a des ayants droit. C'est d'ailleurs eux qui ont fait appel de la décision du tribunal de Paris, qui avait jugé en première instance qu'Aurore Drossard était bien la fille de l'acteur.

Reste la question éthique. Faut-il laisser les morts en paix ? Faut-il exprimer *« une union sacrée pour le repos éternel »*, comme le titrait un grand quotidien national ? L'intérêt exprimé par les vivants l'emporte sur celui que l'on attribue aux morts. Nous comprenons bien sûr l'émotion des proches : exhumer un corps n'est pas chose agréable, même si c'est pour exhumer un secret qu'on croyait emporté dans la tombe. Mais il n'y a aucune raison de penser que cela ne se fera pas dans la dignité et que la médecine ne respectera pas, dans cette affaire, tout autant le corps mort qu'elle respecte les corps vivants.

Demain, le droit devra prendre acte des évolutions de la science : désormais la filiation biologique peut être établie, on ne peut plus mentir ou rester dans le doute. Au moment de la création de l'adoption plénière en 1966 ou des premières inséminations artificielles avec donneur, une biologiste, Odette Thibault, pouvait écrire : *« L'IAD présente l'avantage de relativiser la parenté biologique au profit de la véritable parenté qui est affective, éducative, adoptive. Il convient de mettre en cause le mythe des liens du sang. La véritable filiation, c'est l'amour. »* Depuis, nous avons dû constater, à travers les décompositions et les recompositions familiales, la fragilité de ces liens de vie, opposée à la permanence des liens génétiques, dont l'importance est de surcroît réaffirmée par la médecine. Le père reste un repère.

Mais, surtout, nous avons entendu s'exprimer l'énorme souffrance de ceux qui ignorent leur origine et pour lesquels cette quête est une question de vie ou de mort. Sur cela on n'a pas, éthique pour éthique, le droit d'en être sourds. Il est temps de légiférer pour que tout père et toute mère reconnaissent leurs enfants ou que, à défaut de reconnaissance paternelle, la mère donne le nom du père comme cela se fait dans les législations des pays modernes.

Comment accepter qu'il dépende du seul bon vouloir des parents d'établir ou non leur filiation à l'égard de leurs enfants : n'est-ce pas un droit fondamental de tout individu d'avoir sa double filiation paternelle et maternelle établie ? Pourquoi priver de père légal quatre-vingt mille des enfants qui naissent chaque année en France de parents non mariés ? Et que dire du droit reconnu aux mères de ne pas déclarer leur filiation : qui protège-t-on ? Ne revient-il pas à la puissance publique de garantir le droit des plus faibles, en l'espèce les enfants ?

Ce serait responsabiliser les adultes, car être père ou mère, c'est donner la vie et être comptable de son acte. Ce serait aussi offrir systématiquement des repères aux enfants.

Pierre Verdier est président de la Coordination des actions pour le droit à la connaissance des origines (Cadco).

AU COURRIER DU « MONDE »

Le cas Pucheu

Dans le cadre du procès Papon, je m'étonne qu'en interrogeant les proches du général de Gaulle que sont MM. Messmer et Guichard sur ce qu'il ressentait à l'époque eu égard à l'administration vichyste on n'ait pas évoqué le cas Pucheu. Il est vrai que ce dernier occupait un rang supérieur à celui de Papon, mais tout de même, il y avait entre eux à peu près le même écart dans l'échelle civile qu'entre un général et un colonel dans l'échelle militaire. Quoi qu'il en soit, s'il y a des différences, cela n'autorise pas à faire l'impasse sur les similitudes. On peut lire dans le *Pétain* de Marc Ferro (p. 559) : *« A Alger, de Gaulle doit assurer sa légitimité face aux Américains et gérer la liquidation de Vichy, dont nombre d'autorités ont été laissées en place »* ; et plus loin (p.560) : *« étaient visés en premier ceux qui... étaient venus se refaire à bon compte en Afrique du Nord une virginité politique, voire résistantialiste... et, surtout, Pierre Pucheu »*. Je crois me souvenir que, devant la justice, il était notamment reproché à Pucheu d'avoir choisi les otages que réclamaient les autorités d'occupation allemandes. Pour sa défense, il n'a pas manqué d'invoquer l'impossibilité où il se trouvait de se soustraire aux exigences de l'occupant, la théorie selon laquelle, en faisant la part du feu, il avait pu sauver des vies qui autrement eussent été sacrifiées. Pucheu a été condamné, et exécuté le 20 mars 1944, soit quelques mois à peine avant la libération de Bordeaux. MM. Messmer et Guichard auraient pu utilement révéler au jury si, dans ce court espace de temps, la philosophie du général de Gaulle s'était inversée, passant du cas Pucheu au cas Papon.

Emmanuel Schucht
Gentilly (Val-de-Marne)

Hiérarchie militaire

Début novembre 1942, les Américains débarquent en Afrique du Nord, non sans quelque casse. Je me trouvais à cette époque-là à Valence, au prytanée militaire de La Flèche replié en zone non occupée. J'étais élève en classe préparatoire à Saint-Cyr. Dès que nous avons appris le débarquement, nous avons pensé que les Allemands envahiraient la zone sud. Nous nous sommes alors posé la question de ce que nous devrions faire, étant entendu que pour nous il importait de partir en Afrique du Nord. Comme aucun message ne venait, ni du colonel commandant l'école ni de l'encadrement, et comme, déjà à cette époque, j'avais horreur de l'incertitude, j'ai demandé à l'adjudant qui commandait notre classe quelle décision allait être prise car les Allemands, eux, commençaient à passer la ligne de démarcation. L'adjudant m'a répondu : *« Je ne sais rien, il faudrait aller voir le lieutenant. »* Je suis donc allé voir le lieutenant et lui ai dit : *« Mon lieutenant, on ne va pas rester ici et se faire cravater par les Allemands, il faut partir tout de suite pour l'Afrique. »* Le lieutenant m'a dit qu'il n'avait pas d'ordre, et qu'il fallait aller voir le capitaine commandant la compagnie ; ce que j'ai fait derechef. A la même question, le capitaine m'a dit qu'il n'avait pas d'ordre et qu'il fallait demander au chef de bataillon adjoint au commandant de l'école. Le commandant m'a reçu fort aimablement ; il n'avait pas d'ordre et il fallait demander au colonel. Au garde-à-vous, et à six pas, j'ai réitéré pour la cinquième fois ma question et le colonel m'a répondu : *« Je ne sais pas, j'attends les ordres du maréchal »*. Là j'ai compris que c'était terminé. J'ai salué, j'ai fait le demi-tour réglementaire, je suis sorti et me suis dit en moi-même : *« Pourquoi quitterais-je mon inconfort présent alors que ce problème ne semble pas outre mesure inquiéter mes chefs ? »*

Jean Ducasse
Gif-sur-Yvette (Essonne)

Vivre avec l'autre

Dans son article intitulé *« Homosexualité, mariage et famille »* du *Monde* du 5 novembre, Eric Fassin semble préconiser un mariage républicain ouvert à tous ceux qui veulent cohabiter dans *« la liberté et la reconnaissance »*. Mais ne fait-il pas l'apologie de la « mêmeté » ? L'être humain pour vivre – en société – n'a-t-il pas à « reconnaître » l'autre dans sa différence ? Or il ne peut « naître » que de la « connaissance » de deux personnes de sexes différents. C'est biologique en tout cas ; n'est-ce pas culturel ? Des homosexuels me disent qu'ils se comprennent mieux en couples homosexuels que lorsqu'ils étaient avec des conjoints de sexes différents. Certes ! Mais vivre n'est-ce pas apprendre à se situer dans un contexte de différence (et refuser la « pensée unique ») ? Et la famille n'est-elle pas le premier lieu où on l'apprend ? Les familles sont souvent en crise aujourd'hui parce qu'on n'apprend pas dès le départ à vivre avec l'autre – différent – dans la fidélité, la continuité, l'écoute, le pardon, même avec des intérêts différents. Et les États-Unis ne semblent pas un grand exemple pour cela avec leur libéralisme à tout crin. Au lieu de figer la « mêmeté » dans le mariage, contrairement à notre « naissance », ne devrions-nous pas contribuer à la « renaissance » du *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* ? Et le prochain c'est l'étrange... car n'habitons-nous pas dans un univers... étrange et prodigieux ?

Pasteur Pierre Coste
Alès (Gard)

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les lumières de Westinghouse

WESTINGHOUSE achève une incroyable métamorphose : ce géant américain de l'industrie lourde est devenu, après la vente de toute son activité électrique, un groupe de communication, l'un des plus grands en réalité, propriétaire notamment du réseau national de télévision CBS. Westinghouse abandonnant le laborieux travail de fabrication de centrales électriques, traditionnelles ou nucléaires, pour lui préférer les paillettes de la télévision et de la radio, c'est un peu comme si, en France, Michelin renonçait à la production de pneumatiques pour se lancer dans le cinéma ! Difficile à imaginer en France, cette mutation d'un grand groupe manufacturier plus que centenaire qui se reconvertit, en deux ans à peine, dans ce qu'il est convenu d'appeler les industries du futur, celle de l'*entertainment* notamment (le loisir au sens large), est révélatrice de l'extraordinaire mobilité du capital américain.

Là-bas, l'essentiel n'est pas de produire de l'énergie ou des images, mais de la « valeur », c'est-à-dire des profits. Westinghouse en a dégagé beaucoup tout au long de son histoire en restant proche de son métier d'origine, l'électricité. Aujourd'hui, ses responsables s'inquiètent d'un marché incertain et de moins en moins rentable. Ils préfèrent plonger dans une autre industrie, plus profitable. Cette mobilité favorise l'innovation, mais elle n'est pas sans risque : l'absence d'une industrie nucléaire puissante pourrait constituer pour l'avenir un handicap pour les Etats-Unis. Son rachat par des entreprises européennes démontre que le capitalisme européen permet, lui, une prise en compte à plus long terme des enjeux économiques.

En abandonnant la logique de conglomérat, c'est-à-dire celle d'un groupe exerçant simultanément plusieurs métiers, Westinghouse met aussi en évidence l'une des failles du capitalisme français : la dangereuse tentation du mélange des genres. Lorsqu'au milieu des années 90 Westinghouse s'est lancé dans la communication, il n'y a jamais cherché un instrument de pouvoir ou un outil au service de ses intérêts industriels. Le groupe n'a jamais pensé utiliser les journaux télévisés de CBS pour plaire à la Maison Blanche ou lui vendre ses centrales.

En France, l'industrie, les médias et la politique continuent bien souvent à entretenir des liaisons complexes et malsaines, comme en témoigne l'intérêt persistant pour la presse et la télévision de certains industriels aux convictions politiques affirmées *(lire page 21)*. L'émergence de groupes de communication puissants et indépendants – à l'instar de celui que construit Westinghouse – peut certes contribuer à mettre fin à cette dimension, malheureuse, de l'exception française. Mais tant que le mélange des genres sera toléré, elle ne suffira pas : une loi limitant les intérêts des industriels, notamment de ceux dépendant des contrats de l'Etat, dans les groupes de communication serait bienvenue. Dans ce domaine, les hésitations du gouvernement ne sont pas justifiées.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

André Gide, Prix Nobel

LE 22 DE CE MOIS, André Gide achèvera, dans la robustesse, sa soixante-dix-huitième année. Il n'est pas décoré ; il n'a reçu de l'Académie ni fauteuil ni grand prix. Mais les Suédois, comme pour effacer, autour de son nom, toutes les polémiques, et n'exalter que son immense talent, pour avouer l'influence qu'il exerce sur tous les esprits cultivés, viennent de lui décerner la plus haute des récompenses : ce prix Nobel qui a déjà récompensé, entre autres, Romain Rolland et Roger Martin du Gard. Voilà enfin le moment de reconnaître que M. Gide a bien servi notre gloire.

L'apaisement se fait autour de lui, et en lui-même. Sa vie pouvait être celle d'un dilettante comblé par la fortune, riche aussi d'intelligence et de goût. Mais il portait en lui cette angoisse, cette instabilité dont les jeunes écrivains se parent maintenant, et qu'ils exploitent... Lui en a sincèrement souffert. Vagabond de corps, il a cherché « sa vérité » dans toutes les vérités, les adoptant, les rejetant, y revenant, et fâchant ainsi toutes les croyances.

« L'enfant prodigue » a beaucoup erré. Il a été souvent blessé. Il n'est pas revenu à la maison paternelle ; car il y étouffait. Mais il a fini par se construire une maison paisible ; il y a l'ordre, et même la décence. Il y goûte, après une vie de tempêtes, son beau crépuscule, et va sourire à sa gloire, avec un peu de scepticisme, naturellement... L'œuvre est solide. Il peut être fier de n'avoir pas écrit – c'est la louange qu'il préfère – une ligne insignifiante.

Robert Kemp
(15 novembre 1947.)

Les trois leçons du téléphone américain

S'IL SE CONCRÉTISE, le mariage des exploitants téléphoniques américains WorldCom et MCI promet de secouer l'ensemble de l'industrie des services de télécommunications. Un nouveau géant mondial est en gestation (*Le Monde* du 12 novembre). Avec un chiffre d'affaires de plus de 170 milliards de francs, le nouveau groupe devrait tutoyer les France Télécom et BT (ex-British Telecom), respectivement quatrième et cinquième acteurs mondiaux du téléphone. De cette probable fusion, on peut d'ores et déjà tirer trois leçons au moins.

Tout d'abord, ce rapprochement, dont le coût est évalué à 210 milliards de francs, la plus grosse acquisition jamais réalisée au niveau mondial, montre que tout, ou presque, est possible pour une entreprise lorsqu'elle dispose d'actions. Une leçon qui devrait avoir quelque importance de ce côté-ci de l'Atlantique.

Dans l'ensemble des pays européens, en France en particulier, les Etats qui contrôlaient jusqu'à présent les opérateurs téléphoniques ont ouvert – ou sont en passe de le faire – le capital de ces exploitants aux investisseurs privés. L'introduction en Bourse ne vise pas seulement à renflouer les caisses publiques, mais aussi – c'est le discours officiel – à leur donner les moyens de leur développement en dehors de leurs frontières, à les doter de la capacité de nouer des alliances, alors que leurs marchés nationaux s'ouvrent à la concurrence.

Malgré son développement très rapide au cours des dernières années, WorldCom n'a pas la trésorerie nécessaire pour se payer, en liquide, MCI, une entreprise deux fois plus grosse que lui. Son arme, c'est sa capacité à émettre du « papier », des actions qui deviennent dans de telles circonstances de véritables titres de paiement. L'opérateur de Jackson, dans le Mississippi, n'envisage de débourser que peu d'argent. Seul British Telecom sera payé en liquide pour céder ses 20 % de MCI. Les autres actionnaires se voient proposer d'échanger leurs titres MCI contre des actions WorldCom.

Bernard Ebbers, le PDG de WorldCom, a largement usé de cette méthode. Elle lui a servi à réaliser bon nombre des cinquante acquisitions qui, en l'espace de dix ans, lui ont permis de bâtir WorldCom. Cette approche a une limite. Elle repose sur la confiance accordée à la société par ses actionnaires et qui trouve son reflet dans les cours de l'action à la Bourse. Il faut donc être capable de vendre une stratégie convaincante et des perspectives de croissance de la valeur des actions. Puis, surtout, de tenir les promesses.

LA CONCENTRATION SUIT LA LIBÉRALISATION

L'opération WorldCom-MCI illustre ensuite le fait que la libéralisation ne profite pas uniquement aux plus gros et à ceux qui se lancent le plus tôt dans l'assaut des anciens monopoles. La libéralisation ouvre le jeu : des acteurs inattendus, intervenant plus tardivement, dans une deuxième vague, disposent aussi de la possiblité de tirer leur épingle du jeu. Le challenger MCI avait su, dès l'ouverture du marché en 1984, battre en brèche le géant AT&T, l'ex-monopole aux Etats-Unis. Il avait contribué à faire baisser les prix des communications longue distance (les appels nationaux et internationaux), le premier segment de marché à avoir été ouvert à la concurrence. Il en détient désormais 20 %. WorldCom, lui, a su profiter de la rivalité entre AT&T, MCI et Sprint, le troisième acteur entré sur ce marché du téléphone longue distance. Quand MCI et Sprint, pour pouvoir se développer, ont dû construire leurs propres infrastructures, WorldCom n'a eu qu'à leur louer des capacités de transmission. Ce que ces groupes ont fait d'autant plus volontiers qu'il leur fallait rentabiliser des réseaux sous-utilisés.

Opérationnel commercialement depuis janvier 1985, WorldCom – alors LDDS – s'est développé dans un premier temps sur cette activité de revente, et par acquisitions successives. A la différence d'un AT&T par exemple, la société n'a pas eu à gérer un passé. WorldCom a pu choisir la clientèle qui lui convenait, pour l'essentiel des entreprises, grosses consommatrices de téléphone et plus rentables. Sans héritage, il a pu investir dans les techniques les plus avancées lorsqu'il a décidé à se doter de réseaux.

Le mariage WorldCom-MCI tend enfin à montrer qu'une plus grande libéralisation finit par déboucher, à terme, sur une plus grande concentration. Il fait suite à la décision prise, en février 1996, par les législateurs américains d'ouvrir totalement à la concurrence le marché des services de télécommunications. Depuis 1984, les consommateurs pouvaient choisir, outre-Atlantique, entre plusieurs opérateurs pour leurs communications nationales et internationales. Mais pour les appels locaux, ils devaient obligatoirement passer par l'une des sept compagnies régionales nées du démantèlement d'AT&T en 1984. Ces compagnies (les Baby Bells) n'étaient pas autorisées à offrir des services longue distance. Avec le Telecommunications Act, adopté début 1996, ces barrières sont tombées. Théoriquement, toute compagnie longue distance peut proposer du téléphone local et les compagnies régionales fournir des services longue distance. Dans la pratique cependant, peu de choses ont bougé.

FUSIONNER POUR SE DÉFENDRE

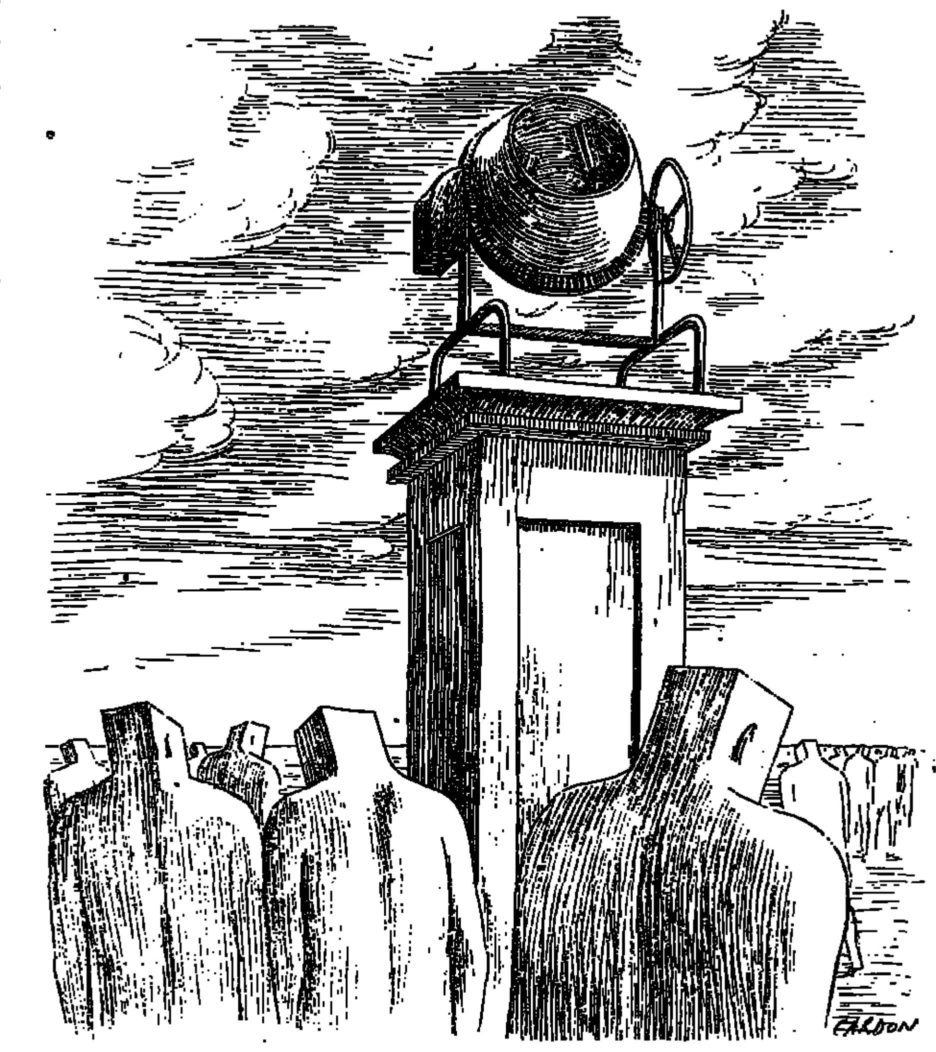
Pour des raisons à la fois juridiques (les Baby Bells ont bloqué certaines décisions en justice) et financières (mettre en place des réseaux coûte cher), les opérateurs longue distance n'ont fait que des pas timides dans le téléphone local. Leurs marchés n'étant pas jugés suffisamment ouverts, les Baby Bells n'ont pas été autorisées à vendre des services nationaux et internationaux dans leurs zones d'activité.

La seule conséquence visible de la libéralisation totale du marché américain du téléphone est le mouvement de concentration dans lequel se sont engagés ses acteurs. Des compagnies régionales ont fusionné pour se défendre (SouthWestern Bell avec Pacific Telesis, Bell Atlantic avec Nynex). A une plus petite échelle, WorldCom avait déjà acquis MFS, opérateur présent localement auprès des entreprises dans quelques grandes villes américaines.

Avec la fusion WorldCom-MCI, une étape supplémentaire va être franchie. Le nouvel ensemble sera le premier et le seul à offrir l'ensemble de la gamme des services téléphoniques – à l'exception notoire du téléphone mobile. Ce qui devrait contraindre les autres opérateurs à presser le pas et donc, probablement, à envisager, eux aussi, des rapprochements. Lorsqu'elles examineront le dossier WorldCom-MCI, les autorités de régulation et antitrust américaines ne manqueront pas d'avoir à l'esprit cette perspective.

Philippe Le Cœur

Béton *par Cardon*



Frapper Bagdad, et après ?

Suite de la première page

Certaines « révélations » publiées à Londres ou à Washington pourraient être interprétées comme une « préparation » de l'opinion. Le *Sunday Times* croit savoir que les Irakiens disposent d'une terrible arme secrète, un avion sans pilote susceptible de répandre des virus d'anthrax, fabriqué sur la base d'un rustique appareil à usage agricole, lent, bruyant et fumant, acheté naguère en Pologne. Le *Washington Times*, inspiré par des sources de la CIA, regarde, lui, du côté de la République tchèque, qui s'apprêterait à vendre à Bagdad des radars modernes.

De la part d'un candidat à l'adhésion à l'OTAN, ce serait une bien étrange idée. Ce type de révélations, en temps de crise, est à prendre avec des pincettes : se souvient-on de George Bush annonçant, sur la pelouse de la Maison Blanche, juste avant l'attaque américaine contre Bagdad, que les Irakiens débranchaient les respirateurs des nouveau-nés prématurés dans les hôpitaux du Koweït – information qui se révéla par la suite totalement imaginaire ?

Un fait est certain : le caractère odieux de Saddam Hussein et de son régime, et plus encore peut-être son comportement bravache, ses rodomontades rendent très forte la tentation de frapper. « *Don't mess with the US* » (Ne te frotte pas aux Etats-Unis). Le message, que certains Américains collaient sur leur voiture au lendemain de Desert Storm, reste d'actualité.

Mais frapper pour quoi faire ? Pour tuer, régler le problème définitivement ? Les Américains, pendant la guerre du Golfe, ont essayé de le faire. Ils ont visé, par exemple, un abri de civils au-dessous duquel, croyaient-ils, était dissimulé un poste de commandement, peut-être Saddam lui-même. Il y eut 300 morts, des femmes et des enfants pour l'essentiel, et pas un cheveu du dictateur n'a été effleuré. On peut bien sûr réessayer, autant de fois qu'il le faudra, mais à quel prix ? On a déjà vu, quelques années plus tard, un missile de croisière échouer dans le *lobby* d'un hôtel de Bagdad : par miracle, il n'avait pas explosé.

CAPACITÉ DE NUIRE RÉDUITE

L'autre option est de détruire, si possible définitivement, les capacités de réarmement de l'Irak. L'une des explications données à l'actuel comportement de Saddam Hussein est que les inspecteurs du désarmement étaient sur le point de découvrir l'une de ses dernières « armes », ou plus exactement des plans, des « recettes », voire des ingrédients de fabrication d'armes biologiques ou chimiques. Certains experts assurent que le dictateur ne veut pas y renoncer, non pas pour les utiliser un jour contre les Etats-Unis ou contre Israël (tant les forces sont disproportionnées), mais pour se défendre en cas d'attaque de la part de l'Iran. De toute évidence, un homme comme Saddam sera toujours dangereux, mais sa capacité de nuire est tout de même très réduite.

Bien entendu, il ne peut être question de céder, de renoncer aux inspections, de laisser Saddam Hussein se griser d'un « triomphe ». Mais, si l'on en croit son ministre Tarek Aziz, Bagdad réclame seulement « *une recomposition de l'Unscom* », de manière que les Américains « *ne dominent plus la commission* ». Ce qui signifie que les Etats-Unis devraient accepter de réduire le nombre de leurs représentants, et peut-être de retirer ceux qui, selon plusieurs témoignages, se comportent sur place de manière particulièrement humiliante à l'égard des Irakiens. C'est sans doute beaucoup demander à une administration soumise à une pression opposée, mais ce serait peut-être pourtant le meilleur moyen de mettre Saddam au pied du mur. Les inspections reprennent, avec un peu moins d'Américains, les Irakiens renoncent à leurs pratiques, un peu dérisoires vu leur état, de dissimulation.

Plus que de préserver ses armes ou ses plans, c'est très vraisemblablement de satisfaire son orgueil maladif que Saddam a le plus besoin. Déjà, lors de la guerre du Golfe, on a pu avoir à maintes reprises l'impression qu'il était prêt à se retirer du Koweït, à condition qu'on lui accorde une petite satisfaction d'amour-propre, un prétexte.

Il faudrait, à vrai dire, un grand courage politique pour se risquer dans cette voie, accepter le reproche d'avoir « reculé », serait-ce d'un pouce, devant un ignoble dictateur. Frapper à nouveau, c'est-à-dire tuer, et vraisemblablement pas Saddam, aggraver et prolonger indéfiniment les sanctions, est certainement plus facile. Mais le principe des démocraties n'est-il pas que la fin ne justifie pas les moyens ? L'expérience des frappes précédentes, qui n'ont en rien affaibli Saddam, au contraire, devrait servir.

« *Le sort du peuple irakien est le problème de Saddam, pas de Clinton* », écrit le *Washington Post*. Ce n'est pas forcément si simple. Si le but ultime est bien de refaire de l'Irak un pays normal dirigé par un homme normal, ne faut-il pas commencer par préparer une levée progressive des sanctions qui permettrait à la population de se nourrir ? C'est quand les choses vont un peu mieux, ou un peu moins mal, que les sujets des dictatures songent à créer une opposition et à renverser le tyran. Pas quand ils sont acculés au désespoir, que leurs enfants meurent de manque de médicaments, et qu'ils s'arc-boutent dans la haine de l'ennemi extérieur responsable, croient-ils, de tous leurs maux.

Jan Krauze

هكذا من الأصل

TURBINES En l'espace de deux ans, Westinghouse a opéré un *revirement stratégique total*, abandonnant l'industrie lourde pour se consacrer exclusivement aux médias. Après le rachat de CBS, la plupart des actifs industriels du groupe ont été cédés. ● LA BRANCHE ÉNERGIE était le dernier *volet de ce programme* de désinvestissement. Elle revient à l'allemand Siemens pour 1,5 milliards de dollars (9 milliards de francs). ● LES INDUSTRIELS FRANÇAIS *sont les grands perdants*. GEC-Alsthom, le groupe franco-britannique en compétition sur ce dossier, n'a pas voulu surenchérir. Framatome, candidat au rachat des *activités nucléaires*, a été éconduit. ● DES PRESSIONS POLITIQUES fortes obligeraient la firme de Pittsburgh, soit à garder son activité nucléaire, soit à la vendre à un *groupe américain*. *(Lire notre éditorial page 18.)*

Westinghouse va céder ses activités de construction électrique à Siemens

Le groupe allemand l'emporte sur l'autre candidat, le franco-britannique GEC-Alsthom, et dévient le numéro trois mondial. La cession de la partie nucléaire est plus délicate, Washington prônant une solution américaine

LE GROUPE AMÉRICAIN Westinghouse s'apprêterait, selon des *sources concordantes*, à annoncer la cession de ses centrales électriques conventionnelles pour 1,5 milliard de dollars (9 milliards de francs) à l'allemand Siemens, au détriment de l'autre candidat, le groupe franco-anglais GEC-Alsthom. Le groupe de Pittsburgh serait plus hésitant sur le devenir de ses activités nucléaires. La *préférence devrait aller* à une solution américaine en raison de pressions exercées par le pouvoir politique.

L'une des pistes étudiées, dans *ce cas, serait que* Westinghouse conserve cette activité, mais des rumeurs évoquent aussi la cession à son compatriote General Electric ou à Combustion Engineering, la filiale américaine du groupe helvético-suédois ABB. Quant au français Framatome, seul *candidat officiel depuis plusieurs mois, ses chances* ont disparu au fil des jours.

Le virage stratégique amorcé depuis deux ans par la firme de Pennsylvanie, consistant à se focaliser *sur la communication* et à se retirer de ses métiers industriels, s'est concrétisé cette année par la décision d'introduire en Bourse la division énergie. Les procédures *ont été engagées*, et le calendrier prévoit une première cotation avant la fin de l'année. Ce processus était mené parallèlement aux négociations engagées en vue *de céder tout ou partie* de cette division.

QUESTION DE PRIX

Si la vente des activités conventionnelles *est confirmée, seule* la branche nucléaire sera concernée par cette mise en Bourse, à moins qu'elle ne soit elle aussi cédée.

Les deux candidats les plus intéressés *par la partie dite conventionnelle* (qui comprend les centrales hydrauliques, à fuel, au charbon et au gaz) étaient Siemens et GEC-Alsthom. Le prix a fait la différence. *« Nous avions fixé un prix au-delà duquel l'opération n'avait plus de sens stratégique, industriel et financier »*, expliquait le 13 novembre un porte-parole de la firme franco-*britannique*.

Cette acquisition permet au groupe allemand de faire passer son chiffre d'affaires de 18 à 30 milliards de francs et de se hisser *au rang de numéro trois mondial* derrière ABB et General Electric. Le nouvel ensemble dépassera GEC-Alsthom. L'opération est donc primordiale pour la *firme bavaroise si elle veut rester* dans ce métier qui continue à se concentrer. Néanmoins, il lui faudra arbitrer entre deux technologies, et restructurer cet ensemble *qui souffre d'une faible rentabilité*. Aux Etats-Unis, l'alliance du numéro deux avec le numéro trois sur le marché des turbines à gaz devrait être étudiée par les autorités antitrust.

Pour GEC-Alsthom, l'acquisition de Westinghouse aurait présenté un double avantage : acquérir une technologie pour la fabrication des grosses turbines à *gaz et se renforcer aux Etats-Unis*. Si le groupe possède ses propres technologies pour l'hydraulique et les turbines vapeur fonctionnant au fuel ou au charbon, il est *sous licence General Electric* pour les grosses turbines à gaz.

DÉVELOPPEMENT EN ASIE

Pour ce type de turbines, les ac*cords lui interdisent l'accès* au marché américain. Or, si les centrales à gaz ne représentent que 32 % du parc installé dans le monde, cette énergie connaîtra un développement très important dans les années à venir, en particulier en Asie.

Si le dossier des centrales conventionnelles a été bouclé très rapidement par Westinghouse, les offres ayant *été déposées* à la fin du mois d'octobre, l'aspect nucléaire connaît plus de difficultés. Ce domaine est considéré par les pouvoirs publics comme sensible, car *Westinghouse équipe les* moteurs des sous-marins nucléaires de la Navy. Il serait donc impossible de céder cette activité à un groupe étranger. De plus, cette *cession intervient au plus mauvais* moment, alors que l'embargo portant sur la vente d'équipements nucléaires des Etats-Unis vers la Chine vient d'être levé.

Pékin apparaît comme le seul véritable débouché pour l'industrie nucléaire civile, qui s'apprête à connaître un passage à vide. Cela permettra au groupe américain d'avoir enfin un nouveau débouché, sachant que l'essentiel de ses commandes a été obtenu entre 1965 et 1972. A titre de comparaison, son rival, le français Framatome, a enregistré la majeure partie de *ses contrats* sur la période 1973-1994.

Mais, si l'activité nucléaire devait être maintenue dans le giron de Westinghouse, sa future entrée en *Bourse serait compromise*. Il n'existe pas de société cotée ayant uniquement ce type d'activité. La raison principale est financière : personne ne peut ap*précier à sa juste valeur le risque* nucléaire, les conséquences financières d'un accident dans une centrale étant difficilement quantifiables. Cette lourde hypothèque pèse *plus encore que l'absence de* croissance sur un marché appelé à connaître une traversée du désert pendant au moins une décennie.

Dominique Gallois

Les constructeurs

CENTRALES CLASSIQUES
- **ABB** (Suède-Suisse) : 40 milliards de francs de chiffre d'affaires
- **General Electric** (Etats-Unis) : 30 milliards de francs
- **GEC-Alsthom** (France-Grande-Bretagne) : 26 milliards de francs
- **Siemens** (Allemagne) : 18 milliards de francs
- **Westinghouse** (Etats-Unis) : 12 milliards de francs

CENTRALES NUCLÉAIRES
- **Framatome** (France) : 11,9 milliards de francs de chiffre d'affaires
- **Siemens** (Allemagne) : 7,7 milliards de francs
- **Westinghouse** (Etats-Unis) : 7 milliards de francs
- **General Electric** (Etats-Unis) : 5,1 milliards
- **ABB** (Suisse-Suède) : 3,2 milliards

Comment un groupe centenaire abandonne l'industrie pour devenir un géant des médias

NEW YORK
de notre correspondante

Westinghouse, ou comment passer en deux ans du XIX[e] au XXI[e] *siècle* : le bond que son PDG, Michael Jordan, est en train de faire accomplir à l'un des fleurons américains de l'industrie lourde pour le transformer en empire des médias audiovisuels est digne des envolées de l'autre Michael Jordan, le virtuose des terrains de basket-ball.

Lorsque, le 1[er] août 1995, Westinghouse s'est porté acquéreur de la chaîne de télévision CBS pour 5,4 milliards de dollars sur les talons de Disney qui, la veille, venait d'annoncer l'achat d'ABC, l'affaire a pu surprendre. Le géant de *l'énergie nucléaire était-il en train* de se payer une danseuse ? N'était-ce pas là pousser la diversification un peu loin, même si Westinghouse, qui fut l'un des pionniers de la radio commerciale dans les années 20, avait déjà de l'expérience en la matière ?

En réalité, l'acquisition de CBS constituait la pierre angulaire d'une stratégie qui devait permettre à un conglomérat quelque peu essoufflé de se métamorphoser en acteur-clé de l'un des secteurs économiques les plus dynamiques aux Etats-Unis, celui des médias et des loisirs audiovisuels, le fameux *entertainment*.

POINT D'ORGUE

C'est cette stratégie qui trouve aujourd'hui son point d'orgue avec la cession des activités énergétiques du groupe fondé en 1886 par *George Westinghouse*, un passionné de l'énergie électrique. L'achat de CBS ne portait pas, en effet, que sur la prise de contrôle du réseau hertzien du même nom, qui ne fournit que 10 % du cash-flow de l'ensemble du groupe. CBS en 1995, c'était aussi une unité de production de programmes télévisés, quatorze chaînes de télévision locales, couvrant 32 % des téléspectateurs américains et plusieurs dizaines de stations de radio qui viennent s'ajouter à celles que possédait déjà Westinghouse.

Moins d'un mois plus tard, Michael Jordan confirme sa stratégie en mettant en vente l'unité d'électronique de défense de Westinghouse, *qu'il finira par céder* à Northrop Grumman pour 3,4 milliards de dollars. Cette vente, à laquelle vont s'ajouter celles de biens immobiliers et de l'unité de produc*tion de meubles Knoll*, permettra de couvrir le coût de l'acquisition de CBS.

En juin 1996, Westinghouse/CBS continue sur sa lancée en achetant Telenoticias, la plus grande chaîne mondiale d'informations télévisées en espagnol, une *« décision stratégique »*, confirme le président de CBS à l'époque, Peter Lund. Par ce biais, la firme met un pied dans l'industrie du câble, dont CBS était absente, et annonce, deux mois plus tard, la création d'une chaîne thématique câblée, Eye on People. Michael Jordan se déclare alors convaincu qu'il peut augmenter les bénéfices de son groupe de 20 % grâce à l'audiovisuel. En février *1997, au terme de près d'un an de* négociations, il consolide sa position en achetant, pour 1,55 milliard de dollars, deux grandes chaînes câblées de musique country au groupe *Gaylord : TNN (The Nash*ville Network) et CMT (Country Music Television).

Mais c'est l'acquisition d'Infinity Broadcasting Corporation, groupe *de 44 stations de radio, qui fournit* l'autre pilier de la stratégie audiovisuelle de Michael Jordan : elle coûte à Westinghouse 4,7 milliards de dollars, mais lui assure la pre*mière place parmi les exploitants* de radio aux Etats-Unis. Le PDG d'Infinity, Mel Karmazin, un homme à la réputation d'entrepreneur particulièrement dynamique, *intègre, par la même occasion*, l'équipe dirigeante de Westinghouse/CBS, dont il devient le plus gros actionnaire individuel, avec 1,7 % des parts.

La radio est devenue le secteur le plus rentable de la division médias de Westinghouse. *Michael* Jordan parachève cette transformation par une acquisition supplémentaire, en septembre dernier, celle d'American Radio Systems, pour 1,6 milliard de dollars, auquel il ajoute un autre milliard pour éponger le passif de la société.

Cette fois-ci, avec les 98 stations d'American Radio Systems, Westinghouse/CBS se retrouve à la tête de 175 stations et opère une percée sur le marché des radios des villes moyennes, ce qui lui est nécessaire pour progresser puisqu'il contrôle déjà le maximum autorisé par la loi antitrust sur celui des dix plus grandes villes américaines.

SÉPARATION

L'affaire est bouclée quelques jours à peine après un accord de *cession de Thermo-King, l'unité de* transports réfrigérés de Westinghouse, pour 2,56 milliards de dollars à Ingersoll-Rand, vente qui devait dégager exactement les li*quidités nécessaires pour l'acquisi*tion d'American Radio Systems.

Pour mener à bien la métamorphose de Westinghouse, Michael Jordan, un ancien de Pepsi-Co, où il *a passé dix-huit ans, annonce en* novembre 1996 un plan de séparation du groupe en deux sociétés distinctes : Westinghouse Electric Company pour les activités industrielles, et CBS Corporation pour les médias. Mais il a vu sa tâche compliquée par des considérations extérieures, notamment politiques et diplomatiques dans le cas de la vente actuelle de ses activités énergétiques : la mue complète de Westinghouse prendra encore quelque temps.

Sylvie Kauffmann

Les Européens obtiennent des fréquences pour satellites multimédias

IL N'Y AURA probablement pas de monopole de Teledesic sur les futurs réseaux de satellites, capables d'offrir à l'échelle planétaire un accès à grand débit à des informations multimédias (voix, données, images). Les Européens sont en passe d'obtenir l'assurance que des projets concurrents de celui lancé par Bill Gates, le PDG de l'éditeur américain de logiciels Microsoft, et par Craig McCaw, l'ancien PDG de l'opérateur téléphonique américain McCaw Cellular, pourront *disposer des fréquences hertziennes* suffisantes pour se déployer.

A la faveur des conférences sur les radiocommunications (CMR) qui se tiennent depuis le 21 octobre à Genève (Suisse), les représentants européens ont su convaincre leurs homologues de la communauté mondiale des télécommunications de revenir sur les décisions prises lors de la précédente édition de ces conférences, en 1995, qui, selon eux, conduisaient à un monopole de fait américain. *« Un compromis est en bonne voie, même si les détails de son application restent à boucler »*, indique François Rancy, le *directeur de la planification* du spectre et des affaires internationales à l'Agence nationale des fréquences, l'un des représentants français à Genève. En 1995, les Américains avaient fait attribuer une bande de *fréquences de fonctionnement* à Teledesic. Ils avaient affirmé que, dans cette bande, ce projet de satellites non géostationnaires placés en orbite basse (un peu plus de 1 000 kilomètres de la Terre) ne pourrait pas, techniquement, cohabiter *avec d'autres systèmes*.

RESSOURCES INSUFFISANTES

Voyant dans cette opération ni plus ni moins qu'un « hold up », les Européens ont organisé une *contre-offensive*. Celle-ci a été d'autant plus forte que les représentants du Vieux Continent estimaient que dans d'autres bandes de fréquences, où les satellites géostationnaires (placés à 36 000 kilomètres au-dessus de la ligne de l'équateur) sont par tradition prioritaires, les ressources hertziennes ne seraient probablement pas *suffisantes pour déployer des systèmes non géostationnaires concurrents de Teledesic*.

Le compromis, en passe d'être avalisé à Genève, consiste à donner, d'un côté, satisfaction aux demandes américaines, en accordant à Teledesic les *fréquences supplémentaires dont il estime* avoir besoin. En échange, *« la mise en place de systèmes non géostationnaires est acceptée dans toutes les autres bandes de fréquences, sous réserve que ces satellites non géostationnaires puissent réduire leur puissance d'émission lorsqu'ils entreront dans une zone de l'espace où se trouvent des satellites géostationnaires »*, explique M. Rancy.

Le niveau de ces limites de puissance d'émission reste encore à définir par les participants de la conférence de Genève. *« Mais l'objectif est que ce système de limite de puissance s'applique de façon transitoire jusqu'à la prochaine conférence mondiale des radiocommunications en 1999 et qu'il soit définitivement entériné à cette date »*, indique M. Rancy.

Philippe Le Cœur

Le gouvernement organise une table ronde sur le secteur routier le 20 novembre

LES AUGMENTATIONS salariales promises aux salariés du transport routier, à l'issue du dernier conflit, vont représenter une hausse des coûts d'environ 2 % au cours de chacune des trois prochaines années. Le patronat s'est engagé à augmenter les salaires de 4 à 6 % au 1[er] octobre, et de près de 21 % au total au cours des trois années suivantes. La masse salariale représentant environ 40 % des coûts des entreprises de transport routier, ces augmentations se traduiront par une hausse des coûts comprise entre 1,6 et 2,5 %.

La santé économique des entreprises du secteur est fragile. Le taux de défaillance a fait un bond de 16 % au premier semestre 1997. Et la marge nette moyenne du secteur oscillant entre 1 et 2 % du chiffre d'affaires, de nombreuses sociétés pourraient devenir déficitaires du simple fait des augmentations salariales. *« Les entreprises ne pourront supporter seules ces hausses de coûts. Les chargeurs* [grande distribution, industriels] *doivent faire preuve de civilité »*, soulignent les *représentants du patronat routier*.

SANCTIONS

Ils comptent d'abord sur le gouvernement pour les aider à répercuter la hausse de leurs coûts sur les utilisateurs de leurs camions. Le ministre des transports avait indiqué qu'il réunirait *« une table ronde avec la profession du transport routier, les donneurs d'ordre, les chargeurs et les autres modes de transport pour améliorer leurs relations réciproques »*. Le ministre vient d'en fixer la date au jeudi 20 novembre

La future loi sur le secteur routier, présentée au dernier conseil des ministres, permettra également aux contrôleurs des transports de sanctionner les prix abusivement bas, c'est-à-dire les livraisons facturées au-dessous des coûts de revient de transport. La sanction – l'immobilisation du camion et de la marchandise – a été conçue pour pénaliser à la fois le transporteur et le chargeur, et donc responsabiliser l'un et l'autre.

Autre préoccupation des patrons du secteur, l'ouverture à la concurrence européenne au 1[er] juillet 1998. *« L'écart de compétitivité s'explique davantage par les différences dans les conditions d'exploitation que par les écarts de coûts salariaux. »* En clair, les différences de réglementation sur la durée du travail, l'amplitude horaire et l'annualisation risquent de handicaper les transporteurs français.

Le ministre des transports s'est engagé à *« exiger »* de Bruxelles, à l'occasion du prochain conseil européen des ministres des transports, que *« l'harmonisation sociale dans le transport routier précède la libéralisation européenne prévue au 1[er] juillet 1998 »*. Pour le moment, c'est l'inverse qui se produit. En France, le contrat de progrès, qui prévoyait une réduction progressive de la durée du travail, est en panne. L'étape suivante – le passage aux 220 heures mensuelles – était conditionnée à une harmonisation européenne sur la durée du temps de travail.

Christophe Jakubyszyn

هكذا من الأصل

Pour Alan Greenspan, la crise asiatique aura des conséquences « non négligeables »

La Bourse de Tokyo est au plus bas depuis le mois de juillet 1995

Intervenant devant la commission des finances de la Chambre des représentants, Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, a estimé, jeudi 13 novembre, que la prospérité américaine n'est pas remise en question par la crise en Asie. Mais les économistes et les investisseurs s'inquiètent de son impact sur une économie japonaise en convalescence et sur un système bancaire nippon jugé très fragile.

LA CRISE ÉCONOMIQUE et financière dans le Sud-Est asiatique ne représente pas, aujourd'hui, une menace pour la prospérité américaine mais elle aura des conséquences sur la croissance et la rentabilité des entreprises. Tel est le message délivré, jeudi 13 novembre, par Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, devant la commission des finances de la Chambre des représentants, à Washington. « *Jusqu'à présent*, a affirmé M. Greenspan, *l'impact direct de ces événements sur notre économie a été modeste, mais il ne sera pas négligeable.* »

Coïncidence, la Chase Manhattan, une des premières banques des Etats-Unis, a annoncé, jeudi, une perte avant impôts de 160 millions de dollars (920 millions de francs) en octobre en raison de la « *volatilité inhabituelle* » des marchés. M. Greenspan a estimé qu'il y aurait « *encore de nombreuses autres pertes annoncées* » par des banques, « *mais pas d'une ampleur susceptible de menacer le système financier américain* ».

La principale crainte vient aujourd'hui du Japon et de l'effet des turbulences dans la région sur son économie convalescente et son système bancaire fragile. « *Le risque est grand de voir la deuxième économie mondiale replonger dans une récession* », estime Ed Yardeni, chef économiste à la Deutsche Morgan Grenfell.

Selon John Lipsky, plus pessimiste, le responsable des études économiques de la Chase Manhattan, la crise en Asie réduira la croissance de 0,5 à 1 point aux Etats-Unis l'an prochain, de 0,25 et 0,5 point en Europe et de 0,5 point en Amérique latine. Pour l'ensemble de l'Asie, Japon y compris, la croissance baissera de 3 points en 1998. L'agence de planification économique japonaise indique déjà, dans son rapport mensuel publié vendredi 14 octobre, que l'économie japonaise « *fait du surplace* ».

CRÉANCES DOUTEUSES

Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, aurait, selon la presse américaine, envoyé à la fin de la semaine dernière une lettre au ministre japonais des finances, Hiroshi Mitsuzuka, pour réclamer une relance de l'activité et s'inquiéter de la faiblesse des banques japonaises. Celles-ci sont menacées à la fois par la masse des créances douteuses (1 000 milliards de dollars) restant dans leurs bilans après l'explosion, au début des années 90, de la bulle spéculative immobilière et boursière, par l'importance des engagements en Asie du Sud-Est, et par une véritable défiance de l'étranger depuis la faillite le 3 novembre de la maison de courtage Sanyo Securities.

Enfin, la baisse continue de la Bourse de Tokyo s'apparente à une catastrophe pour les établissements financiers nippons qui comptabilisent dans leurs fonds propres les plus-values latentes de leurs portefeuilles d'actions. Avec un indice Nikkei à 16 000 points, au moins un tiers des vingt premières banques japonaises afficheraient des pertes, et plus de la moitié d'entre elles si le Nikkei descendait à 15 000 points. Or l'indice de la Bourse de Tokyo a encore perdu 2,23 % vendredi, pour terminer la journée à 15 082. Pour la première fois depuis juillet 1995, il est descendu, durant la séance, sous le seuil des 15 000 points. La Bourse japonaise a cédé plus de 7 % depuis le début du mois de novembre.

Eric Leser

Fiat profite d'une reprise de l'automobile en Europe

LE MARCHÉ européen automobile se porte bien. En octobre, selon les chiffres publiés par l'ACEA (Association des constructeurs européens d'automobiles), il a crû de 8,9 % à 1,16 million d'immatriculations. Ce qui porte sa croissance, depuis le début de l'année, à 3,8 %. Des chiffres au-delà des prévisions des constructeurs et des analystes.

A l'origine de cette croissance, la multiplication des nouveaux petits modèles, des monospaces ou des cabriolets, ainsi que l'existence d'aides publiques à l'achat. Le marché italien, porté par la subvention du gouvernement Prodi, la « prodette », a bondi de plus de 40 % depuis janvier. Les conducteurs espagnols, également avec l'aide de l'Etat, ont augmenté leurs achats de 11,4 % sur cette même période.

L'Allemagne, dont le marché automobile était jusqu'ici plutôt morose, a connu un rebond de ses ventes en octobre (+ 8,4 %). La France reste le mauvais élève européen, avec des immatriculations en chute libre : – 23,7 % depuis le début de l'année, selon l'ACEA. L'Hexagone a subi de plein fouet l'arrêt de la prime à la casse du gouvernement Juppé, le 30 septembre 1996. La fin de l'année devrait, toutefois, être meilleure puisque les chiffres mensuels seront comparés à ceux de la mauvaise période de novembre et décembre 1996.

LES JAPONAIS EN HAUSSE

Fiat est le grand gagnant du moment : ses ventes ont bondi de 21,1 % en octobre et de 11,4 % depuis le début de l'année. Sur les dix premiers mois de l'année, le constructeur italien s'est emparé de 12 % du marché européen, ce qui le met en troisième position, loin derrière Volkswagen (17,2 %) mais juste derrière General Motors (12,1 %). L'an dernier, à la même époque, il était également devancé par PSA et Ford. Sur le seul mois d'octobre, Fiat occupe la place de numéro deux européen.

Les Japonais tirent également bien leur épingle du jeu : depuis janvier, leurs immatriculations ont augmenté de 11,9 %, et leur part de marché s'est accrue de 0,8 point, pour atteindre 11,6 %. A la traîne, Ford (– 0,5 % sur les dix premiers mois de l'année), PSA (– 3,1 %) et Renault (+ 0,5 %). Les deux Français réalisent environ un tiers de leurs ventes en France, leurs performances dans les autres pays européens étant meilleures : les ventes de Renault en Europe hors France gagnent 18,4 % depuis janvier, et celles de PSA, 13 %.

Virginie Malingre

Volkswagen serait sur le point de racheter Rolls-Royce

VOLKSWAGEN VA RACHETER Rolls-Royce et Bentley, affirme le quotidien économique allemand *Handelsblatt* du vendredi 14 novembre. Vickers, le propriétaite actuel des deux marques mythiques, préférerait le numéro un européen à BMW, qui apparaissait jusqu'ici comme favori. La firme bavaroise fournit les moteurs des célèbres voitures de luxe britannique. Vickers demandait 0,9 milliard de dollars (5,4 milliards de francs) pour ses activités automobiles.
Un membre du directoire de Volkswagen, Robert Buechelhofer, avait cependant indiqué, fin octobre, que son groupe n'était pas intéressé par une reprise de Rolls-Royce. « *Il y a trop de gâteau et trop peu de raisins* » dans cette affaire, avait-il commenté. Jeudi, Volkswagen a diffusé un communiqué : « *En raison des récents développements sur le marché mondial, Volkswagen n'exclut plus une acquisition et/ou une participation dans son activité principale.* » En septembre, le constructeur avait annoncé une augmentation de capital d'environ 25 milliards de francs, dont la date a été repoussée compte tenu des turbulences boursières et avait alors nié vouloir racheter une nouvelle marque.

DÉPÊCHES

■ **DEGRÉMONT : le groupe Suez-Lyonnaise des eaux a déposé,** jeudi 13 novembre, un projet d'offre publique de retrait (OPR) sur sa filiale Degrémont, qu'elle contrôle, après le succès, à plus de 99 %, de son OPA.

■ **TÉLÉPHONE : les sociétés Siris et Omnicom** ont choisi, jeudi 13 novembre, les préfixes 2 et 5, qui, en remplaçant le 0, permettront aux Français de les choisir pour les appels nationaux et internationaux.

■ **SHARP : plus de 100 des 370 salariés** de l'usine de photocopieurs de Soultz (Haut-Rhin) étaient en grève, jeudi 13 novembre, pour réclamer une hausse des salaires de 5 %. La direction ne veut pas dépasser 3 %.

■ **WORLDCOM-MCI : deux associations américaines de consommateurs** ont écrit à la Commission fédérale des communications et au ministère de la justice pour demander, l'une un veto au projet de fusion, l'autre le rejet de tout ce qui irait à l'encontre d'une plus grande concurrence.

■ **MICROSOFT : l'avocat Gary Reback, fer de lance du camp anti-Microsoft,** a dénoncé, jeudi 13 novembre, lors d'une conférence à Washington, les visées du groupe sur « *les nouvelles, les informations et les services* » offerts sur Internet, l'accusant de chercher à « *contrôler tous les points d'accès* ».

■ **SIEMENS NIXDORF : le groupe informatique allemand** a annoncé, jeudi 13 novembre, avoir doublé son bénéfice net à 57 millions de marks au cours de l'exercice 1997, clos fin septembre, pour des ventes en hausse de 14 %, à 15,4 milliards de marks.

■ **LOGICIELS : les sociétés françaises Cyrano et AB Soft** vont entrer en Bourse. La première a annoncé, jeudi 13 novembre, qu'elle entrera en décembre au nouveau marché, à Paris, et au Nasdaq, à New York. La seconde entrera au Nouveau marché, à Paris, début décembre.

■ **AIR FRANCE : l'appel à la grève de plusieurs syndicats de pilotes** de l'ex-Air Inter, maintenant intégrés à Air France, devait, selon le groupe, entraîner, vendredi 14 novembre, moins de 10 % d'annulations sur les vols court et moyen courriers. Le réseau long courrier ne sera pas affecté. Les clients d'Air France peuvent se renseigner sur les perturbations attendues au service réservation : 0802 802 802.

■ **ARMEMENT : Alain Richard, ministre de la défense,** a, selon la CFDT, annoncé, jeudi 13 novembre, que les ouvriers de la direction des constructions navales (DCN) et de Giat Industries, pourront bénéficier de mesures d'âge dès 52 ans, entre 1998 et l'an 2 000.

هكذا من الأصل

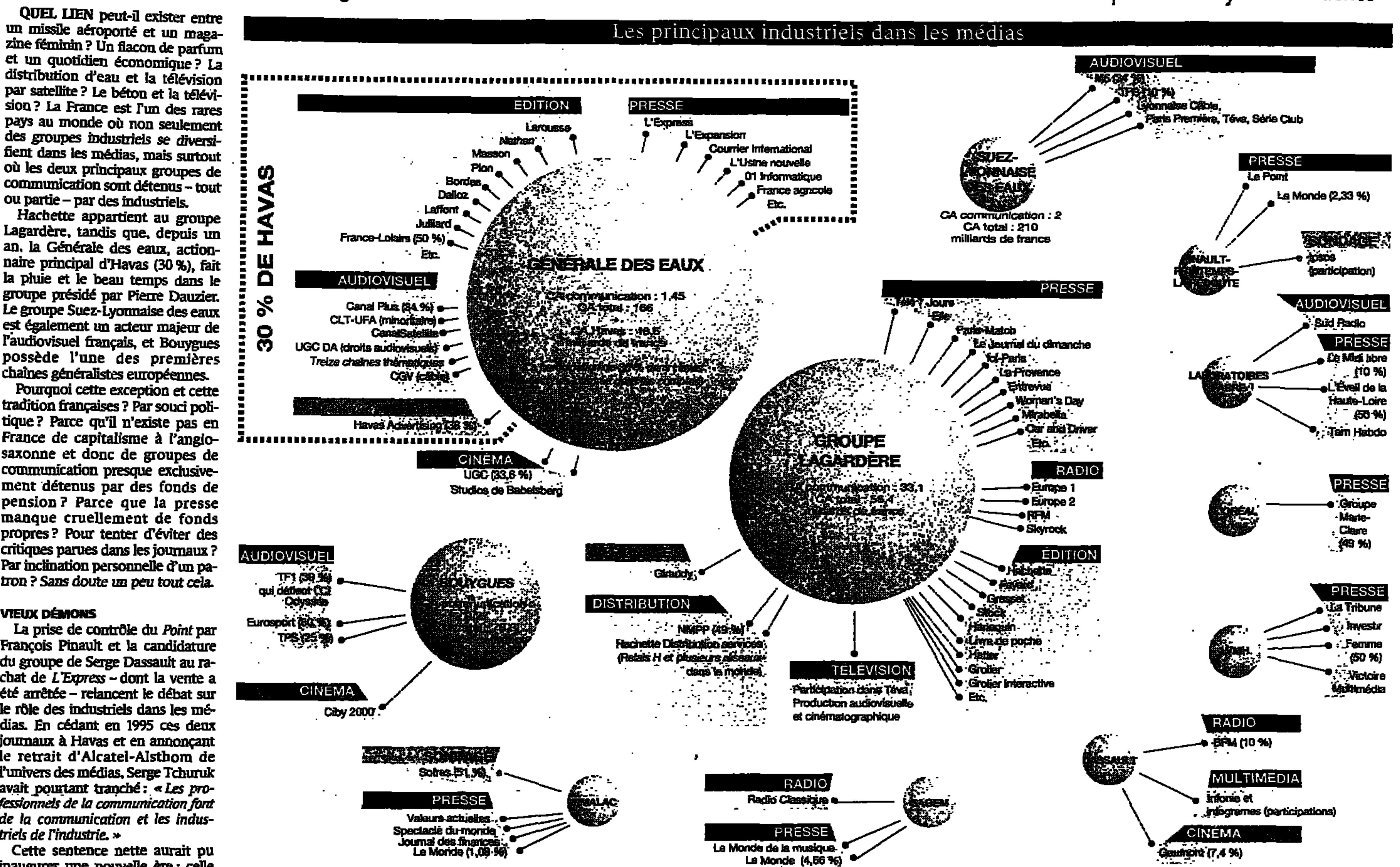
Les médias et l'industrie continuent à entretenir des liaisons dangereuses

Les principaux groupes de communication français sont adossés à des entreprises dont les activités sont liées aux marchés publics. Cette particularité est due à la fragilité des sociétés du secteur et à la volonté des industriels de se diversifier et de disposer de moyens d'influence

QUEL LIEN peut-il exister entre un missile aéroporté et un magazine féminin ? Un flacon de parfum et un quotidien économique ? La distribution d'eau et la télévision par satellite ? Le béton et la télévision ? La France est l'un des rares pays au monde où non seulement des groupes industriels *se diversifient* dans les médias, mais surtout où les deux principaux groupes de communication sont détenus – tout ou partie – par des industriels.

Hachette appartient au groupe Lagardère, tandis que, depuis un an, la Générale des eaux, actionnaire principal d'Havas (30 %), fait la pluie et le beau temps dans le groupe présidé par Pierre Dauzier. Le groupe Suez-Lyonnaise des eaux est également un acteur majeur de l'audiovisuel français, et Bouygues possède l'une des premières chaînes généralistes européennes.

Pourquoi cette exception et cette tradition françaises ? Par souci politique ? Parce qu'il n'existe pas en France de capitalisme à l'anglo-saxonne et donc de groupes de communication presque exclusivement détenus par des fonds de pension ? Parce que la presse manque cruellement de fonds propres ? Pour tenter d'éviter des critiques parues dans les journaux ? Par inclination personnelle d'un patron ? *Sans doute un peu tout cela.*



Le paysage médiatique français est dominé par quatre groupes industriels : la Générale des eaux, le groupe Lagardère, Bouygues et Suez-Lyonnaise des eaux. L'activité de ces entreprises est souvent liée aux marchés publics. De nombreux industriels ont des intérêts dans des groupes de communication, tandis que les entreprises centrées sur les médias sont souvent d'origine familiale et ont rarement un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards de francs. Les sociétés audiovisuelles publiques (France-Télévision, Radio France, la Cinquième-Arte, INA, RFO, RFI) représentent quant à elle un budget de près de 18 milliards, dont 11,6 milliards de redevance.

VIEUX DÉMONS

La prise de contrôle du *Point* par François Pinault et la candidature du groupe de Serge Dassault au rachat de *L'Express* – dont la vente a été arrêtée – relancent le débat sur le rôle des industriels dans les médias. En cédant en 1995 ces deux journaux à Havas et en annonçant le retrait d'Alcatel-Alsthom de l'univers des médias, Serge Tchuruk avait pourtant tranché : *« Les professionnels de la communication font de la communication et les industriels de l'industrie. »*

Cette sentence nette aurait pu inaugurer une nouvelle ère : celle des groupes de communication. Mais, deux ans après, l'univers médiatique français revient à ses vieux démons. La presse a en effet une longue expérience des rapports douteux entre les journaux et les puissances économiques et politiques, qui ont culminé sous la IIIe République : du parfumeur *François Coty, qui racheta Le Figaro* et *Le Gaulois*, à l'industriel des textiles Jean Prouvost, qui possédait avant guerre *Paris-Soir* et *Marie-Claire*. L'exemple le plus symbolique reste la prise de contrôle de l'ancêtre du *Monde*, *Le Temps*, par le comité des Forges. Les législateurs de la Libération ont voulu protéger la presse de ces dérives d'avant guerre en assurant une transparence à la propriété des journaux.

Cela n'a empêché ni le retour de Jean Prouvost, qui fut ministre au début de la guerre, à la tête du *Figaro*, de *Marie-Claire* ou de *Paris-Match*, ni les expériences médiatiques de Marcel Dassault, ni la constitution du groupe Hersant, ni le poids dominant de l'ancienne *« pieuvre verte »*, Hachette, dont Matra a pris le contrôle en 1980. La libération du paysage audiovisuel au début des années 80 va accentuer le phénomène et mettre en évidence la faiblesse des groupes de communication français.

Jérôme Seydoux est l'un des rares industriels à avoir clairement scindé son groupe en deux parties pour abriter ses activités industrielles dans Chargeurs et ses actifs dans la communication dans Pathé (cinéma, télévision par satellite, *Libération*). L'exemple a été peu suivi en France. Jean-Luc Lagardère, patron de Matra et d'Hachette, s'y est refusé.

Pour certains industriels, le contrôle d'un média relève du traitement d'une « danseuse » : il permet d'assouvir un certain goût du pouvoir ou d'avoir une tribune à sa disposition. Parfois la situation se révèle inconfortable. Bernard Arnault a expérimenté les limites des bienfaits de la possession des journaux. La reprise de *La Tribune* puis d'*Investir* a été peu appréciée par les marchés financiers. *La Tribune*, comme d'autres, est placée dans une position paradoxale : appartenir à un groupe très riche, qui accorde des moyens limités pour développer son journal.

D'autres industriels ont engagé une véritable politique de diversification dans les médias. Pour de bonnes ou de mauvaises raisons. La convergence de l'informatique, de la téléphonie et de la communication bouscule les frontières médiatiques. Mais l'adossement des télévisions privées en France à des groupes de services ayant accès à des marchés publics est le reflet d'une histoire mouvementée de l'audiovisuel. Pour ces groupes, posséder une « fenêtre » dans la télévision, c'est aussi s'assurer d'une « stratégie de boomerang ».

MÉLANGE DES GENRES

Dans le livre TF 1, un pouvoir (*Le Monde* du 24 mai), qui décortique la stratégie de Bouygues, Christopher Nick et Pierre Péan affirment que le groupe, opérateur de la première chaîne française, s'est servi du petit écran pour faire la promotion de ses candidats favoris aux élections présidentielles, de Michel Noir à Edouard Balladur. Et si le journal télévisé de 20 heures ne permet d'inviter chaque année sur TF 1 qu'un millier de personnalités, LCI devient le *« tour de rattrapage »* et multiplie par 25 le nombre d'invités *« qui comptent : ceux qui passent des contrats, ceux qui votent les lois »*, précisent les deux auteurs.

Les risques de mélange des genres entre les groupes ayant accès à des marchés publics (de la Générale des eaux au groupe Lagardère, en passant par Bouygues et la Lyonnaise des eaux) et les médias ont été fortement dénoncés par le PS, et notamment par le député Didier Mathus (PS, Saône-et-Loire), qui souhaite imposer une limite stricte, de 10 % maximum, à leur participation dans les chaînes privées.

Le soupçon de désir d'influence n'est jamais loin. Mais Pierre Suard avait beau posséder *L'Express* et *Le Point*, et être l'actionnaire principal de CEP-Communication, cela ne l'a pas empêché de tomber sur les « affaires ». Le PDG d'Alcatel-Alsthom ira même jusqu'à supprimer le budget publicitaire de *L'Expansion*, dont il était actionnaire, à la suite d'un article qui lui déplaisait. Autre constat : un certain nombre d'entreprises détentrices de médias ont été la cible d'enquêtes judiciaires.

Les grands groupes de communication, dont le métier est d'informer, dépendent donc d'industriels qui ont souvent intérêt à ce que cette information ne circule pas. Les projets de loi du gouvernement piétinent. Les liens sont si imbriqués qu'il est difficile de rompre ce cercle vicieux et dangereux sans faire exploser le système. C'est l'information qui risque d'en payer le prix.

Alain Salles et Nicole Vulser

Les grands groupes et l'actionnariat du journal « Le Monde »

LE MONDE a procédé en 1995 à une augmentation de capital, qui a fait entrer de nombreux actionnaires. Mais l'actionnaire principal du journal reste la société des rédacteurs, qui détient la minorité de blocage, avec 33,35 % du capital. Au total, 52,6 % du capital appartiennent à des actionnaires dits « internes » (société des rédacteurs, société des cadres, société des employés et société des personnels, association Hubert-Beuve-Méry). Les actionnaires dits « externes » possèdent quant à eux 47,4 % du capital.

En 1985, la société des lecteurs et Le Monde-Entreprises – regroupant de nombreuses sociétés, comme le Crédit mutuel ou Total –, avaient marqué la première arrivée de capitaux extérieurs au journal. Parmi les actionnaires présents depuis 1995 figurent des groupes de communication (CLT-UFA, Canal Plus, *La Stampa*, *The European*, Edipresse), de nombreux acteurs de l'économie sociale (Médéric Prévoyance, AGRR Prévoyance, etc.) ainsi que plusieurs groupes d'industrie ou de services : la Sagem, Crédit local de France, Artémis (François Pinault), Fimalac, Saint-Gobain, le GAN, etc. L'ensemble des actionnaires extérieurs n'entendent pas *« interférer avec la vie rédactionnelle du journal »*.

Le conseil de surveillance a adopté, en 1995, une charte dans laquelle il proclame *« son attachement à l'indépendance du* Monde *vis-à-vis de tous les pouvoirs »* et entend *« exercer ses responsabilités sur la bonne marche économique de l'entreprise, qui dépend de l'engagement de tous, sans intervenir sur le contenu des publications »*.

Enfin, les actionnaires s'engagent *« à prendre en compte le seul intérêt du* Monde, *à préserver son indépendance et à respecter son pluralisme. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, cet exercice se fera dans une stricte indépendance à l'égard des autres engagements, liens ou relations qu'ils peuvent avoir dans la vie économique et les médias »*.

Le « mauvais exemple » italien

En France, les médias sont rarement détenus par un groupe familial ou de communication, à l'instar de Kirch et Bertelsmann en Allemagne, ou Murdoch en Grande-Bretagne. A une moindre échelle, l'empire de Robert Hersant fait partie de cette catégorie de groupes encore indépendants, tout comme de nombreux titres de la presse régionale, qui souffrent bien souvent d'une sous-capitalisation les empêchant de se développer. En Italie, le schéma franco-français domine : le groupe Fiat contrôle Rizzoli, et donc *La Stampa* et *Le Corriere della Sera*, tandis que Berlusconi, qui a bâti sa fortune grâce à l'immobilier et la distribution, règne en maître sur les télévisions privées. De plus, *L'Espresso* et *La Repubblica* sont adossés au groupe de Carlo de Benedetti. Enfin, aux Etats-Unis, le bouquet numérique DirecTV est détenu par Hughes (General Motors), et la chaîne NBC est contrôlée par le géant General Electric.

■ **TOKYO a terminé en baisse de 2,23 % vendredi.** *L'indice Nikkei a fini sur un recul de 344,75 points à 15 082,52, après être tombé à moins de 15 000 points dans l'après-midi.*

■ **L'OR a ouvert en hausse, vendredi 14 novembre, à Hongkong.** *L'once de métal fin s'échangeait à 308-308,30 dollars contre 307,35-307,75 dollars la veille en clôture.*

■ **LE DOLLAR restait stable face au yen vendredi à Tokyo,** *sa progression étant limitée par l'éventualité d'une intervention de la Banque du Japon. Le billet vert à 125,70 yens.*

■ **À NEW YORK, le Dow Jones a terminé la séance en hausse de 86,44 points (+ 1,17 %) à 7 487,76 points à l'issue d'une journée marquée par une forte volatilité.**

■ **LE PRIX du baril de brut de référence a gagné 21 cents à 20,70 dollars jeudi 13 novembre sur le marché à terme new-yorkais. Il avait cédé 2 cents la veille.**

LES PLACES BOURSIÈRES

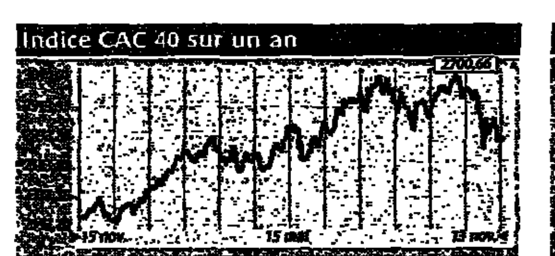
CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nette reprise à Paris

LA BOURSE DE PARIS regagnait du terrain, vendredi 14 novembre, encouragée dans cette conquête par la fermeté du dollar. En hausse de 1,29 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 1,36 %. Aux *environs de 12 h 15, les valeurs* françaises gagnaient en moyenne 1,38 % à 2 737,97 points. Le volume des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevait à 3,2 milliards de francs dont 2,5 milliards de francs sur les valeurs du CAC 40.

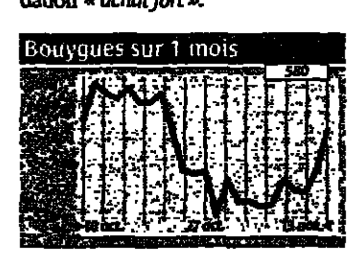
Le marché réagissait principalement aux résultats trimestriels des sociétés, qui, pour certaines, s'avèrent bons. Renault, dont le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de plus de 10 % sur les neuf premiers mois de l'année, était en hausse de 6,5 %. Zodiac montait de 3,7 %, Michelin de 3,2 % et Bic de 3 %. Havas Advertising s'appréciait de 2,6 % et LVMH de 2 %, à 941 francs. Bouygues Offshore reculait de 6,7 %, Intertechnique de 2,7 % et Gaz et Eaux de 2,4 %. A noter que les baisses se faisaient *dans des transactions étroites.* Hermès International, dont le chiffre d'affaires a progressé de 22 % au 3e trimestre, gagnait 5,7 %. Assystem progressait de 4,5 % et Vilmorin de 2,2 %, après l'annonce d'une hausse de 48 % du chiffre d'affaires consolidé au premier trimestre de l'exercice 1997-1998.



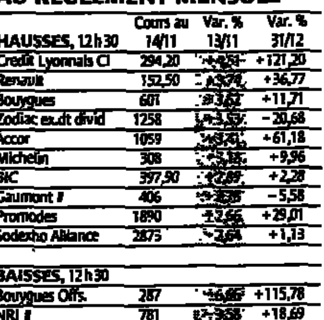
CAC 40/5 jours

Bouygues, valeur du jour

POUR la deuxième séance consécutive, le titre Bouygues a gagné du terrain jeudi 13 novembre. L'action a gagné 4,13 % à 580 francs avec 177 000 titres échangés. Des opérateurs font état d'achats à bon compte sur un titre qui avait récemment beaucoup baissé. D'autres mentionnent un article du *Financial Times* qui valorise la part de 20 % détenue par Cable & Wireless dans Bouygues Télécom à 450 millions de livres, ce qui représenterait 20 milliards de francs pour l'ensemble de la société, alors que le marché la valorise à 13 milliards. La société de Bourse Oddo a réitéré sa recommandation *« achat fort ».*

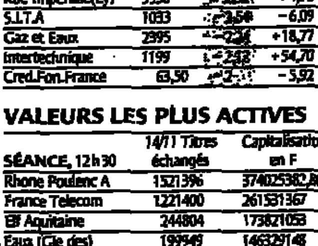


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



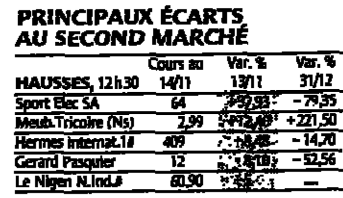
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 14/11	Var. % 13/11	Var. % 31/12
Credit Lyonnais CI	294,20	[illegible]	+121,20
Renault	152,50	[illegible]	+36,77
Bouygues	601	[illegible]	+11,71
Zodiac ex.dt divid	1258	[illegible]	−20,68
Accor	1059	[illegible]	+61,18
Michelin	308	[illegible]	+9,96
BIC	397,90	[illegible]	+2,28
Gaumont #	406	[illegible]	−5,58
Promodes	1890	+2,66	+29,01
Sodexho Alliance	2875	[illegible]	+1,13
BAISSES, 12 h 30			
Bouygues Offs.	287	[illegible]	+115,78
NRJ #	781	[illegible]	+18,69
Plastic Omn.(Ly)	635	[illegible]	+51,19
Jean Lefebvre	320	[illegible]	+18,29
Sat	1626	[illegible]	+5,24
Rue Imperiale(Ly)	5350	[illegible]	+4,90
S.I.T.A	1033	[illegible]	−6,09
Gaz et Eaux	2395	[illegible]	+18,77
Intertechnique	1199	[illegible]	+54,70
Cred.Fon.France	63,50	[illegible]	−5,92

VALEURS LES PLUS ACTIVES



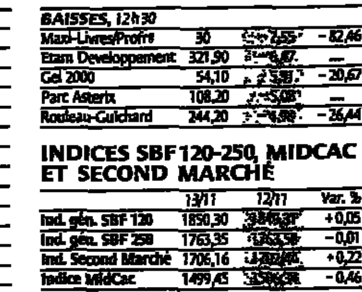
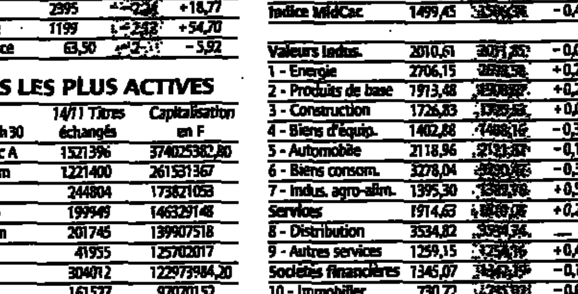
SÉANCE, 12 h 30	14/11 Titres échangés	Capitalisation en F
Rhone Poulenc A	1521396	374025382,80
France Telecom	1221400	261531367
Elf Aquitaine	244804	173821053
Eaux (Gle des)	199549	146329148
Alcatel Alsthom	201745	139907518
Carrefour	41955	125702017
Axa	304012	122973984,20
Bouygues	161527	97070152
Michelin	312308	96150864,80
L'Oreal	44156	93970849

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

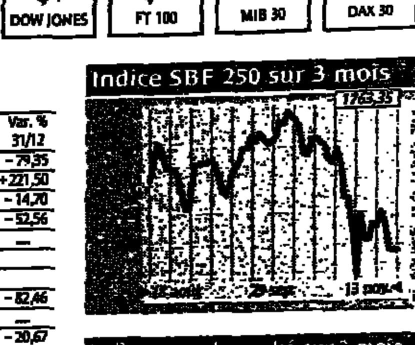


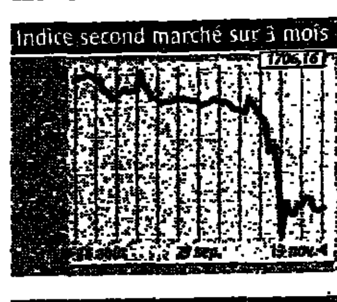
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 14/11	Var. % 13/11	Var. % 31/12
Sport Elec SA	64	[illegible]	−79,35
Meub.Tricoire (Ns)	2,99	[illegible]	+221,50
Hermes internat.1#	409	[illegible]	−14,70
Gerard Pasquier	12	[illegible]	−52,56
Le Nigen N.Ind.#	60,90	[illegible]	—
BAISSES, 12 h 30			
Maxi-Livres/Profr#	30	[illegible]	−82,46
Etam Developpement	321,90	[illegible]	—
Gel 2000	54,10	[illegible]	−20,67
Parc Asterix	108,20	[illegible]	—
Rouleau-Guichard	244,20	[illegible]	−26,44

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	13/11	12/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1850,30	[illegible]	+0,05
Ind. gén. SBF 250	1763,35	[illegible]	−0,01
Ind. Second Marché	1706,16	[illegible]	+0,22
Indice MidCac	1499,45	[illegible]	−0,46
Valeurs indus.	2010,61	[illegible]	−0,06
1 - Energie	2706,15	[illegible]	+0,28
2 - Produits de base	1913,48	[illegible]	+0,25
3 - Construction	1726,83	[illegible]	+0,08
4 - Biens d'équip.	1402,88	[illegible]	−0,38
5 - Automobile	2118,96	[illegible]	−0,14
6 - Biens consom.	3278,04	[illegible]	−0,38
7 - Indus. agro-alim.	1395,30	[illegible]	+0,54
Services	1914,63	[illegible]	+0,24
8 - Distribution	3534,82	[illegible]	—
9 - Autres services	1259,15	[illegible]	+0,40
Sociétés financières	1345,07	[illegible]	−0,16
10 - Immobilier	730,72	[illegible]	−0,04
11 - Services financ.	1387,64	[illegible]	−0,25
12 - Sociétés invest.	1611,03	[illegible]	+0,14







Nouveau recul à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a de nouveau baissé, vendredi 14 novembre, abandonnant plus de 2 %. Le marché a été ébranlé par le recul de la société de Bourse Yamaichi Securities à son plus bas niveau de l'année, ravivant les inquiétudes concernant l'état de santé de l'ensemble du système financier nippon. L'indice Nikkei a perdu 344,75 points, soit 2,23 %, à 15 082,52 points. Le Nikkei est même brièvement passé au-dessous de la barre des 15 000 points dans l'après-midi.

La veille, l'indice Dow Jones, principal indice de la Bourse de New York, a terminé la séance en hausse de 86,44 points (+1,17 %) à 7 487,76 points à l'issue d'une journée marquée par une forte volatilité. Les déclarations du président de la *Réserve fédérale américaine,* Alan Greenspan, devant le Congrès selon lesquelles la crise en Asie ne menace pas la prospérité des Etats-Unis ont contribué à encourager Wall Street.

En Europe, la Bourse de Londres a baissé de 9,4 points à 4 711 points, soit 0,20 %. La Bourse de *Francfort a terminé la séance officielle* sur un gain de 1,23 %. L'indice Dax Ibis a seulement gagné 0,12 % à 3 701,94 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 13/11	Cours au 12/11	Var. en %
Paris CAC 40	2697,52	2696,67	+0,03
New-York/DJ indus.	7455,10	7401,32	+0,72
Tokyo/Nikkei	15427,30	15434,20	−0,04
Londres/FT100	4715,20	4720,48	−0,11
Francfort/Dax 30	3704,29	3659,27	+1,22
Frankfort/Commer.	1231,80	1225,49	+0,51
Bruxelles/Bel 20	2789,02	2789,02	—
Bruxelles/Général	2303,03	2282,09	+0,91
Milan/MIB 30	1221	1221	—
Amsterdam/Gé. Cbs	574,10	575,20	−0,19
Madrid/Ibex 35	547,38	541,64	+1,05
Stockholm/Affarsal	2299,58	2299,58	—
Londres FT30	3092,30	3092,30	—
Hong Kong/Hang S.	9720,78	9607,91	+1,16
Singapour/Strait t	1690,69	1685,77	+0,29

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

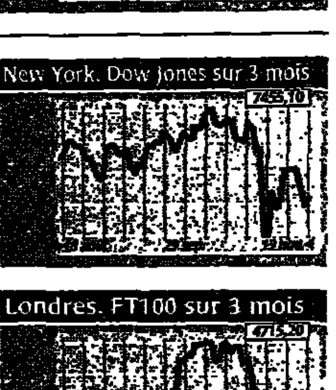
	13/11	12/11
Alcoa	67	66,06
Allied Signal	35	34,87
American Express	78,31	77,25
AT & T	47,62	46,75
Boeing Co	46,87	46,43
Caterpillar Inc.	44,93	44,50
Chevron Corp.	82,62	82,12
Coca-Cola Co	57,18	56,43
Disney Corp.	84,31	83,06
Du Pont Nemours&Co	58,37	59
Eastman Kodak Co	61,37	61,56
Exxon Corp.	59,56	58,87
Gén. Motors Corp.H	62,31	63
Gén. Electric Co	66,43	65,75
Goodyear T & Rubbe	60,56	60,68
Hewlett-Packard	58,56	58,87
IBM	97,43	96,68
Intl Paper	46,87	46,81
J.P. Morgan Co	109,93	109,37
Johnson & Johnson	59,43	58,37
Mc Donalds Corp.	46,87	46,37
Merck & Co.Inc.	87,18	86,93
Minnesota Mng.&Mfg	95,50	95,43
Philip Moris	41,18	40,93
Procter & Gamble C	72,50	71,68
Sears Roebuck & Co	46,18	45,50
Travelers	69,31	68,93
Union Carb.	44,87	43,93
Utd Technol	70,87	69,50
Wal-Mart Stores	38,18	37,93

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

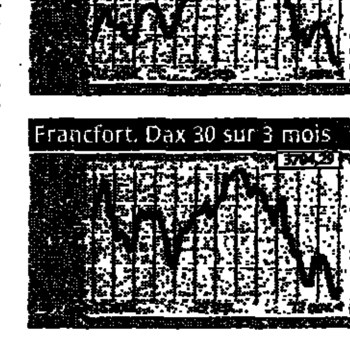
	13/11	12/11
Allied Lyons	4,98	4,84
Barclays Bank	14,71	14,66
B.A.T. industries	5,36	5,32
British Aerospace	15,93	16,27
British Airways	5,73	5,78
British Petroleum	8,30	8,25
British Telecom	4,58	4,57
B.T.R.	1,94	1,99
Cadbury Schweppes	5,92	5,87
Eurotunnel	0,60	0,61
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	12,13	12,15
Granada Group Plc	8,01	7,91
Grand Metropolitan	5,55	5,41
Guinness	5,55	5,44
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,73	6,69
H.S.B.C.	13,17	13,93
Impérial Chemical	8,27	8,34
Legal & Gen. Grp	4,89	4,90
Lloyds TSB	7,02	7,25
Marks and Spencer	5,92	5,65
National Westminst	8,50	8,50
Peninsular Orienta	6,75	6,83
Reuters	6,32	6,28
Saatchi and Saatch	1,20	1,22
Shell Transport	4,06	3,98
Tate and Lyle	4,61	4,61
Zeneca	17,27	17,31

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	13/11	12/11
Allianz Holding N	392	380
Basf AG	57,95	56,10
Bayer AG	59,85	57,90
Bay hyp&Wechselbk	72,45	71,25
Bayer Vereinsbank	99,20	98,80
BMW	1145	1165
Commerzbank	58,75	58,20
Daimler-Benz AG	112,45	109,75
Degussa	76,50	76,30
Deutsche Bank AG	108,05	108,95
Deutsche Telekom	33,55	32,25
Dresdner BK AG FR	67	68
Henkel VZ	98,50	97
Hoechst AG	67	66,30
Karstadt AG	555	547
Linde AG	1035	1032
Man AG	514	515
Mannesmann AG	746	760,50
Metro	76,30	74
Muench Rue N	520,50	502
Preussag AG	458,50	455
Rwe	76,50	74,40
Sap VZ	507,50	513,50
Schering AG	159,90	163
Siemens AG	100,40	101,50
Thyssen	422	426,50
Veba AG	96,60	93,20
Viag	850	839,50
Volkswagen VZ	700	698



Londres, FT100 sur 3 mois



LES TAUX

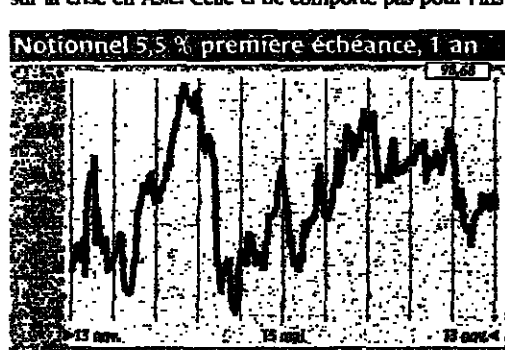
PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Rebond du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en nette hausse, vendredi 14 novembre. Dès les premières transactions, le contrat notionnel du Matif gagnait 34 centièmes à 99,04. La veille, ce même contrat avait terminé sur un repli de 18 centièmes.

Les marchés n'ont pas réagi aux déclarations plutôt rassurantes de hauts responsables monétaires américains sur la crise en Asie. Celle-ci ne comporte pas pour l'instant *« de risques significatifs »* pour l'économie et le système financier des Etats-Unis, ont assuré Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, et Larry Summers, secrétaire adjoint au Trésor.

Le marché obligataire américain est resté stable, le rendement de l'obligation à 30 ans, principale référence, se situant à 6,10 % en clôture pour 6,09 % à la mi-journée et 6,10 % mercredi soir.



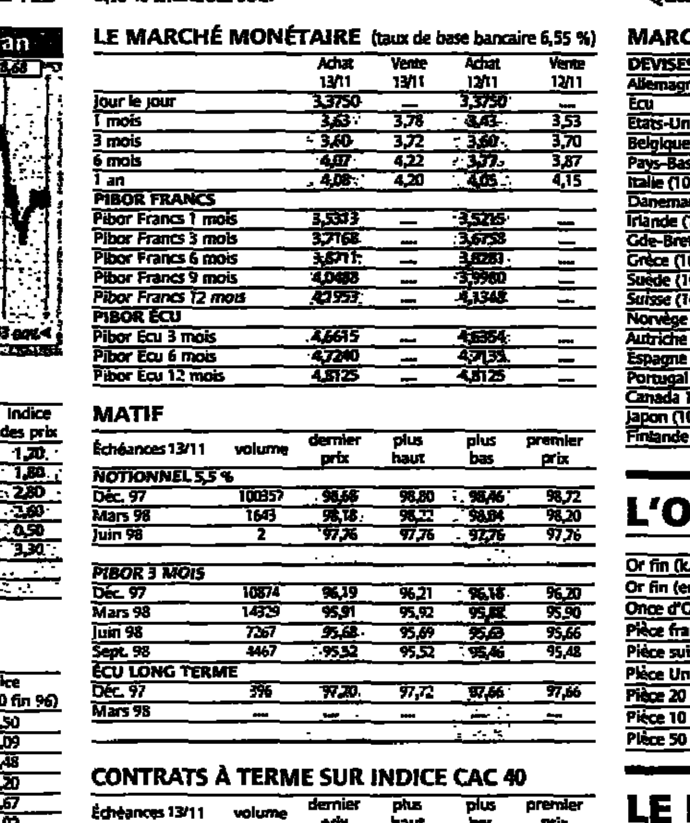
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 13/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,34	5,63	6,20	1,20
Allemagne	3,36	5,66	6,26	1,80
Grande-Bretagne	7,25	6,78	NC	2,80
Italie	6,94	6,25	6,79	1,60
Japon	0,31	1,90	NC	0,50
États-Unis	5,53	5,87	6,11	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 13/11	Taux au 12/11	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)



	Achat 13/11	Vente 13/11	Achat 12/11	Vente 12/11
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,63	3,78	3,43	3,53
3 mois	3,60	3,72	3,60	3,70
6 mois	4,07	4,22	3,77	3,87
1 an	4,08	4,20	4,05	4,15
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5333	—	3,5215	—
Pibor Francs 3 mois	3,7168	—	3,6758	—
Pibor Francs 6 mois	3,8711	—	3,8281	—
Pibor Francs 9 mois	4,0488	—	3,9980	—
Pibor Francs 12 mois	4,2953	—	4,1348	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,6615	—	4,6354	—
Pibor Ecu 6 mois	4,7240	—	4,7135	—
Pibor Ecu 12 mois	4,8125	—	4,8125	—

MATIF

Échéances 13/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	100357	98,66	98,80	98,46	98,72
Mars 98	1643	98,18	98,22	98,04	98,20
Juin 98	2	97,76	97,76	97,76	97,76
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	10874	96,19	96,21	96,18	96,20
Mars 98	14329	95,91	95,92	95,88	95,90
Juin 98	7267	95,68	95,69	95,63	95,66
Sept. 98	4467	95,52	95,52	95,46	95,48
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	396	97,70	97,72	97,66	97,66
Mars 98	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 13/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 97	18534	2706	2720	2680	2701
Déc. 97	1754	2715	2725	2700,50	2682
Janvier 98	125	2728	2725	2720	2725
Mars 98	429	2740	2740	2724	2733

LES MONNAIES

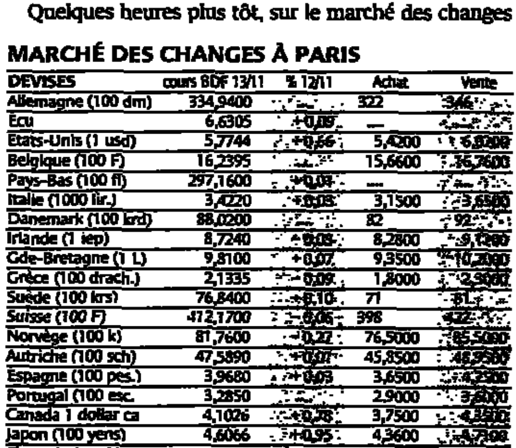
US/F ↗ 5,7744 | US/DM ↗ 1,7251 | US/¥ ↘ 125,4100 | DM/F → 3,3494 | £/F ↗ 9,8100

Progression du dollar

LE DOLLAR progressait face au franc et au deutschemark, vendredi 14 novembre, à Paris, au cours des premiers échanges entre banques. La devise américaine s'échangeait à 5,7905 francs et 1,7283 deutschemark contre respectivement 5,7597 francs et 1,7201 deutschemark au cours des transactions interbancaires de la veille.

Quelques heures plus tôt, sur le marché des changes de Tokyo, le billet vert restait stable face au yen, sa progression étant limitée par l'éventualité d'une intervention de la Banque du Japon. Peu avant la clôture, le dollar s'échangeait à 125,70 yens, inchangé par rapport à son niveau du matin. *« Les investisseurs sont sensibles à toute information ou rumeur concernant une intervention de la BOJ »* après la rumeur jeudi que la Banque centrale achetait du yen sur le marché des changes de Singapour.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS



DEVISES	cours BDF 13/11	% 12/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,9400	[illegible]	322	346
Ecu	6,6305	+0,09	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,7744	+0,66	5,4200	6,0200
Belgique (100 F)	16,2395	[illegible]	15,6600	16,7600
Pays-Bas (100 fl)	297,1600	+0,08	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4220	+0,08	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,0200	[illegible]	82	92
Irlande (1 iep)	8,7240	+0,08	8,2800	9,1200
Gde-Bretagne (1 L)	9,8100	+0,07	9,3500	10,2000
Grèce (100 drach.)	2,1335	−0,09	1,8000	2,5000
Suède (100 krs)	76,8400	+0,10	71	81
Suisse (100 F)	412,1700	−0,06	398	422
Norvège (100 k)	81,7600	−0,27	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5890	+0,07	45,8500	48,9500
Espagne (100 pes.)	3,9680	+0,03	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2850	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1026	+0,28	3,7500	4,3500
Japon (100 yens)	4,6066	+0,95	4,3600	4,7100
Finlande (mark)	111,1200	+0,13	105	116



PARITÉS DU DOLLAR	14/11	13/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7251	[illegible]	+0,43
TOKYO : USD/Yens	125,4100	[illegible]	−0,89

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,7847	[illegible]	5,7152	[illegible]
Yen (100)	4,6185	[illegible]	4,5456	[illegible]
Deutschemark	3,3500	[illegible]	3,3482	[illegible]
Franc Suisse	4,1187	[illegible]	4,1197	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4249	[illegible]	3,4180	[illegible]
Livre sterling	9,8409	[illegible]	9,7813	[illegible]
Peseta (100)	3,9697	[illegible]	3,9673	[illegible]
Franc Belge (100)	16,237	[illegible]	16,247	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,70	[illegible]	3,84
Eurodollar	5,64	[illegible]	5,89
Eurolivre	7,44	[illegible]	7,70
Eurodeutschemark	3,68	[illegible]	3,86

L'OR

	cours 13/11	cours 12/11
Or fin (k. barre)	58000	58000
Or fin (en lingot)	59300	59000
Once d'Or Londres	308,15	308,15
Pièce française(20f)	337	339
Pièce suisse (20f)	336	338
Pièce Union lat(20f)	338	338
Pièce 20 dollars us	2305	2440
Pièce 10 dollars us	1332,50	1370
Pièce 50 pesos mex.	2190	2210

LE PÉTROLE

En dollars	cours 14/11	cours 13/11
Brent (Londres)	19,53	19,78
WTI (New York)	20,54	20,70
Light Sweet Crude	20,46	20,68

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	14/11	13/11
Dow-Jones comptant	135,49	[illegible]
Dow-Jones à terme	143,75	144,85
CRB	242,61	243,15
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1948,50	1985,50
Cuivre à 3 mois	1964,50	1955,50
Aluminium comptant	1603,75	1602,50
Aluminium à 3 mois	1637,50	1642
Plomb comptant	575,50	568,50
Plomb à 3 mois	594	585,50
Etain comptant	5657,50	[illegible]
Etain à 3 mois	5570	5540
Zinc comptant	1169,50	1161,50
Zinc à 3 mois	1197	1187,50
Nickel comptant	6172,50	6122,50
Nickel à 3 mois	6255	6210

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	488,90	[illegible]
Platine à terme	390	[illegible]
Palladium	210,50	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	344,75	[illegible]
Maïs (Chicago)	274,25	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	731,75	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	236,50	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	74,25	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1614	[illegible]
Café (Londres)	1662	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	305	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	70,45	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	83,65	[illegible]

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 14 NOVEMBRE
Liquidation : 21 novembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,34 %
CAC 40 : 2736,83

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	970	965	- 0,51	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	916	915	- 0,10	1000
Renault (T.P.)	1770	1770	—	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2206	2208	+ 0,09	1000
Saint Gobain(T.P.)	1280	[illegible]	—	1000
Thomson S.A (T.P)	915	[illegible]	—	1000
Accor	1024	1059	+ 3,41	100
AGF-Ass.Gen.France	297	296,80	- 0,06	30
Air Liquide	893	902	+ 1	70
Alcatel Alsthom	680	694	+ 2,05	40
Atos (ex.Axime) CA	742	728	- 1,88	10
Axa	401,10	404,50	+ 0,84	60
Bail Investis.	757	760	+ 0,39	100
Bancaire (Cie)	738	746	+ 1,08	100
Bazar Hot. Ville	535	538	+ 0,56	50
Bertrand Faure	365	365,50	+ 0,13	5
BIC	386,70	397,90	+ 2,89	25
BIS	490	490	—	20
B.N.P.	249	252,10	+ 1,24	25
Bollore Techno.	736	728	- 1,08	50
Bongrain	2254	2250	- 0,17	50
Bouygues	580	601	+ 3,62	50
Bouygues Offs.	307,50	287	- 6,66	10
Bull#	65	65,40	+ 0,61	10
Canal +	1002	1016	+ 1,39	20
Cap Gemini	482,50	477,40	- 1,05	40
Carbone Lorraine	1544	1527	- 1,10	50
Carrefour	2960	2994	+ 1,14	100
Casino Guichard	314	319	+ 1,59	10
Casino Guich.ADP	241,50	242,50	+ 0,41	10
Castorama Dub.(Li)	599	603	+ 0,66	25
C.C.F.	327,50	332,70	+ 1,58	25
Cegid (Ly)	622	625	+ 0,48	25
Cerus Europ.Reun	32,50	32,25	- 0,76	40
Cetelem	601	615	+ 2,32	45
CGIP	1860	1866	+ 0,32	100
Chargeurs	380,50	380,10	- 0,10	100
Christian Dalloz	723	720	- 0,41	10
Christian Dior	586	589	+ 0,51	52
Ciments Francais	234	235	+ 0,42	25
Cipe France Ly #	160,30	161,50	+ 0,74	10
Clarins	449,50	445	- 1	50
Club Mediterranee	424,90	420,10	- 1,12	25
Coflexip	683	672	- 1,61	10
Colas	837	831	- 0,71	40
Comptoir Entrep.	11,30	11,15	- 1,32	10
Comptoirs Mod.	2512	2481	- 1,23	100
CPR	442	440,50	- 0,33	50
Cred.Fon.France	64,80	63,50	- 2	100
Credit Lyonnais CI	281,50	294,20	+ 4,51	100
Cred.Nat.Natexis	324,10	322,50	- 0,49	100
CS Signaux(CSEE)	186,50	185,10	- 0,75	100
Damart	3800	3800	—	50
Danone	919	926	+ 0,76	10
Dassault-Aviation	1260	1290	+ 2,38	50
Dassault Electro	575	573	- 0,34	80
Dassault Systemes	170,50	170	- 0,29	5
De Dietrich	263,90	265	+ 0,41	25
Deveaux(Ly)#	612	604	- 1,30	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,65	45	- 1,42	100
Dexia France	598	604	+ 1	100
DMC (Dollfus Mi)	108	106,50	- 1,38	75
Dynaction	152,50	154	+ 0,98	25
Eaux (Gle des)	725	732	+ 0,96	100
Eiffage	264,50	265	+ 0,18	50
Elf Aquitaine	698	708	+ 1,43	50
Eramet	240	245	+ 2,08	20
Eridania Beghin	856	861	+ 0,58	65
Essilor Intl	1600	1620	+ 1,25	20
Essilor Intl.ADP	1570	—	—	20
Esso	480	478	- 0,41	50
Eurafrance	2393	2400	+ 0,29	200
Euro Disney	7,50	7,50	—	5
Europe 1	1138	1120	- 1,58	100
Eurotunnel	5,70	5,70	—	—
Fimalac SA	475	470,70	- 0,90	140
Finextel	108	106	—	100
Fives-Lille	337	340	+ 0,89	50
France Telecom	210,50	214,30	+ 1,80	25
Fromageries Bel	4177	4170	- 0,16	50
Galeries Lafayette	2775	2740	- 1,26	100
GAN ex.dt sous	130	130	—	10
Gascogne (B)	489,90	490	+ 0,02	80
Gaumont #	395	406	+ 2,78	50
Gaz et Eaux	2450	2395	- 2,24	50
Geophysique	805	800	- 0,62	10
G.F.C.	519	516	- 0,57	100
Groupe Andre S.A.	544	554	+ 1,83	50
Groupe GTM	356	355	- 0,28	50
Gr.Zannier (Ly) #	124,90	124,50	- 0,32	10
Guilbert	785	789	+ 0,50	10
Guyenne Gascogne	1775	1774	- 0,05	100
Hachette Fili.Med.	975	985	+ 1,02	20
Havas	372	375,10	+ 0,83	15
Havas Advertising	682	694	+ 1,75	50
Imetal	635	645	+ 1,57	50
Immeubl.France	331	333	+ 0,60	50
Infogrames Enter.	829	823	- 0,72	25
Ingenico	120,10	123	+ 2,41	10
Interbail	172,90	173	+ 0,05	100
Intertechnique	1225	1199	- 2,12	100
ISIS	668	669	+ 0,14	50
Jean Lefebvre	330	320	- 3,03	50
Klepierre	771	778	+ 0,90	100
Labinal	1540	1521	- 1,23	100
Lafarge	339,90	346	+ 1,79	25
Lagardere	166	168	+ 1,20	40
Lapeyre	319,90	325	+ 1,59	10
Lebon	246,60	245	- 0,64	50
Legrand	1045	1052	+ 0,66	10
Legrand ADP	730	729	- 0,13	10
Legris Indust.	207,80	207,80	—	30

Volkswagen A.G #	3135	3126	- 0,28	50
Volvo (act.B) #	152,20	157,80	+ 3,67	6
Western Deep #	113,60	110	- 3,16	2
Yamanouchi #	132,40	130	- 1,81	50
Zambia Copper	14,70	14,85	+ 1,02	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 14 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
OAT 9/85-98 TRA	100,15	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	103,21	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,49	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,56	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,80	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,48	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	*101,55*	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	[illegible]	[illegible]
Baccarat (Ny)	[illegible]	[illegible]
Bains C.Monaco	[illegible]	[illegible]
Bque Transatland.	[illegible]	[illegible]
B.N.P.Intercont.	[illegible]	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	343	343
Commerzbank AG	209,90	209,90
Fiat Ord	17,95	17,50
Gold Fields South	90,95	90,95

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 14 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 14 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 14 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ♦ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 13 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net

SYMBOLES
◇ cours du jour; ♦ cours précédent.

SCIENCES Dans ses entrepôts des Essarts-le-Roi (Yvelines) et dans l'Inathèque de Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), l'Institut national de l'audiovisuel (INA) veille sur soixante ans d'archives radiophoniques et quarante-cinq ans d'archives télévisuelles. ● DES CHERCHEURS européens s'efforcent de mettre au point un « outil d'indexation multilingue », fondé sur la reconnaissance automatique de la parole, qui permettrait d'alléger le labeur des documentalistes qui indexent ces deux millions de documents. ● CLASSÉS sur support numérique, ces témoignages audiovisuels de notre passé pourraient ainsi être consultés beaucoup plus finement. Cette technique permettrait également de sauver de l'oubli des pans entiers d'archives qui ne peuvent être exploitées, faute de temps. Ce séduisant projet pose toutefois aux informaticiens et aux linguistes des problèmes particulièrement ardus.

La reconnaissance de la parole au secours des archives de l'INA

Un projet européen de recherche sur la transcription automatique et l'indexation des programmes de radio et de télévision, d'un montant de 25 millions de francs sur deux ans, vise à mieux exploiter cette mémoire collective

LE DISCOURS sur le désarmement prononcé par Aristide Briand devant la Société des nations le 9 janvier 1929 ? La présentation de la guerre d'Algérie faite à la télévision ? La genèse de la nouvelle vague du cinéma français ? La carrière du quintuple vainqueur du Tour de France Jacques Anquetil ? D'ici quelques années, il sera probablement possible de « faire son marché » dans les archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en pianotant quelques mots de recherche sur le clavier d'un ordinateur, ou même en l'interrogeant de vive voix.

Une équipe du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – le Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (Limsi) d'Orsay – et l'INA tentent de réaliser ce rêve.

700 000 HEURES DE PROGRAMMES

Ils sont associés à plusieurs organismes de recherche et chaînes de télévision néerlandais et allemands dans un programme de recherche européen, d'un montant de 25 millions de francs sur deux ans, visant à mettre au point un *« outil d'indexation multilingue pour les programmes de radio et de télévision basé sur la reconnaissance de la parole »*.

Le chantier est d'envergure. L'INA est dépositaire, dans ses immenses entrepôts des Essarts-le-Roi (Yvelines) ainsi que dans l'Inathèque de Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), de soixante ans d'archives radiophoniques et de quarante-cinq ans d'archives télévisuelles, représentant sept cent mille heures de programmes nationaux – soit plus de 2 millions de documents, dont 625 000 d'actualités – que complète un abondant fonds régional. Ce volumineux patrimoine s'enrichit, chaque année, de trente-cinq mille heures de programmes supplémentaires : journaux télévisés, téléfilms, feuilletons, documentaires, variétés, concerts, entretiens radiophoniques.

Ce séduisant projet pose toutefois aux informaticiens et aux linguistes des problèmes particulièrement ardus. Les systèmes de reconnaissance de la parole à mettre en œuvre doivent s'adapter à une multiplicité de contextes sonores (enregistrement en studio, reportage de terrain, voix filtrée par un téléphone, bruits ambiants ou fond musical), mais aussi à une grande diversité de registres de langage (texte lu, discours préparé ou parole spontanée, avec toutes les hésitations et les fautes de syntaxe qui en résultent), explique Jean-Luc Gauvin, responsable du groupe de recherche sur le traitement du langage parlé du Limsi. Un véritable casse-tête, devant lequel les systèmes classiques, tels que les logiciels de dictée automatique, sont vite dépassés. Pour résoudre ces difficultés, les chercheurs développent des modèles acoustiques et linguistiques complexes.

Déjà, le Limsi a conçu un prototype en anglais, possédant un vocabulaire de 65 000 mots. Ce système est entraîné sur de vastes corpus : une cinquantaine d'heures d'émissions radiophoniques ou télévisées transcrites orthographiquement, 200 millions de mots de journaux américains et près de 150 millions de mots de transcriptions d'émissions d'informations.

Mais il est pourtant loin d'être parfait : le logiciel se trompe de mot une fois sur quatre en moyenne. La performance est meilleure pour le discours préparé (11 % d'erreurs), mais franchement médiocre dans le cas d'une voix au téléphone (34 % d'erreurs). Une version française de ce système de reconnaissance est en cours d'élaboration, alimentée par des articles du *Monde* lus, à voix haute, par différents locuteurs. La tâche s'annonce plus difficile encore que pour l'anglais, en raison des spécificités de la langue de Racine, notamment du grand nombre de mots et de formes verbales homophones, qui sont autant de sources de confusion.

Les chercheurs se montrent néanmoins confiants. L'amélioration de leurs modèles, couplée à l'augmentation des puissances de calcul des ordinateurs, permet de *« réduire chaque année de 10 à 20 % le taux d'erreur »*, assure Jean-Luc Gauvin. Le niveau de reconnaissance exigé à des fins d'indexation n'est, cependant, pas aussi élevé que pour une traduction fidèle.

« Nous tentons de déterminer quel est le taux d'erreur tolérable dans la transcription de nos documents, sans que cela nuise au repérage des termes importants pour la consultation future de leur contenu », explique Rémi Ronfard, ingénieur à la direction de la recherche de l'INA.

CATALOGAGE « ARTISANAL »

Les gardiens de l'image et du son espèrent disposer, d'ici trois ans, d'un système opérationnel de transcription automatique. Cet outil serait précieux pour mener à bien le chantier – colossal et très onéreux – de la numérisation progressive de notre mémoire audiovisuelle collective.

Cette dernière est aujourd'hui mise en catalogue de façon « artisanale », par un essaim de 200 documentalistes, qui ont pour charge de visionner ou d'écouter chaque document, d'en rédiger une brève description et de l'indexer à l'aide de mots-clés puisés dans un thésaurus de 10 000 noms communs et près de 70 000 noms propres.

Actuellement, un mot-clé (nom commun ou nom propre) ne donne accès qu'aux documents dont il constitue le sujet principal, en laissant de côté tous ceux dans lesquels il est seulement mentionné. En outre, il renvoie à des documents intégraux – d'une durée moyenne d'une cinquantaine de minutes – et non pas aux extraits utiles.

Appuyée sur une transcription de la partie sonore (propos, dialogues, commentaires...) réalisée de manière automatique sur support numérique, une indexation complète permettrait au contraire de ne sélectionner que les séquences souhaitées, rendant ainsi possible une consultation plus fine. Bien sûr, ce renfort technique allégerait aussi grandement le patient labeur des documentalistes. Il permettrait, surtout, de traiter des pans entiers d'archives aujourd'hui laissées dans l'oubli, faute de temps.

Pierre Le Hir

Des modèles perfectionnés

Le système de reconnaissance de la parole développé par le Limsi fait appel à des modèles acoustiques et linguistiques perfectionnés. En analysant les spectres de fréquences, les premiers sont capables de différencier les signaux produits par une parole « propre », par une voix « téléphonée » ou, dans un énoncé « parasité », par des bruits ambiants ou un fond musical. Les seconds vont jusqu'à décomposer chaque phonème (unité sonore élémentaire) en trois séquences d'une durée comprise entre 30 et 200 millisecondes seulement.

Le croisement de ces modèles permet, par probabilité, d'associer aux signaux acoustiques des séquences sonores et de reconstituer ainsi les suites de phonèmes, puis les mots, et, enfin, les phrases d'origine. Pour parvenir à de tels résultats, il est nécessaire d'entraîner les logiciels de reconnaissance sur un très grand nombre de textes prononcés par différents locuteurs et de stocker dans la mémoire des ordinateurs un bagage lexical de plusieurs centaines de millions de mots.

Le VIH aurait été détecté chez des personnes soignées par trithérapie

DEUX publications du dernier numéro de l'hebdomadaire américain *Science* (daté 14 novembre) fournissent des données quelque peu inquiétantes sur l'efficacité des *associations médicamenteuses* antirétrovirales. Ces travaux ont été menés de manière parallèle par deux équipes universitaires américaines. L'une est dirigée par Joseph K. Wong (université de Californie) et l'autre par Diana Finzi (université Johns Hopkins, Baltimore) travaillant en collaboration avec le docteur David D. Ho du Aaron Diamond Aids Center de New York, l'un des pionniers des trithérapies. Elles concluent à la présence persistante du VIH chez des personnes soignées depuis plus de deux ans selon ce protocole et chez lesquelles les examens laissaient espérer que le VIH avait disparu de l'organisme.

Il est aujourd'hui établi que la mise en œuvre des nouvelles associations médicamenteuses antirétrovirales permet chez de nombreuses personnes infectées par le VIH en quelques semaines ou quelques mois une rapide et spectaculaire diminution des particules virales dans le sang, ces dernières pouvant même devenir pratiquement indétectables. Ce phénomène, associé à une amélioration de l'état de santé des patients, permettait de penser qu'on obtenait une quasi-éradication du VIH dans les organismes ainsi traités. Les spécialistes de virologie mettaient notamment en garde contre l'existence de « sanctuaires » au sein de l'organisme, tissus ou organes dans lesquels le VIH serait présent, mais indétectable. On évoquait notamment, comme possible « sanctuaire », le tissu lymphoïde, la rate ou le système nerveux central.

PRÉSENCE PERSISTANTE DU VIRUS

Les deux études viennent confirmer cette hypothèse et soulèvent de nouvelles questions quant à la physiopathologie de cette maladie. La première a été menée auprès de six patients soignés depuis plus de deux ans par des associations antirétrovirales, chez lesquels le VIH a pu être retrouvé dans certaines cellules sanguines, alors même que l'on avait établi que ce virus n'était plus présent dans leur sang. La seconde a été conduite sur vingt-deux patients traités d'une manière similaire depuis plus de trente mois. Les auteurs expliquent là encore avoir retrouvé la présence du VIH dans certaines cellules du système immunitaire – les lymphocytes CD4 – qui, quoique infectées, ne sont pas détruites. Dans ce cas, le VIH apparaît quiescent – ou « tapi » – à l'intérieur de ces cellules.

Si la proportion de ces cellules n'est pas très élevée (entre 0,2 et 16,4 par million), une telle situation ne peut manquer de poser de sérieuses questions. *« Elle reflète de toute évidence la présence du VIH dans d'autres tissus de l'organisme et démontre que les associations antirétrovirales ne peuvent pas agir sur des cellules où le matériel génétique viral est intégré à celui de la cellule et où il demeure latent*, a expliqué au *Monde* le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris, Queens College, université de la ville de New York). *Il s'agit là d'un argument plaidant en faveur de traitements prolongés. Mais on peut aussi voir là la démonstration du fait que l'action antirétrovirale n'est pas à elle seule suffisante. »* Plus généralement, le professeur Montagnier estime que les théories bâties par le docteur Ho sont, à la lumière des dernières données scientifiques, pour une bonne partie à revoir. Le chercheur américain l'a d'ailleurs implicitement reconnu lors du récent colloque international dit « Les Cent Gardes », organisé fin octobre à Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine) avec le soutien de la Fondation Mérieux.

« Nous savons aujourd'hui qu'il existe bel et bien, chez des personnes infectées, des cellules non infectées par le VIH qui meurent et des cellules infectées qui ne meurent pas et peuvent avoir une longue durée de vie, ajoute le professeur Montagnier. *Ce phénomène est mis en évidence chez des personnes traitées depuis longtemps par de puissantes associations antirétrovirales, ce qui renforce l'hypothèse de la présence persistante, dans leurs organismes, du virus. »*

« Ces deux publications, qui aboutissent à des conclusions similaires, sont, d'un point de vue scientifique, d'un très bon niveau, a pour sa part déclaré le professeur Jean-Paul Lévy, directeur de l'Agence française de recherches sur le sida. *Toute la question est de savoir si les cellules qui demeurent infectées et les "sanctuaires" du VIH sont susceptibles d'être le siège d'une réplication ultérieure du VIH dans l'organisme. En toute hypothèse, il serait déraisonnable de postuler qu'ils ne pourraient pas l'être. C'est en d'autres termes dire que les publications de* Science *constituent, a priori, de mauvaises nouvelles. »*

Jean-Yves Nau

Une nouvelle forme d'entérite ravage les élevages de lapins français

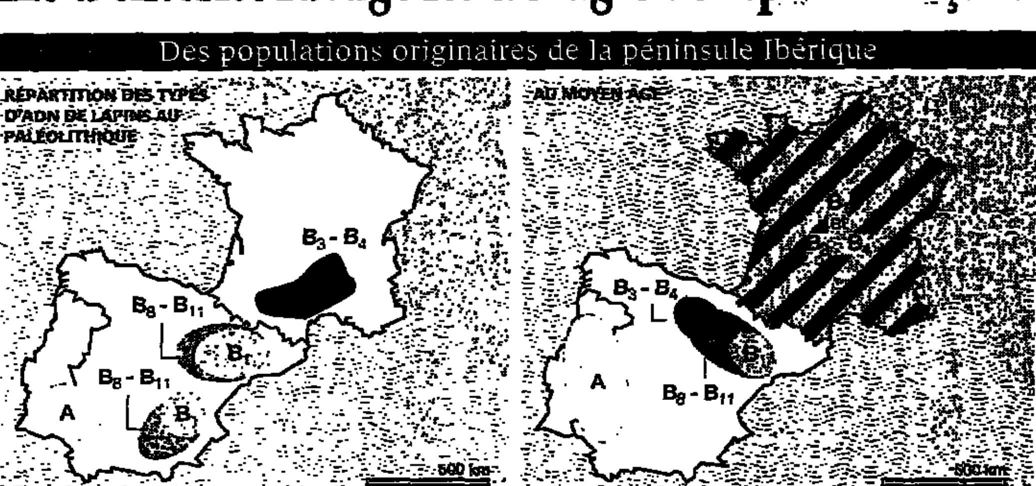
UNE FORME foudroyante d'entérite ravage les clapiers français depuis le début de l'année. Un tiers des élevages est atteint et, selon les professionnels, un million de lapins sont morts, sur un total de quinze millions. Après la myxomatose, qui a sévi dans les années 50, et la maladie hémorragique virale (VHD), apparue en 1986, il s'agit de la troisième grande épidémie qui décime les lapins depuis cinquante ans. Apparue en Italie en 1996, elle frappe aussi la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal et la Hongrie.

Les travaux menés par les chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et du Centre national des études vétérinaires et alimentaires (Cneva) ont permis de déterminer que cette maladie est provoquée par un micro-organisme encore non identifié, qui pourrait être un calicivirus, un petit virus à ARN (acide ribonucléique).

Les caractéristiques de la maladie *« ressemblent à celles de la grippe »*. Mais *« tous les lapins ne meurent pas »*, souligne François Lebas, directeur de la station de recherches cunicoles de l'INRA, à Toulouse (Haute-Garonne). *« On pense que ce virus*, ajoute-t-il, *existait déjà, et que des circonstances inconnues ont augmenté sa virulence. »*

Les premiers symptômes du mal se manifestent par un abattement très prononcé, un ballonnement et des diarrhées très muqueuses, peu liquides, explique Marc Savey, chef du département santé et production animales du Cneva. Ils peuvent, de prime abord, évoquer la maladie « du gros ventre », provoquée par des parasites unicellulaires, les coccidies, dont la taille est beaucoup plus grosse que celle d'un virus.

Cette nouvelle forme d'entérite est à l'origine d'un taux de mortalité de 30 à 80 % dans les élevages atteints et frappe *« essentiellement des jeunes lapereaux dont le sevrage est récent, entre quinze jours et trois semaines. Ils se déshydratent énormément, et meurent en moins d'une semaine »*, précise François Lebas. Son mode de transmission est encore inconnu. La maladie se déclenche souvent dans les cinq à huit jours qui suivent la distribution d'une nouvelle livraison d'aliments.



L'ADN mitochondrial des lapins français confirme que l'espèce est en grande partie originaire de la péninsule ibérique. Au paléolithique, il y a environ 11 000 ans, vivaient dans cette région plusieurs populations de ces mammifères, nommées par les chercheurs A, B1, B8, B11. Les lapins de type B1 ont progressivement colonisé l'Hexagone jusqu'à l'occuper totalement au Moyen Âge et à le partager avec d'autres lignées plus françaises (B3, B4). C'est encore le cas aujourd'hui.

Les aliments pourraient donc véhiculer l'agent infectieux, mais, estiment les chercheurs, ils ne sont pas directement responsables de la maladie. En effet, il y a contamination lorsque la nourriture provient d'une mangeoire souillée par des animaux malades, mais pas quand elle est directement prélevée dans les silos de stockage. Certains types d'aliments pourraient également jouer un rôle amplificateur en ralentissant la vitesse du transit intestinal, ce qui favoriserait le développement des virus.

PAS DE RISQUE POUR L'HOMME

La nouvelle maladie ne semble pas présenter de risque pour l'homme. Depuis neuf mois, aucun signe de contamination n'a été observé chez les cuniculteurs. Cela tient sans doute à la nature intrinsèque des virus. *« Contrairement aux bactéries, ils ne sont pas polyvalents*, explique François Lebas. *Ils présentent, au contraire, une très grande adaptation aux espèces qu'ils parasitent, car ils sont nécessairement adaptés à un hôte biologique. »* En revanche, l'homme pourrait être *« un vecteur important, mais inerte »* du virus.

L'ampleur et la gravité de l'épidémie suscitent l'inquiétude chez les éleveurs. Leurs deux organismes professionnels – le Comité lapin interprofessionnel de la promotion des produits (Clipp) et la Fédération nationale des unions régionales de groupements de producteurs de lapins (Fenalac) – ont demandé que cette épidémie foudroyante soit considérée comme une *« calamité agricole »*.

D'ores et déjà, un budget de 600 000 francs, financé à parts égales par la profession et le ministère de l'agriculture, doit servir à payer jusqu'à la fin de l'année les recherches menées par l'INRA et le Cneva, et à assurer le suivi épidémiologique de la maladie. Les éleveurs espèrent que, d'ici là, l'agent pathogène qui ravage les élevages sera identifié et qu'un vaccin pourra être commercialisé rapidement.

Christiane Galus

L'espèce n'est pas menacée

Les scientifiques ne sont pas trop inquiets. L'avenir de l'espèce ne serait pas menacé par cette épidémie d'entérite foudroyante. Au fil du temps, les lapins ont appris à compenser leur fragilité et leur importante mortalité naturelles par un taux élevé de reproduction. De surcroît, les « sauvages » ne semblent pas touchés.

Le réseau de surveillance sanitaire du gibier (Sagir) n'a relevé de surmortalité ni chez ces populations ni chez les lièvres. Pour ces derniers, la chose n'est pas étonnante. Bien que faisant partie de la même famille, les léporidés, lièvres et lapins appartiennent quand même à deux espèces différentes. Ils ne sont pas interféconds et ont très peu de maladies en commun. D'ailleurs, dans le passé, les lièvres n'ont été sensibles ni à la myxomatose ni à la maladie hémorragique virale.

هكذا من الاصل

Face aux Springboks, l'équipe de France veut exploiter la dynamique des clubs

Les entraîneurs du XV tricolore pensent que leur projet de jeu en mouvement pourrait enfin aboutir

Forts d'un grand chelem dans le Tournoi des cinq nations 1997, d'une victoire en Coupe latine et de trois places de demi-finalistes en Coupe d'Europe des clubs, les rugbymen de l'équipe de France affrontent, samedi 15 novembre, à Lyon, au stade Gerland, le XV d'Afrique du Sud, champion du monde en titre, avec beaucoup de confiance. Une victoire avec la manière sur les Springboks consacrerait le travail des entraîneurs.

LA VERPILLIÈRE (Isère)
de notre envoyé spécial

Les vingt et un joueurs de l'équipe de France de rugby ont exceptionnellement bénéficié d'une matinée de relâche, jeudi 13 novembre, tant leurs entraîneurs, Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux, avaient été réjouis par la qualité du travail fourni la veille, sous une pluie battante, à Bourgoin-Jallieu. *« Une excellente séance »*, avait conclu Jean-Claude Skrela, qui voulait notamment tester l'engagement physique de ses joueurs, et, surtout, leur âpreté dans le jeu de défense. De l'avis des deux sélectionneurs, le secteur défensif devrait en effet jouer un rôle décisif dans le premier test-match opposant l'équipe de France à l'Afrique du Sud, samedi 15 novembre, à Lyon.


RUGBY

« Ce qui se fait dans l'hémisphère Nord ne correspond pas tout à fait à ce qui se fait dans le Sud, où les équipes proposent toujours la priorité du jeu à la main, note Jean-Claude Skrela. *Nous répondrons à cela par une défense super agressive. »*

Après leurs tristes performances en Coupe latine – trois victoires en trois matchs, contre l'Italie, la Roumanie et l'Argentine, mais sous les sifflets du public –, les deux affrontements contre les Springboks, champions du monde, devraient donner l'occasion aux joueurs français de lancer leur saison internationale sur de meilleures bases : *« Nous avons montré des choses intéressantes pendant la Coupe latine*, assure Jean-Claude Skrela. *Cette compétition était nécessaire pour préparer la venue des Springboks. Mais nous avons manqué de confiance, de discipline et de concentration. Nous sommes des Latins, il faut toujours se faire fouetter pour remettre les pendules à l'heure dans ces secteurs. » « Et surtout*, poursuit-il, *la plupart de nos joueurs avaient la tête à la Coupe d'Europe. »*

Les excellentes prestations des trois clubs français qualifiés pour les demi-finales de la Coupe d'Europe, Toulouse, Pau et Brive, ont bouleversé le discours habituel de l'encadrement de l'équipe de France. Celui-ci a tendance à se plaindre du *« fossé »* persistant entre le niveau de jeu pratiqué par les clubs en championnat de France et le projet de jeu de mouvement permanent cher aux sélectionneurs français. *« En Coupe d'Europe, nous avons eu la chance d'affronter des clubs anglais et de prouver que nous étions capables de rehausser notre niveau. C'est un excellent tremplin pour l'équipe de France »*, se félicite Christophe Lamaison, trois-quarts centre de Brive et du XV tricolore. Le regard illuminé, Jean-Claude Skrela se prend à rêver à voix haute : *« Si tous les clubs arrivent à jouer comme cela, je suis preneur : c'est tout bénéfice pour l'équipe nationale. Le public ne comprendrait pas qu'il y ait eu cette qualité de jeu avec les clubs et pas avec l'équipe de France. »*

« Une dynamique a été momentanément créée, nous pouvons en profiter, ajoute Pierre Villepreux. *Les trois clubs en question ont gagné leur quart de finale avec un style différent. Des trois, c'est le jeu de Toulouse qui correspond le plus à ce que nous souhaitons pour l'équipe de France. L'exemple de Toulouse est récupérable sur le plan des principes : une défense qui avance, qui plaque, qui mobilise l'adversaire dans son jeu d'attaque, récupère la balle et l'utilise à 100 %. bref, une équipe capable de transformer un jeu défensif en un jeu offensif. C'est ce que font très bien les Sud-Africains. »*

UN BILAN HONORABLE

Alors qu'il s'apprête à boucler sa première année à la tête de l'équipe de France, Pierre Villepreux peut dresser un bilan honorable : un grand chelem, une Coupe latine et *« de bonnes choses »* pendant la tournée en Australie malgré les défaites. *« Mais depuis l'Australie, il y a eu une coupure énorme*, regrette-t-il. *Il faudrait que l'on puisse voir les joueurs plus souvent, jusqu'à une fois par semaine, pour leur injecter chaque fois une dose de philosophie. Il faut qu'ils intériorisent notre projet. Quand ce sera le cas, les joueurs ne se poseront plus la question de savoir si ce qui leur est proposé est bien ou mal. Ils le feront. Ils n'auront plus un accord de façade, mais de principe. »*

Les joueurs sélectionnés, les mêmes que contre l'Argentine, à l'exception du demi de mêlée Fabien Galthié, remis d'une blessure, ne demandent, semble-t-il, qu'à démontrer qu'ils sont prêts à adhérer à ces principes de jeu. Surtout contre les champions du monde sud-africains : *« Nous pouvons nous attendre à un rude combat*, dit Christophe Lamaison. *Il s'agira pour nous d'un match de référence. Nous avons remporté quelques titres depuis un an, mais ce ne sont que des petites victoires aux yeux du public. Pour les supporteurs français, la référence, c'est l'hémisphère Sud. »* L'équipe de France reste sur cinq défaites contre les nations du Sud : une contre la Nouvelle-Zélande, en 1995, deux contre l'Afrique du Sud, à l'automne dernier, puis deux contre l'Australie, cet été. Série à interrompre.

Eric Collier

Les équipes

Le coup d'envoi du premier test-match France-Afrique du Sud sera donné à 16 heures au stade Gerland de Lyon. La rencontre est retransmise en direct sur France 2.

● **Équipe de France :** 15. Jean-Luc Sadourny (Colomiers) ;14. Laurent Leflamand (Bourgoin) ; 13. Christophe Lamaison (Brive) ; 12. Stéphane Glas (Bourgoin) ; 11. Philippe Saint-André (Gloucester) (cap.) ; 10. Thierry Lacroix (Harlequins) ; 9. Fabien Galthié (Colomiers) ; 7. Laurent Cabannes (Harlequins) ; 8. Abdelatif Benazzi (Agen) ; 6. Philippe Benetton (Agen) ; 5. Olivier Brouzet (Bègles-Bordeaux) ; 4. Fabien Pelous (Toulouse) ; 3. Frank Tournaire (Narbonne) ; 2. Marc Dal Maso ; 1. Christian Califano (Toulouse).

● **Afrique du Sud :** 15. Percival Montgomery (Western Province) ;14. James Small (Western Province) ; 13. André Snyman (Northern Transvaal) ; 12. Dick Muir (Western Province), 11. Pieter Rossouw (Western Province) ;10. Henry Honniball (Natal) ; 9. Joost Van der Westhuizen (Northern Transvaal) ;7. Johan Erasmus (Orange Free State) ; 6. André Venter (Orange Free State) ; 8. Gary Teichmann (Natal) (cap) :5. Krynauw Otto (Northern Transvaal) ; 4. Mark Andrews (Natal) ;3. Adrian Garvey (Natal) ; 2. James Dalton (Gauteng Lions) ; 1. Os Du Randt (Orange Free State).

● **Arbitres :** M. Thomas, assisté de MM. Davies et Whitehouse (Pays de Galles).

Nick Mallett, entraîneur sud-africain révolutionnaire

LES DIRIGEANTS du rugby sud-africain n'ont jamais brillé par leur esprit d'ouverture, mais Nick Mallett, le nouvel entraîneur des Springboks est en train de casser le moule. Anglophone et francophile, il détonne dans un milieu longtemps dominé par les Afrikaners et le Broederbond (NDLR : une sorte de groupement occulte d'extrême droite) et, grâce à une douzaine d'années passées en dehors de son pays, ce diplômé en philosophie de l'université d'Oxford témoigne d'un recul peu habituel lorsqu'il s'agit du jeu et des hommes qui le pratiquent.

Après deux tournées (1992 et 1996) qui ont laissé un goût plutôt amer en France, Nick Mallett veut montrer un nouveau visage du rugby sud-africain. *« J'en ai marre de notre réputation d'équipe antipathique*, explique-t-il. *Pour casser cette image, j'ai demandé aux joueurs d'être ouverts et d'en finir avec notre égoïsme. »* Comme il l'a montré mardi 11 novembre, à Biarritz, après le match Barbarians français-Springbocks, Nick Mallett a banni de la sélection la fameuse « mentalité de *laager* » des Afrikaners.

L'expulsion juste avant la mi-temps du pilier sud-africain Toks Van der Linde, auteur d'un piétinement flagrant sur le centre français David Dantiacq, a jeté un certain froid sur la soirée de gala organisée au Casino de Biarritz. Mais là où ses prédécesseurs se seraient retranchés dans leur *laager* – leur rempart imaginaire de chars à boeufs du temps des Boërs –, Nick Mallett a pris les devants et, pour répondre aux chants basques de ses hôtes, il a demandé au « coupable » lui-même de monter sur scène et de chanter un air d'opéra devant les quatre cents convives présents. Ce qu'il fit plutôt brillamment d'ailleurs.

UN SYSTÈME DE MENTORS

Mais, même si le beau filet de voix de Toks Van der Linde a désamorcé la situation, l'entraîneur n'a pas essayé d'excuser ou d'expliquer le geste de son joueur : *« Le rugby sud-africain n'est pas plus violent que les autres. Mais au lieu de gérer des situations cérébralement, on veut toujours se servir des muscles. Ce genre de poussée hormonale agressive n'a aucune place dans notre jeu. »* Et c'est l'organisation même de l'équipe en tournée qu'il a révolutionnée. *« C'est la première fois qu'on leur donne la possibilité de participer à la vie de l'équipe*, explique-t-il. *Au lieu d'un autocrate qui décide de tout, ce sont les joueurs qui gèrent eux-mêmes. »*

Afin de casser les rivalités traditionnelles entre Afrikaners et anglophones, voire entre les différentes provinces, il a instauré un système de mentors. Six joueurs parmi les plus expérimentés – James Small, Joost van der Westhuizen, Dick Muir, Gary Teichmann, Mark Andrews et Andrew Aitken – ont en charge un groupe de six membres de la sélection. Objectif : épauler les jeunes fraîchement débarqués dans l'équipe et accorder davantage de responsabilité aux joueurs dans l'organisation quotidienne de la tournée. Ainsi, un des groupes, chargé pendant une semaine de trouver sorties et divertissements, a organisé, dimanche 16 novembre, au lendemain du premier test-match, un concours de tennis et de natation à l'Aquaboulevard de Paris.

Autre réforme, les joueurs ont créé une commission de discipline interne. Les amendes vont de 200 rands (260 francs) pour un simple retard au départ du car, jusqu'à 20 000 rands (26 000 francs) pour des fautes graves. *« Ce n'est pas à moi d'intervenir*, insiste Nick Mallett. *Mon objectif est de responsabiliser les joueurs. Ce sont des adultes, des gens intelligents. Il ne faut pas les traiter comme des gamins. »* Le principe semble marcher à merveille car, en attendant l'épreuve du terrain face à l'équipe de France, samedi 15 novembre, à Lyon, cette formation sud-africaine est nettement plus souriante et détendue que les précédentes.

Ian Borthwick

A quinze ans, Tara Lipinski patine aussi pour la gloire

La jeune Américaine participe au Trophée Lalique

ATLANTA
correspondance

C'est une enfant que le public du Trophée Lalique, organisé au Palais omnisports de Paris-Bercy (POPB), découvre depuis jeudi 13 novembre. Une enfant gracieuse, sûrement mature et déjà fortunée, mais une enfant, chez laquelle le rire n'est jamais loin des larmes et qui s'endort encore, parfois, sur le siège arrière de la voiture en rentrant tard le soir de la patinoire.


PATINAGE

A quinze ans et une poignée de semaines, Tara Lipinski ne fait guère plus que son âge. A la voir en « civil », ses patins sur l'épaule et son corps de 35 kilos (pour 1,42 mètre) perdu dans un survêtement trop large, on lui en donnerait même moins. Et sûrement pas assez pour avoir déjà rédigé ses Mémoires, les premiers, dans un bouquin de plus de cent cinquante pages, *Triumph on Ice*, sorti début octobre aux Etats-Unis.

Une enfant précoce, donc. Et même sans doute mieux que cela. En février, Tara Lipinski a profité d'un mauvais jour de Michelle Kwan, la championne des Etats-Unis en 1995, pour ramasser sur la glace de la patinoire de Nashville son premier titre national. A quatorze ans et pile une semaine, avait relevé la presse américaine, après avoir perdu sa dernière dent de lait.

Un mois plus tard, elle profitait d'un autre mauvais jour de la même Michelle Kwan, également championne du monde en 1995, pour décrocher du plafond de la patinoire de Lausanne son premier titre mondial. Toujours à quatorze ans. Un âge qui en faisait sur-le-champ la plus jeune reine de l'histoire de ce sport.

Depuis, Tara Lipinski ne débute plus une seule journée sans penser très fort aux Jeux d'hiver de 1998, en février à Nagano. Et elle ne la termine jamais avant d'avoir passé au moins quatre heures sur la glace. Richard Callaghan, son entraîneur, lui répète comme un refrain que le titre olympique est à sa portée, à condition qu'elle continue à *« patiner comme une enfant sophistiquée et souriante »*.

Elle le croit sur parole. Et veut déjà se convaincre que le titre suivant, attribué en 2002 à Salt Lake City, pourrait bien lui aussi lui tomber dans les mains. A quinze ans, elle a tout le temps. Le présent comme l'avenir. Le temps de l'emporter, mais aussi celui de se perdre en route et retrouver son chemin.

Belle histoire ? Sûrement. Au moins en apparence. La réalité, elle, manque parfois cruellement de fantaisie. Trop lisse pour surprendre, elle laisse apparaître la jeune patineuse américaine comme une championne froidement programmée pour la gagne, une sorte d'Agassi de la glace, en moins rebelle et plus poudrée. Fille unique d'un cadre supérieur et d'une mère secrétaire, Tara Lipinski a découvert très tôt que ses désirs étaient souvent perçus comme des ordres.

A six ans, elle tombe en arrêt sur les images des Jeux olympiques de Calgary, ouvre de grands yeux devant le spectacle du patinage artistique et annonce que sa voie est désormais tracée. Dans l'instant suivant, son père lui construit un podium de fortune qu'elle escalade sans répit en imitant l'allégresse bruyante des champions. Sa mère, elle, lui achète une paire de patins et la conduit sans tarder vers son premier cours privé.

La famille Lipinski habite alors à Houston, une ville plutôt mal conçue pour abriter une future fée de la glace. *« La seule patinoire digne de ce nom se trouve dans un centre commercial*, explique Tara. *J'étais donc obligée, pour m'entraîner, d'y aller tôt le matin, avant l'ouverture des magasins. Mais au moment de Noël, un immense sapin était généralement posé en son centre. »*

Jack et Pat, les parents du jeune prodige, songent un moment à contourner l'obstacle en proposant à leur fille un nouveau choix de distractions. *« Nous lui avons acheté un cheval, elle a eu des leçons de tennis, puis elle a essayé le basket*, raconte le père. *Mais rien n'a pu la détourner de sa première passion. »*

> « J'aime patiner, j'ai toujours aimé cela, et personne n'a jamais eu besoin de me forcer pour que j'aille tous les jours à l'entraînement »

A court d'arguments, les deux époux décident alors que l'avenir sportif de leur enfant compte plus que leur propre vie de couple. La mère et la fille quitteront donc Houston pour poser leurs malles dans une ville mieux équipée en structures d'entraînement, à Detroit. Le père, vice-président d'une compagnie pétrolière, reste seul à la maison. *« Il faut bien que quelqu'un s'occupe de payer les factures »*, explique-t-il. Flanquée de sa mère, Tara Lipinski adopte sans difficulté l'existence méthodique des bébés-champions. Elle s'offre un agent, un conseiller en relations publiques et une armée de professeurs particuliers avant même d'avoir accompli sans chuter sa première combinaison de triples sauts.

A ceux qui s'inquiètent, elle répond : *« J'aime patiner, j'ai toujours aimé cela, et personne n'a jamais eu besoin de me forcer pour que j'aille tous les jours à l'entraînement. »* Et c'est à *« l'esprit de sacrifice »* de sa mère qu'elle a dédié le premier tome de ses Mémoires.

Alain Mercier

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : le PSG-Racing**, difficile vainqueur de l'Alba de Berlin (55-53), est parvenu à s'imposer, jeudi 13 novembre, lors de la septième journée de l'Euroligue. Les deux autres clubs français, Limoges et Pau-Orthez, se sont inclinés, respectivement dans la salle de l'Efes d'Istanbul (64-65) et face au Kinder de Bologne (65-67).

■ **TENNIS : Evgueni Kafelnikov s'est qualifié pour les demi-finales du Masters de Hanovre** (Allemagne) en balayant, jeudi 13 novembre, le numéro deux mondial, l'Américain Michael Chang, en deux manches (6-3, 6-0).

■ **FOOTBALL : le milieu défensif français de Parme (Italie) Daniel Bravo** a signé avec l'Olympique lyonnais un contrat de huit mois auquel s'ajoute une option pour une année supplémentaire. Le joueur, âgé de 34 ans, a été formé à Nice avant d'évoluer à Monaco, puis au Paris SG.

■ **La fédération allemande** paiera 2,5 millions de DM (8,25 millions de francs) aux joueurs de l'équipe nationale s'ils arrivent en finale de la Coupe du monde 1998 et 3,3 millions (10,8 millions de francs) en cas de victoire. – (AFP.)

■ **Pelé** a déclaré, mercredi 12 novembre, que Michel Platini *« aurait tout le monde du football derrière lui »* s'il briguait la tête de la Fédération internationale de football (FIFA), en juin 1998. Un seul candidat s'est d'ores et déjà déclaré : le président de l'Union européenne de football (UEFA), Lennart Johansson.

■ **SKI : le Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver de Nagano** (NAOC) a proposé, jeudi 13 novembre, de remonter le point de départ de la piste de descente masculine à 1 740 m au lieu de 1 680 m, sans toucher la zone protégée du Parc national, proche du site. Ce compromis devrait mettre fin à un long différend sur la longueur de cette piste.

Les organisateurs du Mondial 98 présentent leur dispositif hôtelier

À SEPT MOIS du coup d'envoi de la Coupe du monde de football 1998, qui se jouera en France du 10 juin au 12 juillet, le Comité français d'organisation (CFO) fourbit son dispositif d'accueil. Vendredi 14 novembre, ses coprésidents, Michel Platini et Fernand Sastre, ont présenté le réseau national Mondiresa, la centrale officielle de réservation d'hôtels et de voyages exclusivement dédiée à la compétition. *« Pour être à la hauteur de l'événement, nous avons choisi de créer, pour la première fois dans l'histoire de l'épreuve, une structure unique, capable de gérer l'hébergement et les séjours, selon un cahier des charges qui garantisse l'efficacité et l'accessibilité »*, rappelait récemment Jacques Lambert, directeur général du CFO.

Mondiresa, qui a vu le jour le 15 février 1996, entre dans sa phase la plus active. Elle emploie désormais près de soixante-dix personnes, a déjà enregistré la demande de 200 000 nuits et s'apprête à satisfaire les besoins spécifiques des 500 000 visiteurs étrangers attendus en France.

UN MILLION DE NUITS

Equipes, officiels, médias et particuliers peuvent solliciter Mondiresa, qui dispose d'un important parc d'hôtels et propose de nombreuses formules de séjours à prix définitifs. Selon le CFO, ce système, qui prévoit un prépaiement, permet d'éviter les flambées spéculatives en contenant à 25 %, par rapport au prix public affiché au 1er janvier 1998, la majoration des tarifs et les délogements intempestifs. *« Les risques pris sont nuls pour chacune des parties »*, estime-t-il.

Ce sont quelque 750 établissements (400 à Paris et en région parisienne et 350 disséminés dans les huit autres villes concernées par l'épreuve), indépendants ou appartenant à des chaînes nationales (Sofitel, Méridien, Holiday Inn, Mercure, Campanile, etc.), de la catégorie luxe à la catégorie économique, qui ont été retenus. Ils ont mis 40 % de leurs chambres à disposition, soit un total d'un million de nuits (30 000 chambres par jour).

Quant aux formules de séjour – quatorze prestations globales avec hébergement, séjour, transports, transferts et loisirs –, elles apportent une réponse spécifique aux besoins de chacune des clientèles, notamment les sociétés (cinq formules) et les particuliers (cinq formules également).

Parmi eux, les visiteurs étrangers ont l'obligation de recourir aux services d'un tour-opérateur pour acquérir les 700 000 billets mis à leur disposition. Ces tour-opérateurs pourront proposer les cinq forfaits Mondiresa : suiveur d'équipe itinérant (onze nuits dans les trois villes de la compétition d'une équipe) ou suiveur d'équipe basé à Paris (dix-sept nuits dans la capitale avec voyages vers les villes de la compétition) pour la première phase ; basé à Paris (seize nuits pour les huitièmes de finale, les quarts, les demi-finales et la finale) ou basé à Nantes, Lyon ou Marseille (onze nuits dans une de ces villes pour les quarts, les demi-finales et la finale) pour la deuxième phase ; la découverte régionale (une série de nuits dans des capitales régionales hors compétition).

M. D.

★ *Mondiresa, 17-21, avenue du* **Général-Mangin, 75781 Paris Cedex 16. Contact réservation : 01-53-92-60-60 (tél.), 01-53-92-60-99 (fax).**

Le luxe à Paris avec pignon sur rue

Du magasin Dior relooké à l'ouverture de Chanel place Vendôme en passant par le nouveau Printemps de la mode, les griffes s'exposent en pleine lumière

QU'EST-CE QUE LE LUXE ? Si les esthètes en discutent encore, les économistes ont tranché : le luxe est une Golconde qui génère, en France, un chiffre d'affaires équivalent (si l'on y inclut l'hôtellerie et la restauration de haut niveau) à celui de l'industrie aéronautique et spatiale : 106 milliards de francs en 1995, selon une étude commandée au centre de recherches industrielles de l'Ecole des mines par le Comité Colbert, qui rassemble autour de cette idée – qualité et prestige – plus de quatre cents entreprises réalisant à elles seules le tiers de ce résultat.

En dépit d'une croissance bien plus modeste qu'il y a dix ans, le luxe français déploie une énergie débordante dans la joaillerie, la mode, les parfums. Pendant que, ces deux dernières années, la vitalité de la haute couture permettait au brodeur François Lesage de doubler son chiffre d'affaires, le succès souriait aux nouveautés : lignes horlogères de Boucheron et de Mauboussin, ligne monogramme de Louis Vuitton, ou encore le fameux sac Lady Dior, patronné par la défunte princesse de Galles à l'issue d'une visite où un premier exemplaire de ce modèle lui avait été offert par Mme Chirac.

« TEMPLE DU PLAISIR »

En 1997, le luxe est devenu conquérant. Le ghetto des élites internationales ne lui suffit plus. Inondant les médias de ses publicités (*Le Monde* des 18 et 25 octobre), il s'institue promoteur d'un art de vivre, multipliant ses pied-à-terre et ses apparitions au cœur des villes. Ce mois-ci, les expositions se succèdent : après l'horlogerie française au Forum des Halles et les montres-bijoux suisses à Berlin (« Zeit par Excellence », dans le décor *« rokoko »* du Palais am Festungsgraben), la joaillerie réunira au rond-point des Champs-Elysées, à partir du 28 novembre, une vingtaine d'exposants triés sur le volet. La manifestation avait attiré, en 1996, onze mille visiteurs en quatre jours. Un chiffre que son organisateur, Nicolas Orlowski, estime équivalent au *« flux annuel d'une boutique de haut joaillier »*. Sans l'inconvénient d'être toisé par le personnel des boutiques...

Lieux permanents d'exposition, ouverts à la promenade, les grands magasins ne pouvaient rester à l'écart de la fièvre. *« Les propositions du luxe étant de plus en plus nombreuses*, constate Catherine Royer, directrice de la mode au Printemps, *Paris se devait d'être la vitrine des marques. »* Cantonnées jusque-là dans les rez-de-chaussée des grands magasins, elles ont grimpé un étage, pour s'arroger 3 000 m² du nouveau Printemps, dans un espace conçu par ses architectes, les Boiffils, comme un *« temple du plaisir et du spectacle, à la fois fonctionnel et lieu de flânerie »*, à l'image des grands établissements du siècle dernier. Le samedi, une foule compacte hante ce village de « boutiques », où la *« petite joaillerie »* d'un Cartier ou d'un Chaumet côtoie les sacs anciens de Didier Ludot, fripier des griffes célèbres connu et installé de longue date dans une galerie du Palais-Royal... Des canapés invitent à la pause, des *« dégustations »* de parfums d'autrefois excitent la découverte.

Derrière l'apparent fétichisme des marques, on y sent poindre une autre culture du luxe. *« Nous avons rassemblé*, dit Catherine Royer, *des objets qui avait du sens, issus d'un vrai travail de la main. »* Directrice de l'image au Bon Marché, où l'on s'apprête à ouvrir une boutique joaillerie plus modeste, Christine Laroche opine : *« Le retour au bel artisanat fait partie des valeurs du temps. Les maisons centenaires ont les faveurs de ce recentrage. »* Il n'est que de voir comment Hermès a programmé, pour l'année 1997, l'ouverture de sept nouvelles boutiques à travers le monde. Ou comment, à tout autre échelle, Ladurée, pâtissier au nom prédestiné (cette maison de la rue Royale est née en 1862), a dupliqué ses luxueux salons de thé Second Empire – avec argenterie, lustres en cristal de roche et porcelaine de Limoges... – sur les Champs-Elysées, dans la boutique Franck et Fils... et au premier étage du Printemps, sous la profession de foi d'un « certain savoir-vivre à la française ».

DIVINITÉ FRAGILE

Ce n'est pas sans quelque nostalgie que le luxe, aujourd'hui, fait primer l'être sur le paraître, le confort de la discrétion sur le risque de l'ostentation. L'or des bijoux se fait discret (mat) ou incertain (blanc). La mode renoue avec le plaisir égoïste de la belle doublure et tous ces détails invisibles, mais révélateurs, des grands tailleurs d'autrefois, proscrit la fourrure lustrée pour mieux la promouvoir assagie. Comme aux temps héroïques, c'est le produit qui vient légitimer la griffe. *« Pour voir tout ce qui brillait, il a suffi d'éteindre les lumières*, résume le chausseur Christian Louboutin, qui vient d'ouvrir rue de Grenelle une seconde boutique parisienne. *Et il y a quelque chose de très français dans cette idée d'élégance. »*

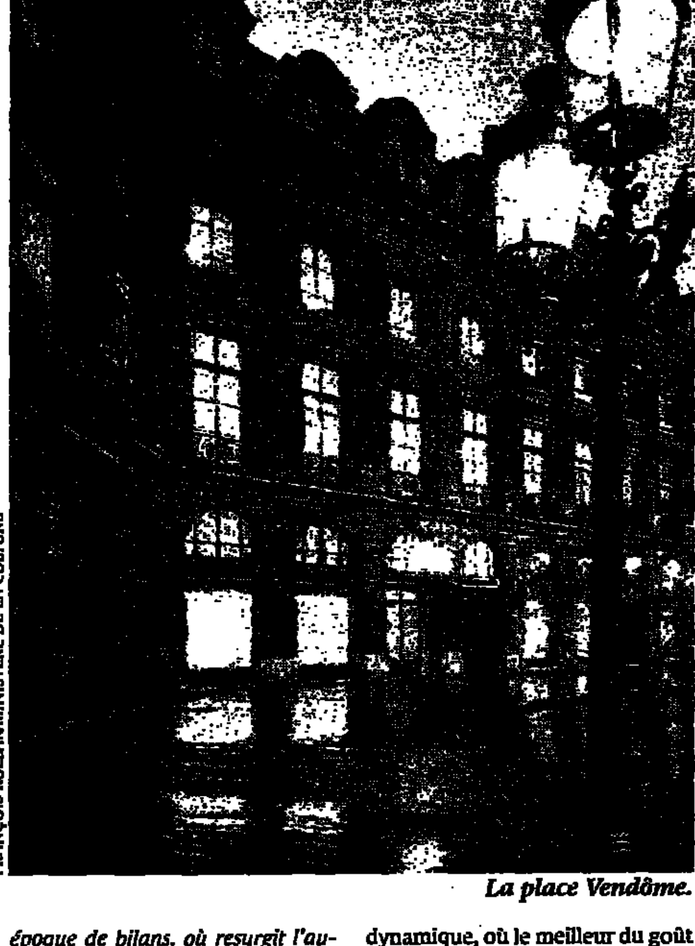
L'héritage se retrouve désormais au cœur de la modernité. Les maisons d'ancienne fondation revisitent leur histoire, expliquant, comme chez Cartier, que leurs clientes *« ont envie de transporter dans le futur des objets qu'elles ont aimés dans le passé »*. Ou édifiant, comme Chanel, des temples à leur fondatrice : les 200 m² de salons dans l'immeuble où le groupe vient d'emménager place Vendôme, derrière une façade Mansart, avec sa nouvelle collection Haute Joaillerie – éclatante de simplicité –, ont l'aspect d'un vaste appartement art déco, moqueté du beige emblématique et pourvu du même ascenseur, des mêmes paravents Coromandel que rue Cambon.

« En regard de Londres, si trendy, déclare Albert Elbaz, le styliste américain de Guy Laroche, *Paris me fait l'effet d'une vieille dame. Mais une fin de siècle est une époque de bilans, où resurgit l'authenticité du passé : la France a la meilleure couture. Et on y voit des griffes anciennes s'ouvrir au marketing, renouveler leur création. Voilà pourquoi le luxe est de retour, Paris est de retour ! »*

S'il n'y avait qu'un lieu pour l'illustrer, ce serait la boutique Christian Dior, sise dans l'hôtel néo-Louis XVI du 30, avenue Montaigne, à l'angle de la rue François-Ier. Agrandi et rénové par l'Américain Peter Marino, le magasin doit servir de décor et d'écrin aux visions parisiennes et romantiques du styliste anglais John Galliano : éclairages subtilement contemporains, mais portants dorés ; vidéo sur grand écran, mais bosquets de faux buis ; un espace à la fois intime et dynamique, où le meilleur du goût français, revisité par un œil neuf, s'offre à la scène internationale.

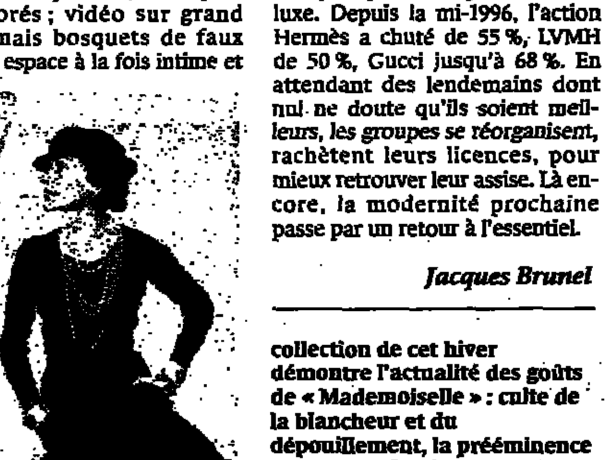
Tant d'investissements colossaux pour doter les produits d'un supplément d'âme, d'une histoire, trahissent l'âpreté de la concurrence. Car le luxe triomphant de 1997 est une divinité fragile. Voilà plus de deux ans que l'Extrême-Orient, cet eldorado des produits de luxe, voit son pouvoir d'achat diminuer. Appauvris par la baisse du yen, les Japonais ont largement restreint leurs voyages – et leurs achats – à l'étranger. Et les turbulences qui secouent les places boursières depuis cet été ont précipité la dépréciation du luxe. Depuis la mi-1996, l'action Hermès a chuté de 55 %, LVMH de 50 %, Gucci jusqu'à 68 %. En attendant des lendemains dont nul ne doute qu'ils soient meilleurs, les groupes se réorganisent, rachètent leurs licences, pour mieux retrouver leur assise. Là encore, la modernité prochaine passe par un retour à l'essentiel.

Jacques Brunel



FRANÇOIS KOLLAR/MINISTÈRE DE LA CULTURE

La place Vendôme.



MAN RAY TRUST, ADAGP, PARIS 1997

Coco Chanel en 1935.

Adresses

● **Chanel Joaillerie :**
18, place Vendôme, 75001 Paris.
● **Christian Dior :**
30, avenue Montaigne, 75008 Paris.
Tél. : 01-40-73-54-00.
● **Christian Louboutin :**
38-40, rue de Grenelle,
75006 Paris. Tél. : 01-42-22-33-07.
● **Hermès :**
24, Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris. Tél. : 01-40-17-47-17
● **Au Bon Marché :**
22, rue de Sèvres, 75007 Paris.
Tél. : 01-44-39-80-00
● **Le Printemps :**
34, boulevard Haussmann,
75009 Paris.
Tél. : 01-42-82-50-00
● **Ladurée :**
422, rue Saint-Honoré,
Tél. : 01-49-27-92-55.
75, avenue des Champs-Elysées,
75008 Paris ; 16, rue Royale,
75008 Paris ; Franck et Fils :
80, rue de Passy, 75016 Paris.
● **Exposition Joaillerie :**
du 28 novembre au 1er décembre
à l'Hôtel Dassault, 7, Rond-Point
des Champs-Elysées, 75008 Paris.

Coco Chanel et ses bijoux

Avant de surgir, place Vendôme, dans le club des grands joailliers, la maison Chanel était connue pour ses *« petits bijoux »* en pierres et métaux moins coûteux. Ceux-là mêmes que Gabrielle Chanel inventa pour parer ses mannequins sans avoir à se ruiner en frais d'assurance. Et qu'elle conseillait à ses clientes : *« Rien ne ressemble à un bijou faux comme un très beau bijou. Pourquoi s'hypnotiser sur la belle pierre ? Autant porter un chèque autour du cou ! »*

Inventant ainsi la pauvreté pour *milliardaires*, elle n'oubliait pas de commander – pour elle-même –, en vraies pierres et or fin, un exemplaire au moins de chaque *« fantaisie »* qu'elle prescrivait à ses clientes (et rivales)... Poussant la coquetterie jusqu'à déclarer : *« Je suis volontiers couverte de bijoux parce que, sur moi, ils ont l'air faux. »*

La vraie Chanel apparut en 1932 pour présenter une collection de *« bijoux de diamants »*, prétextant *« une époque de crise financière où, pour toutes choses, renait un plaisir d'authenticité »*. Créée avec le concours de Paul Iribe, cette collection fit grand bruit et mit le diamant à la mode : son éclat évoquait le ciel étoilé et les feux *de la nuit parisienne*. 1993 vit l'exposition rééditée dans ses lieux d'origine, signant l'acte de renaissance de la haute joaillerie Chanel.

Réalisée dans son sillage, l'éblouissante collection de cet hiver démontre l'actualité des goûts de « Mademoiselle » : culte de la blancheur et du dépouillement, la prééminence des perles, du diamant et des cabochons, le sens du confort et de la fluidité.

C'est le collier *« Torsade »* où deux rubans d'or blanc s'enlacent pour nimber la gorge d'une brume de diamants. Le collier Volute où une constellation de perles et de gros diamants poires s'élance à l'assaut du cou, dans une fine spirale d'or blanc diamantée. Un rêve d'essence et de limpidité, astronomique par le coût – le *sommet est placé à 34 millions de francs* pour un collier – autant que par l'inspiration.

J. B.

Au Pont Neuf, des meubles dans leur espace

HABITAT est entré dans Paris en septembre 1973, à Montparnasse. Avec les étagères en pin, la vaisselle blanche et les nappes de couleur, qui avaient fait le succès de Terence Conran outre-Manche. Pour meubler les intérieurs de la génération du baby-boom dans l'insouciance d'une modernité à prix modérés et d'un style qui se démarquait des styles. Une sorte de libération du goût. Contemporaine de l'expérience Prisu où quelques stylistes, autour de Denise Fayolle et Maïmé Arnodin, demandaient à quelques pionniers (*Marc Held, Olivier Mourgue*) de mettre les pendules françaises à l'heure du design.

Vingt-quatre ans après et une trentaine de magasins Habitat plus tard, une nouvelle adresse, entre le Pont Neuf et la rue de Rivoli, fait figure d'événement. Non seulement parce que Habitat-France installe son sixième établissement parisien dans ce qui fut l'un des premiers grands magasins, la Belle Jardinière, qui aurait eu cent trente ans cette année, et près du pont vétéran de la capitale (trois cent quatre-vingt-dix ans cette année), mais parce que l'effort de ses concepteurs pour créer une mise en espace – et pas seulement de simples surfaces de vente – est sensible, avec l'objectif de rester discret.

En confiant à l'Italien Antonio Citterio l'aménagement des trois niveaux (3 000 m² en tout) et en décidant de les réunir par un grand escalier, double volée de marches en métal clair et verre opaline, qui entraîne le regard et laisse passer la lumière, Habitat actualise la tradition : au lieu des arabesques dorées de l'escalier des Galeries Lafayette boulevard Haussmann (démonté, au grand regret des historiens, il y a une quinzaine d'années), il propose au visiteur une épure translucide mais qui ne peut pas passer inaperçue. Incitant à la découverte du sous-sol, flatté par une bonne hauteur sous plafond, et de l'étage, où sera prochainement ouvert un restaurant, avec vue sur la rue et la Samaritaine voisine.

DÉSIR MONACAL DE DURÉE

Quand on fait remarquer à l'architecte (auteur des boutiques Esprit à travers l'Europe et designer de sièges) la familiarité de son escalier avec celui du Carré d'art à Nîmes, dû au Britannique Norman Foster, il ne se cache pas de l'avoir beaucoup observé. Et si, au Pont-Neuf, des contremarches ont été imposées par les consignes de sécurité, la transparence n'est pas moins grande.

L'escalier est là pour conduire le propos. Ce qui se voit moins et se devine, c'est le travail de l'équipe de concepteurs, avec seulement trois semaines de chantier, pour faire en sorte de repousser les murs. Ils sont très blancs, sur fond de parquet sombre, et plusieurs registres de sources lumineuses, directes, indirectes, diffuses ou réflectées, venues du plafond ou masquées derrière bandeaux, corniches ou pans de murs décalés, sont disponibles, prêts à se plier à l'imagination des étalagistes, ceux qui vont inspirer au client la délicate définition de son propre intérieur.

L'heure est au minimalisme dans le décor de l'habitat, comme le montrent la boutique Silvera dédiée au contemporain, avenue Kléber, ou le succès de Conran Shop, qui a fêté ses cinq ans, rue du Bac. Mais c'est un style exigeant, blanc sur blanc, volumes dessinés et lumière contrôlée, qui n'admet aucune médiocrité. En se recentrant sur les formes épurées, les teintes neutres, les produits vrais, les créateurs veulent répondre à un désir monacal de durée. Ce qui exigerait que, au-delà du soin apporté à la mise en scène des objets, de plus en plus sobrement sophistiquée, la qualité de la fabrication et des matériaux employés soit toujours à la hauteur de la ligne tracée.

Michèle Champenois

★ Habitat Pont-Neuf, 8, rue du Pont-Neuf, 75001 Paris. Tél. : 01-53-00-99-88. Du lundi au vendredi, de 10 heures à 19 h 30. Le samedi, de 9 h 30 à 19 h 30. Avec une galerie d'art. L'ouverture du restaurant est prévue fin janvier 1998.

Gris au nord, soleil au sud

UN ANTICYCLONE se renforce sur l'est de la France. Il affaiblit les perturbations générées par une vaste dépression centrée sur le proche Atlantique. Celles-ci apporteront une masse d'air humide. La grisaille dominera, samedi, dans la moitié nord. En revanche, les régions s'étendant des Alpes aux Pyrénées et à la Méditerranée bénéficieront du soleil.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Un vent de sud-ouest assez fort ramènera de l'air d'origine océanique, doux mais humide. Il y aura parfois un peu de crachin près des côtes. Il fera de 12 à 15 degrés.

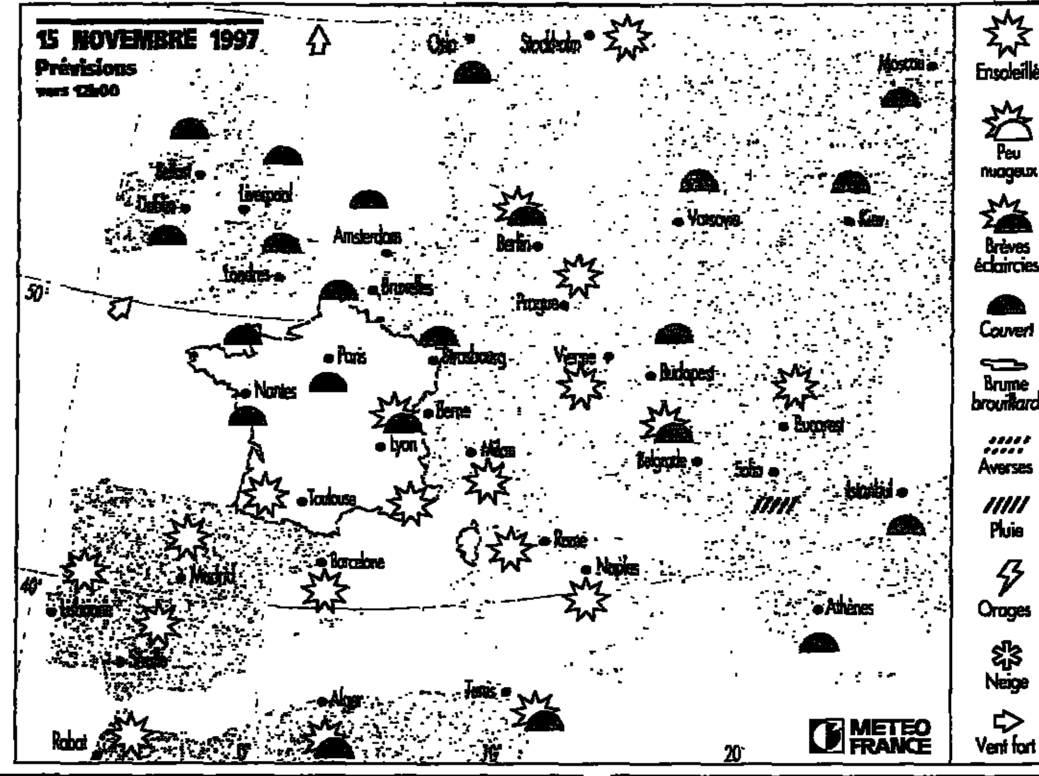
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – L'atmosphère restera humide et la grisaille dominera. De petites bruines sont même possibles l'après-midi près de la Manche ou de la frontière belge. Il fera de 9 à 13 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La journée débutera dans la grisaille et parfois dans le brouillard. L'évolution sera très lente au fil de la journée, quelques timides éclaircies sont prévues l'après-midi de la Bourgogne à la Lorraine. Il fera de 7 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – En Poitou-Charentes, la couche nuageuse aura du mal à se déchirer. Plus au sud, le soleil chassera les brouillards du matin. Il s'imposera sans mal l'après-midi en Aquitaine et Midi-Pyrénées. Il fera de 15 à 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le beau temps se maintiendra toute la journée dans les Alpes. Quelques nappes de grisaille s'accrocheront dans certaines vallées le matin. En revanche, les nuages domineront du Limousin à l'Auvergne. Il fera de 10 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse. – Le mistral et la tramontane s'essouffleront rapidement. Sous un soleil radieux, la petite fraîcheur matinale sera vite balayée. Il fera de 15 à 18 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 15 NOVEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	2/8 C
AJACCIO	7/17 S	NANTES	10/16 C
BIARRITZ	9/17 S	NICE	8/14 S
BORDEAUX	6/14 N	PARIS	5/12 C
BOURGES	4/12 C	PAU	5/16 S
BREST	11/16 C	PERPIGNAN	6/14 S
CAEN	7/13 C	RENNES	10/16 C
CHERBOURG	8/15 C	ST-ETIENNE	3/11 N
CLERMONT-F.	3/12 N	STRASBOURG	1/8 C
DIJON	2/9 C	TOULOUSE	5/14 S
GRENOBLE	2/10 S	TOURS	5/12 C
LILLE	4/11 C	**FRANCE outre-mer**	
LIMOGES	5/10 N	CAYENNE	23/32 S
LYON	3/10 S	FORT-DE-FR.	25/31 S
MARSEILLE	5/14 S	NOUMEA	21/26 S

PAPEETE	25/30 C	KIEV	5/8 C	VENISE	5/12 S	LE CAIRE	17/27 S
POINTE-A-PIT.	23/31 P	LISBONNE	14/19 S	VIENNE	1/6 S	MARRAKECH	14/24 S
ST-DENIS-RÉ.	22/27 S	LIVERPOOL	11/14 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/21 P
EUROPE		LONDRES	10/17 C	BRASILIA	21/25 P	PRETORIA	19/28 P
AMSTERDAM	8/12 C	LUXEMBOURG	4/9 C	BUENOS AIR.	12/21 S	RABAT	14/22 S
ATHENES	15/18 C	MADRID	7/16 S	CARACAS	25/29 S	TUNIS	12/17 S
BARCELONE	10/17 S	MILAN	2/12 S	CHICAGO	-3/2 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BELFAST	8/15 C	MOSCOU	0/4 C	LIMA	19/24 C	BANGKOK	26/32 P
BELGRADE	4/9 S	MUNICH	-2/7 N	LOS ANGELES	13/17 N	BOMBAY	24/32 N
BERLIN	2/6 S	NAPLES	8/16 S	MEXICO	9/22 S	DJAKARTA	27/32 C
BERNE	-4/7 N	OSLO	3/4 C	MONTREAL	-4/-2 C	DUBAI	21/28 S
BRUXELLES	7/13 C	PALMA DE M.	9/19 S	NEW YORK	3/6 N	HANOI	26/30 N
BUCAREST	3/13 S	PRAGUE	-3/5 S	SAN FRANCIS.	12/16 P	HONGKONG	22/28 N
BUDAPEST	2/9 C	ROME	6/16 S	SANTIAGO/CHI	9/26 S	JERUSALEM	15/26 S
COPENHAGUE	3/5 N	SEVILLE	13/22 S	TORONTO	-4/-1 C	NEW DEHLI	13/25 S
DUBLIN	8/15 C	SOFIA	5/9 P	WASHINGTON	4/9 N	PEKIN	2/11 P
FRANCFORT	3/8 C	ST-PETERSB.	1/5 C	**AFRIQUE**		SÉOUL	9/17 S
GENEVE	1/8 N	STOCKHOLM	1/6 S	ALGER	10/19 S	SINGAPOUR	26/30 P
HELSINKI	2/5 C	TENERIFE	16/21 S	DAKAR	25/30 S	SYDNEY	18/23 P
ISTANBUL	11/15 C	VARSOVIE	1/6 C	KINSHASA	23/28 P	TOKYO	15/19 P

Situation le 14 novembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 16 novembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Air Liberté offre la classe « affaires » à ses passagers de soixante ans et plus qui auront acheté un billet au tarif senior. Ce surclassement est valable jusqu'au 31 janvier 1998 sur les vols entre Paris-Orly et Bordeaux, Montpellier, Nice, Perpignan, Strasbourg, Toulon et Toulouse. Renseignements au 0-803-805-805.

■ **TOURISME.** Une étude de l'Observatoire national du tourisme permet de constater que parmi les Français qui partent en vacances (trois sur quatre), un sur cinq effectue un seul voyage personnel par an. Un Français sur six s'offre sept déplacements. Le taux de départ s'est établi à 76,7 % de la population en 1996, un chiffre ramené à 68,7 % si l'on considère les séjours (plus significatifs) d'au moins 4 nuits consécutives. La fréquence de départ des personnes âgées de plus de 65 ans est orientée à la baisse depuis 1990.

INFORMATIQUE

Les consoles de jeux vidéo partent à la conquête des jeunes adultes

SI ON LES LAISSE faire, Mathieu, Damien et Nicolas, treize ans, se prennent toute la journée pour James Bond. GoldenEye, le dernier-né des jeux disponibles sur console Nintendo les immerge en « 3D-temps réel » et avec caméra subjective dans l'ambiance trouble d'un laboratoire. Leur mission : désactiver les armes chimiques top-secret qui y sont dissimulées. Les soldats ennemis jaillissent de toutes parts et le « kit vibration » envoie des trépidations dans la manette de commande au rythme des rafales du fusil-mitrailleur.

Cette nouvelle console est la première à être dotée d'un processeur très puissant (64 bits), une innovation qui permet à Nintendo de contester la suprématie de la Playstation (32 bits) de Sony, qui domine le marché des 8-16 ans. En deux mois, Nintendo a vendu 80 000 consoles en France (à 999 francs l'unité, prix public) et compte atteindre 500 000 ventes à la faveur des fêtes de fin d'année.

La concurrence ne s'inquiète guère. Sony, qui vient de fêter la millionième Playstation diffusée dans l'Hexagone (990 francs l'unité), sur un total de 20 millions dans le monde, vend ses consoles en France au rythme d'une minute. Des objectifs qui ne semblent pas totalement irréalistes, même si la baisse des prix – il y a quelques mois encore, une console valait de l'ordre de 1 500 francs – semble parvenue à son terme.

Mathieu, Damien et Nicolas sont des clients en or. Pour ne pas se lasser de ces consoles qu'ils branchent sur un écran de télévision, ils leur faut de nouveaux jeux (300 à 500 francs chacun). Selon les statistiques, ils en achèteront cinq en moyenne. Or, depuis quelques mois, ce n'est plus tant au public juvénile que les deux firmes japonaises consacrent leurs efforts, mais aux adultes, une clientèle dont l'intérêt pour cette activité a commencé à s'éveiller.

Depuis quelque temps déjà, la moyenne d'âge des amateurs s'est élevée, pour atteindre vingt ans environ. Appartenant à la première génération qui a utilisé des jeux vidéo (celle de Pacman et de Donkey Kong), les 20-35 ans disposent d'un plus fort pouvoir d'achat et sont plus fidèles. Ce public qui représente de prometteuses perspectives de croissance réclame des produits différents. Sony, qui commercialise plus de cent cinquante jeux, distribue des logiciels « réalistes » élaborés notamment par les PME françaises Ubisoft et Infogrames. Ceux-ci consistent à simuler des rencontres de football ou des compétitions automobiles (le best-seller *Formula One* a été diffusé à 200 000 exemplaires en France).

Parmi les héros d'aventures et de jeux de rôle, les Mangas japonais ont moins de succès que de nouveaux personnages, dont Vera Lee, l'héroïne aux formes sculpturales du jeu *Tomb Raider*, est la figure emblématique. Pour sa part, Nintendo considère que les images très fluides et la maniabilité (grâce à une petite manette, il est possible de pivoter à 360 degrés autour du personnage) de la « 3D-temps réel » doivent aussi donner une nouvelle dimension à des personnages connus (Zelda ou Super-Mario, le petit plombier italien inventé par Shigeru Miyamoto, le « père » de Donkey Kong) et en lancer de nouveaux.

Si les deux rivaux admettent que c'est le « software » – autrement dit, la qualité et le choix des jeux – qui permettra de conquérir les adultes, leurs stratégies divergent. Chez Sony, on vise les 15-25 ans de façon très directe, notamment en cultivant un côté volontiers rebelle. La filiale française du groupe japonais, qui organise désormais des soirées spécialement destinées aux étudiants, se félicite de voir la Playstation *« faire son entrée dans les soirées branchées ». « Beaucoup de gens se détournent de la télévison pour aller vers nous. La console doit devenir un vrai produit de loisirs pour toute la famille, au même titre que le magnétoscope »*, affirme Georges Fornay, président de Sony Computer Entertainment France.

« Dès que je le peux, je décompresse avec ma console et Formula One, avoue sans fard Alain Berguigue, trente ans. *Cela me procure le même plaisir que le flipper de mon adolescence. »* Comme d'autres se lancent dans d'interminables parties de cartes, ce patron d'une société de production organise avec des amis de son âge des soirées à thème – simulations de course automobile, jeux de rôle et d'aventure – qui se terminent à l'aube, les yeux rougis d'avoir trop scruté l'écran.

La démarche de Nintendo est moins explicite. Bien que certains de ses jeux soient assez violents, la firme met surtout en avant les produits les moins agressifs, aux tons pastel. *GoldenEye* limite les effets d'hémoglobine et, lorsqu'il bascule d'un précipice, Mario retombe toujours sur ses pieds. Une stratégie à la Disney qui vise tout à la fois à séduire les enfants et à atténuer les réticences des parents, voire à les attendrir. *« Notre démarche est consensuelle et familiale : on peut jouer à quatre sur nos consoles »*, insiste Stéphane Bolle, directeur du marketing de Nintendo France, convaincu que *« le temps joue en faveur des jeux vidéo »*.

« Les jeux de course et de bagarre m'embêtent, mais j'adore Super-Mario 64, témoigne avec entrain Charlotte, dix ans. *Là au moins, il y a de l'astuce et de l'aventure. »* Un bon point pour Nintendo; quel que soit leur âge, les filles – qui ne représentent jusqu'à présent guère plus de 10% des mordus de consoles de jeux – font aussi partie des cibles commerciales prioritaires.

Jean-Michel Normand

Un microprocesseur très performant

La console de jeu Nintendo est la première à disposer d'une unité centrale dotée d'un microprocesseur de 64 bits. Cette spécificité permet au joueur d'évoluer dans les trois dimensions en temps réel, et non pas en trois dimensions précalculées. La Nintendo 64, capable de gérer 100 millions d'instructions par seconde (et 16,7 millions de couleurs), offre une meilleure qualité graphique. La vitesse d'exécution et la précision des mouvements des personnages sont également en progrès. Alors que la Playstation de Sony, lancée il y a deux ans, est une console 32 bits, Nintendo a préféré sauter cette étape en passant de l'ancienne console Super Nintendo 16 bits de 1991 à la nouvelle 64 bits, dotée d'une commande aux qualités ergonomiques améliorées.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97253

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II			■									
III										■		
IV		■				■						
V						■						
VI					■					■		
VII							■					
VIII										■		
IX			■	■							■	
X								■				

HORIZONTALEMENT

I. Donne la mesure du trouble. – II. L'inconnu. Evacuées comme des déchets. – III. Métier sans avenir, il était pourtant au poil. Début scolaire. – IV. Protégeait les gens d'armes. Faire la couverture. – V. Préparas la bête pour les fêtes. Disculpe si elle est bonne. – VI. Fait le ménage à l'intérieur. Dans l'autre sens, c'est une déesse. Sinistre police militaire. – VII. Charpentes de vieilles. Gamins de Paris. – VIII. Mettent des mots sur des notes. Exprime le dégoût. – Interjection. Médecin allemand lié à Freud. – X. Montrées avec ostentation. Gardienne des eaux et forêts.

VERTICALEMENT

1. Met le terrain à plat. – 2. Vitrine du *Monde*. Rendait respirable. – 3. Aide au soulèvement. – 4. Art et technique venus d'Italie. – 5. Un bouchon dans la circulation. Une force de la nature et en plus il est génial. – 6. Pièce de vers. Se ravitaille en plein vol. – 7. Refaire mais cela n'a rien d'original. Lettres d'Evariste. – 8. Amélioration de l'état général. – 9. Ajoutasse des éléments décoratifs. – 10. Sur la table à dessin. Pris en compte. Le scandium. – 11. Comme un caractère héréditaire. – 12. Pour une exécution alerte et chaleureuse.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97252

HORIZONTALEMENT

I. Enchérisseur. – II. Mouise. Terre. – III. Bu. Epilation. – IV. Ric-rac. – V. Olé. Chatière. – VI. Ultra. Ferrez. – VII. Ie. Bigarra. – VIII. LSD. Eur (rue). Eiuo. – IX. Ions. Fessu. – X. Exact. Fil. As.

VERTICALEMENT

1. Embrouille. – 2. Nouilles. – 3. Cu. Cet. Dia. – 4. Hier. Rb. Oc. – 5. Espaçaient. – 6. Reich. Gus. – 7. Afar. – 8. Starter. Fi. – 9. Set. Irréel. – 10. Erigerais. – 11. Uro. Ré. Usa. – 12. Rendez-vous.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PHILATÉLIE

Poste aérienne : le Breguet XIV

AVEC la mise en vente générale, lundi 17 novembre, d'un timbre de « poste aérienne » à 20 F, La Poste met fin à une parenthèse de dix ans, puisque le dernier timbre de cette série, le Dewoitine 338, remontait à 1987.

Le Breguet XIV, un biplan biplace équipé d'un moteur Renault de 200 chevaux, dont les premiers essais remontent à novembre 1916, commence une carrière militaire : le 1er octobre 1918, 458 appareils sont sur le front. Après la guerre, il participe à l'exploration des voies aériennes et ne tarde pas à équiper la Compagnie des messageries aériennes qui assure dès septembre 1919, par exemple, la desserte quotidienne de Londres. Le dernier Breguet XIV est retiré du service en 1933.

Plusieurs timbres lui ont déjà été consacrés, au Gabon (Yvert et Tellier PA n° 7) ou en Mauritanie (YT PA n° 57). Ce timbre est le premier dessiné par Jame's Prunier, illustrateur, né le 25 avril 1959 à Oran (Algérie), qui a obtenu le titre de « peintre officiel de l'air » en 1992 grâce à son *Histoire de l'aviation* en quatre volumes. Au format horizontal 48 × 27 mm, ce timbre, mis en page par Odette Baillais, est imprimé en héliogravure en feuilles de quarante.

P. J.

★ **Vente anticipée « premier jour », les 15 et 16 novembre, à l'Aéro Club de France, 6, rue Galilée à Paris (16e arrondissement). Jame's Prunier sera sur place le 15, de 14 heures à 18 heures, pour une séance de dédicaces.**

EN FILIGRANE

■ **Maurice Gouju a remporté** le 3e Prix du concours philatélique international organisé par l'Union postale universelle sur le thème du 50e anniversaire de l'ONU, le premier prix revenant à un timbre népalais. Le timbre de Maurice Gouju, émis en France sur ce même thème, le 16 novembre 1995, a aussi été sélectionné parmi les quatre meilleurs dessins du Prix spécial décerné par la Fédération internationale de philatélie, attribué à Jean-Michel Folon.

■ **Ventes.** La vente sur offres Tomy-Anka (tél. : 01-47-70-45-72), clôturée le 19 novembre, disperse plus de 4 000 lots : documents (archives de Ch.-Bernard Brull, ingénieur chez Citroën, qui participa à la Croisière noire), autographes, cartes postales...

Les deux catalogues des ventes sur offres Fourcaut (tél. : 01-39-76-01-07), clôturées les 17 et 24 novembre et 1er et 8 décembre, comptent plus de 9 000 lots. A noter : en classiques de France, un non-dentelé du 5 francs *Empire* (départ 22 000 francs), des « pigeongrammes » de la guerre de 1870, des marques postales départementales.

Vente sur offres Atout Phil (tél. : 01-40-16-91-57) clôturée le 28 novembre. Au catalogue, plus de 3 000 lots, dont, en couverture, une belle bande de cinq *Arphila 75* (n° 1783) effigie bleue au lieu de brun, trois encadrés par deux normaux (départ 10 000 francs).

FESTIVALS Les amateurs de créations contemporaines sont gâtés : pendant la deuxième quinzaine de *novembre*, les rendez-vous de musiques neuves se bousculent. ● A *PARIS*, les Paris de *la musique*, le festival organisé par l'association Musique nouvelle en liberté, s'ajoute au cycle *Amérique* de la Cité de la musique de La Villette, alors que commence *La voix des gens à Epinay-sur-Seine*. ● LES RÉGIONS ne sont pas en reste avec les Rendez-vous musique à Forbach, Aujourd'hui musiques à Perpignan, Concerts d'hiver et d'aujourd'hui à Annecy, les premières Journées internationales de la jeune musique à Marseille et les 38[es] Rugissants à Grenoble. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Jacques Mercier, le directeur musical de l'Orchestre national d'Ile-de-France, explique qu'il est possible d'attirer un public non averti en le préparant à l'écoute des œuvres du XX[e] siècle.

En novembre, la musique contemporaine s'invente dans toute la France

Tandis qu'à Paris commencent les Paris de la musique, Nicolas Frize fait entendre à Epinay-sur-Seine La voix des gens. Nice, Forbach, Perpignan, Annecy, Marseille et Grenoble participent aussi à ce concert des musiques neuves

ON ÉVOQUE de plus en plus aujourd'hui la nécessité de reconsidérer la formule du concert. En particulier pour ce qui concerne la diffusion d'œuvres nouvelles. Bon nombre de compositeurs contemporains trouvent en effet incongru de présenter leur musique sous une forme de rituel social héritée du XIX[e] siècle et une majorité de mélomanes *rechignent* à tenter des expériences de musique vivante qui se révéleraient moins satisfaisantes que l'écoute d'un disque. Ce constat rend l'organisation de festivals aussi nécessaire que délicate. Les directeurs artistiques s'y emploient ardemment en essayant sur le terrain des démarches originales mais négligent souvent de se concerter sur le calendrier des événements.

Ainsi les Parisiens devront-ils sans choisir choisir ce week-end entre le lancement des Paris de la musique, festival conçu par l'association Musique nouvelle en liberté, et *les premières* contributions de l'Ensemble InterContemporain au cycle Amérique proposé par la Cité de la musique (*Le Monde* du 15 novembre).


© PHILIPPE GONTIER

Pionnier de la composition assistée par ordinateur dans les années 60 à l'Ircam, Tristan Murail (au centre), né en 1947, fut l'élève d'Olivier Messiaen. Compositeur en résidence depuis 1995 du studio Collectif et Compagnie d'Annecy, l'un des dix studios français de musiques électroacoustiques, il vient d'être nommé professeur à l'université Concordia de New York.

LA CAPITALE ET LA PROVINCE

Sans oublier La voix des gens à Epinay-sur-Seine, aboutissement du travail de grande envergure *conduit depuis deux ans par le* compositeur Nicolas Frize en Seine-Saint-Denis. On jurerait même que la France entière a choisi la mi-novembre pour se mobiliser au service de la musique contemporaine puisque le 14, deux jours seulement après la fin du prestigieux Festival Manca de Nice, démarrent simultanément à Forbach *et à Perpignan deux* manifestations d'importance bientôt suivies à Annecy, Marseille et Grenoble par d'autres actions, non moins significatives d'une volonté d'éduquer le public. Sur ce plan, il semble au regard des partis adoptés par l'ensemble des festivals, que persiste la distinction bien française entre capitale et province.

Fondée en 1991 par le compositeur Marcel Landowski et dirigée par Benoît Duteurtre, l'association Musique nouvelle en liberté aide, par des commandes ou des subventions, les formations acceptant d'inscrire à leur programme au moins une œuvre écrite après 1950. Chaque année, elle soutient *ainsi dans toute* la France *environ* cinq cents concerts. Elle a néanmoins souhaité rendre son action plus visible à travers un festival *également susceptible de mettre* en évidence le rôle joué par la Ville de Paris, son principal bailleur de fonds. Concentrée sur un lieu unique, la salle Pleyel, la seconde édition des Paris de la musique devrait ainsi permettre (mieux que la première qui, en 1994, s'était tenue en plusieurs endroits) au grand public de s'initier en douceur à la *musique de son temps*.

Dix formations, en majorité symphoniques, se succéderont pendant dix jours en incluant une création – ou une reprise de pièce récente – à un programme généralement fondé sur le grand répertoire. La dernière œuvre de Tristan Murail sera livrée par l'Orchestre philharmonique de Radio France *avec deux standards des séries* classiques, le *Concerto pour violon*, de Sibelius et *Les Tableaux d'une exposition*, de Moussorgski. Celle du jeune Thierry Pécou donnée en première mondiale par l'Orchestre national d'Ile-de-France sera accompagnée de productions d'Olivier Messiaen et de César Franck, comme lui, compositeurs-organistes. Citant l'*exemple* du flûtiste Patrick Gallois à l'origine de la commande passée pour l'Orchestre Colonne au Tchèque Krystof *Maratka*, Benoît Duteurtre se plaît à rappeler que *« la programmation des Paris de la musique vient essentiellement du souhait des interprètes »*.

L'action accomplie à Forbach par le compositeur Claude Lefebvre part au contraire *« de la volonté de la cité »*. Soucieux de *« ne pas tomber dans l'entreprise culturelle »*, cet ancien responsable des très professionnelles Rencontres internationales de musique contemporaine, organisées à Metz entre 1972 et 1992, mise sur le dynamisme de Forbach (qui compte une gigantesque bibliothèque-médiathèque, une importante école *de musique* et une scène nationale) et sur sa position frontalière. La ville allemande de Sarrebruck (distante de quelques kilomètres seulement) est ainsi devenue un partenaire privilégié comme en témoigne le détail du Rendez-vous musique nouvelle proposé cette année : concert à Forbach de l'Orchestre de la Radio de Sarrebruck ; *concert* de l'ensemble allemand Musikfabrik dans les locaux de la Radio sarroise...

Comme le Rendez-vous de Forbach, le Festival Concerts d'hiver *et d'aujourd'hui, organisé pour la* sixième fois à Annecy, constitue le prolongement d'une action menée dans l'année par un studio de création, Collectif et Cie. Là encore, le principe du partenariat fonctionne à plein. Compagnies chorégraphiques et théâtrales, groupes tournés vers la petite enfance et vers la poésie sonore, établissements scolaires et conservatoires s'engagent dans des collaborations que le compositeur Philippe Moënne-Loccoz, responsable du studio, définit ainsi : *« On inscrit dans leur programmation une dimension contemporaine qui tient compte de leur spécificité. »* Des liens s'établissent également avec d'autres festivals tels que les 38[es] Rugissants de Grenoble, ouverts au maximum pour leur neuvième édition sur le pluralisme contemporain. Voisineront notamment l'ensemble anglais Icebreaker, attentif aux tendances postmodernes, et l'Orchestre national *de Lyon dirigé par* David Robertson dans un programme moderniste (Berio, Grisey).

TRAVAIL DE FORMATION

Directeur du conservatoire de Perpignan, le compositeur Daniel Tosi respecte dans la programmation de son Festival Aujourd'hui musiques *« chaque style du moment, d'avant-garde ou romanticisant pourvu qu'il soit bien fait »*. Du jazz au flamenco en passant par l'électroacoustique ou l'harmonie régionale, il balaye dans sa sixième édition tous les genres mais tente aussi d'équilibrer figures de proue (les sexagénaires Gilbert Amy ou Claude Ballif) et jeunes créateurs (Bruno Mantovani, Benjamin Herz, Jean-Jacques Kahn). Moins destiné au grand public qui trouve là l'occasion *« d'une quinzaine commerciale de la découverte »* qu'aux élèves du conservatoire tenus dans leur cursus de développer autant l'écoute que la pratique, Aujourd'hui Musiques effectue un travail de formation à long terme.

L'ensemble Télémaque, dirigé par le compositeur Raoul Lay, ne procède *pas autrement*. Fondée en 1994 par d'anciens élèves de Georges Bœuf (titulaire de la classe de composition du conservatoire de Marseille), cette jeune formation rythme sa saison avec des portraits de figures historiques (Schoenberg, Ligeti, Xenakis) et conduit progressivement les mélomanes à s'intéresser aux productions récentes. Conçues autour d'un concours de composition qui prévoit l'interprétation de toutes les œuvres admises en finale, les premières Journées internationales de la jeune musique visent, selon Raoul Lay, à *« rendre la musique contemporaine plus vivante alors que, dans l'esprit des gens, elle apparaît souvent grise et fermée »*. Pour de semblables raisons, l'ensemble Télémaque fait généralement précéder ses programmes de séances d'analyse et achève ses concerts par une collation au cours de laquelle le public a tout loisir *d'échanger des impressions* avec les musiciens ! Une formule inimaginable à Paris ?

Pierre Gervasoni

Créez votre festival idéal !

Vous avez toujours été tenté d'établir des correspondances entre les partitions ou des filiations entre les compositeurs ? Vous fourmillez d'idées pour rénover le mode de présentation des œuvres nouvelles ? Le grand concours lancé par le Centre de documentation de la musique contemporaine (CDMC) et la revue *Musica falsa* (récemment fondée par Omer Corlaix) est pour vous. S'adressant au programmateur qui sommeille en chaque mélomane, ce concours invite à définir toutes les modalités d'un festival de musique contemporaine qui se déroulerait du jeudi soir au dimanche après-midi sur la base de *« 50 % minimum de musique composée, instrumentale et/ou électronique »*. Avec commentaires des principales orientations et esquisse d'une politique de communication ! Récompense : un laissez-passer pour un festival... non précisé.

Programmes

● **En Ile-de-France.**
– *Les Paris de la musique*, du 19 au 22 novembre. Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8[e]. M° Ternes. Tél. : 01-45-61-53-05.
– Cycle Amérique à La Villette, « Les pionniers », 15 et 16 novembre. Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19[e]. M° Porte-de-Pantin. Tél. : 01-44-84-44-84.
– *La voix des gens*, 14, 15 et 16 novembre. Espace Lumière, 6, avenue Delattre-de-Tassigny, 93800 Epinay-sur-Seine. Tél. : 01-48-20-12-50.

● **En régions.**
– Annecy : Concerts d'hiver et d'aujourd'hui, du 13 au *24 novembre*. Collectif & Cie, 11, avenue des Vieux-Moulins, 74000 Annecy. Tél. : 04-50-45-09-76.
– Forbach : Rendez-vous musique nouvelle, 14 et 15 novembre. Centre culturel, avenue Saint-Rémy, 57600 Forbach. Tél. : 03-87-85-12-31.
– Perpignan : Aujourd'hui *musiques, du 14 au 23 novembre*. Théâtre municipal, place de la République, 66000 Perpignan. Tél. : 04-68-66-31-19.
– Marseille : premières Journées internationales de la jeune musique, 20, 21 et 22 novembre. Cité de la musique de Marseille. Tél. : 04-91-39-29-13 (Ensemble Télémaque).
– Grenoble : 38[es] Rugissants, du 25 novembre au 6 décembre. Bureau du festival : 11, rue Rousseau, 38000 Grenoble. Tél. : 04-76-51-12-92.

● **Concours.** « La musique contemporaine en festival ». Date limite d'envoi : 30 janvier 1998. Centre de *documentation* de la musique contemporaine (CDMC), 16, place de la Fontaine-aux-Lions, Paris 19[e]. Tél. : 01-47-15-49-83.





Jacques Mercier, directeur musical de l'Orchestre national d'Ile-de-France

« Un concert ne doit pas être l'assemblage de pièces sans parentés »

LE CHEF D'ORCHESTRE Jacques Mercier a su donner, depuis *1982*, une identité à l'Orchestre national d'Ile-de-France (ODIF), une formation qui, jusqu'à son arrivée, ne faisait qu'un peu de figuration à côté des orchestres parisiens. Partant d'une programmation désuète à base de *Neuvième Symphonie* de Beethoven et de requiem attirant toujours un public nombreux, l'ODIF a changé *les relations entretenues avec son* répertoire et son public. Promenant dans la région Ile-de-France des programmes inventifs, Jacques Mercier a su aller au-devant d'un public toujours plus nombreux, qui accueille ses concerts avec ferveur. *Loin de se limiter aux* standards du répertoire, l'ODIF propose des soirées musicales, qui sont un modèle dont devraient s'inspirer quelques-uns de ses confrères. Soutenu par le conseil régional et le ministère de la culture, la formation bénéficie aujourd'hui de la salle de répétitions et d'enregistrements sans laquelle un orchestre *ne peut ni se forger* une identité ni trouver sa stabilité musicale et psychologique.

« Chacun de vos programmes tourne autour d'une thématique et vous ne craignez pas de vous lancer dans des cycles Sibelius, de programmer des œuvres contemporaines ou rares du répertoire...

– Puis-je le dire ? L'ODIF a un certain mérite d'oser ce type de programmation, car notre public est neuf, il n'est pas aussi averti que celui des grands orchestres *installés au cœur des villes*. Et, d'ailleurs, il est probable que nous ayons pris du public à l'Orchestre de Paris, puisque nous donnons aussi des concerts Salle Pleyel. Cette programmation découle évidemment de mes goûts personnels *et aussi de la nécessité d'affirmer* l'identité d'un orchestre qui jouait en seconde division. Si j'en crois l'accueil du public, la motivation des musiciens, les critiques et le bouche-à-oreille du milieu musical, il a pris du galon.

– Votre orchestre ayant une vocation régionale, vous devez vendre vos concerts à différentes villes d'Ile-de-France. Ne rencontrez-vous pas des réticences lorsque vous proposez des programmes d'œuvres inconnues ?

– Bien sûr que si, certains responsables sont frileux et notre programme Turina-Falla-Gerhard de *janvier aura moins trouvé de* preneurs que les autres. Mais, bien souvent, un peu réticents devant l'inconnu, nos interlocuteurs dans les villes sont enthousiastes après le concert, ce qui facilite nos négociations futures. Il n'y a pas de règles, *en fait, mais nous* essayons d'établir des relations de partenariats avec ceux qui nous invitent. A Saint-Quentin-en-Yvelines, par exemple, nous avons la chance de travailler avec Pierre Moutarde, qui fait un travail remarquable *dans cette ville en préparant le public* au concert. Nous avons ainsi proposé un programme qui comprenait les *Nocturnes*, de Debussy, *Soleil des eaux*, de Pierre Boulez, et la *Première Symphonie*, d'Henri Dutilleux. Un triomphe, qui nous a valu de bisser un mouvement de Dutilleux devant une salle comble. Pour parvenir à ce résultat, il faut payer de sa personne et accepter de rencontrer le public avant le concert pour le préparer.

– Vos programmes tissent souvent des liens raffinés entre les œuvres, les époques, les thèmes abordés...

– C'est indispensable, un *concert ne doit pas être l'assemblage* de pièces sans parentés. Nous travaillons sur les correspondances de tonalités, d'atmosphères ; les œuvres doivent s'éclairer les unes les autres de façon lisible ou d'une façon plus secrète. Nous avons ainsi donné un concert centré sur l'âme juive, qui associait Prokofiev, Chostakovitch, Mahler et faisait voyager le public d'une musique utilisant d'authentiques thèmes juifs à cette universalisation de la judéité proposée par Mahler dans sa *Cinquième Symphonie*, de la musique virtuose et ludique de l'*Ouverture sur des thèmes juifs*, de Prokofiev, au bouleversant commentaire de Chostakovitch sur *De la poésie juive*. Nous avons vendu ce concert cinq fois, sans aucune difficulté, dans des villes de banlieue. »

Propos recueillis par Alain Lompech

Chopin sans ostentation

Deux enregistrements magnifiques, de Nelson Goerner et Philippe Guisiano. Alfred Brendel donne un éclairage nouveau aux « Bagatelles » de Beethoven

COMMENÇONS par Alfred Brendel. A soixante-six ans, cet artiste est le jeune vétéran du piano : pour la première fois de son histoire, l'instrument n'a plus de grandes gloires du « troisième âge » pour le servir. Brendel continue d'explorer l'œuvre pour piano de Beethoven, pour Philips, après avoir déjà signé deux intégrales des sonates et des concertos pour le géant néerlandais et une intégrale des sonates, des variations et des concertos pour Vox.

Cette fois-ci, Brendel publie les *Bagatelles op. 33, 119* et *126* (Philips 456 031-2). La sérénité d'un jeu plein, sculpté dans le clavier, sans crispation aucune, donne à ces fausses miniatures un éclairage nouveau qui force le respect parfois davantage qu'il n'arrache l'adhésion – dans un premier temps. Brendel revêt ici l'habit du grand maître qui donne une leçon au public (et à ses collègues). « Voici comment l'on doit jouer Beethoven », semble-t-il nous dire. Son interprétation n'est ni engagée émotionnellement comme celles d'Arthur Schnabel (EMI) et Stephen Bishop (Philips), ni bouleversante à force de contradictions comme celle de Glenn Gould (Sony). Elle est marmoréenne, lisse, parfaite. Intimidante, cette version est de celles vers lesquelles on revient insensiblement.

Glenn Gould ! Le jeune pianiste Frédéric Chiu a été souvent comparé à son illustre collègue. Le rapprochement ne doit pas lui déplaire, puisqu'il accepte de le voir repris dans sa biographie. Chiu a aujourd'hui trente-quatre ans et enregistre les douze *Etudes op. 10*, les *Rondos op. 1, 5, 16* et *73* de Chopin (Harmonia Mundi 907201). Le seul point commun avec son confrère serait qu'il a enregistré en re-recording la partie du deuxième piano de l'opus 73 – il joue aussi ce rondo dans sa version deux mains. Car le manque de stabilité du jeu de Chiu, sa préciosité déçoivent. Ils ne sont pas portés par un souffle impérieux, un génie de l'instrument qui fait presque tout accepter de Gould et d'Horowitz, artistes si dissemblables. Dans le même temps, la sonorité scintillante et l'aplomb digital de Chiu ne sont pas d'un pianiste ordinaire...

Autre cause, mêmes effets. La première fois que l'on écoute les *Kreisleriana* et le *Carnaval* de Schumann par Claire-Marie Leguay, on est frappé par l'équilibre souverain de cette artiste (Festival d'Auvers-sur-Oise/Concord FAE 002). A vingt-quatre ans, elle trouve toujours le bon chemin dans les *Kreisleriana* ; l'alternance reflexion-instrospection/folie-rage ne la désarçonne pas. Puis l'on écoute le *Carnaval*, ces scènes mignonnes sur quatre notes, et l'on remarque que ce jeu si calibré ne décolle pas quand il le faudrait (« Paganini », « Finale »), que la sonorité manque de variété, les phrasés d'une vraie détermination. On remarque aussi que les coups d'éclairage portés sur des contre-chants enfouis dans l'harmonie, aussi justes et originaux soient-ils, témoignent de ce nouvel académisme qui consiste à imiter ce que les grands anciens faisaient naturellement sans avoir leur vraie liberté. On revient alors aux *Kreisleriana* et l'on note que le jeu y est assez lourd. Claire-Marie Leguay a beaucoup de cartes dans ses mains, notamment une volonté de perfection et des moyens rarement réunis chez le même artiste. Il lui manque le regard extérieur d'un grand artiste pour échapper au style châtié des conservatoires.

INNOCENCE ORIGINELLE

Nelson Goerner est argentin. Il a vingt-huit ans, a gagné le Concours de Genève et a été éliminé de la finale du dernier Concours Chopin de Varsovie. Son premier disque est quand même publié par EMI (5 69701-2). Il associe la *Troisième sonate*, la *Polonaise-Fantaisie*, le *Nocturne op. 48*, le *Quatrième scherzo*, la *Barcarolle* et la *Quatrième ballade*, soit quelques-unes des plus belles pièces de Chopin. Cet essai magistral s'impose par la liberté dans la rigueur, par l'attitude d'un pianiste qui est à l'écoute d'œuvres qu'il interprète sans jamais tenter de se singulariser, mais en tentant d'en retrouver l'innocence originelle malgré leur déjà longue histoire. Magnifique. Ces qualités sont portées à leur point ultime de perfection par Philippe Giusiano, vingt-quatre ans (Alphée/Média 7 M 7865). Il joue les quatre *Impromptus*, la *Barcarolle*, le *Premier Scherzo*, les douze *Etudes op. 25* d'une façon qui évoque davantage Dinu Lipatti, Arthur Rubinstein, Vlado Perlemuter et Krystian Zimerman qu'Alfred Cortot, Samson François, Martha Argerich ou Vladimir Horowitz. Ses tempos sont modérés ; subtils sans être précieux, ses phrasés sont dominés par le *bel canto*, la recherche résolue de l'équilibre, de l'harmonie expressive. Modeste par l'effet immédiat qu'il produit, ce jeu est fier par son refus d'aller vers les autres en les aguichant. C'est si facile quand on a des doigts d'épater dans l'*Etude en tierces*, dans la coda du *Premier Scherzo*, de faire hurler le publ ic en lui balançant une giboulée d'octaves !

Philippe Giusiano prend le risque de dire beaucoup de lui-même, de la musique, de Chopin en empruntant le chemin le plus difficile : émouvoir sans surcharger le texte par ses propres émotions. Ce n'est pas à Giusiano que Cortot aurait reproché de transformer les œuvres en « *poubelles autobiographiques* ».

A. Lo.


Le pianiste Philippe Giusiano.

DÉPÊCHES

■ **INDUSTRIE MUSICALE : la chanteuse Sheila vient de signer un contrat d'enregistrement avec la société Arcade.** Sheila, de son vrai nom Annie Chancel, âgée de cinquante-deux ans, avait été sous contrat pendant la majeure partie de sa carrière avec la société Carrère, firme française créée par le producteur Claude Carrère, acquise en 1989 par la multinationale américaine Warner. Le 9 mai 1995, le conseil des prud'hommes de Bobigny avait condamné Carrère à verser 4,3 millions de francs à la chanteuse pour « *licenciement abusif* ». Sheila était depuis sans contrat d'enregistrement.

■ **MUSIQUES DU MONDE : le groupe Los del Rio, dont *La Macarena*** avait occupé pendant quatorze semaines la tête du hit-parade américain Billboard, devenant même l'hymne officieux des Jeux olympiques d'Atlanta en 1996, est lucide. Les deux Sévillans Antonio Romero et Rafael Ruiz ont avoué que leur nouveau disque, *Colores*, ne *connaîtrait jamais le succès mondial* du précédent, même si tout a été étudié pour plaire à une clientèle internationale. Ainsi, la chanson *Take It Easy (Yo No Sé)* a-t-elle été mise au format anglo-saxon, tandis que *Tequilla Boum, Boum*, un hommage au Mexique, cible les discothèques espagnoles et latino-américaines.

■ **FADO : Amalia Rodrigues sortira, le 24 novembre, un nouvel album de fado**, avec sept inédits (chez EMI-Valentim Carvalho), enregistrements réalisés entre 1965 et 1975 en studio de chansons inconnues du grand public ou « oubliées » dans les archives. Jorge Mourinha, un des coordinateurs du projet, a déclaré qu'Amalia Rodrigues, âgée maintenant de soixante-dix-sept ans, passait, à l'époque, de longues nuits à enregistrer ses chansons.

■ **JAZZ : le Top Jazz Albums de** Billboard révèle que *Love Scenes*, l'album de Diana Krall, occupe le premier rang des ventes aux Etats-Unis depuis dix semaines. Suivent Dave Grusin, *Presents West Side Story*, et *Monk On Monk*, de T. S. Monk.

SÉLECTION DISQUES

SPICE GIRLS
Spiceworld

L'histoire de la pop – des Monkees aux Supremes, des Ronettes aux Walker Brothers – est pleine de groupes préfabriqués, néanmoins interprètes de chansons mémorables. Pas d'a priori donc contre les Spice Girls. D'autant que leur premier album, *Spice*, qui les a consacrées reinés des hit-parades internationaux, relevait spectaculairement le niveau pitoyable des boys bands concurrents. Avec un peu de relâchement, on pouvait se laisser prendre à l'énergie acidulée de *Wannabe* ou *If 'U Can't Dance*, mélange paradoxal d'artifice retors et de spontanéité. La pauvreté de ce nouvel album est d'autant plus affligeante. A quoi bon amasser des *centaines de millions* de livres si on ne peut s'offrir autre chose que des synthétiseurs et des arrangements de supermarché ? Pourquoi revendiquer le feu des épices pour mimer des resucées aussi fades de tubes funk ou hispaniques ? Le sautillant *Stop*, aux harmonies Motown, sauve vaguement la face. Le reste affiche une ringardise sans bornes qui ne fera qu'accélérer l'obsolescence programmée des demoiselles. *S. D.*

★ 1 CD Virgin 7243 8 45111 2 8.

RAKIM
The 18 th Letter
The Book Of Life

Dépassés par le changement des tendances, piégés par leur mode de vie, les rappeurs américains ne tiennent souvent qu'un temps le haut de l'affiche. Stars du hip-hop au milieu des années 80, Rakim et son compère, le DJ Eric B., ont ensuite connu une longue période creuse. A la réécoute pourtant, leurs classiques – *Paid In Full, Eris B. For President, Move The Crowd* – , tout en basse massive, scratchs incisifs et rimes nonchalantes, n'ont rien perdu de leur impact. Un double CD permet à la fois de redécouvrir ces standards et d'écouter avec encore plus de plaisir les nouveaux titres de Rakim, officiant désormais en solo. Si le New-Yorkais a laissé tomber les bagues et les chaînes en or, il maîtrise comme jamais un flow (le débit du rappeur) véloce et relax. Pas ici de mélodies pop, mais l'abattage, le rythme, la poésie d'un vocaliste virtuose. Parfois nostalgique *(Remember That)*, souvent revanchard (*It's Been A Long Time*, le formidable *Guess Who's Back*), il donne une sacrée leçon aux jeunes tchatcheurs, aidé par la sobriété tranchante et funky de maîtres producteurs comme Pete Rock, Clark Kent ou DJ Premier. *S. D.*

★ 2 CD Universal UND 53111.

CATHERINE SAUVAGE
Chante les poètes

« A Londres, Paris, Budapest et Berlin, ça gronde. A Lyon aussi chez les Canuts. Il y a cent ans, deux jours, deux heures, toujours, la juste fureur se chante. Comment le sait-elle Catherine à ce point ? », écrivait Marguerite Duras à propos de Catherine Sauvage, que ce double CD permet de redécouvrir sans préjugés, ni étiquettes. Chanteuse rive gauche, Catherine Sauvage le fut, après des débuts au Bœuf sur le toit, cabaret rive droite. Mais elle fut surtout celle dont « *la voix Sauvage d'une redoutable exactitude... frappe en plein cœur* » (Duras encore), interprétant les poètes avec une évidente clarté. Le premier de ces deux volumes laisse le champ libre au duo voix piano, Catherine Sauvage-Jacques Loussier, trente et un titres datés de 1961 à 1965, et agrémenté de dix inédits enregistrés en 1997 : Soupault *(Le Meilleur du monde)*, Jarry *(Les Trois Grenouilles)*, Brecht *(Comme on fait son lit on se couche)*, une *Berceuse* de Charles Trenet : autant de traits lumineux, de flèches décochées au non-engagement. Le deuxième volume offre une rétrospective alléchante des succès (*Gallito*, extrait du film *La Poupée*), des créations vocales très personnelles (*Blues*, de Louis Aragon et Léo Ferré, dont elle fut la propagandiste la plus précoce en le chantant alors qu'il était inconnu), des rages sublimes (*La Chanson de Barbara*, enregistrée à Bobino en 1968, la *Marche de la liberté*, d'Audiberti). *V. Mo.*

★ 1 coffret de 2 CD Rym Musique 1918542. Distribué par EPM.

THE DISCOTECA COLLECTION
Missao de pesquisas folcloricas
L. H. CORREA DE AZEVEDO
Music of Ceara and Minas Gerais

En 1935, le poète Mario de Andrade, un des fondateurs du mouvement anthropophagiste brésilien qui posait en principe créatif l'« ingestion » de tous les apports *culturels connus au Brésil, a créé la* Discoteca publica municipal de Sao Paulo. Andrade entendait constituer les premières archives de musique populaire brésilienne. En 1937, le compositeur Camarguo Guarnieri fut chargé par la Discoteca d'une mission de collectage des musiques rituelles et populaires de Salvador de Bahia. En 1938, une seconde mission se rendit dans les Etats nordestins, du Pernambouc au Maranhao, et dans le Para amazonien. Ces enregistrements, d'une très grande valeur documentaire, firent partie en 1940 d'un programme d'échange avec la Bibliothèque du Congrès américaine, où ils ont été conservés. On y trouve des témoignages de toute beauté des cérémonies religieuses de condomblé, des récits de *repentistas* ou de *bumba meu boi*, fêtes expiatoires autour du bœuf. Luiz Heitor Corrêa de Azevedo, musicologue et compositeur, entreprit en 1941, avec du matériel prêté par la Bibliothèque du Congrès (le son est meilleur que dans le premier cas), un voyage vers le Ceara, dans le Nordeste, et les Mines générales, au centre du pays. Chants de procession, valses de salon, *blues* mortuaire, chant des mineurs d'or, des sculpteurs de pierre : c'est, avec quelques grattements, l'irruption captivante du baroque tardif et de la négritude sud-américaine dans la musique du peuple. *V. Mo.*

★ 2 CD vendus séparément Ryko RCD 10403 et 10404.



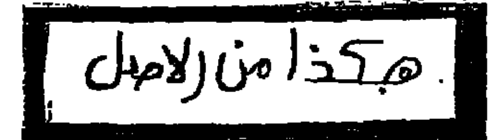
Les meilleures ventes d'albums en France

	ARTISTE ou GROUPE	Rang de la semaine précédente	TITRE	MAISON DE DISQUES
1	FLORENT PAGNY	7	Savoir aimer	MERCURY
2	SPICE GIRLS	E	Spice World	VIRGIN
3	MICHEL SARDOU	1	Salut	TREMA
4	EROS RAMAZZOTTI	3	Eros	DDD/BMG
5	JEAN-JACQUES GOLDMAN	2	En passant	COLUMBIA
6	ANDREA BOCELLI	5	Viaggio italiano	POLYDOR
7	ERA	9	Ameno	MERCURY
8	ARTISTES DIVERS	4	Sol en Si	WEA
9	ANDRE RIEU	22	Valses	PHILIPS
10	LARA FABIAN	12	Pure	POLYDOR

Période du 2/11 au 8/11 inclus
Résultats obtenus par le comptage à la sortie des caisses de cent magasins représentatifs des circuits de distribution.

Michel détrôné par Florent, Sardou passé à la moulinette de l'héritier Pagny. Jean-Jacques Goldman encadré par deux Italiens, la Québécoise Lara Fabian doublée en force par le violoniste néerlandais André Rieu et ses valses célèbres : tout bouge chez les valeurs sûres. Les Spice Girls, en crise, entrent à la 2e place. Indochine en concert casse la logique de son déclin, passant de la 35e place à la 12e. La nouvelle version d'*Emilie jolie* entre au 14e rang, et le *Both Worlds* du pianiste de jazz Michel Pétrucciani au 49e. Dans les singles, Nathalie Cardone double Elton John, 8e, avec *Hasta Siempre*, Pagny est en tête, Céline Dion, en duo avec Barbra Streisand, débarque à la 10e place avec *N'oubliez jamais*.





Petit inventaire photographique de l'espèce humaine

Le Casino Luxembourg tente une nouvelle exposition d'« images de l'homme » aujourd'hui

A l'instar de ce qu'avait fait Edward Steichen au Museum of Modern Art de New York en 1955, le Casino Luxembourg a réuni des *« images de l'homme »* aujourd'hui. La version 1997 de cet instantané de la « famille humaine » est moins réussie : les noms prestigieux ont pris le pas sur l'intensité des clichés, le spectacle sur l'authenticité. Seuls quelques auteurs ont abandonné les effets à la mode : plus simples, leurs œuvres en sont plus fortes.

THE 90's : A FAMILY OF MAN ? Casino Luxembourg, 41, rue Notre-Dame, Luxembourg. Tél. : 00-352-22-50-45. Tous les jours sauf le mardi, de 11 heures à 18 heures, le jeudi jusqu'à 20 heures. Entrée : 25 F. Jusqu'au 30 novembre. Catalogue : 140 pages, 152 francs.

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

En 1955, au Museum of Modern Art de New York, eut lieu une exposition intitulée « The Family of Man ». Elle avait été voulue et conçue par le photographe Edward Steichen dès 1951, qui fit appel à des photographes professionnels et amateurs. Il reçut près de 2 millions d'images. Il en conserva 503, de 273 auteurs originaires de 68 pays, les organisa par thèmes et en fit un ensemble encyclopédique. L'exposition voyagea de musée en musée jusqu'en 1964, et réunit un total de plus de 9 millions de visiteurs. Steichen était d'origine luxembourgeoise. « The Family of Man » fut donc offerte au Grand-Duché, qui l'a restaurée et la présente depuis 1994 au château de Clervaux.

Pourquoi, dans ces conditions, ne pas recommencer ? Bonne idée, *mais très ambitieuse, que le Casino* Luxembourg a mis en œuvre. Avec prudence, il a modifié le titre, devenu : « A Family of Man ? » Le point d'interrogation est opportun, tant la diversité et le nombre des œuvres rassemblées interdisent la cohérence. Il y a un sous-titre aussi : « Images de l'homme dans l'art contemporain », art signifiant ici photographie, encore en hommage à Steichen. Art signifie aussi exercices de style et artifices de présentation – c'est plus ennuyeux.

« The Family of Man » version Steichen rassemblait des clichés qui avaient été pris et choisis pour leur force d'évidence, et cette force tenait à la simplicité des compositions, au refus des effets. Sander, *Doisneau, Horvat, Cartier-Bresson,* DeCavara et leurs moins illustres confrères *allaient* à l'essentiel grâce à un usage maîtrisé de la *lumière, des contrastes* et des cadrages. Leurs successeurs donnent pour la plupart l'impression lassante qu'ils font de l'art pour en faire, pour la montre, pour le spectacle, pour la pose.

Résultat : ils mettent au point des montages vainement compliqués, ils obtiennent des mises en scène d'une théâtralité convenue, et, quand ils s'en tiennent au banal, au commun, c'est comme avec un petit geste de la main pour insister : *« Voyez comme nous savons rester simples. »* Le sujet se perd, l'exposition tourne à la démonstration de virtuosité et au *Who's who.* La distribution est brillante, naturellement. Baltz, Boltanski, Haacke, Serrano, Struth : autant de noms célèbres. *La juxtaposition de* leurs travaux dans un espace mal*commode, compartimenté, frag*menté, ne prend pas. Elle reste un *agrégat disparate, où chacun dé*fend son image de marque de son mieux, au risque de s'enfermer dans l'effet maniéré ou l'autocitation. Les tirages sont soignés, les couleurs joliment calculées, les gros plans aspirent à l'éloquence et les panoramiques au choc. Le grand format l'emporte, mais l'immensité n'est pas nécessairement gage d'efficacité visuelle – voyez Niedermayr, Baltz, Toscani. La série compte de nombreux partisans, mais la répétition peut n'être que le meilleur moyen de pallier la faiblesse de chaque image en elle-même – ainsi Lafontaine, Streuli, Freisager, Auerbacher.

Les images les plus intenses sont celles qui ne s'embarrassent pas de telles habiletés à la mode. John Coplans photographie le vieillissement de son propre corps, de très près, en noir et blanc : terribles vanités. Nick Waplington assiste à un mariage dans la petite-bourgeoisie anglaise : scènes de genre. Rineke Dijkstra fait poser des femmes et leurs enfants le lendemain de l'accouchement : maternités d'aujourd'hui, peu poétiques. Nan Goldin tient la chronique de sa vie new-yorkaise : entomologie sociale. Araki ne vit qu'un appareil contre l'œil, en tout lieu, toute circonstance : journal intime sans interdits. Voici enfin la « famille humaine » d'aujourd'hui, telle quelle. Voici la direction dans laquelle l'exposition aurait pu s'engager plus avant, en comblant ses lacunes, en oubliant la hiérarchie actuelle des gloires, en ne négligeant ni Depardon, ni Trivier, ni Billingham et quelques autres. Dommage.

Philippe Dagen

Topor sans aucun « trom »

L'HIVER SOUS LA TABLE, de Roland Topor. Mise en scène : Claude Confortès. Avec Jean-Pierre Michaël, Sylvia Bergé, Alain Lenglet, Laurent Rey, Claudie Guillot.
STUDIO-THÉÂTRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, 1er. Mº Palais-Royal. Tél. : 01-44-58-98-58. Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 18 h 30. Durée : 1 h 20. 65 F et 80 F. Jusqu'au 22 novembre.

Une jeune femme (Claudie Guillot) sous-loue le dessous de sa table de travail à un sans-papiers d'Europe centrale (Alain Lenglet), qui y passera l'hiver. Elle est traductrice, dans la langue de l'homme ; il est cordonnier et dessinateur. Avec lui, elle trouvera chaussure à son pied (ou l'inverse). Le centre physique de la pièce est le sexe de la femme, ou *groukiniak* dans la langue étrangère. Tout y converge à mots couverts et à regards découverts. Le cordonnier compose une ode aux piliers du temple, les jambes, sur lesquelles il aiguise son crayon. Il illustre une idée plus toporienne des déchirements de l'émigration, celle d'avoir dû quitter ce lieu-là.

Jeux de jupes ou jeux de nappes, *L'Hiver sous la table* devrait ouvrir aux jeux de mains autour de certain bouton perdu. Mais dans une logique qui échappe, le metteur en scène, Claude Confortès, a renversé la donne. La sensualité qui sourd de chaque mot plus que de l'incongruité de la situation est anéantie par une musique d'aéroport. Ses immigrés sont raides, cérébraux, sans fantaisie aucune, et c'est le vilain séducteur-éditeur (Jean-Pierre Michaël) qui déverse d'en haut la folie qui devrait venir d'en bas. Un moment donné, la jeune femme interroge son locataire : *« Comment traduiriez-vous "trom" ? »* Elle propose : *« Ambiance, esprit, atmosphère... Une sorte d'énergie vitale. »* L'immigré y voit plutôt *« un sentiment très fort, comme un sourire silencieux ».* Du *« trom »* : voilà exactement ce qui manque à cette création de *L'Hiver sous la table* au Studio-Théâtre.

Jean-Louis Perrier

Gilbert Bécaud redonne vie à l'Olympia

GILBERT BÉCAUD : Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mº Opéra, Madeleine, 20 h 30, matinée le dimanche, jusqu'au 23 novembre. Tél. : 01-47-42-25-49. De 190 à 270 F.

« Si le temps est cruel, toi tu rajeunis. Hier soir, j'étais content, tu m'as reconnu » : Gilbert Bécaud, cravate à pois et costume bleu, a réouvert l'Olympia jeudi 13 novembre. S'il se permet ce tutoiement amoureux, c'est qu'il joue là sa trentième première, trente-trois ans après avoir créé *Mes mains* sur la scène mythique du boulevard des Capucines. Depuis plusieurs jours, en répétition dans cet Olympia flambant neuf (*Le Monde* du 14 novembre), le baladin survolté servait de guide à qui voulait scruter les profondeurs du mystère d'une salle reconstruite à l'identique, et cependant différente. Sur la façade, encore cernée par les chantiers de rénovation de l'îlot Edouard-VII, les lettres de néon rouge annoncent toujours la vedette. Pour descendre jusqu'à la salle, il faut désormais emprunter un couloir haut et froid : les affiches, les brûlures de cigarettes, les lumières bricolées au fil des ans n'ont pas encore imprimé les marques de la vie. L'habitué attendra d'arriver au foyer, plus large, rond, désormais muni de deux bars, pour se retrouver chez lui. L'escalier est festivalier. Comme à Cannes, les photographes peuvent y attendre la vedette sur fond de tapis rouge et sous les yeux du public massé au premier étage. Le décor « néo-50 » est d'un chic assez kitsch, une particularité de l'ancien Olympia.

Sous les flashes, le 13 novembre, des professionnels du show-biz, mais encore plus de personnalités politiques : commencé dès 1992, le sauvetage d'un Olympia, que la spéculation immobilière aurait pu blesser à mort, avait vite pris un tour citoyen.

« L'ESCALIER C DU BLOC 21 »

Les ministres de la culture, le Fonds de soutien des variétés, qui rassemble la profession, s'étaient engagés à faire de l'Olympia un exemple. Ils y ont réussi, et la salle a été démolie sans l'être. En avril, les vedettes de la chanson étaient toutes venues dire adieu au vieil Olympia. Ce jeudi, les pionniers du lieux (Sylvie Vartan, Serge Lama) croisaient des reconnaissants éternels (Patrick Bruel), des stars populaires (François Valéry, Arthur), mais aussi des députés et sénateurs, Jean Tiberi, Jack Lang et Jacques Toubon. Retenue ailleurs, Catherine Trautman, ministre de la culture et de la communication, était excusée. Ceux qui ont conçu la copie de l'Olympia, les utilisateurs et l'architecte, Anthony Béchu, ont suivi deux logiques : ne rien toucher de la salle, pas même les fauteuils d'orchestre (rénovés mais authentiques), qui puisse troubler le public, et acquérir des conditions de travail optimales : loges décentes, accès spacieux pour les *roadies* et leurs camions, bureaux dignes de la réputation de l'Olympia. L'ouverture de la scène a été portée de huit à dix-huit mètres, elle est plus haute. De ce fait, la salle paraît plus petite, un peu anachronique, coincée entre ce vaste espace et le couloir. Est-ce cette nouvelle hauteur de scène qui force la voix à s'y perdre ? Des réglages restent à opérer : le son est lointain. L'Olympia ancienne formule avait la chaleur du 33 tours qui gratte un peu, le nouveau sonne comme un CD enregistré par des techniciens japonais.

Gilbert Bécaud, en dompteur, tape allégrement sur un piano transparent – là encore peu de relief sonore. Il n'a pas bu l'eau de la fontaine de la nostalgie. Il invente, *délicieux cabotin,* remet en question les arrangements de ses tubes, *Nathalie, Et maintenant, le Bain de minuit,* les étirant vers le soyeux *des cuivres, les rythmes croisés et* le jazz. Tournant le dos aux phrasés trop carrés des années 60, il glisse sur ses principes avec la malice d'un gosse qui a commencé ses tours tôt. Il jongle avec les micros, invite, en ouverture de rideau, un autre farceur magnifique, le violoniste acadien Monsieur Pointu, soixante-quinze ans pour *La Vente aux enchères.* Fumeur invétéré – des incartades en bord de coulisse et des retours entourés de volutes de fumée amusent toujours la salle –, le chanteur revisite *« l'escalier C du bloc 21 »* (*Dimanche à Orly*) en prenant l'Olympia, bizarre aveu de la civilisation du clonage, dans ses bras, et lui murmure, pour se rassurer, qu'il est unique à jamais.

Véronique Mortaigne

SORTIR

PARIS

Les Aventures de Gulliver
de Daniel Soulier, d'après Jonathan Swift, mise en scène de Daniel Soulier, avec Karina Chérès, Delphine Crubézy, Louis-Alexandre Fabre, Sergio Guedes, Marie Réache et Jeanne Vitez.
Depuis qu'Antoine Vitez l'a dirigé (de 1981 à 1988), Chaillot a toujours tenu en haute estime le théâtre pour enfants. *Daniel* Soulier, auteur et comédien qui *allie les marionnettes au jeu,* est un invité fidèle et talentueux du lieu, *où il signe son septième* spectacle pour enfants et parents : une *invitation au voyage.*
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. Le mercredi à 14 h 30, le samedi à 14 h 30 et à 16 heures, le dimanche à 11 heures. 50 F et 70 F. Tél. : 01-53-65-30-00. Jusqu'au 18 janvier.

Sunny Murray, Sonny Simmons
Rencontré alors qu'il travaillait sur la musique de Duke Ellington (*Le Monde* du 8 novembre), le saxophoniste David Murray avait tenu à rappeler l'importance pour le jazz moderne du batteur Sunny Murray. Ce dernier, qui réside en France, peut être entendu régulièrement à Paris dans ce lieu de musiques très libres qu'est le Studio des Islettes. Il y jouera en duo avec le saxophoniste Sonny Simmons, longtemps oublié, et que l'intérêt renaissant pour le free jazz a ramené à sa juste place de post-coltranien.
Studio des Islettes, 10, rue des Islettes, Paris 18e. Mº Barbès-Rochechouart. Les 14 et 15 novembre à 21 heures. 70 F. Tél. : 01-42-58-63-33.

Complexions
La compagnie est de New York, et vient en France pour la première fois, invitée dans le cadre des Iles de Danses. *Complexions, a concept in dance,* souligne le programme, ce qui est pour le moins ambitieux. Un ancien d'Alvin Ailey, Dwight Roden, et un ancien de chez Forsythe, Desmond Richardson, ont formé un groupe de danseurs aux parcours les plus variés, de ceux qui ne se rencontrent pas, sauf quand on y met de l'audace.
Théâtre Gérard-Philipe, rue Gérard-Philipe, 78 Saint-Cyr-l'Ecole. Le 14 novembre à 21 heures. De 40 F à 100 F. Tél. : 01-30-58-98-42.
Centre culturel Prévert, place Pietresenta, 77 Villeparisis. Le 15 à 21 heures. De 40 F à 90 F. Tél. : 01-64-67-59-60.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Actrices
de Ventura Pons (Espagne, 1 h 40), avec Nuria Espert, Anna Lizaran, Merce Pons, Rosa Maria Sarda.
Alien, la résurrection (*)
de Jean-Pierre Jeunet (Etats-Unis, 1 h 44), avec Sigourney Weaver, Winona Ryder, Ron Perlman, Dan Hedaya, J. E. Freeman, Drad Dourif.
Les Amateurs
d'Alan Taylor (Etats-Unis, 1 h 32), avec William Forsythe, Vincent Gallo, Adam *Trese, Frances McDormand.*
Drancy avenir
d'Arnaud des Pallières (France, 1 h 24), avec Aude Amiot, Thierry Bosc, Anne-Lisa Nathan.
Extasis
de Mariano Barroso (Espagne, 1 h 33), *avec Javier Bardem, Federico Luppi,* Silvia Munt, Daniel Guzman, Leire Berrocal.
Mange ta soupe
de Mathieu Almaric (France, 1 h 15), avec Jean-Yves Dubois, Jeanne Balibar, Adriana Asti, Laszlo Szabo.
On connaît la chanson
d'Alain Resnais (France, 2 h), avec Pierre Arditi, Sabine Azéma, Jean-Pierre Bacri, André Dussollier, Agnès Jaoui, Lambert Wilson.

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tel. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour *vendues à moitié prix (+ 16 F de* commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Kiyohime Mandara
mise en scène de Hoichi Okamoto, avec le Dondoro Theater.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mº Saint-Placide, Notre-Dame-des-Champs. Le 14 à 20 h 30. De 60 F à 110 F. Tél. : 01-45-44-72-30.
Boston Camerata
Chants traditionnels anglo-américains et québécois. Polyphonies du Nouveau Monde. Joel Cohen (direction).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Le 14 à 20 heures. 80 F. Tél. : 01-44-84-44-84.
Les Fiançailles au couvent
de Prokofiev. Solistes, chœur et orchestre du Théâtre Mariinski de Saint-Pétersbourg, Valery Gergiev (direction), Vladislav Pazi (mise en scène).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. Le 14 à 19 h 30. De 60 F à 690 F. Tél. : 01-49-52-50-50.
Le Jeune Théâtre lyrique de France
Mélodies françaises.
Opéra-Comique. Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mº Richelieu-Drouot. Le 14 à 19 h 30. 100 F. Tél. : 01-42-44-45-46.
Donatienne Michel-Dansac (soprano), Jean-Marie Cottet (piano), Eve Payeur (percussions), Technique Ircam
Balpe et Baboni-Schilingi : *Trois mythologies et un poète aveugle, création. Ircam, 1, place Igor-Stravinsky, Paris 4e. Mº Rambuteau. Le 14 à 20 heures. 90 F. Tél. : 01-44-78-48-16.*
House of Dub
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. Le 14 à 19 h 30. 89 F. Tél. : 01-44-92-45-45.

REPORT

Trio Wanderer
Le violoniste du trio, Jean-Marc Phillips, s'étant cassé le poignet, le concert programmé le mercredi 26 novembre est annulé et reporté au jeudi 4 juin 1998.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Miromesnil. Tél. : 01-49-53-05-07.

RESERVATIONS

Check-up
d'Edward Bond, mise en scène de Carlo Brandt.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du 27 novembre au 21 décembre. Le Mardi à 19 heures, 110 F. Du mercredi au dimanche à 21 heures, de 110 F à 160 F. Tél. : 01-44-62-52-52.

DERNIERS JOURS

16 novembre :
Dans la compagnie des hommes
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Luc Bideau, Jacques Bonnaffé, Carlo Brandt, Gilles David, Jean-Yves Dubois, Michel Aumont.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Vendredi et samedi à 20 h 30, dimanche à 15 h 30. De 110 F à 160 F. Tél. : 01-44-62-52-52.
16 novembre :
Measure for Measure (en anglais, *sous-titré en français*)
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig, avec Helen Blatch, Paul Brennen, Tony Cownie, Harry Gostelnow, Jim Hooper, Jayne McKenna, Peter Moreton, Oscar Pearce, Danny Sapani, Lise Stevenson, Stephen Ventura et Roger Watkins.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Vendredi et samedi à 20 heures, dimanche à 16 heures. De 80 F à 140 F. Tél. : 01-46-14-70-00.
16 novembre :
Eloge de l'ombre
de Junichiro Tanizaki, mise en scène de Jacques Rebotier, avec Dominique Reymond, Ivan Stochl et Karin Waehner.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Vendredi et samedi à 21 heures, dimanche à 16 h 30. De 80 F à 140 F. Durée : 1 h 20. Tél. : 01-46-14-70-00.

« Time » à l'heure espagnole

L'hebdomadaire américain consacre vingt-quatre pages plutôt admiratives à notre voisin du Sud, ce supplément est publié dans la langue de Cervantès à l'intention des lecteurs de la Péninsule

AVEC à la « une » le roi Juan Carlos, le magazine américain *Time* consacre cette semaine vingt-quatre pages à l'Espagne, *« la nation qui a fait un formidable saut de la dictature à la démocratie »*. La presse espagnole souligne que c'est le premier supplément spécial consacré par *Time* à l'Espagne en soixante-quinze ans. Ces pages ont été traduites à l'intention des lecteurs de la Péninsule, avec pour objectif de multiplier par cinq les ventes dans ce pays, qui atteignent d'ordinaire quelque vingt mille exemplaires. Trois lignes de ce supplément ont fait les titres des médias, extraites de l'entretien accordé par le président du gouvernement, José Maria Aznar. Ce dernier affirme que *« la seule possibilité »* d'un dialogue avec l'ETA, *« c'est que les terroristes abandonnent la violence et alors le gouvernement saura être compréhensif et même généreux »*.

Les premières lignes de ce supplément ont trait à Don Quichotte, illustrées par une photographie des moulins du troisième millénaire, les éoliennes du Pays basque. Don Quichotte arpentant l'Espagne, écrit *Time*, trouverait aujourd'hui bien des choses incongrues. *« Il pourrait être étonné par ce peuple dirigé par un roi choisi par un dictateur et qui a dû passer par-dessus son père dans la ligne de succession à un trône restauré, un roi qui cependant est probablement le personnage public le plus populaire du pays, chef d'une maison royale modèle et à l'écart de tout scandale. »*

La nouvelle Espagne, explique l'hebdomadaire, a une économie florissante. *« Une fois de plus, elle est partie à la conquête de l'Amérique latine… Le banquier étranger le plus important en Amérique du Sud est espagnol. »* Les investissements de l'Espagne ont dépassé là-bas ceux des Etats-Unis. Le succès de l'économie espagnole, note *Time*, ce sont les petites et moyennes entreprises, des dirigeants économiques entreprenants et motivés. C'est aussi un tourisme qui représente 10 % du produit national brut.



L'Espagne est un pays où l'on fait des affaires. Exemple spectaculaire cité par *Time*, cet immigrant cubain qui créa, en 1988, à Madrid, la première « *telepizza* » – pizzas chaudes à domicile livrées par motocyclette – et qui, aujourd'hui, compte 440 points de vente et contrôle 60 % du marché. Le dynamisme règne aussi dans le prêt-à-porter en Galice, avec Dominguez, Verino et Pernas et la chaîne Zara (500 boutiques dans le monde). Finie l'Espagne traditionnelle, qui exportait surtout de l'huile d'olive et du vin bon marché.

Et la politique dans tout ça ? La présence au pouvoir de la droite aujourd'hui recentrée montre que l'alternance fonctionne et que la démocratie est bien installée. *« Elle est absolument consolidée*, explique M. Aznar, *grâce à trois éléments essentiels. D'abord: la transition pacifique à partir d'un système autoritaire ; deuxièmement, un important processus de décentralisation ; enfin, l'ouverture de notre économie. »* Pour les Espagnols, favorables à l'intégration européenne, ajoute-t-il, l'Europe, c'est *« la modernisation et la démocratisation »*. Quant au chômage espagnol, le plus lourd de l'Union européenne, le chef du gouvernement en donne plusieurs explications : *« L'entrée massive des femmes sur le marché du travail »*, la réduction de la main-d'œuvre agricole, 8 % seulement de la population active, contre 20 % autrefois, la transformation enfin de l'Espagne en pays d'immigration, et non plus d'émigration.

Time s'est entretenu avec Felipe Gonzalez, *« sans cravate, tirant sur un havane et buvant du café noir »*, qui parle, très décontracté, de la démocratie, du nationalisme, de la justice. A seulement cinquante-cinq ans, Felipe se dit prêt à travailler au côté de Joaquin Almunia, qui lui a succédé au secrétariat général du Parti socialiste, et il ajoute : *« Mais je me refuse à être le pantin d'un gouvernement qui, selon moi, ne fait pas bien son travail, un gouvernement qui aimerait que je disparaisse. Comme dirait Cervantès, ils veulent me condamner à une mort civile. »*

Mireille Lemaresquier

DANS LA PRESSE

THE WASHINGTON POST

■ Maintenir une forte coalition anti-irakienne est une tactique valable, mais ce n'est pas le principal objectif. L'objectif doit être de montrer que les Etats-Unis ne permettront pas à Saddam Hussein de conserver et de reconstituer un arsenal mortel, de menacer des millions de gens de mort par l'anthrax, de violer toutes les règles d'un comportement civilisé.

Si les Etats-Unis font preuve de fermeté dans cette détermination, il est plus probable que les autres nations se rallieront à leur position. Qu'elles le fassent ou non, les Etats-Unis ne peuvent renoncer à leur but stratégique, qui n'a rien à voir avec des interdictions de voyager pour les laquais de Saddam Hussein.

THE TIMES

Michael Binyon

■ En engageant une confrontation avec l'Occident, le dirigeant irakien a fait en sorte de tirer l'avantage maximum de l'effondrement de la coalition arabe qui avait soutenu l'attaque conduite par les Américains contre l'Irak en 1991. *(…)* A présent, les pays occidentaux déploient des efforts frénétiques dans les capitales arabes pour expliquer que le danger qui vient de Saddam Hussein n'a rien à voir avec le processus de paix arabo-israélien.

Mais cela ne convaincra pas l'opinion arabe, qui critique l'*« hypocrisie »* des Etats-Unis, lesquels font grand cas des violations par l'Irak des multiples résolutions prises par l'Organisation des nations unies, mais ne se préoccupent guère de ce que les Arabes considèrent comme la violation par Israël des accords de paix conclus à Oslo.

THE FINANCIAL TIMES

■ Le boycottage arabe de la conférence économique sur le Proche-Orient organisée par les Etats-Unis et qui doit s'ouvrir, dimanche, à Doha (Qatar) est un soufflet à Washington et à sa crédibilité dans la région. Les trois principaux alliés arabes de l'Amérique, l'Egypte, l'Arabie saoudite et le Maroc ont résisté à une forte pression des Etats-Unis, exprimant par là leur colère devant le non-respect par Israël de ses engagements à l'égard des Palestiniens *(…)*. Les Etats-Unis doivent s'occuper de ce problème.

SUR LA TOILE

CYBERCAFÉ À GAGNER

■ Les propriétaires de l'Espace Oxygène, *cybercafé situé à* Mont-de-Marsan (Landes), ont décidé de le mettre en vente par le biais d'un concours payant. Les candidats doivent répondre à un questionnaire portant essentiellement sur le multimédia et sur le département des Landes. Le droit d'inscription est de 400 francs. – *(AFP.)*

www.jeu-concours.com

ÉTATS-UNIS : PROTECTION DES MINEURS

■ Quatre mois après l'annulation par la Cour suprême des Etats-Unis du Communications Decency Act, le sénateur républicain Dan Coats vient de déposer un nouveau projet de loi visant à obliger les propriétaires de sites Web *« nuisibles pour les mineurs »* à en restreindre l'accès, par exemple en installant un système de mot de passe ou en exigeant un numéro de carte de crédit. La loi s'appliquerait aux sites affichant aussi bien des photos que des textes. Les contrevenants seraient passibles de six mois d'emprisonnement et de 50 000 dollars (près de 300 000 francs) d'amende.

ftp ://ftp.loc.gov/pub/thomas/c105/s1482.is.txt

www.pathfinder.com/altculture/

Une encyclopédie fait le tour de la culture alternative de la jeunesse anglo-saxonne

AU DÉPART, Alt.culture n'était qu'un livre, mais le choix du titre, calqué sur le nom d'un forum de discussion, trahit dès l'origine la tentation du cyberespace. Ses deux auteurs, l'Américain Nathaniel Wice et l'Ecossais Steven Daly, sont vite passés sur le Web, pour y imposer leur œuvre comme le site de référence de la culture alternative de la jeunesse anglo-saxonne des années 90.

Vous cherchez l'origine exacte du mot MacJob ? *« Terme inventé par MacDonald en 1983 pour promouvoir un programme d'embauche préférentielle de personnes handicapées… Désormais utilisé pour décrire la tendance de l'économie américaine à créer des emplois sous-payés et sous-qualifiés. »* Eurotrash ? *« Epithète naguère appliquée aux riches étrangers. Désigne désormais tout individu parlant avec un accent, fréquentant les boîtes snobs, et portant des vêtements trop serrés ou trop précieux… »*

Alt.culture, en perpétuelle construction, s'enrichit chaque jour d'un nouvel article et publie des billets d'humeur, envoyés aux lecteurs les plus fidèles par courrier électronique. Aujourd'hui, avec plus de neuf cents rubriques illustrées et enrichies de liens vers d'autres sites, elle a acquis une dimension encyclopédique. Ses deux premiers articles, *« Abortion clinic violence »* (violence contre les cliniques d'avortement) et *« Absolutely Fabulous »* (la série télévisée anglaise) suffisent à illustrer son éclectisme. Personne n'est oublié : les « Extropians » (culte californien promettant l'avènement de la cryogénie, des voyages dans le temps et du chargement de la conscience humaine sur ordinateur) côtoient les « féministes sexuellement positives », le rap chrétien, les procès télévisés, le techno-chamanisme et les légumes génétiquement manipulés. Depuis peu, Alt.culture s'est décidée à rejoindre Pathfinder, le service en ligne de Time Warner, ce qui a obligé ses auteurs à effectuer quelques camouflages, pour ne pas effaroucher les annonceurs. Seule anicroche : *« Nous avons perdu les publicités de Gap après que ses responsables ont lu un de nos articles consacrés à la surexploitation de la main-d'œuvre du tiers-monde… »*

La plus grande réussite d'Alt.culture est d'avoir su éviter le piège du ghetto de la cyberculture : sur dix articles comportant le mot « surf », un seul mentionne Internet, les autres sont consacrés au *surf authentique*, avec planches multicolores, vagues, soleil et corps musclés.

Debra Seagal-Ollivier et Yves Eudes

EN VUE

■ En Bosnie, les écoliers serbes, croates et musulmans étudient l'histoire de leur pays dans des manuels différents. Pour les uns, **Gavrilo Princip**, l'auteur de l'attentat de Sarajevo, qui déclencha la première guerre mondiale, est un héros national, pour les autres, un terroriste. Les enfants serbes apprennent que la responsabilité de la guerre qui vient d'ensanglanter le pays incombe aux Musulmans ; les Musulmans, qu'ils ont été la cible *« des Serbes et des Monténégrins organisés en formations terroristes »*, et les Croates, les victimes d'une agression *« au nom de la Grande Serbie »*. Le ministère de l'éducation de la Fédération applique ces programmes séparés *« au nom du respect des minorités »*.

■ Les femmes tchétchènes ignorent un décret, signé, samedi 8 novembre, par **Vakha Arsanov**, vice-président du gouvernement islamique, les obligeant à porter le voile, et continuent de s'affairer sur le marché de Grozny, entre les immeubles en ruine, sans rien changer à leurs tenues. Mais, à Chacao, le Neuilly de Caracas, les Vénézuéliennes vêtues d'un short, d'un caleçon ou d'une *minijupe, sont poursuivies en* vertu d'un arrêté d'**Irene Saez**, maire de la ville, ancienne Miss Univers.

■ **Claudia Schiffer** trouve *« affreuse »* la mode du *« chic-junkie »*, présentée par des mannequins maladifs aux yeux cernés. *« J'ai toujours été en faveur de la santé »*, a déclaré le top-modèle.

■ D'après un récent sondage, 15,5 % des collégiennes japonaises céderaient à la mode des *« rencontres compensées »* (*enjo kosai*) avec des adultes inconnus. Le plus souvent elles se contentent d'accepter un bon dîner de leur « papa » ou de lui vendre une petite culotte usagée. Selon le même sondage, 90 % des parents japonais pensent que leurs enfants de 14 à 15 ans n'ont jamais volé dans les magasins, touché à une cigarette ou téléphoné à un club de rencontres.

■ Elle favorise les eaux stagnantes, entrave les activités des pêcheurs et des transporteurs sur le lac Victoria, réduit le débit nécessaire à l'approvisionnement en électricité du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda. *« Sa prolifération a des effets sur la santé humaine, car elle favorise les moustiques, les escargots, qui répandent la bilharziose, et même les serpents »*, ajoute le professeur **Joseph Ojiambo**, chargé d'un programme d'éradication. Elle est en train de paralyser la vie de dix-neuf millions de personnes autour du lac. Elle, une fleur, la jacinthe d'eau.

Christian Colombani

La nouvelle affaire PPDA *par Alain Rollat*

IL Y A bien une nouvelle affaire PPDA. Le président de la République en a même fait une affaire d'Etat, ou presque, jeudi, à Saïgon, au cours de sa conférence de presse, quand il a notamment déclaré : *« En matière de droits de l'homme, ce n'est pas en se faisant plaisir par des déclarations irresponsables et intempestives qu'on progresse. »* Au-delà de sa portée générale ce propos visait l'article publié la veille par PPDA dans *Le Monde*. Le présentateur emblématique de TF 1 y racontait comment il avait essayé, en marge des Assises de la presse francophone réunies au Vietnam, de rencontrer l'un des cinq journalistes locaux emprisonnés pour usage intempestif de la liberté d'expression, le professeur Doàn Viêt Hoat, condamné de façon stalinienne à vingt ans de prison. Ce reportage non autorisé ayant été jugé incorrect par les autorités de Hanoï, il est reproché à PPDA d'avoir compliqué la diplomatie chiraquienne.

Il est d'ailleurs probable que cette affaire aura des suites au vu des images que PPDA a ramenées du Vietnam, et commentées, jeudi soir, sur TF 1, dans un montage de quatre minutes et demie, bien que les films originaux réalisés par son équipe aient été confisqués. On y voit le directeur de la prison de Thanh Cam, surpris par l'irruption des envoyés spéciaux de TF 1, se couvrir de ridicule en disant d'abord qu'il n'est *« pas possible »* de rencontrer le professeur Doàn Viêt Hoat, puis en refusant de confirmer sa présence dans ce camp faute *« d'avis supérieur »*. On y voit l'épouse de celui-ci, exilée aux Etats-Unis, dire qu'elle n'a plus aucune nouvelle de son mari mais que cela n'a rien d'étonnant puisque, là-bas, les prisonniers politiques, isolés, n'ont ni le droit de lire ni celui d'écrire. On y voit, interrogés chez eux par PPDA, deux Vietnamiens francophones, libérés après vingt ans de réclusion politique, témoigner à visage découvert des pressions policières. On y voit un prêtre catholique ironiser, sans se cacher lui non plus, sur *« le paradis communiste »*.

Comme il est très facile d'être méchant avec ses confrères, surtout avec ceux qui traînent des casseroles, on pourrait en tirer la conclusion que PPDA s'est, en effet, *« fait plaisir »* en soutenant la cause de Reporters sans frontières, dont le directeur l'accompagnait dans ce reportage, *pour se donner, une fois de plus*, le beau rôle en opposant l'impact de ses propres images au verbe feutré de Jacques Chirac. Ce serait malhonnête et dégueulasse. La liberté de la presse ne vaut que si l'on s'en sert et elle avait, en l'occurrence, le visage estimable d'un Patrick Poivre d'Arvor en rupture de caricature.

هكذا من الاصل

VENDREDI 14 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 La Fosse aux serpents ■ ■
D'Anatole Litvak (Etats-Unis, 1948, N., 110 min). Ciné Cinéfil

21.00 Made in America ■
De Richard Benjamin (Etats-Unis, 1992, 110 min). Ciné Cinémas

22.20 Le Voyage fantastique (No Highway in the Sky) ■
De Henry Koster (Grande-Bretagne, 1951, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

22.50 The Snapper ■ ■
De Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1992, v.o., 95 min). Ciné Cinémas

23.05 Hommes, femmes, mode d'emploi ■
De Claude Lelouch (France, 1996, 118 min). Canal +

23.30 La Sentinelle ■ ■
D'Arnaud Desplechin (France, 1992, 140 min). Arte

0.00 Vacances explosives ■
De Christian Stengel (France, 1956, N., 95 min). Ciné Cinéfil

0.20 ▶ Le Visage du plaisir ■ ■
De José Quintero (Grande-Bretagne, 1961, v.o., 100 min). France 2

0.25 Le Passage ■ ■
De René Manzor (France, 1986, 85 min). Ciné Cinémas

0.50 Les Abysses ■ ■
De Nico Papatakis (France, 1962, 100 min). RTL 9

1.05 Guantanamera ■ ■
De Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio (Cuba, 1995, v.o., 100 min). Canal +

1.35 Les Cousins ■ ■
De Claude Chabrol (France, 1958, N., 110 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec J.-M. Verne ; Laetitia Plat. Canal+
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. Mourir à Verdun. Histoire d'une hécatombe. Histoire
20.00 *Temps présent. Les enfants de l'Oncle Hô font du business.* TV 5
20.05 C'est la vie ! Un prénom encombrant. TSR
20.50 Thalassa. L'Ombre du géant. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. La presse d'investigation. Invités : Edwy Plenel, directeur de la rédaction du *Monde* et Alain Gerber. Elf et le Congo. Invités : Antoine Glaser et Patrice Yengo. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Suisse : Le Jet de Genève. France : A la foire aux ânes. Ile de Man : Le parlement. *Invité : Alain Doutey.* France 3
22.50 Bouillon de culture. Un plus un égal deux. Avec Robert Guédiguian et Arianne Ascaride ; Jean-Marie et Jemia Le Clézio ; Aline Schulman ; François Weyergans. France 2
23.00 Sans aucun doute. TF 1
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Sigmund Freud, l'invention de la psychanalyse. [1/2] : Les commencements. France 3
20.35 Quand sonnent les crotales. Canal +
20.35 Mars, la planète rouge. Planète
21.00 Norodom Sihanouk, roi cinéaste. TV 5
21.00 Jazz Memories. [1/2]. Muzzik
21.25 Une saison au soleil. Planète
21.55 Le Bambi africain. Disney Channel
22.00 Le Grand Jeu. URSS/USA : 1917-1991. [1/6]. 1917 - 1938 : Les raisins de la colère. Histoire
22.05 ▶ Grand format. Planète CNN. Arte
22.20 Femmes, une histoire inédite. [6/6]. *Echos du futur.* Planète
22.55 Narcisse aux chiens. Eugène Savitzkaya. RTBF 1
23.00 Les Origines de la musique. [3/3]. Mythes et réalités. Muzzik
0.30 Esclaves de Michel Ange. [1/2]. France Supervision

DOCUMENTAIRES

18.30 Michel Legrand. Planète
19.20 Histoires de la mer. [4/13]. Le danger est mon métier. Planète
19.45 Retrouver Oulad Moumen. Planète
20.00 Les Figures de la foi. [1/3]. Brigitte de Suède. Histoire

SPORTS EN DIRECT

14.00 et 19.30 Tennis. Masters messieurs (4e jour). Eurosport
21.30 Patinage artistique. Trophée Lalique. Eurosport

MUSIQUE

18.00 Les Huguenots. Mise en scène de John Dew. Muzzik
21.00 Gilbert Bécaud à l'Olympia. France Supervision
22.00 Maintenance Shop Jazz. Bill Evans Trio n° 1. Muzzik
22.55 Sadko. Mise en scène de Alexei Stepaniuk. Paris Première
23.00 Placido Domingo à Covent Garden. France Supervision
23.50 Leinsdorf dirige Wagner. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Le Serre aux truffes. De Jacques Audoir. Festival
20.30 City Killer. De Robert Michael Lewis. RTL 9
20.45 La Peur de s'endormir. De Mark Schlichter. Arte
20.50 ▶ Harcelée. O De Nicolas Cuche. M 6
22.05 Nanou ou Gaëlle. De Christine François. Festival
23.15 Jeux dangereux. De Lawrence Lanoff. TSR
23.25 Une mère en danger. O De Sam Irvin. M 6
23.45 Tendres mensonges. D'Anson Williams. Téva

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde de déjà vu. M 6
20.25 Star Trek. Canal Jimmy
20.50 L'Instit. Le Chemin des étoiles. TSR
20.55 Susan ! La belle et le rocker. Téva
20.55 Maigret et la vieille dame. France 2
21.20 Columbo. Le Chat de monsieur Seltzer. RTBF 1
21.30 L'Homme de nulle part. Canal +
21.55 Bottom. He's Out (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Twin Peaks. Episode n° 6 (v.o.). Série Club
22.30 Two. A trop souffler sur les braises. M 6
22.30 Dream On. (v.o.). Canal Jimmy
0.35 Profit. (v.o.). Canal Jimmy
1.20 Une fille à scandales. (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 13.25 Planète
Madagascar, la parole poème

A Madagascar, l'opéra paysan *Hira Gasy* rythme les grands évènements de la vie : fêtes de moisson, cérémonies de *« retournement »* des morts, réceptions au palais de la reine. Populaire dans toutes les régions de la Grande Ile, il suscite le rire, la fête et renforce le lien qui unit les vivants aux ancêtres. Ses chansons porteuses de messages philosophiques, ses chorégraphies, parcourent le pays de ville en ville. *Madagascar, la parole poème*, documentaire signé Didier Mauro, éclaire sur la densité des rites sacrés du peuple malgache. Et mesure l'imbrication de deux dimensions, celles du réel et du mythe. C'est aussi un voyage superbe, un périple dans des paysages lumineux. Ce film musical riche en couleurs ne peut que réjouir le cœur des admirateurs de la tradition orale malgache. – *K.N.*
★ *diffusions : samedi, 15.10 ; dimanche, 11.15.*

● 22.50 Ciné Cinémas
The Snapper

A Dublin, une jeune caissière de supermarché se retrouve enceinte après un rapport sexuel vite fait, mal fait. Elle ne peut donner le nom du père de l'enfant et invente, pour sa famille, une liaison avec un matelot espagnol de passage. Mais un voisin quadragénaire revendique la paternité et abandonne femme et enfants... Stephen Frears, revenu en Grande-Bretagne après ses expériences hollywoodiennes, a renoué avec la comédie sociale humoristique, exaltant ici, dans un style dynamique et des bagarres burlesques, la joie de vivre des gens du peuple. – *J.S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 Les Enfants de la télé.
23.00 Sans aucun doute.
0.50 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

19.25 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, L'image du jour, A cheval, Météo, Point route.
20.55 Maigret. Maigret et la vieille dame.
22.50 Bouillon de culture. Un plus un égal deux.
23.55 En fin de compte.
0.00 Journal, Météo.
0.15 Ciné-club.
0.20 ▶ Le Visage du plaisir ■ ■ Film de José Quintero (v.o.).

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. L'Ombre du géant.
21.55 Faut pas rêver. Suisse : Le Jet de Genève. France : A la foire aux ânes. Ile de Man : Le parlement.
23.05 Soir 3.
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Sigmund Freud, l'invention de la psychanalyse. [1/2] Les commencements.
0.20 Libre court. Morte Ultima Ratio.
0.30 Cap'tain Café.
1.20 Espace francophone.
1.35 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Alpha, Philippe Thorenton.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Quand sonnent les crotales.
21.30 L'Homme de nulle part.
22.10 Flash infos.
22.15 Manga Manga.
23.05 Hommes, femmes, mode d'emploi ■ Film de Claude Lelouch.
1.05 Guantanamera ■ ■ Film de Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio (v.o.).

ARTE

19.00 Tracks.
19.30 7 1/2. La francophonie, à quoi ça sert ?
20.00 Brut.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir. Portrait de Guillaume Ngefa (Zaïre).
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Peur de s'endormir. *Téléfilm de Mark Schlichter.*
22.05 ▶ Grand format. Planète CNN.
23.30 La Sentinelle ■ ■ Film d'Arnaud Desplechin.
1.50 Le Dessous des cartes.

M 6

18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 FX, effets spéciaux : la série.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Mister Biz.
20.35 Décrochage info, Les Produits stars.
20.50 ▶ Harcelée. Téléfilm O de Nicolas Cuche.
22.30 Two.
23.25 Une mère en danger. Téléfilm O de Sam Irvin.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. [5/5].
20.30 Agora. Pierre Lepape.
21.00 Black and blue. La batterie buissonnière.
22.10 Fiction. *Morphine*, de Mikhaïl Boulgakov.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert franco-allemand. Œuvres de Murail, Sibelius, Moussorgski.
22.30 Musique Pluriel. *Narcissus et Eco*, de Corregia.
23.07 Jazz-club. Le Caratini Jazz Ensemble.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 ▶ Les Soirées. Robert Casadesus, piano.
22.30 Les Soirées... (suite).

SAMEDI 15 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

13.30 Ciel rouge ■
De Robert Wise (Etats-Unis, 1948, N., 90 min). Ciné Cinéfil

15.00 Le Voyage fantastique ■
De Henry Koster (Grande-Bretagne, 1951, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

16.35 Vacances explosives ■
De Christian Stengel (France, 1956, N., 100 min). Ciné Cinéfil

18.15 La Fosse aux serpents ■ ■
D'Anatole Litvak (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

21.10 Pour l'amour d'une femme ■
De Luis Mandoki (Etats-Unis, 1994, 125 min). TSR

23.00 L'Aveu ■ ■
De Constantin Costa-Gavras (France, 1970, 135 min). Ciné Cinémas

23.05 The Phantom Light ■
De Michael Powell (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

23.30 Vengeance froide ■
De Phil Joanou (Etats-Unis, 1995, 124 min). Canal +

0.20 Les Cousins ■ ■
De Claude Chabrol (France, 1958, N., 110 min). Ciné Cinéfil

2.10 Le Mariage de Chiffon ■ ■
De Claude Autant-Lara (France, 1941, N., 100 min). Ciné Cinéfil

3.05 Le Seigneur de l'aventure ■
De Henry Koster (Etats-Unis, 1954, v.o., 85 min). Ciné Cinémas

3.10 Guantanamera ■ ■
De Tomas G. Alea et Juan C. Tabio (Cuba, 1995, v.o., 105 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

12.50 La Vie en plus. L'enfant, co-auteur de son éducation. La Cinquième
13.00 De l'actualité à l'histoire. Le journalisme d'investigation. Avec Edwy Plenel, Alain Gerber ; Elf et l'Afrique. Avec Antoine Glaser, Patrice Yongo. Histoire
13.45 ▶ Les Documents de Savoir plus. La Cause des bébés. France 2
14.00 *Au nom de la loi.* Les amants diaboliques. Une brique sur l'estomac. RTBF 1
14.15 Fax Culture. Invités : Jérôme Cottin, pasteur et docteur en théologie ; Chantal Ackerman, cinéaste ; Année Dijan, peintre. TV 5
17.00 Les Dossiers de l'Histoire. *Mourir à Verdun.* Histoire d'une hécatombe. Histoire
17.50 Samedi champions. Invité : David Ginola. France 2
19.00 T.V. +. Canal +
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 15 novembre 1947. De l'aide américaine au plan Marshall. Invité : Alan Milward. Arte
20.55 Le Club. Gérard Oury. Ciné Cinéfil
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Olivier Christin ; *Janine Garrisson ; Laurent Theis* et Claude Aziza. Histoire
21.40 Metropolis. Max Liebermann à Hambourg. Le théâtre allemand en Roumanie. Design ethno de Marrakech. La culture en détresse. Un jazzman allemand à New York. Festival du film à Duisbourg. Arte
22.20 T'as pas une idée ? Avec Jean-Louis Aubert. Canal Jimmy
22.30 Strip-tease. Une semaine infernale. Morts à crédit. Chirac, ma femme et moi. Les enfants du paradis. France 3
23.55 Grain de philo. L'égalité. Invité : Antoine Garapon. France 3
0.00 Cap'tain Café. Invités : Pierpoljack ; Lady Lastee et Afrojazz. France Supervision
18.05 Les mots qui chantent. La Cinquième
18.05 Esclaves de Michel-Ange. [1/2]. France Supervision
18.20 Bonjour, monsieur Doisneau. Ou le photographe arrosé. Planète
18.35 Marie-Madeleine. France Supervision
19.00 Femmes et société. Paroles d'hommes. Téva
19.15 Jordi Savall. A la recherche de l'authenticité. France Supervision
20.30 Brahms en Autriche. France Supervision
20.35 Michel Legrand. Planète
20.35 Natures de toutes les Russies. [3/3]. Cercle de feu. TMC
20.45 L'Aventure humaine. L'Armée d'argile des Ch'in. Arte
21.00 Olivier Messiaen : L'héritage. [1/3]. Muzzik
21.30 L'Enfance. [5/7]. Les leçons de la vie. TMC
21.50 Retrouver Oulad Moumen. Planète
22.40 *Mars, la planète rouge.* Planète
23.00 Masterclass Olivier Messiaen. Muzzik
23.35 Une saison au soleil. Planète
23.40 Music Planet. Jimmy Cliff, Moving On. Arte
0.05 Olivier Messiaen, un grand maître. Muzzik

DOCUMENTAIRES

17.00 Les Enquêtes du National Geographic. La vie en équilibre. La Cinquième
17.00 La Forêt tropicale expliquée aux enfants. [1/3]. Planète
18.00 Les Figures de la foi. [1/3]. Brigitte de Suède. Histoire

SPORTS EN DIRECT

13.25 Tennis. Masters messieurs. Demi-finales. Eurosport
14.00 Handball. *D1 : Dunkerque - Montpellier. Canal +*
15.45 Rugby. France - Afrique du Sud. France 2
17.50 Football. D2 : Saint-Etienne - Sochaux. Eurosport
19.55 Football. Coupe du monde 1998. Match retour : Belgique - Eire. RTBF 1
20.30 Patinage artistique. Trophée Lalique. Paris Première
23.00 Patinage artistique. Trophée Lalique. TF 1

MUSIQUE

18.00 One More Time. Muzzik
19.35 Symphonie pour cordes de Mendelssohn. Par Jesus Lopez Cobos. Muzzik
20.20 Kurt Masur dirige Mendelssohn : La Symphonie italienne. Muzzik
20.55 Brahms. France Supervision
21.55 Quatuor pour la fin du temps. Par le Quatuor Rondom. Muzzik
23.35 Brigitte Fontaine. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 Mer de Chine, le pays pour mémoire. De Jacques Perrin et Pierre Dumayet. Festival
20.35 L'Enfer des neiges. De Peter Masterson. Canal +
20.35 Roswell. De Jeremy Paul Kagan. Ciné Cinémas
22.40 Belle comme le diable. O De Robert Iscove. M 6
0.40 Le Passage du Nord-Ouest. De Bernard Dumont. Arte

SÉRIES

18.00 Chapeau melon et bottes de cuir. George et Fred. M 6
18.00 Murphy Brown. Pas de quoi fouetter un chat. Enchères et un os. Téva
18.05 Extrême urgence. Chargement mortel. TF 1
18.30 Les Cinq Dernières Minutes. Ça sent le sapin. Festival
19.00 KYTV. Talking Heads (v.o.). Arte
19.05 Beverly Hills. Joyeux anniversaire. TF 1
19.05 Robocop. Justice mécanique. Série Club
19.35 Nash Bridges. Le jackpot de Léo. TMC
19.55 FX, effets spéciaux : la série. Cible. Série Club
20.00 Molière. [3/5]. Histoire
20.30 Derrick. La voix de l'assassin. Vengeance. RTL 9
22.40 Du rouge à lèvres sur ton col. [4/6]. Arte
20.50 Docteur Sylvestre. Programme : Substitution. France 3
20.50 Aux frontières du réel. La queue du diable. O Amour fou. M 6
21.00 Angela, 15 ans. *Ma nouvelle amie.* *Canal Jimmy*
21.30 Jake Cutter. Le souvenir. Série Club
22.00 La Cloche tibétaine. [6/7]. Histoire
23.00 Murder One : L'Affaire Jessica. Série Club
23.20 Des agents très spéciaux. L'épée de Saint Georges. Canal Jimmy
23.45 Mission impossible. Esprit de famille. Série Club
0.35 Star Trek : la nouvelle génération. Prise de commandement (v.o.). Canal Jimmy
0.40 Nestor Burma. Les Cadavres de la plaine Monceau. RTL 9
1.20 Seinfeld. Danse avec les fous (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● *11.55 La Cinquième*
Aux quatre soins du monde

Les combattants de l'humanitaire

POURQUOI REJOINT-ON une organisation humanitaire ? Pour venir en aide à des gens en situation de détresse mais aussi, comme le disent les volontaires de Médecins sans frontières (MSF) interrogés dans *Aux quatre soins du monde*, enquête en deux volets proposée par le magazine « Business humanum est », pour *« réaliser un rêve de môme »*, *« changer de vie »*, *« pour voyager »*, *« par goût de l'exotisme »*. Les candidats sont nombreux, mais il y a peu d'élus. La sélection est sévère : les moins de vingt-quatre ans sont écartés – *« Il faut avoir une expérience suffisante de la vie pour intervenir dans des zones en crise »*, explique un responsable des ressources humaines de MSF – ainsi que ceux dont le parcours professionnel ne correspond pas aux besoins de l'association. Celle-ci emploie avant tout du personnel médical mais accueille aussi des techniciens de toutes sortes. *« On ne va pas en Angola seulement pour tenir la main »*, souligne le responsable de MSF, surpris du nombre de candidats qui ont leur *« bonne volonté »* pour tout bagage.

Fidèle à son principe, « Business humanum est » furète, interroge, donne des chiffres. Après un bref historique, on découvre comment fonctionne une entreprise dont la raison d'être est de sauver des gens. Les caméras nous promènent du siège parisien – une véritable ruche – à la base logistique de l'organisation, située sur le terrain d'aviation de Bordeaux-Mérignac, où sont stockés véhicules et médicaments. On accompagne aussi dans Paris une équipe en mission de soutien aux toxicomanes. Car la souffrance humaine est aussi au coin de la rue.

Témoignages et explications sont livrés à toute vitesse, on a un peu de mal à reprendre son souffle. Et les calembours du présentateur Thomas Hervé sont exaspérants. Mais l'ensemble est informatif, en dépit d'une mise en page un peu désordonnée. La semaine prochaine, un second volet présentera l'action de MSF au plan international. Le magazine a suivi une mission en Abkhazie, province de Géorgie ravagée par deux années de guerre.

Sylvie Kerviel

★ Rediffusion : mercredi 19, 14.30.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Reportages. Touche pas à mon cèpe !
13.55 MacGyver.
14.55 K 2000.
15.50 Brentwood.
16.45 California College : Les Jumelles de Sweet Valley.
17.15 Hercule.
18.05 Extrême urgence.
19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Le Résultat des courses, Météo.
20.47 Simple comme...
20.50 La Grande Débrouille.
23.00 Patinage artistique.
0.25 Formule foot.
1.00 TF1 nuit, Météo.
1.10 Embarquement porte n° 1. Cambridge.

FRANCE 2

13.45 ▶ Les Documents de Savoir plus. La Cause des bébés.
14.40 et 15.05, 17.30 Samedi sport.
14.45 Tiercé.
15.45 Rugby. France - Afrique du Sud.
17.50 Samedi champions.
18.50 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Farce attaque... Angoulême.
19.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, L'Image du jour, A cheval, Météo, Tirage du Loto.
20.55 Faites la fête au bout du monde.
23.30 Du fer dans les épinards.
1.00 Journal, Météo.
1.15 Troisième mi-temps.

FRANCE 3

14.05 Evasion. L'Ubaye.
14.40 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche. Histoires d'eau. Ecrevisse, la sentinelle de nos rivières. H_2O : Pinali, des libellules à l'écrevisse. Trucs et astuces : l'écrevisse appâtée par le bas.
15.40 Couleurs pays.
18.13 Expression directe. RPR.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 et 1.55 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Docteur Sylvestre. Programme : Substitution.
22.30 Strip-tease. Une semaine infernale. Morts à crédit. Chirac, ma femme et moi. Les enfants du paradis.
23.40 Soir 3.
23.55 Grain de philo. L'égalité.
0.55 Espace francophone.
1.10 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.00
13.50 Le Journal de l'emploi.
13.55 Handball. Dunkerque - Montpellier.
15.30 Football américain.
17.05 Les Superstars du catch.
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 et 22.05 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 L'Enfer des neiges. Téléfilm de Peter Masterson.
22.15 Jour de foot.
23.30 Vengeance froide ■ Film de Phil Joanou.
1.35 Basket-ball. ASVEL - PSG-Racing.
3.10 Guantanamera ■ ■ Film de Tomas G. Alea et Juan C. Tabio (v.o.).
4.55 Le Cavalier du diable. Film d'Ernest Dickerson.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Va savoir. En bivouac avec Napoléon.
14.00 Fête des bébés. Nuit au Samu.
14.30 Le Cinéma américain. [8/10]. Le film à l'âge de la télévision.
15.25 Fenêtre sur court. *Abbas Kiarostami.*
16.00 L'Afrique sauvage. [2/3].
17.00 Les Enquêtes du National Geographic. La vie en équilibre.
17.30 Raconte-moi la France. Le Nord.
17.55 Le Journal du temps.
18.05 Les mots qui chantent
19.00 KYTV. [12/18]. Talking Heads.
19.25 Les Secrets du Nil.
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 15 novembre 1947. De l'aide américaine au plan Marshall.
20.15 Le Dessous des cartes. Comment va l'Irak ?
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. L'Armée d'argile des Ch'in.
21.40 Metropolis.
22.40 Du rouge à lèvres sur ton col. [4/6].
23.40 Music Planet. Jimmy Cliff, Moving On.
0.40 Le Passage du Nord-Ouest. Téléfilm de Bernard Dumont.

M 6

13.15 V.
14.20 Space 2063.
15.15 Surfers détectives.
16.05 Les Têtes Brûlées.
17.00 Les Champions.
18.00 Chapeau melon et bottes de cuir.
19.05 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Hot forme. Le sommeil.
20.35 Ciné 6.
20.50 Aux frontières du réel. La queue du diable. O Amour fou.
22.40 Belle comme le diable. Téléfilm O de Robert Iscove.
0.15 Le Monstre évadé de l'espace.
1.05 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Nouveau répertoire dramatique. *Les Quatre Morts de Marie*, de Carole Fréchette.
22.35 Opus.
0.05 Le Gai Savoir. Laurence Louppe, historienne de la danse, écrivain et critique d'art.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 A l'Opéra.
20.00 Opéra. *Léonore ou l'amour conjugal* d'après le mélodrame français de Bouilly, de Beethoven. Christoher Ventris (Florestan), Susan Anthony (Léonore).
23.07 Présentez la facture. A la recherche du Moyen Age.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo. Œuvres de Mendelssohn, R. Schumann, Liszt, Rimsky-Korsakov.
20.40 Haydn à Esterhazy. Œuvres de Werner, Haydn, Starzer.
22.35 Da Capo. Georg Solti. Œuvres de Beethoven, Mozart.

Le Monde
SAMEDI 15 NOVEMBRE 1997

La ville de Fréjus va régler 35 millions de francs au promoteur René Espanol en dédommagement

Cette transaction met fin au contentieux judiciaire visant l'ancien maire François Léotard

UN ACCORD est intervenu, mercredi 12 novembre, entre la mairie de Fréjus (Var) et le promoteur immobilier René Espanol. La plainte de cet entrepreneur avait été à l'origine de l'« affaire » de Port-Fréjus, qui avait valu à François Léotard, alors maire de la ville et aujourd'hui président de l'UDF, d'être inculpé d'ingérence, de trafic d'influence et de corruption, avant de bénéficier d'un non-lieu *fondé* sur la prescription des faits.

Aux termes de cet accord, M. Espanol et sa famille percevront, à partir du 15 février 1998, *35 millions* de francs de la ville. En échange, explique l'actuel maire de Fréjus, l'UDF Elie Brun, M. Espanol s'engage à retirer l'ensemble de ses plaintes qui visaient tant la ville que la société d'économie mixte chargée de la réalisation de Port-Fréjus et les promoteurs intéressés. M. Brun indique, en outre, que la ville de Fréjus *se réserve* le droit *« de se retourner contre l'Etat »* dans les jours qui viennent.

Cet arrangement vient clore un différend marqué par plus de sept ans de bataille juridique et judiciaire. A l'origine, M. Espanol, qui avait entrepris la réalisation d'un programme immobilier sur un terrain dont il était propriétaire, est exproprié par la municipalité de Fréjus. Celle-ci a son *propre projet*, comportant notamment la construction d'un port de plaisance. Elle en a confié la réalisation à la Société d'économie mixte de *l'aire de Fréjus (SEMAF), créée* pour l'occasion et présidée par M. Léotard.

INFORMATION CONTRE X

Saisi par M. Espanol, le tribunal administratif de Nice annule, le 12 mai 1989, la déclaration d'utilité publique qui avait servi de base à son expropriation. Le plaideur, qui ne parvient pas, pour autant, à rentrer en possession de son terrain, engage alors une guérilla de longue haleine contre la mairie et M. Léotard, *accusés d'avoir favorisé des* intérêts privés sous couvert d'utilité publique.

Inculpé le 29 juin 1992, notamment soupçonné d'avoir acquis une maison pour une somme modique en échange d'avantages consentis à l'un des promoteurs impliqués dans le projet, M. Léotard bénéficie, quelques mois plus tard, d'un premier non-lieu partiel, *fondé sur la prescription des faits.* Un second suivra le 31 mai 1994. La bataille juridique n'en avait pas pour autant cessé.

Depuis le mois de juillet, une seconde « affaire », *elle-même* dérivée du dossier de Port-Fréjus, était venue embarasser M. Léotard. Au cours d'une perquisition à la mairie de Fréjus, les gendarmes avaient découvert deux *« faux tampons »*, reproduisant le cachet de la sous-préfecture de Draguignan (Var), qui auraient notamment été apposés sur les copies de délibérations municipales portant sur la reprise, par la ville, des dettes de la société d'économie mixte concessionnaire de Port-Fréjus. La mairie *a reconnu leur existence mais* a évoqué des commodités de secrétariat.

Le parquet du tribunal de Draguignan a cependant ouvert, jeudi 13 novembre, une information contre X dans cette « affaire » qui a déjà fait l'objet de plaintes, émanant notamment de l'ancien préfet du Var, Jean-Charles Marchiani. Cette procédure est la conséquence *de la plainte d'une hôtelière de Fré*jus, dont l'établissement a été fermé il y a trois ans, qui soupçonne que les tampons de la sous-préfecture de Draguignan lui signifiant cette mesure pourraient bien être le fait de la mairie de Fréjus.

C'est dans ce cadre que M. Léotard a démissioné, le 8 septembre, de ses mandats de maire et de conseiller municipal de Fréjus. Le président de l'UDF avait alors invoqué sa campagne comme chef de file de la droite dans le Var aux élections régionales de mars 1998, et sa crainte que son rôle politique ne fasse de Fréjus la *« cible offerte à la malveillance quotidienne »*. Son successeur, le premier adjoint *(UDF) Elie Brun, avait fait du* règlement du conflit avec René Espanol l'une de ses priorités. La négociation avait été entamée il y a plus d'un an.

Les adieux politiques d'un feu follet médiatique

JEAN-PIERRE THOMAS, ancien député de Vosges, battu aux élections législatives de mai-juin, jette l'éponge. L'ex-vibrionnant trésorier national du Parti républicain (devenu *Démocratie libérale sous la présidence d'Alain* Madelin), titre qui lui valut en janvier 1995 une mise en examen dans l'« affaire » de financement de cette formation, arrête. Il abandonne, pêle-mêle, *« la vie politique active »*, les Vosges et leur célèbre ligne bleue, pour gagner les hauteurs plus confinées, mais nettement plus haussmanniennes, de la banque Lazard. A quarante ans, il a fait part aux instances départementales de son parti de sa décision de ne pas se représenter au prochain scrutin régional.

M. Thomas restera président de la commission des finances du conseil régional de Lorraine, que préside son ami Gérard Longuet, jusqu'aux élections de mars 1998. Il conservera encore, pour quelques mois, la présidence de l'UDF du département afin de permettre une transition douce. Mais rien de plus. Après, c'est terminé. La nouvelle intervenant après la démission du président du RPR, Philippe Séguin, de la mairie d'Epinal, ce dernier restant bien entendu député, on *pourrait croire que les rigueurs des climats de* l'est ont, en cet automne, des effets dévastateurs dans les rangs de l'opposition.

RECONVERSION

Il n'en est évidemment rien. Ambitieux, fatigué par la *« vie de chien »* d'homme politique dont il estime avoir fait le tour, l'ancien commissaire aux finances a désormais envie d'autre chose. De confort. Et retourne à ses premières amours : le business, où il avait commencé comme homme de marketing chez le lessivier Procter et Gamble, puis chez Christian Dior Parfums. Le porte-parole du groupe UDF sur le budget qui agaça, avec talent, deux années durant, le gouvernement d'Alain Juppé par ses interventions de feu follet médiatique, celui qui proposait là de réduire de 4 milliards de francs les dépenses de l'Etat, ici de diminuer de 2 points la taxe intérieure sur les produits pétroliers, ne s'amuse plus.

M. Thomas, qui fut en 1996 le rapporteur *de la proposition de loi sur les fonds de pen*sion, rejoint Lazard Gestion Banque, la structure gestion d'actifs de la banque d'affaires. Il s'y occupera précisément de fonds de pension et d'épargne-retraite. A l'instar d'autres banques, telle *JP* Morgan, qui gère 1,5 milliard de francs pour Rhône Poulenc, Lazard ambitionne de s'approprier une part non négligeable de ce marché épargne-retraite.

La reconversion de M. Thomas va en tout cas faire un heureux : Henri Plagnol, membre du Conseil d'Etat, député centriste du Val-de-Marne. A trente-six ans, ce conseiller municipal de Saint-Maur-les-Fossés va reprendre le désormais très recherché flambeau des fonds de pension au sein du groupe parlementaire UDF.

Caroline Monnot

Le ministre des transports exige que la RATP s'équipe de 200 autobus « propres »

JEAN-CLAUDE GAYSSOT exige que la RATP s'équipe en « bus propres ». Le communiqué du ministre (PC) de l'équipement, du logement et des transports, publié jeudi 13 novembre, ne laisse guère de place aux atermoiements : il demande à la Régie d'*« expérimenter des autobus utilisant des carburants propres et d'en évaluer l'impact du point de vue de l'environnement, de la fonctionnalité du matériel et des coûts d'usage »*. Cette prise de position intervient alors que la RATP venait de lancer un appel d'offres pour une commande de 1 100 autobus diesel dans les trois prochaines années.

M. Gayssot demande que *« dans le cadre du renouvellement du parc des autobus, deux cents véhicules faisant appel à des technologies propres* [soient] *commandées par la RATP »*. Il précise que les cent premiers seront livrés début 1999 et représenteront 30 % des acquisitions de l'année. *Depuis février 1996*, la RATP était en discussion avec Gaz de France pour faire fonctionner au gaz liquide une trentaine de bus sur deux lignes au départ d'Aubervilliers.

Au moment où le cabinet de sa collègue Dominique Voynet (Verts) promet la publication imminente du décret sur la *« pastille verte »* pour les véhicules non polluants, Jean-Claude Gayssot annonce également *« l'accélération des programmes de recherche et d'expérimentation sur le diesel à base teneur en soufre fonctionnant avec un pot catalytique et un filtre à particules »*. Selon le ministre, cette mesure devrait permettre à la RATP de moderniser deux mille de ses bus, soit la moitié de sa flotte, d'ici trois ans. Il reste encore mille cinq cents autobus de plus de dix ans, polluant trois à cinq fois plus qu'un véhicule moderne, à Paris et en banlieue. La RATP n'exploite que deux minibus électriques, sur la butte Montmartre.

Jean-Paul Bailly, président de la RATP, a exprimé dans *Le Figaro* du 3 novembre des réserves liées aux coûts et aux problèmes de stockage ou de sécurité concernant l'utilisation du gaz naturel comprimé (GNV) : il montre sa préférence pour l'utilisation d'un carburant diesel dépollué, ou pour le gaz de pétrole liquéfié (GPL), et souligne l'absence d'homologation pour les autobus fonctionnant avec ce dernier carburant.

Le nouvel appel d'offres, modifié selon les souhaits de son ministre de tutelle, sera lancé au début de 1998. La consigne du ministre des transports intervient au moment où une enquête du Syndicat des transports parisiens (STP) confirme l'adhésion des Franciliens aux mesures destinées à améliorer la qualité de l'air : 83 % des habitants de Paris et de la région se disent favorables aux restrictions de circulation prises le 1er octobre pour faire face à un pic de pollution.

Christophe de Chenay

Les préférences de M. Strauss-Kahn pour le CIC

INTERROGÉ par les sénateurs, dans le cadre des questions d'actualité, le ministre de l'économie a dressé, jeudi 13 novembre, le portrait-robot du CIC privatisé. *« Une fois dans le secteur privé, il doit être une institution dans laquelle il n'y ait pas de concurrence trop étroite avec un quelconque autre réseau qui ferait que, des deux côtés de la rue, dans la même ville, une concurrence mal venue s'installe »*, a-t-il déclaré. En énonçant ainsi ce qu'il ne souhaite pas, Domninique Strauss-Kahn a disqualifié des candidats comme la Société générale – qui a déjà annoncé sa candidature – et la BNP, qui ne s'est pas encore prononcée officiellement.

Lors de la première tentative de privatisation du CIC, il y a tout juste un an, ses salariés s'étaient violemment opposés à la reprise de leur groupe par l'une de ces deux banques de crainte que le rapprochement des deux réseaux n'entraîne des licenciements. La déclaration du ministre confirme implicitement sa préférence pour le Crédit commercial de France (CCF).

Pour que l'opération réussisse, le gouvernement s'attachera à *« garantir l'unité, la cohésion du groupe, à laquelle chacun est attaché, et son ancrage régional »*, a indiqué M. Strauss-Kahn. Pour cela, a-t-il ajouté, *« il faut qu'à la fois soit assurée la localisation des sièges des banques régionales dans les villes où elles sont et qu'en aucun cas le rachat ou l'association à une autre banque constitue finalement une manière de délocaliser ces sièges »*.

Un responsable islamiste algérien s'enfuit de Belgique

ASSIGNÉ à résidence à Bruxelles depuis novembre 1996, après sa condamnation à *une peine de prison* avec sursis pour *« association de malfaiteurs formée en vue d'atteintes aux personnes et aux biens »*, le responsable islamiste algérien Ahmed Zaoui s'est enfui de Belgique, au début du mois, pour se réfugier en Suisse.

Annoncée jeudi 13 novembre par le quotidien bruxellois *Le Soir*, cette nouvelle a été confirmée, vendredi, par des responsables de la lutte antiterroriste en France, où la fuite de cet *homme, considéré* comme l'un des chefs du Groupe islamique armé (GIA) en Europe, provoque une inquiétude certaine. Ancien imam d'une mosquée de la région d'Alger, Ahmed Zaoui avait quitté l'Algérie en 1992 avant d'être arrêté en mars 1995 en Wallonie, lors d'un coup de filet opéré sur la base de renseignements transmis par la police française. Un document signé du GIA avait alors *« mis en garde le gouvernement belge »* en lui *« ordonnant de libérer les frères arrêtés, notamment le frère Abou Houdaifa Ahmed Ezzaoui »*.

La cour d'appel de Bruxelles avait cependant condamné l'intéressé, le 20 novembre 1995, à quatre ans de prison avec sursis. Revendiquant son appartenance au Front islamique du salut (FIS) algérien devant la justice belge, Ahmed Zaoui s'était démarqué du GIA : *« Je suis contre cette violence aveugle qui a dépassé les frontières. Mais j'incite la classe politique en Occident à avoir plus de souplesse vis-à-vis des islamistes »*, avait-il déclaré.

Assigné à son domicile bruxellois, après avoir passé une année en détention, Ahmed Zaoui semble avoir profité d'un défaut de surveillance policière pour quitter le royaume. Début octobre, il avait annoncé la création d'un Conseil de coordination du FIS à l'étranger.

Erich Inciyan

Misérable ver de terre

par Pierre Georges

PITIÉ pour les secrétaires ! Pitié pour nos assistantes ! Un lecteur indigné, et fort moqueur au demeurant, a sauté sur son téléphone hier pour signifier en quel mépris définitif il tenait l'auteur de ces lignes. Il venait de débusquer une erreur énorme, grosse comme vache dans une chronique, et ne se *priva point de le faire savoir : « Madame, vous direz à ce monsieur que Lino Ventura n'a jamais joué, comme il l'écrit, dans* Le Salaire de la peur. *Vous lui direz que lorsqu'on se pique de cinéphilie, on n'écrit pas des énormités pareilles ! »*

Que croyez-vous qu'elle fit ? Elle le lui dit, bien sûr. Non sans préciser qu'elle avait plaidé une cause nettement indéfendable, l'étourderie, l'imprescriptible droit à l'erreur, l'urgence du petit matin, toutes sortes de circonstances exténuantes. Mais elle le lui dit, avec une sorte de malignité dans l'œil, l'air de signifier : *« Bon, ça va pour cette fois. Mais n'y revenez plus. On ne va tout de même pas se faire engueuler tous les jours pour vos bêtises ! »*

De fait, c'en était une. Et une belle. Même si l'on ne se pique pas le moins du monde de cinéphilie et d'ailleurs de pas grand-chose d'autre dans la vie. Alors, pourquoi cette confusion ? Sans doute, l'un de ces télescopages obscurs de la mémoire et de l'actualité qui fit prendre Lino Ventura pour Yves Montand. Et *inversement. Car, génétique*ment, c'est établi, c'est bien Montand qui pilotait le camion de nitroglycérine aux côtés de Charles Vanel. Et non, évidemment, Lino Ventura que l'on vit bien, un jour, en marcel cambouisard, au volant d'un gros-cul. Mais on ne sait plus dans quel film et on ne se risquera pas à le préciser.

Tout cela pour dire, et pour le besoin de la transition, qu'on se sent, ce matin, dans la situation d'un misérable ver de terre. Cela tombe bien. Des scientifiques ont décidé d'accorder aux vers de terre tout l'intérêt qu'ils méritent. Une dépêche AFP en provenance des Amériques nous apprend que des chercheurs de l'*université de San Francisco* viennent de publier, dans la revue *Science*, le résultat de leurs travaux sur le *caenorhabditis elegans.*

Le susdit est un brave ver, mais de l'espèce éphémère. La nature ne lui accorde, en effet, qu'une espérance de vie fort limitée. Trois semaines, en gros, pour passer de vie à trépas. Donc, nos chercheurs ont passé *caenorhabditis* l'Elégant à la question génétique. Et ils ont fait une découverte capitale. Du moins se plaît-on à le croire.

Chez l'aimable ver, ils ont découvert, isolé, identifié – soyons prudent –, un gène, le *daf-2, chargé de la régulation de* la production d'insuline. Ils ont établi qu'une fois mis en sommeil, ou tout du moins ralenti, le gène freine le vieillissement du ver sans toutefois en affecter le métabolisme ni la fertilité. Qu'en somme, oh miracle ! avec son daf-2 tournant au ralenti, l'Elégant pouvait vivre six semaines.

Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, les chercheurs ont trouvé chez le ver, *un autre gène, le daf-16,* dit de la famille des *« fourchus »*. Et que fait daf-16 à daf-2 ? Il le ralentit naturellement ! Une petite manip génétique et, hop, roulez jeunesse, l'élixir de jouvence. La belle affaire, direz-vous. Erreur ! Daf-2 et daf-16 existent aussi chez l'homme, ce vermisseau pensant. Alors, imaginez la suite !

« Le Monde » sur LCI

À PARTIR du samedi 15 novembre, la chaîne câblée LCI diffusera chaque week-end une nouvelle émission conçue en partenariat avec *Le Monde. Animé par Jean-François Rabilloud, de LCI, et Edwy* Plenel, directeur de la rédaction du *Monde*, ce magazine intitulé « Autour du *Monde* » sera programmé à 12 h 10, puis rediffusé le samedi après-midi (tranche 16-17 heures) et le dimanche (12-13 heures, puis 23-0 heure). Des débats ou des entretiens avec des invités prolongeront ainsi le traitement dans nos colonnes d'un sujet d'actualité. La première émission sera consacrée à l'Algérie avec pour invités l'écrivain Tahar Ben Jelloun et le chercheur Alain Joxe.

La romancière Lydie Salvayre reçoit le prix Novembre

Le prix Novembre 1997 a été attribué, jeudi 13 novembre, à Lydie Salvayre, pour *La Compagnie des spectres*, publié au Seuil (« Le Monde des livres » du 12 septembre). La lauréate, candidate *malheureuse lors des récents prix Goncourt et Renaudot, prend* donc sa revanche, l'emportant au second tour de scrutin, contre Pierre Michon pour *Trois auteurs* (Verdier) et Jean-Paul Kauffmann pour *La Chambre noire de Longwood* (Ed. de la Table ronde).

DÉPÊCHES

■ **VENTES : Christie's, la célèbre maison anglo-saxonne de vente aux enchères,** va implanter ses nouveaux locaux dans l'immeuble occupé jusqu'alors par la galerie Artcurial (9, avenue Matignon, dans le 8e arrondissement de Paris), qui doit fermer à la fin du mois de décembre. La nouvelle circulait depuis quelque temps sous la forme d'une rumeur. Elle a été confirmée par Hubert de Givenchy, qui préside le conseil de surveillance, et Hugues Joffre, président du directoire. L'adresse de l'avenue Matignon est l'une des plus prestigieuses de la capitale. Sotheby's, la maison rivale, ouvrira au public – dans la première quinzaine de mars 1998 – les portes de ses nouveaux locaux situés à l'emplacement de l'ancienne galerie Charpentier, 76, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Christie's comme Sotheby's attendent l'ouverture prochaine aux sociétés commer*ciales du marché français des ventes aux enchères publiques.*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT **3615 LEMONDE**

Cours relevés le vendredi 14 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	15082,52	– 2,23	– 22,10
Honk Kong index	9957,33	+ 2,43	– 25,98

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

19252,23	15082,52	
18200,20		
17167,37		
16124,54		
15082,52		
16 août	29 sep.	14 nov.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 14/11	Var. en % 13/11	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2743,89	+ 1,60	+ 18,49
Amsterdam CBS	852,59	+ 0,67	+ 31,52
Bruxelles	14976	+ 1,29	+ 41,67
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3657,40	—	+ 34,19
Londres FT 100	4711	—	+ 14,39
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	22271	+ 1,51	+ 41,55
Zurich SMI	5471,80	+ 0,99	+ 36,80

Tirage du *Monde* daté vendredi 14 novembre : 528 499 exemplaires. 1

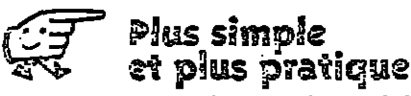
هكذا من الاهمال

De meilleurs services : engagements actions

A la SNCF, on s'est engagés, on a agi.



Vous avez été consultés au printemps 96. Nous avons alors mis en place de nouveaux services en juin 1996 et mars 1997. Aujourd'hui, nous vous en donnons le bilan région par région : venez le chercher en gare. Vous découvrirez ce qui a été réalisé dans votre gare et le résultat de nos engagements nationaux **dont voici quelques extraits :**



Plus simple et plus pratique

Vous pouvez recevoir à domicile vos billets commandés par téléphone ou minitel. Vous êtes déjà plus de 250 000 à l'avoir fait.

Plus facile et moins cher

Depuis juin 1997, près de 600 000 Cartes 12-25 ont été demandées, pour plus de 4 millions de billets avec des réductions jusqu'à 50 %. Toujours pour les 12-25 ans, 4 millions de billets Découverte 12-25 avec réduction automatique de 25 %, ont été délivrés.

Ils étalent 70 000 cet été, deux fois plus que prévu : les enfants de moins de 4 ans *bénéficient* désormais d'une place assise à 50 francs, quel que soit *le trajet, avec le billet* Bambin.

Plus ponctuel

Nous nous étions engagés à ce que 90 % des trains arrivent à l'heure à 10 minutes près. En juillet, c'était le cas pour 90,8 %. Et pour les 4,9 % des trains avec un retard important, nous compensons vos billets à 25 % pour plus de 30 minutes et à 50 % pour plus d'une heure. Bons ou mauvais, nos résultats sont affichés régulièrement en gare.

Plus réactif et plus précis

Pour mieux vous *informer* et *réagir* plus vite en situation perturbée, nous avons mis en place un réseau Voyageurs Assistance reliant 1109 gares, 22 PC *régionaux et un* PC *national. Prochaine étape :* un numéro de téléphone SNCF unique, pour connaître rapidement et facilement les perturbations *éventuelles.*

Plus accueillant

Un important programme d'améliorations a été mis en place.

Pour mieux vous informer et vous orienter, quarante gares ont créé des espaces d'accueil ou rénové leurs services.

Pour votre confort, soixante gares ont créé des salles d'attente, installé des sièges dans les halls, des abris vitrés sur les quais... ou développé un nouveau service de portage des bagages.

Un programme d'amélioration de la propreté a été lancé.

Cent vingt gares se sont équipées de fauteuils roulants et des élévateurs facilitant l'accès aux *trains ont été installés dans deux cents gares.*



Du 24 novembre au 5 décembre **dans les gares,**
venez en discuter avec les cheminots.

BDDP CORPORATE

À NOUS DE VOUS FAIRE PRÉFÉRER LE TRAIN.

SNCF